

ENCYCLOPÉDIE-RORET.

TENEUR DE LIVRES.



PARIS.
LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET,
RUE HAUTEFEUILLE, N° 12.

ENCYCLOPÉDIE-RORET

TENEUR DE LIVRES

OU

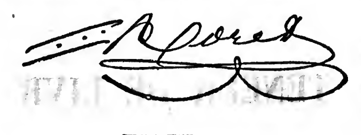
L'ART DE TENIR LES LIVRES,

ENSEIGNÉ EN PEU DE LEÇONS.

AVIS.

Le mérite des ouvrages de l'**Encyclopedie-Roret** leur a valu les honneurs de la traduction, de l'imitation et de la contrefaçon. Pour distinguer ce volume, il porte la signature de l'Editeur, qui se réserve le droit de le faire traduire dans toutes les langues, et de poursuivre, en vertu des lois, décrets et traités internationaux, toutes contrefaçons et toutes traductions faites au mépris de ses droits.

Le dépôt légal de ce Manuel a été fait dans le cours du mois d'avril 1860, et toutes les formalités prescrites par les traités ont été remplies dans les divers Etats avec lesquels la France a conclu des conventions littéraires.



MANUELS-RORET.

NOUVEAU MANUEL COMPLET

DU

TENEUR DE LIVRES

OU

L'ART DE TENIR LES LIVRES

ENSEIGNÉ EN PEU DE LEÇONS

RENFERMANT

Un Cours de Tenue de Livres à partie simple et à partie double, une Nouvelle Méthode pour les tenir à partie double au moyen d'un seul registre, et les diverses Manières d'établir les Comptes courants avec ou sans nombres rouges, de Calculer les Epoques communes, les Intérêts, les Escomptes, etc.

OUVRAGE AUTORISÉ PAR L'UNIVERSITÉ

A L'AIDE

DUQUEL ON PEUT APPRENDRE SANS MAITRE.

Par M. **TRÉMERY**.

Nouvelle Édition, Revue, Corrigée et Augmentée,

Par M. **AUGUSTE TERRIÈRE**,
Attaché au Trésor de la Couronne.

PARIS
A LA LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET,
RUE HAUTEFEUILLE, 12.
1860.



La fa
précéder
l'approba
que la r
L'aute
son trav
thétique
d'explica
division
exigence
cette mu
ramenée
même *l*
de la pa
Une c
était de
aussi gli
corrigées
termes n
laire de
mine le
cette no
besoins,
soit qu'
tre. Cep
les prin
quelque
des ren
program
On y
partie s
gistres

PRÉFACE.

La faveur avec laquelle le public a accueilli les ›récédentes éditions de cet ouvrage, témoigne que 'approbation universitaire dont il a été revêtu n'est ue la reconnaissance de son mérite réel.

L'auteur, en effet, a suivi dans la composition de ɔn travail une méthode à la fois analytique et syn- ıétique : les comptes généraux, après avoir été l'objet 'explications fort détaillées, sont suivis dans leurs .visions et subdivisions, de manière à satisfaire aux :igences des comptabilités les plus compliquées. Toute tte multiplicité de détails a ensuite été condensée et menée à un ensemble facile à saisir par les esprits ême les plus étrangers à la rigueur mathématique la partie double.

Une certaine amélioration dans le tracé des livres it devenue nécessaire; quelques erreurs s'étaient ;si glissées dans la dernière édition, nous les avons rigées avec soin; le vocabulaire a été enrichi de nes nouveaux en assez grand nombre, et un formu- e des valeurs commerciales les plus en usage ter- ıe le traité. Ainsi, telle que nous l'offrons au public, e nouvelle édition répond largement à tous les ɔins, soit qu'on la prenne pour base d'enseignement, qu'on y veuille étudier sans le secours d'un maî- Cependant, nous croyons utile de passer en revue ›rincipales divisions des matières et de hasarder ques conseils tant pour ceux qui voudront y puiser :enseignements que pour ceux qui en feront le ramme d'un cours.

ı y aborde en premier lieu la tenue des livres en e simple. Cette méthode emploie les mêmes re- ›s que la partie double. Toute la différence entre

les deux méthodes gît dans la rédaction des articles. Toutefois, malgré l'infériorité notoire et reconnue de la partie simple, il est encore possible, par des balances générales, de s'assurer que tous les articles portés au Brouillard ont été fidèlement transcrits au Journal, et que ceux-ci ont, sans omission, été reportés au Grand-Livre ; mais là se borne la certitude de cette méthode. Si un article, au lieu du débit, est mis au crédit, nul indice ne peut relever cette erreur ; et c'est en cela qu'elle est véritablement défectueuse et doit être irrévocablement proscrite de toute sérieuse comptabilité. Le débit constitue toujours l'actif du négociant, et le crédit son passif ; or, si un article de débit est par inadvertance porté au crédit, l'actif se transforme en passif et donne un état erroné de la situation. On trouve encore que cette méthode est impuissante à indiquer la marche des frais généraux inséparables de toute opération, frais qui, suivant la bonne ou la mauvaise administration qu'on en fait, produisent des résultats nuls, positifs ou négatifs. La tenue des livres en partie simple, n'ayant aucun caractère synthétique, aucune force de centralisation basée sur la certitude mathématique, ne doit être enseignée qu'en vue de préparer l'élève à la partie double.

La difficulté qu'on éprouve à bien saisir la marche inhérente à la partie double vient en quelque sorte de la forme abstraite des comptes généraux et du travail intellectuel qu'elle exige. L'axiome de cette méthode est : *qu'il n'y a pas de débit sans crédit*, et réciproquement qu'un crédit ne doit pas exister sans un débit, d'où une égalité constante, une balance permanente. En effet, chaque article ayant à la fois un débit et un crédit, l'ensemble des opérations faites dans un laps de temps voulu, doit lui-même emporter une égalité parfaite.

Mais pour saisir cet axiome : pas de débit sans crédit, il faut personnifier par catégorie les matières échangeables, faisant l'objet du commerce; de là les termes de Marchandises Générales, Caisse, Effets à

Payer, Effets à Recevoir et Profits et Pertes, dont on fait un constant usage.

C'est donc sur cette classification que doit plus spécialement s'arrêter l'attention de l'élève comme étant la base du système. Cette classification, ainsi que nous l'avons dit, était indispensable pour constituer la permanence d'une parfaite égalité. En effet Jean donne ou reçoit telle ou telle catégorie de valeurs : Marchandises, Espèces, Effets ou Commission. S'il reçoit, il est débiteur, et le créditeur correspondant est l'un des cinq comptes généraux. De même, s'il donne, il se constitue créditeur, et l'un des cinq comptes devient son débiteur. On voit par là que tout compte représentant une classe de valeur dans l'inventaire général, compose à chaque mouvement un membre de l'équation. Il se présente des exceptions, mais ce n'est pas ici le lieu de les exposer; toutefois on conçoit que les comptes peuvent entre eux opérer comme de simples particuliers, et c'est là précisément ce qui caractérise l'excellence du système.

Nous le répétons, la connaissance des comptes généraux devient la pierre angulaire de ce genre d'étude. Leur existence élimine de droit le nom du négociant comme contre-partie de toute opération. Le nom du chef figurera dans l'inventaire général au même titre que ceux des clients avec débit et crédit et sans nulle prérogative; jamais aucun compte ne pourra ni donner ni recevoir de lui sans exiger le concours de son débit ou de son crédit.

Quand l'élève connaît et sait passer les articles au Brouillard, on les lui fait transcrire au Journal et de là reporter au Grand-Livre. Arrivé là, il doit essayer la balance générale de ses opérations. Comme on le voit par les exemples donnés dans cet ouvrage, il y a trois résultats nécessairement égaux dans une balance : le débit, le crédit et le total du journal : si cette triple condition n'est pas remplie, les écritures recèlent une erreur, et par un pointage soigné, il faut en rechercher l'origine.

La balance générale dans une bonne comptabilité doit être faite mensuellement; on diminue ainsi les chances d'erreur à l'inventaire, et les livres donnent, de la situation de chaque compte, une certitude constante, qui permet d'en connaître le solde, de juger si les crédits accordés sont ou ne sont pas trop élevés, et par une inspection facile, on peut juger de la marche bonne ou mauvaise des opérations.

La théorie des comptes-courants et celle relative aux calculs des intérêts devront former une étude séparée. On trouvera en leur lieu tous les éléments désirables pour appuyer la théorie sur la pratique. Le calcul des intérêts est une question de pure arithmétique; la théorie des comptes-courants est du ressort de la tenue des livres, et la forme définitive à laquelle la Banque et le haut commerce se sont arrêtés est la méthode dite *rétrogade* : on lui a donné ce nom, parce qu'on y calcule non le temps de jouissance, mais celui compris entre le point de départ et la date de chaque article. Ce laps de temps est productif d'intérêts au bénéfice du côté opposé. Moyennant cette compensation de part et d'autre et pour la totalité des opérations, on est censé avoir reçu toutes les sommes le jour même du départ du compte. On peut s'en faire une idée par ce cas : d'un chef d'usine qui donnerait 1000 francs par an à chaque ouvrier, quelle que fût l'époque de sa rentrée, sauf à lui restituer au prorata de ladite somme tous les jours perdus ou non employés.

La connaissance des comptes-courants constitue une branche importante de la comptabilité, on devra donc en dresser très-fréquemment suivant les principes énoncés pages 291 et suivantes.

A. Terrière.



NOUVEAU MANUEL COMPLET

DU

TENEUR DE LIVRES.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA TENUE DES LIVRES.

La tenue des livres est l'art de passer écriture des opérations commerciales sur divers registres, conformément à des règles reçues; elle a pour but de faire connaître au négociant sa situation avec ses débiteurs et avec ses créanciers, ainsi que ses bénéfices, ses pertes; enfin ce qu'il possède net.

Les principales opérations d'un commerçant sont d'acheter et de vendre; si ces opérations se faisaient toujours au comptant, la tenue des livres se réduirait à celle d'un simple livre de caisse, qui constaterait l'entrée et la sortie de l'argent, et d'un livre de magasin, au moyen duquel on se rendrait compte des marchandises entrées et sorties; mais le plus souvent on achète et on vend sur parole : dans le premier cas, on devient débiteur de qui livre les marchandises; et dans le second, créancier de qui les reçoit. Ces dettes et ces créances s'acquittent plus ou moins promptement, plus ou moins régulièrement; il faut donc, pour soulager la mémoire, en tenir registre. Si sur ce registre on a soin d'écrire au fur et à mesure les ventes et les achats, les paiements et les recettes que l'on fait; si l'on y passe écriture des billets que l'on reçoit et de ceux que l'on souscrit; en un mot, si le négociant y

inscrit toutes ses opérations de commerce, ce livre régulièrement tenu lui présentera, à l'aide de quelques recherches, ses dettes et ses créances; il l'amènera à connaître sa situation. Ce livre seul pourrait donc rigoureusement suffire; voici comment il sera tenu :

Supposons que nous ayons vendu, le 12 janvier, à Loranlo, 20 tonneaux de vin à crédit, et que, dans la même journée, nous ayons acheté à Forgeot 120 mètres de drap également à crédit, nous écrirons ces deux opérations sur ce registre.

Pour la première :

1860, *janvier*, 12, *vendu à Loranlo* 20 *tonneaux de vin à* 120 *fr., ensemble* 2,400 ;

Et pour la seconde :

1860, *janvier*, 12, *acheté à Forgeot* 120 *mètres de drap à* 30 *fr., ensemble* 3,600.

Si nous désirons connaître la situation de tel ou tel correspondant, nous consulterons ce registre. Toutefois, nous nous apercevrons bientôt que, pour accélerer nos recherches et les faire avec plus de certitude, il nous serait avantageux de voir le nom de ce correspondant écrit en gros caractères.

De voir, en outre, s'il est porté sur le livre comme *débiteur* ou comme *créditeur ;* mots que nous écrirons par *Doit* et *Avoir* au commencement de chaque article et immédiatement avant le nom du client.

Pour mettre de la clarté dans notre libellé, nous aurons soin de séparer chaque opération par un trait ayant au milieu une solution de continuité pour recevoir la date de l'article suivant.

Dans des colonnes à droite de la page, nous sortirons le total en chiffres de chaque opération. Ce registre, ainsi tenu régulièrement, prendra le nom de JOURNAL.

Modèle d'un Journal.

——— 1860. *Janvier* 12. ———				
Doit LORANLO, fr. 2,400.				
Pour vente de 20 tonneaux de vin, à 120 fr. l'un.	2,400	»		
——— 1860. *Janvier* 12. ———				
Avoir FORGEOT, fr. 3,600.				
Pour achat de 120 mètres de drap, à 30 fr. l'un.	3,600	»	6,000	»

Nous voyons la nécessité de tenir le journal avec ordre; mais au milieu des affaires, serons-nous toujours maîtres d'apporter à la rédaction de ce livre tous les soins qu'il exige? Non, sans doute. Nous pourrions attendre à la fin de la journée. Mais ce délai entraînerait souvent des omissions. Pour les éviter, aussitôt que chaque opération sera terminée, nous en prendrons note sur un cahier de papier, et au moment le plus opportun, nous porterons sur le registre-journal les notes que nous aurons consignées sur ce cahier, que, pour cette raison, nous appellerons *Brouillard*. Il sera bon que ce cahier, qui doit renfermer toutes les écritures, soit disposé de la même manière que le Journal. On y inscrira donc la date du mois, en libellant si c'est un achat ou une vente au comptant, avec billets, ou à terme; si l'on fait un paiement, on mentionnera à qui on le fait et comment; si l'on en reçoit un, de qui et de quelle nature; enfin on détaillera toutes les particularités de l'opération, et l'on sortira la somme dans les colonnes.

Exemple d'un article du Brouillard.

—— 1860. *Janvier* 1er. ——				
VENDU à FORGEOT, de Lyon. 2 pièces de vin Rota, à fr. 242 l'une.	484	»		
—— 1860. *Janvier* 1er. ——				
ACHETÉ à LENORMAND, de Nantes 1000 kilogrammes de sucre, à fr. 1.80 l'un.	1,800	»	2,284	»

GRAND-LIVRE.

Nous pourrons, au moyen de ce Brouillard, rédiger notre Journal avec l'ordre et la précision qu'il exige, et à l'aide de ce dernier registre, régulièrement tenu, nous rendre compte de nos opérations et connaître notre situation avec nos débiteurs et avec nos créanciers. Si nous voulons régler le compte de l'un d'eux, de *Loranlo* par exemple, il nous suffira de compulser le journal, et de porter sur une feuille volante la totalité des affaires que nous avons faites avec lui ; cette recherche sera d'autant plus facile, que les noms de nos correspondants auront été écrits en caractères demi-gros. Mais ces affaires sont de deux sortes : nous avons donné et nous avons reçu ; conséquemment, nous avons dû écrire dans le premier cas : *Doit Loranlo* ; dans le second, *Avoir Loranlo*. Il est donc naturel de porter ce qu'il nous doit sur un côté de la feuille dont nous avons parlé, et ce que nous lui devons sur l'autre côté de cette feuille. Pour établir ce compte avec ordre, nous mettrons en tête, d'un côté, *Doit*, de l'autre, *Avoir*, et entre ces deux mots, le nom et l'adresse du correspondant ; le tout en caractères demi-gros. L'année, le

mois et le jour seront mis en marge du côté du *Doit;* viendra ensuite la rédaction de l'opération, puis la somme. Même disposition et mêmes détails à l'*Avoir :* d'où il résultera qu'une simple addition faite de chaque côté nous montrera ce qui lui a été fourni et ce que nous avons reçu; par cette opération, au moyen d'une soustraction, nous pourrons voir de combien il est débiteur ou créancier.

Modèle du compte d'un de nos correspondants.

DOIT. LORANLO, négociant à Amiens. *AVOIR.*

1860					1860				
Janv.	15	Accepté sa traite O/ DUVAL au 8 mai. . .	300	»	Janv.	15	Reçu 3 pièces de vin, à fr. 100 l'une. . .	300	»

L'avantage que présente un compte ainsi établi, la facilité avec laquelle on y embrasse à la fois l'ensemble et le détail de ses affaires avec un correspondant, nous feront bientôt comprendre l'utilité d'un livre sur lequel on consacrerait à chaque client une feuille semblablement disposée. On conçoit qu'un pareil registre épargnerait les recherches qu'il nous faudra faire au *Journal,* recherches qui, malgré les précautions que nous aurons prises, l'ordre que nous aurons suivi, peuvent entraîner à une perte de temps considérable, et à des omissions importantes.

Ce registre devra ne contenir que ce qu'il y a de plus essen-

tiel ; nous extrairons donc du *Journal* ce qui nous paraîtra le plus important dans chaque article, et nous le porterons sur ce livre, de sorte que, lorsque nous voudrons régler le compte de tel ou tel, il nous suffira de consulter le compte de ce correspondant sur ce registre. Le même livre devant présenter en regard le *Doit* et l'*Avoir* du compte, pourra être d'un format plus grand que celui du *Journal;* pour cette raison, nous l'appellerons *Grand-Livre.*

Quand nous voudrons établir le résultat de chaque compte, nous additionnerons le *Doit,* ensuite l'*Avoir,* et la différence de ces deux totaux nous fera connaître celle dont nous sommes débiteur ou créancier du correspondant dont nous venons de régler le compte, etc.

CHAPITRE II.

DES LIVRES AUXILIAIRES.

Nous avons senti la nécessité de connaître notre situation avec les étrangers, il n'est guère moins utile de nous rendre compte de l'état intérieur de nos affaires. Le commerce se fait avec de l'argent, des marchandises, des effets dont nous devons recevoir ou payer le montant; nous éprouverons le besoin de connaître l'entrée et la sortie de ces objets.

Nous faisons des dépenses pour notre commerce, nous en faisons pour nous-mêmes; nous recevons et nous donnons des factures; nous écrivons des lettres dont il est utile de conserver les copies. Pour soulager notre mémoire, nous prendrons des notes que nous puissions consulter au besoin, et nous les porterons sur des livres particuliers, que nous nommerons *auxiliaires*.

LIVRE DE CAISSE.

Pour nous rendre compte des recettes et des dépenses, ayons un livre dont la réglure soit disposée comme celle des pages 32 et 33; écrivons d'un côté en caractères demi-gros : *Doit*, de l'autre, *Avoir*, et entre ces deux mots : *Caisse.* Portons d'un côté les sommes que nous avons reçues, de l'autre celles que nous avons payées, en ayant soin de mentionner de qui nous les tenons et à qui nous les remettons, ainsi que la cause principale de cette action. Lorsque nous voudrons connaître le résultat de notre caisse, additionnons le *Doit*, additionnons l'*Avoir*, et si ce livre, que nous appelons *Livre de Caisse*, a été régulièrement tenu, une soustraction nous fera voir ce qui doit nous rester en espèces.

Si la somme en caisse n'est pas la même que le chiffre de

la différence trouvée, il y a erreur, on doit en rechercher la cause.

J'ai dit que ce livre devait être régulièrement tenu, et non minutieusement, car si nous y portions une foule de ces petits détails dont se compose la dépense de la maison, ces détails le rendraient diffus et pénible à consulter. Pour éviter cet inconvénient, omettons d'écrire sur ce livre tous les petits frais qui se répètent à tous moments pour la dépense du ménage. Nous aurons alors un livre sur lequel nous écrirons les petites dépenses; et quand nous voudrons régler notre Livre de Caisse, nous y porterons, du côté de l'*Avoir*, et en un seul article, le relevé de notre dépense; à l'avantage d'avoir un Livre de Caisse aussi régulièrement tenu, se joindra celui de savoir à combien montent les dépenses de la maison.

(*Voir le modèle, pages* 32 et 33.)

Carnet d'échéances.

EFFETS A RECEVOIR, EFFETS A PAYER.

Puisque nous sommes sujets à recevoir et à souscrire des billets ou des lettres de change, il est important de connaître l'échéance de ces effets, que nous diviserons en effets à recevoir et en effets à payer. Pour en conserver l'échéance, créons un petit registre sur lequel nous porterons d'un côté les effets à recevoir, de l'autre les effets à payer; consacrons à ce registre douze feuilles; sur chacune d'elles nous écrirons en tête le nom d'un des mois de l'année. Ce livre, pour être consulté utilement, devra contenir, outre la somme et la date de l'échéance, la date de la souscription de l'effet, et le nom de la personne à l'ordre de laquelle il a été souscrit; et si c'est un effet à recevoir, le nom de celui qui l'a souscrit. Ce carnet qui peut être fait d'après la réglure du livre de caisse, devra présenter deux colonnes de plus: une pour

y mettre la date de l'échéance, et l'autre assez large pour recevoir une marque indiquant que l'effet a été acquitté. Ces dispositions étant prises, si les effets sont exactement inscrits, l'on verra d'un coup-d'œil ce que l'on doit recevoir ou payer dans le mois. Ausitôt qu'un billet sera payé, on aura soin d'écrire le mot *acquitté* dans la colonne à ce destinée, de même pour les effets à recevoir, on indiquera pour chacun s'il a été encaissé ou passé à l'ordre du banquier de la maison ou d'un correspondant. Dans ce dernier cas, l'indication devra porter la date de sortie.

(*Voir le modèle d'un Carnet d'Échéances, pages* 38 *et* 39.)

DU LIVRE DE MAGASIN.

Il est important de connaître les divers mouvements qui s'opèrent dans notre magasin, de savoir quelles sont les marchandises qui y sont entrées, celles qui ont été vendues et celles qui restent : nous obtiendrons ce résultat en créant un livre que nous appellerons *Livre de Magasin*; d'un côté, nous écrirons l'entrée des marchandises avec un numéro d'ordre; de l'autre, leur sortie; mais, comme telles ou telles marchandises entrent en une fois, et s'écoulent ordinairement en plusieurs, nous établirons une ou plusieurs colonnes du côté de la sortie, pour inscrire la quantité des objets sortis à la vente. Le livre de magasin étant un livre de matières, ne donnera point le prix total des marchandises, mais seulement celui de l'unité et leur quantité : au fur et à mesure de la vente, on portera donc en sortie la quantité vendue au numéro de la pièce; si ce soin a été observé pour chaque opération, une simple soustraction donnera l'existence en magasin.

On conçoit que ce livre ne peut pas être disposé de la même manière pour tous les genres de commerce; mais celle qui me paraît le plus susceptible d'une application gé-

nérale, à de légères modifications près, est indiquée dans le tableau ci-après.

(*Voir le modèle d'un livre de magasin, pages* 34 *et* 35.)

LIVRE DE DÉPENSES.

En nous occupant du livre de caisse, nous avons reconnu la nécessité d'écrire sur un livre consacré aux dépenses de la maison tous les petits détails que nécessite le ménage, nous devons même y ajouter les frais d'entretien. Lorsque nous désirerons savoir à combien montent les frais de notre maison, ou régler le livre de caisse, nous additionnerons ce livre de dépenses, et nous en porterons la somme totale à l'*Avoir* du livre de caisse.

Modèle d'un Livre de Dépenses.

1860				
Janvier.	1	Payé au blanchisseur.	6	50
»	2	Payé pour une paire de bottes. . .	18	»
»	4	Donné à la domestique pour la dépense de ce jour.	10	»
»	5	Payé pour réparation de bottes.. .	5	50
»	6	Acquitté le mémoire du tailleur. .	95	»
»	7	Acheté une demi-douzaine de cravates.	18	»
»	8	Acheté une paire de gants.	2	»
»	9	Payé pour un mois de gages à ma domestique.	25	»
»	»	7 paquets de chandelles..	25	»
»	10	Donné au frotteur..	5	»
»	12	Payé à l'instituteur, pour un mois d'école de mon jeune fils.	12	»
»	15	Acheté plusieurs livres d'étude pour ma fille.	25	»
		TOTAL.	247	»

DU LIVRE DE FRAIS GÉNÉRAUX.

Nous pourrions réunir sur le même registre les frais que nous faisons pour notre commerce et ceux de notre ménage; mais si nous voulons nous rendre compte séparément des uns et des autres, nous aurons un registre semblable par la réglure à celui des dépenses, nous y porterons les sommes que nous aurons payées pour frais de bureau, appointements de commis, frais de transports, etc.; et nous l'appellerons livre des *Frais généraux*.

Modèle d'un livre de Frais généraux.

1860				
Janvier.	1	Compté à l'imprimeur pour 2,000 circulaires.	30	»
»	3	Acheté une bouteille d'encre. . . .	»	60
»	4	Payé deux ports de lettres.	1	20
»	5	Pour port à la diligence.	1	10
»	7	Donné au commis pour un mois de ses appointements.	125	»
»	8	Payé pour achat de registres. . . .	60	»
»	10	Acheté deux paquets de plumes. . .	1	50
»	12	Compté au roulier, à l'arrivée d'une caisse de savon..	2	50
»	15	Payé au layetier, pour une caisse et frais d'emballage..	5	75
		TOTAL.	227	65

DU COPIE DE LETTRES.

Ce livre sert à copier les lettres qu'un négociant adresse à ses correspondants, afin de savoir en tout temps ce qu'il a pu leur écrire, les ordres qu'il a pu leur donner, etc. Quel-

ques négociants n'y font copier que ce qu'elles renferment de plus essentiel. Ce livre est muni d'un répertoire, afin de rendre les recherches plus faciles.

En tête de chaque lettre, on met la date, puis le nom, la profession de la personne à laquelle on l'adresse, et le nom de la ville qu'elle habite.

Exemple.

Paris, 20 *janvier* 1860.

M. DUVAL, Négociant à Dijon,

J'ai reçu votre lettre du 9 courant, vous y signalez quelques petites erreurs qui se sont glissées dans mes deux comptes précédents. Après les avoir vérifiées, j'ai reconnu que votre relevé était juste. En conséquence, je vous ai débité à nouveau de 5,200 fr.

Selon vos désirs, j'ai fait traite sur vous au 10 janvier, je vous prie d'en prendre note.

(Voir le *Manuel de Correspondance commerciale*, de l'*Encyclopédie-Roret*.)

J'ai indiqué les livres nécessaires au négociant; j'ai fait connaître pour quel but chacun est établi; j'ai dit comment ils devaient être disposés et rédigés; il ne me reste plus qu'à donner une suite d'opérations simulées qui serviront de modèle, afin que l'élève puisse lui-même passer écriture sur tous les registres, à l'aide des remarques qui seront à la suite de chaque article.

D'après les observations ci-dessus, nous reconnaissons l'utilité d'établir les livres suivants :

1° Un *Brouillard*, sur lequel nous écrirons immédiatement toutes nos opérations de commerce aussitô[illegible]u'elles seront faites, page 25, etc.

2° Un *Livre-Journal*, sur lequel nous p[illegible]s les ventes et les achats faits à crédit, pages 40 et 4[illegible]

3° Un *Grand-Livre*, qui nous présentera, par *doit* et *avoir*, un compte ouvert à chacune des personnes avec lesquelles nous ferons des affaires autrement qu'au comptant, pages 46 et 47;

4° Un *Livre de Caisse*, pour y inscrire les sommes que nous recevons et celles que nous payons, pages 32 et 33;

5° Un *Carnet d'échéances*, qui, tenu comme nous l'avons indiqué ci-dessus, fera connaître, à l'inspection de la feuille, les sommes à recevoir et celles à payer dans le mois, pages 38 et 39;

6° Un *Livre de Magasin*, sur lequel nous inscrirons l'achat et la vente des marchandises par entrée et sortie, pages 34 et 35.

Outre les livres auxiliaires ci-dessus, quelques négociants en emploient encore d'autres, d'après la nature de leur commerce; les principaux sont :

Le *Livre de Numéros*, pour faire connaître l'entrée et la sortie des marchandises;

Le *Livre des Factures*, pour transcrire celles dont le détail deviendrait un embarras au *Journal*;

Le *Livre de Commissions*, pour inscrire les commandes et les ordres qu'on reçoit.

TENUE DES LIVRES.

Avant de s'exercer à passer les articles du *Brouillard* au *Journal*, l'élève doit bien savoir que *débiter un compte*, c'est écrire que ce compte doit, et que le *créditer*, c'est écrire qu'il lui est dû. Ainsi, quand sur le *Journal* j'écris : DOIT PAUL, je *débite* Paul; si j'écris sur le même registre : AVOIR PAUL, je *crédite* Paul.

Je *débite* également le compte de PAUL sur le *Grand-Livre* quand, sur ce registre, du côté où est écrit DOIT, je passe écriture d'une valeur que Paul a reçue, et je le crédite

si je porte du côté de l'AVOIR, une valeur que PAUL a fournie.

Je croirais n'avoir pas complètement justifié le titre de cet ouvrage, si je n'indiquais au lecteur l'ordre qu'il doit suivre s'il veut l'étudier avec fruit. Une des principales causes qui s'opposent à l'instruction des élèves qui veulent se livrer seuls à l'étude, c'est le peu d'ordre qu'ils y mettent; c'est le défaut d'une division raisonnée du travail. L'empressement que la plupart des lecteurs apportent à parcourir un livre, sans tenir compte de la méthode que l'auteur a adoptée dans son ouvrage, est encore un des obstacles qui nuisent souvent à l'acquisition des connaissances qu'ils ont pour but d'obtenir. De là vient le découragement, et par suite, l'abandon total du travail.

DISPOSITIONS PREPARATOIRES.

Les élèves seront munis d'une main de papier réglé qu'ils diviseront en plusieurs cahiers. Ce papier devra être assez fort pour supporter un grattage si l'élève est obligé de faire quelques ratures, et il est rare qu'un commençant n'en fasse pas.

PREMIÈRE SÉANCE.

L'élève lira avec attention les 13 premières pages de ce Manuel, de manière à pouvoir répondre aux questions de la première série (voir le *Questionnaire*, page 22).

DEUXIÈME SÉANCE.

PARTIE SIMPLE.

Du Livre auxiliaire de Caisse.

Dans cette première leçon, l'élève fait la fonction de caissier. Il doit tenir son Brouillard sous les yeux. Après avoir disposé le *Livre de Caisse* comme il est indiqué *pages* 32 et 33, il portera par ordre de date, d'après le Brouillard, du

côté de la RECETTE, les sommes qui entrent en caisse, et du côté de la dépense, celles qui en sortent.

Le premier article du brouillard, 1er janvier, indique un versement de 8000 francs, il inscrira donc sur le Livre de Caisse, et du côté de la RECETTE, l'entrée de cette somme, ayant soin d'énoncer l'année, le mois, le jour dans les colonnes destinées à cet usage (voir le *Livre de Caisse*, page 32).

La seconde opération du Brouillard, en date du 2 janvier, indiquant un achat fait au comptant, il écrira l'année, le mois, le jour, comme nous l'avons fait, avec la rédaction de *payé pour achat de*, etc., *page* 33.

Si l'élève a bien compris ce que jai dit au sujet du Livre de Caisse, et s'il consulte les explications qui sont à la suite de chaque article du Brouillard, il portera du côté de la recette les versements faits le 1, le 3, le 13, et le 26; et du côté de la dépense, les paiements faits le 2, le 6, le 12 et le 30.

Alors son Livre de Caisse sera pareil à celui de ce Manuel. Ensuite il additionnera : 1° la recette, dont il écrira le total au bas de la colonne; 2° la dépense, dont il écrira également le total; et après avoir soustrait la dépense de la recette, il portera la différence au-dessous du total de la dépense; et additionnera ces deux dernières sommes, qui rendront les totaux égaux des deux côtés, et il soulignera le tout; c'est ce qu'on appelle *solder* la caisse.

Après avoir trouvé la différence par les chiffres, le caissier doit compter l'argent qui reste en caisse. Si la somme qu'il y trouve n'est pas exactement semblable à cette différence, il y a erreur, et il doit en rechercher la cause.

TROISIÈME SÉANCE.

DU LIVRE DE MAGASIN.

Réponses aux questions de la troisième série, page 23.

(L'élève doit avoir son Brouillard sous les yeux.)

La rédaction de ce registre n'offrira que peu ou point de difficultés à ceux qui, après avoir terminé le Livre de Caisse et lu les explications de la page 7, se reporteront au modèle pages 32 et 33.

Les titres qui sont en tête de chaque colonne pour en désigner l'emploi, et les exemples que ce registre présente, suffisent pour en démontrer l'usage.

Toutefois pour l'*entrée :*

1° On inscrit la date; 2° le numéro d'ordre à donner à la pièce de marchandise (ce numéro sera utile ultérieurement afin de trouver la case qu'occupe la pièce pour indiquer la sortie de la quantité vendue); 3° la nature de la marchandise entrée en magasin, avec indication de qualité s'il y a lieu; 4° la provenance du produit emmagasiné et le nom du vendeur si l'on trouve ce renseignement utile; 5° la quantité en unités, soit mètres et centimètres si ce sont des tissus; soit litres et multiples si ce sont des liquides; soit au poids si la marchandise se mesure par les grammes et ses multiples; 6° enfin le prix de l'unité.

On devra laisser à chaque article un espace suffisant pour noter tous les renseignements additionnels que la nature du commerce pourrait exiger.

Pour la Sortie :

1° La date; 2° la nature de la sortie, au comptant ou à terme; dans ce dernier cas, mettre le nom de l'acheteur; 3° la quantité sortie :

Si ce livre a été régulièrement tenu, il sera facile à chaque instant d'établir les existences en magasin; les quantités

sorties soustraites de la quantité entrée donneront pour chaque article ce qui reste, et l'ensemble de ces différences fera connaître la position du magasin.

Quand le chef de maison voudra procéder à l'inventaire de son commerce, il fera donc établir les soldes de marchandises auxquelles il donnera séparément une valeur approximative qu'il placera en regard de chaque article sur la cinquième colonne; l'importance des marchandises en magasin sera définie par une simple addition de la valeur cotée en regard de chaque solde.

Le livre de magasin est très-utile quel que soit le mode de tenue de livres que le négociant applique à sa comptabilité.

QUATRIÈME SÉANCE.

Rédaction du Carnet d'Échéances, d'après le Brouillard.

Cette leçon sera consacrée à inscrire sur le *Carnet d'Echéances* les effets à recevoir et les effets à payer. L'élève devra préalablement lire la manière de tenir ce livre auxiliaire, page 8, et être en mesure de répondre aux questions qui y ont rapport (3e série du *questionnaire*, page 23). Il préparera ce registre d'après la réglure de celui qui est placé pages 38 et 39, et à l'aide des indications qui sont en tête, il portera à leur échéance les effets dont il doit recevoir, et ceux dont il doit payer la valeur. (*Consulter les explications placées en regard du Brouillard.*)

Le 4 janvier, Bernard souscrit un billet à mon ordre, payable au 30 du même mois, j'écris sur le Carnet d'Echéances, page des effets à recevoir, et au mois de janvier, l'année, le mois, le jour, ensuite billet de Bernard, etc., page 38. Même manière de passer écriture le 15.

Le 17, je souscris un billet à l'ordre de Loranlo; j'écris : du côté des effets à payer, l'année, le mois et le jour de la souscription, ensuite *mon billet*, etc.

Le 30 janvier, j'acquitte le billet ci-dessus, j'écris sur la

ligne de ce billet et dans la colonne destinée à cet usage, *acquitté*.

Nota. La réglure du carnet d'échéances n'est pas la même chez tous les négociants : je présente celle-ci comme étant la plus simple. L'élève qui en aura bien compris l'emploi pourra de lui-même la modifier à son gré.

L'élève lira les pages 2 et 3, qui traitent du Brouillard et du Journal, et se mettra en état de répondre aux questions de la première série, qui ont rapport à ces deux registres.

CINQUIÈME SÉANCE.

Transport du Brouillard au Journal.

L'élève peut maintenant rédiger le journal en consultant les explications de la partie simple, qui sont placées après chaque article du Brouillard.

SIXIÈME SÉANCE.

Transport du Journal au Grand-Livre.

L'élève lira ce qui est dit de ce registre, pages 4 et 5; il disposera le sien comme il est indiqué pages 46, 47; répondra aux questions de la 4me série qui ont rapport à ce registre et le rédigera d'après les principes énoncés aux pages ci-dessus.

Solde des comptes du Grand-Livre à partie simple.

Lire les pages 48 et 49.

Répondre aux questions de la 6me série qui ont rapport au solde des comptes. Préparer un tableau semblable à celui de la page 50, et n'y porter les sommes qu'autant que le résultat des soustractions sera pareil aux sommes inscrites sur ce tableau.

Pour solder les comptes du Grand-Livre, je commence par celui de Henri, dont le Doit l'emporte sur l'Avoir, de 900 fr. J'écris cette différence à l'Avoir, ce qui solde le compte,

et rend les deux côtés égaux, puis je porte cette même différence dans la colonne de l'Actif du tableau, page 50.

Je passe ensuite au compte de Bernard, dont le Doit l'emporte de 750 fr. sur l'Avoir; je porte cette différence à l'Avoir, et j'additionne, ce qui rend encore les deux côtés égaux; j'écris de nouveau cette différence à l'actif du tableau, page 50.

Le compte de Forgeot se solde aussi par un débit de 1,400 fr.; je le porte encore à l'actif du tableau.

Celui de Loranlo présente un total de 1,332 fr. à l'Avoir, et un de 116 fr. au Doit; la différence est donc de 716 fr., que je porte au Passif du tableau, page 50.

Pour terminer le solde, j'examine le Livre de Caisse, je vois que l'argent disponible est de 4,107 fr., je porte cette somme du côté de l'Actif du tableau. Je passe au Livre de Magasin, les marchandises restantes montent, d'après inventaire, à 2,184 fr., je porte encore cette somme à l'Actif du tableau. Je consulte le Carnet d'échéances, j'y trouve deux effets à recevoir qui n'ont pas encore été encaissés, j'en porte la somme à l'Actif du tableau, puis un billet à payer de 2,000 fr. que je porte au Passif. Tous les comptes étant terminés, j'additionne : l'Actif, ensuite le Passif, je soustrais la différence qui me donne 12,225 fr. pour le montant de mon capital net.

J'ai commencé mon établissement avec 8,000 fr., j'en conconclus que mon bénéfice net est de 4,225 fr.

SEPTIÈME SÉANCE.

PARTIE DOUBLE.

Réponse aux questions de la 7me série.

Transport du Brouillard au Journal à partie double.

(Première quinzaine de janvier.) L'élève fait ce travail sur un brouillon qu'il remet ensuite au net sur le Journal.

HUITIÈME SÉANCE.

Réponse aux questions de la 8e série.

Transport du Brouillard au Journal.

Seconde quinzaine de janvier.

NEUVIÈME SÉANCE.

Réponse aux questions de la 9e série.

Dans cette séance, l'élève a dû préparer son Grand-Livre à partie double, c'est-à-dire ouvrir les comptes et disposer le répertoire.

DIXIÈME SÉANCE.

Transport du Journal au Grand-Livre.

Lorsque les articles du journal sont portés au Grand-Livre, l'élève doit faire la balance de vérification mensuelle : il suffit d'additionner les comptes du Grand-Livre et d'en porter les totaux sur cette balance. (*Voir la Balance de vérification, qui est à la suite du Journal.*)

ONZIÈME SÉANCE.

Réponse aux questions de la 10e série.

Transport du Brouillard au Journal, mois de février.

DOUZIÈME SÉANCE.

Transport du Journal au Grand-Livre, ensuite Balance de vérification du mois de février. Cette balance doit renfermer les totaux de janvier additionnés avec les sommes du mois de février.

TREIZIÈME SÉANCE.

Réponse aux questions de la 11e série.

Solde des comptes du Grand-Livre.

QUATORZIÈME SÉANCE.

Réponse aux questions de la 12e série.

Transport du Brouillard au Journal.

Première quinzaine du mois de mars.

QUINZIÈME SÉANCE.

Réponse aux questions de la 13e série.

Transport du Brouillard au Journal à partie double.

Seconde quinzaine du mois de mars.

SEIZIÈME SÉANCE.

Solde des comptes du mois de mars.

Réponse aux questions de la 14e série.

DIX-SEPTIÈME SÉANCE.

Réponse aux questions de la 15e série.

Transport du Brouillard au Journal.

Première quinzaine du mois d'avril.

DIX-HUITIÈME SÉANCE.

Transport du Brouillard au Journal.

Seconde quinzaine du mois d'avril.

DIX-NEUVIÈME SÉANCE.

Transport du Journal au Grand-Livre.

VINGTIÈME SÉANCE.

Solde des comptes de la société.

En divisant l'étude de la tenue des livres en 20 séances, je n'entends pas qu'on doive s'astreindre rigoureusement à ce nombre. C'est plutôt sur l'aptitude des élèves, et sur le temps qu'ils peuvent y consacrer, qu'il convient de se baser.

QUESTIONNAIRE.

Première série.

Deuxième série.

Troisième série.

Quatrième série.

Cinquième série.

Sixième série.

BROUILLARD

COMMENCÉ A PARIS LE 1er JANVIER 1860.

1860. *Janvier* 1er.		
Je commence les affaires avec 8,000 francs, et je les verse dans ma caisse, ci.	8,000	»
[Je verse en caisse 8,000 fr., j'en passe écriture sur le Livre de Caisse, page 32.]		
J'ai donné à cette date le modèle d'un Bordereau de caisse, voir ce mot au Vocabulaire.		
Du 2.		
Acheté comptant 3 pièces de tulle portant ensemble 120 mètres, à 3 fr. . . . . . 360 f.		
12 pièces d'indienne, 320 mèt. à 3 fr. 960		
25 *id.* de calicot, 750 mèt. à 1.10. 825		
2 *id.* satin noir, 30 mèt. à 6,50. . 195		
1 *id.* satin blanc, 20 mèt. à 10 fr. 200	2,540	»
[J'achète des marchandises, je les paie comptant, et les inscris sur le Livre de Magasin (voir ce Livre, pages 34 et 35), je porte à l'*avoir* du Livre de Caisse la somme que j'ai payée; voir ce Livre, page 33.]		
Dans la partie simple, les commerçants ne passent point écriture sur le Journal des opérations faites au comptant, en cela ils n'obéissent pas entièrement à la loi, qui exige que toutes les opérations soient écrites sur le Journal.		
A reporter.	10,540	»

Report.	10,540	»
Du 3 *janvier* 1860.		
VENDU comptant 12 pièces d'indienne, ensemble 320 mètres à 4 francs.	1,280	»
[Je vends des marchandises au comptant : je porte sur le Livre de Magasin et du côté de la sortie, dans la première colonne à droite, le nombre de mètres qui sortent (voir ce Livre, p. 35), et j'inscris au *doit* du Livre de Caisse la somme qui y est entrée, p. 32.]		
Du 4.		
VENDU à HENRI une pièce de satin noir portant 15 mètres à 9 francs, payable sous huitaine.	135	»
[Je vends des marchandises à Henri, qui ne me le paie pas, il devient donc mon débiteur. J'écris sur le Journal : DOIT HENRI, etc. Voir le Journal, p. 40, et ce qui est dit de ce livre, p. 3.]		
Dudit.		
VENDU à BERNARD une pièce de satin blanc portant 20 mètres à 18 fr.	360	»
[Je vends à Bernard qui ne me donne pas d'argent, je le porte comme débiteur sur le Journal (voir ce livre, p. 40), et j'inscris le chiffre des marchandises sorties au Livre de Magasin. J'inscris également sur le Carnet d'Echéances le billet qu'il m'a donné, p. 38.]		
Dudit.		
REÇU de BERNARD son billet au 30 janvier pour le montant de 20 mètres de satin blanc, à 18 fr.	360	»
A reporter.	12,675	»

Report.	12,675	»
Du 5 *janvier* 1860.		
VENDU à FORGEOT une pièce de tulle portant 40 mètres à 5 francs, payable sous huitaine.	200	»
[Je porte, comme pour l'article du 3, le nombre de mètres sortis du magasin, dans la colonne destinée à cet usage, p. 35, et j'inscris Forgeot sur le Journal comme débiteur de cette somme ; voir le Journal, p. 40.)		
Du 6.		
ACHETÉ comptant 12 pièces de percaline portant ensemble 212 mètres à 1 fr.	212	»
[J'achète des marchandises, je les inscris sur le Livre de Magasin du côté de l'entrée ; j'en paie la valeur, j'en passe écriture à l'*avoir* du Livre de Caisse, p. 33.]		
Du 7.		
VENDU à HENRI 15 pièces de calicot portant ensemble 450 mètres à 2 fr., qu'il promet me payer fin courant.	900	»
[Même manière de passer écriture qu'à l'article du 4 janvier. Voir le Journal, p. 40, et le Livre de Magasin, p. 35.]		
Du 8.		
VENDU à BERNARD 10 pièces de calicot portant ensemble 300 mètres à 2 fr., payables au 1er février.	600	»
[Même manière de passer écriture que ci-dessus, Journal, p. 40; Livre de Magasin, p. 35.]		
A reporter.	14,587	»

Report.	14,587	»
Du 10 janvier 1860.		
ACHETÉ de LORANLO d'Amiens 3 pièces de mousseline brodée portant ensemble 75 mètres à 12 francs, que je promets lui payer au 1er février.	900	»
[J'achète des marchandises à Loranlo, je ne les lui paie pas comptant, je le crédite au Journal, p. 40, et j'inscris les marchandises à l'entrée du Livre de Magasin, p. 34.]		
Du 12.		
VENDU à BERNARD une pièce de satin noir portant 15 mètres à 10 fr., payable fin courant.	150	»
[Même manière de passer écriture que le 8.]		
Du 13.		
REÇU de HENRI pour solde de la vente du 3 courant.	135	»
[Je reçois de l'argent, j'en passe écriture au Livre de Caisse, p. 32, et j'écris sur le Journal : AVOIR HENRI, etc., p. 41.]		
Du 15.		
REÇU de FORGEOT un billet à mon ordre, au 10 février prochain, en paiement de la vente du 5 courant, de fr.	200	»
[Je reçois de Forgeot son billet à mon ordre, je l'inscris sur le Carnet d'Echéances au mois de février, côté des Effets à Recevoir, et je porte Forgeot sur le Journal comme créditeur de cette valeur, p. 41.]		
A reporter.	15,972	»

Report.	15,972	»
Du 17 janvier 1860.		
DONNÉ à LORANLO un billet à son O/ au 30 courant, à valoir sur ce que je lui dois. [Loranlo reçoit mon billet, je le débite sur le Journal de cette valeur, et j'inscris le billet sur le Carnet d'Échéances, côté des Effets à Payer, voir p. 39.]	400	»
Du 20.		
ACHETÉ de LORANLO 2 pièces de batiste portant 36 mètres à 12 fr. . . . . [Je reçois des marchandises, j'en passe écriture à l'entrée du Livre de Magasin, p. 34, je donne de l'argent, j'en passe écriture au Livre de Caisse, sur le Journal je crédite Loranlo pour la totalité, et dans un second article je le débite de la moitié.]	432	»
Dudit.		
PAYÉ à LORANLO moitié de sa facture de ce jour.	216	»
Du 21.		
ACHETÉ de HENRI 5 pièces de drap de Louviers portant ensemble 150 mètres à 20 fr. . [J'achète des marchandises à Henri, je le crédite au Journal des 3,000 fr., montant de l'achat, et je le débite dans un second article de la valeur du billet que je lui souscris. J'inscris à l'entrée du Livre de Magasin les cinq pièces de drap, et je porte au Carnet d'Échéances le billet que je lui donne.]	3,000	»
Dudit.		
DONNÉ à HENRI mon billet payable fin courant, pour solde de mon achat de ce jour.. .	3,000	»
A reporter.	23,020	»

Report.	23,020	»
Du 22 *janvier* 1860.		
VENDU à **FORGEOT** 5 pièces de drap de Louviers, portant ensemble 150 mètres à 36 fr. .	5,400	»
[Je débite Forgeot sur le Journal de la valeur des 5 pièces de drap qu'il me livre, et je le crédite dans un second article du montant du billet qu'il souscrit à mon ordre. J'inscris la sortie de ces marchandises au Livre de Magasin, p. 35, et je porte au Carnet d'Echéances le billet que Forgeot me remet, p. 38.]		
Dudit.		
REÇU de **FORGEOT** son billet au 20 février, en paiement de ma livraison de ce jour.. . .	5,400	»
Dudit.		
ACHETÉ de **BERNARD** 2 pièces de drap de Sedan portant ensemble 80 mètres à 25 fr. . .	2,000	»
[Je crédite Bernard au Journal pour la valeur des marchandises que je reçois de lui, et dans un second article, je le débite des 2,000 fr. que je lui donne en mon billet à son ordre. [J'inscris l'entrée des marchand. au Livre de Magasin, p. 34, et je porte au Carnet d'Echéances le billet à payer que je sonscris.		
Dudit.		
DONNÉ à **BERNARD** mon billet au 28 février, pour solde de ma livraison de ce jour. . . .	2,000	»
Du 23.		
VENDU à **FORGEOT** une pièce de drap de Sedan, portant 40 mètres à 35 fr., payable à un mois.	1,400	»
[Je débite Forgeot du prix de la vente cidessus et j'inscris la sortie de ces 40 mètres au Livre de Magasin.]		
A reporter.	39,220	»

Report.	39,220	»
——— *Du 24 janvier* 1860. ———		
VENDU à FORGEOT 2 pièces de mousseline brodée portant ensemble 50 mètres à 18 fr., qu'il promet de me payer sous huitaine. . . .	900	»
[Même manière de passer écriture qu'au 5 janvier.]		
——— *Du* 26. ———		
REÇU de FORGEOT en espèces.	900	»
[Même manière de passer écriture que le 13.]		
——— *Du* 30. ———		
ENCAISSÉ le billet BERNARD.	360	»
[Je reçois 360 francs, je les inscris au débit de la Caisse et j'écris au Carnet d'Echéances, dans la colonne qui précède celle des monnaies, *encaissé.*]		
——— *Dudit.* ———		
ACQUITTÉ mon billet O/ LORANLO. . . .	400	»
M/ B/ Ordre HENRI.	3,000	»
[J'acquitte mes deux billets, j'écris au Carnet d'Echéances, dans la colonne qui précède celle des monnaies, *acquitté.* Je donne de l'argent, j'en passe écriture à l'*Avoir* du Livre de Caisse.]		
——— *Du* 31. ———		
PAYÉ pour frais de ménage et de commerce pendant le mois.	200	»
[J'additionne le Livre de Dépense, je suppose que le total monte à 200 fr., je le porte à l'*Avoir* du Livre de Caisse.]		
TOTAL.	44,980	»

DOIT. CAISSE.

1860				
Janv.	1	Versé en caisse comme suit :		
		2 billets de banque de 1000 fr. .	2,000	»
		5 d° 500. . .	2,500	»
		En pièces d'or.	1,500	»
		En pièces de 5 fr.	1,960	»
		En diverses monnaies.	40	»
»	3	Reçu pour 12 pièces d'indienne. .	1,280	»
»	13	» de Henri.	135	»
»	26	» de Forgeot..	900	»
»	30	Encaissé le billet Bernard.. . . .	360	»
			10,675	»
1860				
Févr.	1	Solde à nouveau.	4,107	»

CAISSE. *AVOIR.*

1860				
Janv.	2	Payé pour achat suivant facture. .	2,540	»
»	6	» pour 12 pièces de percaline.	212	»
»	12	» pour 2 pièces de batiste. . .	216	»
»	30	Acquitté mon billet O/ Loranlo. .	400	»
»	30	» » O/ Henri. . .	3,000	»
»	31	Payé pour frais de ménage. . . .	200	»
		Reste en caisse. . . .	4,107	»
			10,675	»

DATES de la rentrée.		Nos d'ordre.	NATURE de la marchandise.	Provenances.	QUANTITÉS en mètres.		PRIX de l'unité.	
1860 Janvier	1	1	Tulle.	Paris.	120	»	3	»
»	1	2	Indienne.	Paris.	320	»	3	»
»	1	3	Calicot.	Paris.	750	»	1	10
»	1	4	Satin noir.	Paris.	30	»	6	50
»	1	5	Satin blanc.	Paris.	20	»	10	»
»	5	6	Percaline.	Paris.	212	»	1	»
»	10	7	Mousseline brodée.	Amiens.	75	»	12	»
»	20	8	Batiste.	Amiens.	36	»	12	»
»	21	9	Drap.	Louviers	150	»	20	»
»	22	10	Drap.	Sedan.	80	»	25	»

DATES de la sortie.		NATURE de la sortie.	QUANTITÉS sorties.		RESTANT en magasin.		VALEUR des marchandises à l'inventaire.	
Janv.	5	Forgeot.	40	»	80	»	240	»
Janv.	3	Comptant.	320	»	»	»	»	»
Janv. »	7 8	Henri. Bernard.	450 300	» »	»	»	»	»
Janv. »	4 12	Henri. Bernard.	15 15	» »	»	»	»	»
Janv.	4	Bernard.	20	»	»	»	»	»
					212	»	212	»
Janv.	24	Forgeot.	50	»	25	»	300	»
					36	»	432	»
Janv.	22	Forgeot.	150	»	»	»	»	»
Janv.	23	Forgeot.	40	»	40	»	1,000	»
						TOTAL.	2,184	»

CARNET D'ÉCHÉANCES.

DATE de la souscription.		A RECEVOIR.	DATE de l'échéance.		SOMMES.	
1860		*Janvier.*				
Janv.	4	B/ de Bernard à M/ O/.	30	Encaissé	360	»
		Février.				
Janv.	15	B/ de Forgeot.	10		200	»
»	22	B/ de Forgeot. M/ O/. .	20		5,400	»

DATE de la souscription.		A PAYER.	DATE de l'échéance.		SOMMES.	
1860		*Janvier.*				
Janv.	17	M/ B/ O/ Loranlo.. . .	30	Acquitté	400	»
»	21	M/ B/ O/ Henri.. . . .	30	Acquitté	3,000	»
		Février.				
Janv.	22	M/ B/ O/ Bernard.. . .	28		2,000	

JOURNAL

COMMENCÉ A PARIS LE 1er JANVIER 1860.

Fol. 1.

	——— *Du 4 Janvier.* ———		
1	DOIT HENRI, fr. 135. Une pièce de satin noir, portant 15 mètres, à 9 fr., payable sous huitaine.	135	»
	——— *Du 4.* ———		
1	DOIT BERNARD, fr. 360. Une pièce de satin blanc, portant 20 mètres, à 18 fr.	360	»
	——— *Dudit.* ———		
1	AVOIR BERNARD, fr. 360. Son billet à mon ordre de ce jour, au 30 janvier, de.	360	»
	——— *Du 5.* ———		
1	DOIT FORGEOT, fr. 200. Vendu une pièce de tulle, portant 40 mètres, à 5 fr.	200	»
	——— *Du 7.* ———		
1	DOIT HENRI, fr. 900. 15 pièces de calicot, portant ensemble 450 mètres, à 2 fr.	900	»
	——— *Du 8.* ———		
1	DOIT BERNARD, fr. 600. 10 pièces de calicot, portant, suivant facture, ensemble 300 mètres, à 2 fr. . . .	600	»
	——— *Du 10.* ———		
1	AVOIR LORANLO, fr. 900. Sa facture de 3 pièces mousseline brodée, portant ensemble 75 mètres, à 12 fr., payable au 1er février.	900	»
	A reporter.	3,455	»

Fol. 2.

	Report.	3,455	»
	Du 12 Janvier 1860.		
1	DOIT BERNARD, fr. 150. Une pièce de satin noir, portant 15 mètres, à 10 fr., payable fin courant.	150	»
	Du 13.		
1	AVOIR HENRI, fr. 135. Pour solde de sa facture du 4 courant. . .	135	»
	Du 15.		
1	AVOIR FORGEOT, fr. 200. Son B/ à mon O/ de ce jour au 10 février.	200	»
	Du 17.		
1	DOIT LORANLO, fr. 400. Mon B/ à son ordre payable au 30 courant.	400	»
	Du 20.		
1	AVOIR LORANLO, fr. 432. Acheté 2 pièces de batiste, portant 36 mètres, à 12 fr.	432	»
	Dudit.		
1	DOIT LORANLO, fr. 216. Compté pour moitié de l'achat ci-dessus.	216	»
	Du 21.		
1	AVOIR HENRI, fr. 3,000. Acheté 5 pièces de drap de Louviers, ensemble 150 mètres, à 20 fr.	3,000	»
	Dudit.		
1	DOIT HENRI, fr. 3,000. Mon B/ à son ordre fin courant.	3,000	»
	A reporter.	10,988	»

Fol. 3.

	Report.	10,988	»
	Du 22 Janvier 1860.		
1	Doit FORGEOT, fr. 5,400. Vendu 5 pièces de drap de Louviers, ensemble 150 mètres, à 36 fr.	5,400	»
	Du 22.		
1	Avoir FORGEOT, fr. 5,400. Son billet à mon ordre, au 20 février. . .	5,400	»
	Dudit.		
1	Avoir BERNARD, fr. 2,000. 2 pièces de drap de Sedan, portant ensemble 80 mètres, à 25 fr.	2,000	»
	Dudit.		
1	Doit BERNARD, fr. 2,000. Mon billet à son ordre de ce jour, au 28 février.	2,000	»
	Du 23.		
1	Doit FORGEOT, fr. 1,400. Vendu une pièce de drap de Sedan, portant 40 mètres, à 35 fr., payable à un mois.	1,400	»
	Du 24.		
1	Doit FORGEOT, fr. 900. 2 pièces mousseline brodée, ensemble 50 mètres, à 18 fr.	900	»
	Du 26.		
1	Avoir FORGEOT, fr. 900. Reçu en espèces.	900	»
	Total.	28,988	»

DE LA MANIÈRE DE PASSER DU JOURNAL AU GRAND-LIVRE.

J'ai démontré l'utilité du *Grand-Livre* (p. 5 et 6) et la manière de passer les écritures du *Journal* sur ce registre. J'ai dit qu'il fallait porter sur la feuille du *Doit* tout ce dont notre correspondant était débité sur le *Journal*, et sur la feuille de l'*Avoir* tout ce dont il était crédité; j'ai indiqué l'emploi des diverses colonnes de ce livre; il suffira de consulter le modèle pages 46 et 47, pour être en état de le bien tenir, ce qui, d'ailleurs, n'offre que peu ou point de difficultés.

Du 3 janvier, Henri étant débité sur le *Journal*, je cherche son compte sur le *Grand-Livre*; 1° je porte en marge au *Doit* l'année et le mois; 2° le jour dans la colonne qui touche la marge; j'écris le plus brièvement possible le motif de la dette, puis je mets dans la colonne des monnaies la somme pour laquelle je le débite. La rédaction d'un article doit être assez concise pour tenir dans une seule ligne.

La manière de passer les articles du *Journal* au *Grand-Livre* étant extrêmement simple, nous épargnerons au lecteur des répétitions inutiles. Dans les cas où il éprouverait quelques difficultés, il pourra consulter le *modèle*, p. 46 et 47.

Pour faciliter le transport du *Journal* au *Grand-Livre*, on met à gauche de l'article, au *Journal*, dans une colonne à ce destinée, le folio du *Grand-Livre* sur lequel est ouvert le compte du correspondant.

VÉRIFICATION DES ÉCRITURES.

Les additions doivent être suivies tant au *Brouillard* qu'au *Journal*; et comme on ne porte pas sur ce dernier les achats ni les ventes faits au comptant, non plus que les dépenses de ménage et autres, le total du *Journal* devra être égal à

celui du *Brouillard,* plus le total desdites sommes. Le total du *Journal* devra encore être égal à la somme des comptes établis sur le *Grand-Livre*. Quand ces préparations sont faites, on peut être certain qu'il n'existe aucune erreur d'addition, ni de report, comme dans le résumé suivant de nos opérations.

Total du Brouillard.		44,980
Total du Journal.	28,988	44,980
auquel il faut ajouter :		
Art. de Caisse du 1er.	8,000	
» du 2.	2,540	
» du 3.	1,280	
» du 6.	212	
» du 30.	360	
» du 30.	3,400	
» du 31.	200	

Le total du Journal étant de. 28,988
nous aurons la certitude que les reports ont été exactement faits et les additions régulières, par le total tant du débit que du crédit des comptes divers, savoir :

Henri	*doit*.	4,035	28,988
»	*avoir*.	3,135	
Bernard	*doit*.	3,110	
»	*avoir*.	2,360	
Forgeot	*doit*.	7,900	
»	*avoir*.	6,500	
Loranlo	*doit*.	616	
»	*avoir*.	1,332	

GRAND-LIVRE.

PARTIE SIMPLE.

Fol. 1.

DOIT. HENRI, de

DATES.		LIBELLÉ DES ARTICLES.	FOLIOS du Journ.	Francs.	Cent.
1860.					
Janvier.	4	1 pièce de satin noir. . . .	1	135	»
»	7	15 pièces calicot.	2	900	»
»	21	Mon billet à son ordre. . . .	2	3,000	»
				4,035	»
Février.	1	A nouveau.		900	»

DOIT. BERNARD, de

1860.					
Janvier.	4	1 pièce satin blanc.	1	360	»
»	8	10 pièces calicot.	1	600	»
»	12	1 pièce satin noir.	3	150	»
»	22	Mon billet à son ordre. . .	3	2,000	»
				3,110	»
Février.	1	A nouveau.		750	»

DOIT. FORGEOT,

1860.					
Janvier.	5	1 pièce de tulle.	1	200	»
»	21	1 pièce drap de Louviers. .	3	5,400	»
»	23	1 pièce drap de Sedan. . .	3	1,400	»
»	24	2 pièces mousseline brodée.	3	900	à
				7,900	»
Février.	1	A nouveau.		1,400	»

DOIT. LORANLO,

1860.					
Janvier.	17	Mon billet à son ordre. . .	2	400	»
»	20	Espèces.	2	216	»
		Solde créditeur. . .		716	»
				1,332	»

Fol. 1.

Paris (rue). *AVOIR*.

DATES.		LIBELLÉ DES ARTICLES.	FOLIOS du Journ.	Francs.	Cent.
1860.					
Janvier.	13	Espèces reçues.	1	135	»
»	21	5 pièces de drap de Louviers.	2	3,000	»
		Solde débiteur. . . .		900	»
				4,035	»

Paris (rue) *AVOIR*.

1860.					
Janvier.	4	Son billet à mon ordre.. . .	1	360	»
»	22	2 pièces de drap de Sedan. .	3	2,000	»
		Solde débiteur. . . .		750	»
				3,110	»

de Nantes. *AVOIR*.

1860.					
Janvier.	15	Son B/ à M/ G/ (à mon ordre).	2	200	»
»	22	*dito*	3	5,400	»
»	24	Espèces reçues.	3	900	»
		Solde débiteur. . . .		1,400	»
				7,900	»

d'Amiens. *AVOIR*.

1860.					
Janvier.	10	3 pièces mousseline. . . .	1	900	»
»	20	2 pièces batiste.	2	432	»
				1,332	»
Février.	1	A nouveau.		716	»

DU SOLDE DES COMPTES.

Nous avons donné les préceptes de la tenue des livres en général; nous sommes entré dans tous les détails de la tenue des livres à partie simple ; nous avons fourni pour exemples les opérations qui se font journellement dans toutes les maisons de commerce, nous avons indiqué la manière de tenir le *Brouillard*, le *Journal*, le *Grand-Livre* et les divers livres auxiliaires. Il ne nous reste plus qu'à montrer comment se soldent les comptes. Cette opération a pour but de déterminer le bénéfice ou la perte que l'on peut avoir fait dans le commerce, depuis l'ouverture des livres, et de connaître sa situation avec ses débiteurs et ses créanciers.

Pour solder les comptes de cette tenue de livres, je commence par ceux du *Grand-Livre*, que j'additionne des deux côtés. Si le débit égale le crédit, je me contente de tirer une raie à l'encre pour terminer le compte. Dans ce cas, on dit que *le doit et l'avoir se balancent*, ou que *le compte se solde de lui-même*.

Lorsque le débit l'emporte sur le crédit, comme au compte de Bernard, on fait une soustraction et l'on porte cette différence au crédit en écrivant : *solde débiteur;* puis on additionne l'*avoir*, qui doit nécessairement égaler le *doit*, et l'on tire des raies pour terminer le compte, comme on l'a fait pour ceux dont le débit balançait le crédit.

Lorsque le crédit l'emporte sur le débit, comme au compte de Loranlo, on porte la différence au débit, en écrivant : *solde créditeur*, et l'on termine le compte comme dans les deux cas précédents.

Tous les comptes étant ainsi soldés, on dispose sur une feuille de papier une balance semblable à celle qui est tracée page 50; on porte dans la colonne de l'actif les sommes dont ils restent redevables par soldes débiteurs, et dans la co-

lonne du passif, celles qui sont dues à chacun d'eux par soldes créditeurs.

Lorsque les différences du *Grand-Livre* seront portées sur la balance, reportez-vous aux livres auxiliaires; prenez par exemple, le *Livre de Caisse*, que vous soldez comme vous avez soldé le compte de *Henri;* et comme le *Doit* l'emporte nécessairement sur l'*Avoir*, à moins qu'il n'y ait plus rien en caisse, portez la différence dans la colonne de l'actif.

Quant au *Livre de Magasin*, page 34, pour connaître le montant des marchandises qui restent, soustrayez sous chaque ligne la quantité vendue de la quantité entrée, portez-en la différence dans la colonne qui a pour titre : *Reste en magasin;* multipliez ces différences par le prix d'inventaire, et mettez le résultat dans la colonne à droite; additionnez la colonne des francs, montant de l'estimation des marchandises non vendues, et portez-en le total à l'actif de la balance.

Vérifiez sur le carnet d'échéances les billets à recevoir dont vous n'avez pas encore reçu le montant; additionnez-les et portez-en le total à l'actif de la balance. Vérifiez aussi quel est le total des effets à payer, que vous porterez au passif.

Toutes ces sommes étant portées, les unes à l'actif, les autres au passif de la balance, additionnez chaque colonne, retranchez la colonne du passif de celle de l'actif, et cette différence sera le montant de votre capital.

Pour connaître le bénéfice que vous avez fait, comparez ce nouveau capital à celui que vous aviez lorsque vous avez commencé vos livres.

Cette opération étant faite, il s'agit de recommencer : c'est ce qu'on appelle ouvrir les comptes à nouveau.

Pour cela faire, il suffit de porter au débit de chaque compte la différence qui a été portée au crédit, et au crédit la différence qui a été portée au débit, en écrivant l'année, le mois, le jour, et pour libellé *à nouveau* (voir le *Grand-Livre*, pages 46, 47).

SOLDE DES COMPTES.

FOLIOS des comptes	DÉSIGNATION des comptes.	ACTIF.		PASSIF.	
		F.	C.	F.	C.
1	Henri.	900	»	»	à
1	Bernard.	750	»	»	»
1	Forgeot.	1,400	»	»	»
1	Loranlo.	»	»	716	»
	Caisse.	4,107	»	»	»
	Marchandises.	2,184	»	»	»
	Effets à recevoir.	5,600	»	»	»
	Effets à payer.	»	»	2,000	»
		14,941	»	2,716	»
	CAPITAL NET. . . .	»	»	12,225	»
		14,941	»	14,941	»

Avant d'entrer dans la théorie de la tenue des Livres à partie double, j'ai cru devoir réunir ici les articles du Code de Commerce que j'avais disséminés dans les éditions précédentes, en les plaçant chacun près du chapitre auquel il s'appliquait. Cette série d'articles du Code que le négociant ne doit pas ignorer, puisqu'elle fait connaître ses droits, les obligations que la loi impose, les formalités auxquelles il est assujetti, et les peines qu'il encourt s'il ne s'y conforme pas, peut être considérée comme une introduction à l'étude de la comptabilité.

EXTRAIT DU CODE DE COMMERCE.

TITRE PREMIER.

DES COMMERÇANTS.

Article premier. Sont commerçants ceux qui exercent des actes de commerce, et en font leur profession habituelle.

Art. 13. La loi répute actes de commerce:

Tout achat de denrées et marchandises pour les revendre, soit en nature, soit après les avoir travaillées et mises en œuvre, ou même pour en louer simplement l'usage;

Toute entreprise de manufactures, de commission, de transport par terre ou par eau;

Toute entreprise de fournitures, d'agences, bureaux d'affaires, établissements de ventes à l'encan, de spectacles publics;

Toute opération de change, banque et courtage;

Toutes les opérations des banques publiques, etc.;

Toutes obligations entre négociants, marchands et banquiers; entre toutes personnes, les lettres de change ou remises d'argent faites de place en place.

Art. 19. La loi répute pareillement actes de commerce :

Toute entreprise de construction, et tous achats, ventes et reventes de bâtiments pour la navigation intérieure et extérieure ;

Toutes expéditions maritimes ;

Tout achat ou vente d'agrès, apparaux et avictuaillements ;

Tout affrétement ou nolissement, emprunt au prêt à la grosse ; toutes assurances et autres contrats concernant le commerce de mer ;

Tous accords et conventions pour salaires et loyers d'équipages ;

Tous engagements de gens de mer, pour le service de bâtiments de commerce.

Des Livres de Commerce.

Art. 8. Tout commerçant est tenu d'avoir un Livre-Journal qui *présente*, jour par jour, ses dettes actives et passives, les opérations de son commerce, ses négociations, acceptations ou endossements d'effets, et généralement tout ce qu'il reçoit et paie, à quelque titre que ce soit ; et qui *énonce*, mois par mois, les sommes employées à la dépense de sa maison ; le tout indépendamment des autres livres usités dans le commerce, mais qui ne sont pas indispensables.

Il est tenu de mettre en liasse les lettres missives qu'il reçoit, et de copier sur un registre celles qu'il envoie.

Art. 9. Il est tenu de faire, tous les ans, sous seing-privé, un inventaire de ses effets mobiliers et immobiliers, et de ses dettes actives et passives, et de le copier, année par année, sur un registre spécial à ce destiné.

Art. 10. Le Livre-Journal et le Livre des Inventaires seront paraphés.

Le Livre de Copie de Lettres ne sera pas soumis à cette formalité.

Tous seront tenus par ordre de dates, sans blancs, lacunes, ni transports en marge.

Art. 11. Les livres dont la tenue est ordonnée par les articles 8 et 9 ci-dessus, seront cotés et paraphés, soit par un des juges des tribunaux de commerce, soit par le maire ou un adjoint, dans la forme ordinaire et sans frais. Les commerçants seront tenus de conserver ces livres pendant dix ans.

Art. 12. Les Livres de Commerce, régulièrement tenus, peuvent être admis par le juge pour faire preuve entre commerçants pour faits de commerce.

Art. 13. Les livres que les individus faisant le commerce sont obligés de tenir, et pour lesquels ils n'auront pas observé les formalités ci-dessus prescrites, ne pourront être représentés ni faire foi en justice, au profit de ceux qui les auront tenus; sans préjudice de ce qui sera réglé au Livre des *Faillites et Banqueroutes*.

Art. 14. La communication des livres et inventaires ne peut être ordonnée en justice que dans les affaires de succession, communauté, partage de société, et en cas de faillite.

Art. 15. Dans le cours d'une contestation, la représentation des livres peut être ordonnée par le juge, même d'office, à l'effet d'en extraire ce qui concerne le différend.

Art. 16. En cas que les livres dont la représentation est offerte, requise ou ordonnée, soient dans des lieux éloignés du tribunal saisi de l'affaire, les juges peuvent adresser une commission rogatoire au tribunal de commerce du lieu, ou déléguer un juge de paix pour en prendre connaissance, dresser un procès-verbal du contenu, et l'envoyer au tribunal saisi de l'affaire.

Art. 17. Si la partie aux livres de laquelle on offre d'ajouter foi, refuse de les représenter, le juge peut déférer le serment à l'autre partie.

Art. 35. En cas de faillite, le bilan devra contenir l'énumération et l'évaluation de tous les effets mobiliers et immobiliers du débiteur, l'état des dettes actives et passives, le

tableau des profits et des pertes, le tableau des dépenses; le bilan devra être certifié véritable, daté et signé par le débiteur.

DES SOCIÉTÉS.

La loi reconnait trois espèces de sociétés commerciales : la société en nom collectif, — la société en commandite, — la société anonyme.

La loi reconnait encore une quatrième espèce de société commerciale, connue sous le nom d'association en participation.

ART. 21. La société en nom collectif est celle que contractent deux personnes ou un plus grand nombre, et qui a pour objet de faire le commerce sous une raison sociale (Cod. 39, 41, 346).

Les noms des associés peuvent seuls faire partie de la raison sociale.

Art. 22. Les associés en nom collectif indiqués dans l'acte de société, sont solidaires pour tous les engagements de la société, encore qu'un seul des associés ait signé, pourvu que ce soit sous la raison sociale.

Art. 23. La société en commandite se contracte entre un ou plusieurs, associés responsables et solidaires, et un ou plusieurs associés simples bailleurs de fonds, que l'on nomme commanditaires, ou société en commandite.

Elle est régie sous un nom social qui doit être nécessairement celui d'un ou de plusieurs associés responsables ou solidaires.

Art. 29. La société anonyme n'existe point sous un nom social; elle n'est désignée par le nom d'aucun des associés.

Art. 30. Elle est qualifiée par la désignation de l'objet de son entreprise.

Pour les lois et les règlements qui régissent les sociétés, voir le *Manuel du Négociant*, de l'*Encyclopédie-Roret*.

COMMERCE.

DE LA TENUE DES LIVRES

A PARTIE DOUBLE.

En tenant ses livres à partie simple, le négociant pourra, quand il le jugera convenable, se rendre compte de sa situation envers tel ou tel individu avec lequel il fait des affaires.

Il lui suffira d'ouvrir son *Grand-Livre*, pour voir d'un coup-d'œil ce que tel correspondant lui doit, et combien il lui est dû. Son Carnet d'Échéances lui indiquera également les sommes qu'il doit recevoir et celles qu'il doit payer dans le courant du mois; le *Livre de Caisse* lui fera voir d'un côté la recette, et de l'autre la dépense qu'il a faite; son *Livre de Magasin* lui présentera l'entrée et la sortie de ses marchandises; le *Journal*, s'il a été tenu régulièrement, comme l'exige la loi, lui offrira la totalité des opérations qu'il a faites à crédit. Le solde des comptes, tel que nous l'avons démontré, lui mettra sous les yeux combien il doit, combien il lui est dû, et enfin le montant net de son capital. S'il compare ce nouveau capital avec celui qu'il avait lors de l'ouverture de ses livres, une soustraction suffira pour lui indiquer le bénéfice ou la perte qu'il aura pu faire. Mais ce résultat est-il tellement exact qu'il ne laisse rien à désirer? Si l'on considère que la balance est le résultat des additions de tous les comptes qui la composent, et de la différence de ces mêmes additions; qu'il a pu se glisser quelques erreurs dans les écritures; qu'il est possible qu'on y ait fait quelque omission, qu'on y ait passé au débit d'un compte ce qui devait être au crédit, ou au crédit ce qui devait être passé au débit, on se convaincra facilement que rien n'est moins cer-

tain que l'exactitude d'un tel résultat, et cette raison seule devrait faire rejeter la tenue des livres à partie simple, qui n'est encore que trop communément employée, malgré les justes réclamations des praticiens et des professeurs. D'ailleurs, on a dû voir dans la suite des opérations que nous avons présentées sur le Brouillard, que les achats et les ventes au comptant n'étaient pas portés au *Journal*; que d'autres offrant des exemples de bénéfices ou de pertes ne sont pas portés sur ce registre; plusieurs opérations, que nous donnerons par la suite, ne sont pas de nature à y être entièrement portées non plus. Les livres ne sont donc pas tenus conformément aux dispositions de la loi, qui enjoint au négociant d'écrire jour par jour toutes les opérations de son commerce.

[On a vu dans la tenue des livres à partie simple, que chaque article du Journal ne présente qu'un débiteur ou un créancier; dans la tenue des livres à partie double, il y a toujours deux intérêts en présence, un débiteur et un créancier. Si FORGEOT reçoit des valeurs, quelles qu'elles soient, de BERNARD, on débite dans le même article FORGEOT de ce qu'il a reçu, et l'on crédite BERNARD de ce qu'il a fourni; en écrivant au Journal : FORGEOT à BERNARD, sous-entendant toujours le mot *doit.*]

A l'avantage que présente la tenue des livres à partie simple, la partie double joint celui de faire connaître au négociant les diverses valeurs qu'il possède, sa situation qui varie selon les échanges réciproques auxquels chaque opération donne lieu. Non-seulement elle lui fait connaître ses profits et ses pertes, mais elle en indique les causes; et au moyen d'une balance qui existe sans cesse entre les débiteurs et les créanciers, elle signale les erreurs auxquelles une omission, un double emploi, une erreur de calcul, a pu donner lieu.

Je sais que l'on allègue communément la multiplicité des écritures qu'occasionne, dit-on, la partie double. Cette multiplicité n'est pas aussi réelle qu'on se l'imagine, et la sa-

tisfaction que l'on retire de la certitude du résultat des opérations, dédommage bien de quelques écritures nécessaires pour obéir aux dispositions de la loi, dispositions qui entrent même dans l'intérêt de tous les négociants.

Afin de connaître distinctement non-seulement ce que le négociant doit et ce qui lui est dû, mais encore la nature de ses dettes et celle de ses créances, on le représente sur ses livres par cinq comptes, que l'on appelle *comptes généraux*. Ces comptes sont ceux de *Caisse*, *de Marchandises*, *d'Effets à recevoir*, *d'Effets à payer et de Profits et pertes*.

Si le négociant reçoit de l'argent, au lieu de le débiter, on débite le compte Caisse; s'il reçoit des marchandises ou un effet à recevoir, on débite celui de ces comptes qui reçoit; et *vice versâ*, au lieu de créditer le négociant, on crédite tel ou tel compte, suivant la nature des objets donnés.

Le but que se propose le négociant, est de faire des bénéfices, mais le résultat de ses opérations offre quelquefois des pertes. On ouvre un compte appelé *Profits et pertes:* on porte au débit de ce compte les pertes qu'il éprouve, et les bénéfices qu'il réalise sont portés au crédit.

DES CINQ COMPTES GÉNÉRAUX.

Du Compte de Caisse.

On porte au débit de ce compte l'argent que l'on reçoit, et au crédit celui que l'on paie.

On se rendra facilement raison de cette manière de passer écriture, si l'on remarque que beaucoup de maisons occupent un caissier. Cet employé, personnifié par la caisse, doit toutes les valeurs qu'on lui confie; et réciproquement on lui doit toutes les sommes qu'il paie? Il est donc nécessaire de lui ouvrir un compte, afin de le débiter quand il reçoit, et de le créditer quand il donne. Au lieu de débiter et de créditer l'employé, on débite et on crédite la *Caisse* qui le représente.



Compte des Marchandises générales.

On ouvre un compte sous le nom de Marchandises générales comme sous celui de caisse. On le débite de celles qui entrent dans le magasin, comme on débiterait un employé qui serait chargé du soin de ces marchandises, ou comme on débiterait le négociant si l'on n'avait pas ouvert de compte à marchandises, et on le crédite de celles que l'on vend.

On porte en outre au débit de ce compte les frais que ces marchandises occasionnent, puisque ces frais en augmentent le prix.

Compte d'Effets à recevoir.

On ouvre un compte aux effets dont on doit encaisser le montant; on le débite de ceux qui rentrent, et on le crédite de ceux qui sortent, soit qu'on en reçoive la valeur, soit qu'on les donne en paiement.

Il est nécessaire de consacrer une ligne à chaque billet, pour le faire suivre d'un numéro d'entrée et d'un numéro de sortie : ces numéros se mettent dans des colonnes disposées à cet usage (voir le compte d'Effets à recevoir et celui d'Effets à payer, au *Grand-Livre* à partie double).

Compte d'Effets à payer.

On crédite ce compte de tous les effets que le négociant souscrit, et on le débite de ceux qu'il rembourse; on forme sur le *Grand-Livre* deux colonnes pour y porter un numéro d'entrée et un de sortie, comme on l'a fait au compte d'Effets à recevoir (voir ce compte au *Grand-Livre* à partie double).

Profits et Pertes.

Ce compte sert à indiquer les pertes et les bénéfices que fait le négociant. On porte au *débit* toutes les pertes, et au crédit tous les bénéfices. Ce compte se solde par celui de capital.

Subdivisions des cinq Comptes généraux.

Ces cinq comptes sont, comme nous l'avons dit, susceptibles d'être subdivisés. Au lieu de se contenter de savoir le bénéfice qu'il fait sur la totalité de ses marchandises, le négociant peut avoir intérêt de connaître celui qu'il a fait sur chaque espèce de marchandises, il ouvrira donc un compte à chaque espèce d'opération. Que celui, par exemple, qui fait le commerce de denrées coloniales ouvre un compte à *sucre*, un autre à *café*, etc., il débitera chacun de ces comptes toutes les fois qu'il recevra des marchandises dont le compte porte le nom, et le créditera de celles qu'il vendra.

Quant à la subdivision des comptes, nous nous bornerons, dans cette première partie, à parler des comptes de *mobilier*, de *dépenses* et de *frais généraux*. Le premier entre dans la subdivision du compte de marchandises générales, et les deux autres dans celle du compte de profits et pertes. Nous étudierons plus tard les détails qu'exige la subdivision des comptes.

COMPTE DE MOBILIER.

Subdivision du Compte de Marchandises générales.

Sous cette dénomination, on ouvre un compte que l'on débite de la valeur des meubles et de l'orfèvrerie qu'achète le négociant; on le crédite du prix de la vente, s'il arrive qu'il s'en défasse.

COMPTE DE DÉPENSES.

Subdivision du Compte de Profits et Pertes.

On débite ce compte des frais de maison, tels que la nourriture, l'habillement, etc.

On le crédite des sommes que rembourse soit un pensionnaire, soit un élève qui paie pension.

Ce compte se solde par profits et pertes.

COMPTE DE FRAIS GÉNÉRAUX.

Subdivision du Compte de Profits et Pertes.

Ce compte, destiné à faire connaître au négociant les frais qu'il fait pour son commerce, doit être débité des sommes qu'il paie pour les appointements de commis, pour le loyer des magasins, des frais payés à la réception ou à l'envoi des marchandises. On le crédite de ceux dont on est remboursé.

Ce compte se solde par celui de profits et pertes.

COMPTE DE CAPITAL.

Ce compte représente la situation du négociant.

On le crédite : 1° de la mise de fonds du négociant ou des négociants, s'il y a association;

2° Du montant des héritages qu'il fait ou des dots qu'il reçoit, et du bénéfice qu'il réalise pendant le courant de l'année.

On le débite : 1° de la totalité des pertes que le négociant a faites, si la perte a surpassé le bénéfice ;

2° Des dots ou légitimes qu'il paie, ou des dons considérables qu'il fait.

DES COMPTES PERSONNELS.

Dans la partie double comme dans la partie simple, on ouvre un compte à chaque personne avec laquelle on fait des affaires. On débite chacun de ces comptes de tout ce que reçoit celui au nom de qui le compte est ouvert ; on le crédite de tout ce que cette même personne fournit ou donne en paiement.

SUBDIVISION DES COMPTES GÉNÉRAUX.

Subdivision du Compte de Caisse.

Si l'on voulait subdiviser ce compte, on pourrait ouvrir un compte au papier-monnaie et un aux effets à vue ; mais cette division n'offrant aucun avantage, les négociants ne se servent habituellement que du compte de caisse.

Subdivision du Compte des Marchandises générales.

Nous nous sommes contenté, dans cette première partie, d'ouvrir le compte de marchandises générales pour connaître le bénéfice ou la perte que nous avons pu faire sur nos marchandises, quelles qu'en soient la nature et la qualité ; mais les négociants qui veulent connaître le bénéfice qu'ils font sur chaque espèce de marchandises, ouvrent un compte à chacune de ces espèces. Les comptes que l'on ouvre le plus souvent sont ceux de :

Marchandises en commission chez nos correspondants ;
Marchandises en société ;
Marchandises en foire ;
Pacotille ;
Fabrique.

Du Compte de Marchandises chez nos correspondants.

Lorsqu'on envoie des marchandises à un correspondant pour qu'il les vende pour compte, on ouvre un compte intitulé : *Marchandises chez un tel;* on le débite du prix de l'achat et de celui des frais qu'elles occasionnent. Quand elles sont vendues, on le crédite du net produit de la vente, en débitant le commissionnaire, s'il n'en renvoie pas les fonds avec le compte de vente, ou la caisse s'il envoie de l'argent, etc.

Ce compte se solde par Profits et pertes.

Du Compte de marchandises en société.

La tenue des livres en société peut offrir trois cas différents :

Ou l'on fait l'achat et la vente ;

Ou l'on fait la vente sans l'achat;

Ou l'on fait l'achat sans la vente.

Premier cas.

Quand on est chargé de l'achat et de la vente, on ouvre un compte à *marchandises en société.*

1° On débite ce compte pour la moitié du prix de l'achat, et l'associé pour sa moitié, en créditant : Caisse si l'on a payé comptant; Marchandises si l'on a payé en marchandises, etc.

2° On débite dans un second article, marchandises en société, pour la totalité des frais.

Pour la vente des marchandises, on débite le débiteur naturel à marchandises en société.

Lorsque les marchandises sont toutes vendues, on débite le compte de marchandises en société du prix de la commission, en créditant le compte de commission.

Lorsqu'on veut solder ce compte, on prélève le prix des frais et celui de la commission, que l'on déduit de la somme du crédit. Cette soustraction faite, on débite marchandises en société à l'associé pour sa part du net produit.

3° On prend la différence du débit au crédit, et l'on solde par Profits et pertes.

Deuxième cas.

Quand on fait la vente sans l'achat,

On crédite marchandises en société par le dépositaire.

Quand on reçoit le compte de vente, on crédite l'associé par le débit de Caisse ou d'Effets à recevoir, suivant la nature de la remise, l'excédant se partage par profits et pertes.

Troisième cas.

Quand on fait l'achat sans la vente,

On débite marchandises en société que l'on crédite ensuite par le débit de chacun des associés, suivant la part qu'il aura prise.

Marchandises en foire.

Lorsqu'on envoie des marchandises en foire, on ouvre un compte à cette foire, on le débite du prix des marchandises qu'on y envoie et des frais qu'elles occasionnent ; on le crédite :

1° Du montant des ventes ;

2° De la valeur de celles qui n'ont pas été vendues.

On solde par Profits et pertes.

Du Compte de Pacotille.

Quand on expédie une pacotille, on débite ce compte :

1° Du prix de l'achat des marchandises qui la composent ;

2° Des frais de chargement, du fret, de l'assurance, si

l'on fait assurer; en un mot, de tous les frais qu'occasionne la pacotille.

On le crédite du profit des ventes.

On solde par Profits et pertes.

Du Compte de Fabrique.

Quels que soient les objets de fabrication que l'on fasse confectionner, on ouvre un compte à la *fabrique*.

On débite ce compte de l'achat des ustensiles; des matières premières propres à la fabrication, de l'argent que l'on donne aux ouvriers, aux commis, et enfin de tous les frais qu'occasionne la fabrique.

On le crédite du montant des marchandises vendues provenant de la fabrique.

Compte de grosse aventure.

Mettre de l'argent à la grosse aventure, c'est donner de l'argent à un négociant qui s'oblige d'en constater l'emploi, soit dans le corps d'un navire destiné pour un voyage de long cours, soit dans les marchandises qu'il y charge et qui demeurent affectées pour sûreté du risque. Si le vaisseau arrive à bon port, l'argent est rendu avec le bénéfice dont on est convenu; mais si le vaisseau et la marchandise périssent entièrement, par naufrage ou autrement, dans le temps et dans le lieu du risque, la mise est perdue.

Quand on prête de l'argent à la grosse aventure, on ouvre un compte intitulé *grosse aventure*.

On débite ce compte des sommes prêtées et des frais, puis on le crédite des sommes qu'il rapporte.

Lorsqu'on veut solder ce compte, s'il reste encore des vaisseaux en voyage, on porte au crédit les sommes prêtées sur ces vaisseaux et on en débite le compte de balance de sortie.

On solde par Profits et pertes.

Subdivision du Compte d'Effets à recevoir.

Cette subdivision comprend : 1° les traites que l'on a tirées sur les correspondants, et qu'ils ont acceptées; 2° les remises que ces mêmes correspondants font parvenir; les contrats de rentes à recevoir. Si l'on veut adopter cette subdivision, on ouvre un compte à chaque sorte d'effets; on débite ce compte comme celui d'Effets à recevoir, de ceux qui entrent en portefeuille, et on le crédite de ceux qui sont remboursés.

Subdivision du Compte d'Effets à payer.

Compte de Traites.

Ce compte renferme toutes celles qu'on accepte.

Compte de Contrats de Rentes à payer.

Ce compte comprend les contrats que l'on souscrit quand on emprunte une somme, à la condition d'en payer la rente.

Compte de Contrats de grosse aventure à payer.

Il comprend les contrats que l'on souscrit en faveur du prêteur, quand on emprunte de l'argent à la grosse aventure sur un vaisseau. On crédite ce compte comme celui d'Effets à payer, des effets que l'on souscrit, et on le débite de ceux que l'on paie.

Ce compte se solde par Balance de sortie, que l'on crédite des effets en circulation.

Subdivision du Compte de Profits et Pertes.

La subdivision de ce compte renferme le plus communément le compte de dépenses de maison, de frais généraux, de commission et d'assurance.

Lorsqu'on veut établir une distinction entre les différentes natures de bénéfices ou de pertes que l'on peut faire, on ouvre un compte d'après la distinction que l'on veut établir.

Compte de Dépenses de maison.

On porte au débit de ce compte les sommes que l'on paie pour la dépense de la maison, et on le crédite de celles qu'on reçoit d'un pensionnaire ou d'un élève de comptoir.

Compte de Frais généraux.

On débite ce compte des frais que l'on fait pour le commerce, tels que ceux de comptoir, de magasin, de frais de voiture, appointements de commis ; on le crédite de tous les frais dont on est remboursé.

Compte d'Assurance.

Lorsque l'on assure sur mer, on ouvre un compte à *assurance;* on le crédite de tous les billets de prime, et on le débite de la valeur que l'on paie lorsque le vaisseau sur lequel on a assuré a péri.

On solde par Profits et pertes.

Compte de Commission.

Lorsque l'on entreprend la commission, c'est-à-dire, lorsqu'on reçoit des marchandises à vendre pour compte d'autrui, on ouvre un compte à commission ; on le débite des frais qu'il occasionne, et on le crédite des commissions que l'on réalise.

On solde par Profits et pertes.

Compte des Marchandises de nos correspondants dont nous sommes les commissionnaires.

Quand on reçoit des marchandises à vendre pour le compte

d'un correspondant, on leur ouvre un compte intitulé : *Marchandises d'un tel.*

On débite ce compte des frais occasionnés par les marchandises reçues : tels sont ceux de voitures, d'arrivée, de magasinage, des avances qu'on a faites, et on le crédite du produit des ventes.

Quand les marchandises sont toutes vendues, on débite ce compte à commission pour le montant de ce qui est dû, et l'on solde le compte en le débitant du net produit dont on crédite le propriétaire des marchandises. Voir le compte drap Delaporte, au *Grand-Livre.*

Compte de Rentes.

Lorsqu'on a des rentes à recevoir et des rentes à payer, on ouvre un compte de *rentes* ; on le débite de toutes celles que l'on paie, et on le crédite de celles que l'on reçoit.

On solde par Profits et pertes.

Compte des Immeubles.

Quand on achète une maison, une terre, une propriété quelconque, on ouvre un compte à cette propriété. Prenons pour exemple une propriété que le négociant aurait achetée à Paris, rue de Marengo. Il faut ouvrir un compte auquel on donnera pour titre : *Maison rue de Marengo.* On débitera ce compte : 1° du prix de l'achat et des frais ; 2° du prix des réparations et impositions, et on le créditera du montant des loyers.

Ces comptes se soldent par Balance de sortie que l'on débite du prix de la propriété, puis par Profits et pertes.

Comptes à ouvrir lorsque le commerce se fait en société.

Quand plusieurs personnes s'associent pour faire le commerce, on ouvre un compte à chaque sociétaire, intitulé : Un

TEL, SON COMPTE EN SOCIÉTÉ ; sous cette dénomination, on débite chaque associé de la somme qu'il doit fournir, et l'on en crédit le compte de capital.

Quand un associé verse sa mise de fonds, soit le tout, soit une partie, on le crédite des valeurs qu'il fournit, et l'on débite le débiteur naturel (1).

Les dépenses de ménage de chaque associé ne se faisant pas ordinairement en commun, indépendamment des comptes ouverts à chaque associé sous la dénomination : UN TEL, SON COMPTE EN SOCIÉTÉ, on en ouvre un autre intitulé : *Un tel, son compte de levées* ; ce compte remplace celui de *dépenses*. On porte au débit de ce dernier compte les sommes que l'associé prélève pour sa dépense particulière, selon la somme qui lui est allouée, et l'on crédite la *Caisse*. On solde ce compte par Profits et pertes.

Si un associé prélève une somme plus forte que celle qui lui est accordée pour sa part, on crédite son compte de levées par le débit de son compte en société, ou de son compte particulier si l'on a jugé convenable de lui en ouvrir un sous cette dénomination.

Lorsqu'un des associés a versé sa mise de fonds, si pour le bien de la société il verse de nouveau une somme quelconque, on lui ouvre un compte intitulé : UN TEL, SON COMPTE PARTICULIER, que l'on crédite des sommes que l'associé a fournies, et que l'on débite de ce qu'on lui rembourse.

DU JOURNAL A PARTIE DOUBLE.

Ce livre est appelé *Journal*, parce qu'il doit présenter jour par jour :

1° Ce qui est dû au commerçant, soit que les débiteurs lui souscrivent un engagement négociable, soit qu'ils n'aient fourni aucune reconnaissance ;

(1) Si l'association a lieu entre personnes déjà établies, il est de toute nécessité de solder les livres de la maison déjà existante et de faire un inventaire.

2° Ce que doit le commerçant, soit qu'il en ait donné obligation par écrit, soit qu'il n'ait contracté qu'un engagement verbal.

3° Les négociations, acceptations ou endossements d'effets de commerce.

Ce livre doit encore présenter ce que le négociant reçoit ou paie à quelque titre que ce soit, même pour les choses étrangères à son commerce ; s'il vend une maison dont il reçoive le prix, il doit en débiter la Caisse ; s'il en achète une qu'il paie comptant, il doit également en créditer la Caisse.

Enfin, tout commerçant est tenu de porter sur son *Journal*, par chaque mois, sans entrer dans des détails minutieux, les sommes qu'il tire de sa caisse pour être employées aux dépenses de sa maison, ce qui comprend les frais relatifs à la tenue de son commerce, tels que loyers, appointements des employés, frais de bureau, etc. Cependant on omet dans la rédaction de ce livre beaucoup de détails qui deviennent inutiles, parce que n'étant qu'accessoires, ils sont portés sur des livres auxiliaires.

Daus le langage du commerce, on considère comme *débiteur*, celui à qui on donne, à quelque titre que ce soit ; on le débite de ce qu'on lui a payé, ou livré ou vendu ; on crédite celui de qui on a reçu, à quelque titre que ce soit, c'est-à-dire qu'on le présente comme *créancier* de ce qu'il a payé, ou livré ou vendu.

PRINCIPES POUR ÉTABLIR LE DÉBITEUR ET LE CRÉANCIER SUR LE JOURNAL A PARTIE DOUBLE.

Tout ce qui entre constitue un *créditeur*.

Tout ce qui sort constitue un *débiteur*.

Tout compte qui reçoit doit à celui qui donne.

Celui à qui l'on fournit, ou pour le compte de qui l'on fournit, est *débiteur*.

Celui qui fournit, ou pour le compte de qui l'on reçoit, est *créancier*.

DISPOSITIONS DU JOURNAL.

1° Mettez la date entre deux filets égaux, en ayant soin d'énoncer le mois et l'année au commencement de chaque page;

2° Ecrivez le nom du débiteur et du créancier en caractères demi-gros; la somme principale immédiatement après le nom;

3° A la ligne suivante, désignez les particularités de l'opération que l'on fait, les conditions, les effets de commerce que l'on reçoit ou que l'on donne, l'escompte que l'on gagne ou que l'on perd, mettez la somme principale dans la colonne des monnaies, parce qu'en cas d'erreurs, la disparité des sommes réveillera l'attention.

Ne commencez pas un article, autant qu'il sera possible, au bas d'une page, s'il ne peut y être contenu entièrement; néanmoins, évitez de laisser du blanc, et si cela ne se peut, tirez une ligne et croisez obliquement.

Quant au libellé, diverses circonstances peuvent le faire varier; c'est au teneur de livres intelligent à ne pas omettre le nécessaire et à retrancher le superflu.

Dans la rédaction d'une opération de commerce, il peut se trouver :

1° Ou un seul débiteur et plusieurs créanciers;

2° Ou plusieurs débiteurs et un seul créancier;

3° Ou plusieurs débiteurs et plusieurs créanciers.

Dans ces trois cas, on passe un article collectif en écrivant, lorsqu'il y a un débiteur et plusieurs créanciers : *Un tel aux suivants.*

Lorsqu'il y a plusieurs débiteurs et un seul créancier : *Les suivants à un tel.*

Lorsqu'il y a plusieurs débiteurs et plusieurs créanciers : *Les suivants aux suivants* (1).

(1) Plusieurs teneurs de livres emploient le mot *divers* au lieu de *suivants*, ce qui est tout-à-fait indifférent : je me sers de celui-ci, parce que j'ai cru voir que les élèves

A la ligne suivante, on met le libellé, à la suite duquel on désigne séparément chaque débiteur et chaque créancier, pour sa part, en indiquant la cause de la dette et celle de la créance.

Dans ces articles, évitez le plus que vous le pourrez de répéter les sommes, et si vous y êtes contraint, disposez-les de façon que celles des débiteurs ne puissent pas être additionnées avec celles des créanciers, ce qui ferait un double emploi.

DU GRAND-LIVRE A PARTIE DOUBLE.

Nous avons vu (p. 46, 47) que le *Grand-Livre* à partie simple est un registre sur lequel on ouvre un compte, par *Doit* et *Avoir*, aux personnes qui sont débitées ou créditées sur le *Journal*; qu'au *Doit* de ce compte on porte la somme dont la personne est débitée sur le *Journal*, et à l'*Avoir* celle dont elle est créditée. Dans la tenue des livres à partie double, on ouvre des comptes non-seulement aux personnes, mais encore aux objets. La disposition du *Grand-Livre* à partie double est la même que celle du *Grand-Livre* à partie simple, à cette différence qu'on ajoute une colonne entre celle qui est destinée à recevoir les francs, et celle qui doit contenir le folio du *Journal*. Les deux pages en regard doivent être marquées du même numéro.

Sur la page à gauche on écrit : *Doit;* sur la page à droite on écrit : *Avoir*. Le nom du compte ouvert doit être écrit en caractères demi-gros.

La marge contient le millésime et le mois, la colonne qui est contre la marge indique le jour. Vient ensuite le libellé, qui doit être toujours assez précis pour tenir dans une seule ligne.

le comprennent mieux, lorsqu'on remplit l'ellipse en disant : *les débiteurs suivants* ou *les créanciers suivants*; d'ailleurs le gouvernement semble avoir consacré cette expression en l'adoptant dans la comptabilité administrative.

Les deux colonnes qui sont contre celle des monnaies doivent contenir : la première à gauche, le folio du *Journal*, sur lequel l'opération est écrite, et la second celui du *Grand-Livre*, sur lequel est porté le créancier ou le débiteur correspondant. Quant au libellé, il suffit d'y désigner à qui chaque compte doit, ou par qui il lui est dû ; le compte d'Effets à recevoir et celui d'Effets à payer doivent contenir la date de la souscription de l'effet, celle de son échéance ; il doit indiquer à l'ordre de qui il a été souscrit ; et si c'est une lettre de change, sur qui elle a été tirée. Le compte des Marchandises doit désigner l'espèce, la nature et la quantité de marchandises ; en un mot, on n'y porte que les détails relatifs au compte sur lequel on écrit, et on supprime le reste.

TRANSPORT DU JOURNAL AU GRAND-LIVRE.

Pour faciliter le transport du *Journal* au *Grand-Livre*, on place à chaque article du *Journal*, dans une colonne, le numéro ou folio du *Grand-Livre* sur lequel sont portés les comptes débités ou crédités dans l'article. On commence par mettre le folio du débiteur, ou des débiteurs s'il y en a plusieurs ; on trace au-dessous un tiret (——), puis l'on met au-dessous de ce tiret le folio du créancier ou des créanciers s'il y en a plusieurs.

Pour rendre cette explication plus sensible, j'ai mis au premier article du JOURNAL *le mot* DÉBITEUR *devant le folio du compte qui doit être passé au débit, et le mot* CRÉANCIER *devant celui qui doit l'être au crédit.* (Voir le *Journal*, 1er janvier.)

Ce numéro, pris dans le répertoire, indique sur-le-champ le folio du *Grand-Livre* sur lequel sont ouverts les comptes mentionnés dans chaque article.

Lorsqu'un article du *Journal* est porté sur le Grand-Livre, il faut avoir soin de mettre un point à chacun des numéros placés en marge de cet article ; cette précaution fait con-

naître que les débiteurs et les créanciers ont été reportés, mais il faut se garder de faire ce point auparavant, pour éviter l'erreur à laquelle un oubli, une distraction ou un dérangement quelconque pourrait donner lieu.

DE LA BALANCE DE VÉRIFICATION.

Nous ferons remarquer que les articles du *Journal* en partie double forment une équation dont le premier membre comprend les valeurs qu'on a reçues, et le second, celles que l'on a fournies. Cette équation se reproduit dans les écritures du *Grand-Livre*, et doit se continuer jusqu'à la fin de la tenue des livres, s'il ne s'y est pas glissé d'erreurs, ce qui aurait pu arriver, soit par une omission ou par un double emploi, soit en portant au débit un article qui doit être passé au crédit, ou au crédit ce qui doit être passé au débit; soit enfin en portant une somme au lieu d'une autre. Pour s'assurer de l'exactitude des opérations, il est prudent de faire, tous les mois, une balance de vérification. Si à deux quantités égales entre elles on ajoute d'autres quantités égales, leurs sommes seront égales. D'après ce principe d'arithmétique, si l'on veut contrôler le *Journal* par le *Grand-Livre*, on additionne les sommes portées à chaque page du *Journal*, en commençant par la première, en bas de laquelle on met le total; on reporte ce total au haut de la seconde page que l'on additionne, et au bas de laquelle on doit mettre, comme on a fait à la première, le total, que l'on reporte à la page suivante, et l'on opère ainsi jusqu'à ce qu'on ait obtenu l'addition totale du mois. On additionne ensuite séparément tous les comptes du *Grand-Livre*, on porte la somme de chacun sur une balance disposée comme l'est celle page 76, mettant dans la colonne du *Doit* toutes les sommes des débiteurs, et dans la colonne de l'*Avoir* celles des créanciers. Si toutes les sommes ont été exactement portées au *Grand-Livre*, les additions de ces colonnes et celles du *Journal* doivent donner trois totaux parfaitement semblables.

Si les totaux de la balance de vérification, qui doit se faire tous les mois, ne se rapportent pas entre eux, c'est-à-dire si celui du débit n'est pas égal à celui du crédit, il y a erreur, et le teneur de livres est obligé de pointer. Cette opération se fait ainsi :

Une personne, à l'aide des numéros placés en marge du *Journal*, appelle les débiteurs et les créanciers qui sont inscrits sur ce registre ; une autre vérifie à mesure si chaque compte a été débité ou crédité sur le *Grand-Livre* comme il le devait être ; et lorsqu'une somme est reconnue exactement portée, la personne qui tient le *Journal* a soin de faire un point à côté du numéro du compte vérifié. Cette opération, poursuivie jusqu'au dernier article du mois, fait nécessairement découvrir les omissions et les erreurs qui ont pu se glisser dans le transport du *Journal* au *Grand-Livre*.

J'ai dit qu'il faut faire les additions du *Journal* au bas de chaque page, et en reporter le montant au haut de la page suivante ; mais il est prudent, en cas d'omission ou de toute autre erreur faite sur le *Journal*, de ne les y indiquer qu'au crayon, et de ne les marquer à l'encre que lors que les deux totaux du *Grand-Livre* sont semblables entre eux et à la somme du *Journal*. Il est bien entendu que les totaux des additions de chaque compte du *Grand-Livre* doivent être portés d'abord sur la balance ; le teneur de livres qui les inscrirait sur-le-champ au bas de chaque compte du *Grand-Livre*, s'exposerait à faire des ratures sur ce registre. Ce n'est qu'après s'être assuré de l'exactitude des opérations par le contrôle du *Grand-Livre* par le *Journal*, que l'on peut mettre le total au bas de chacun des comptes du premier de ces registres, ayant soin de ne pas tirer de trait au-dessous du total, vu qu'il doit être additionné avec les sommes des mois suivants.

Quelques personnes, pour s'épargner la peine de faire l'addition du *Journal*, se contentent d'additionner le *Grand-Livre* ; lorsque les deux totaux de la balance, celui du *Doit* et celui de l'*Avoir*, sont d'accord, elles posent l'addition sur

le *Journal*, se fondant sur ce que le *Grand-Livre* étant le résultat du *Journal*, l'addition de ce dernier registre ne peut qu'offrir une somme semblable; mais la conséquence est loin d'être juste, car il peut se faire qu'il y ait un et peut-être plusieurs articles que l'on ait omis de passer sur le *Grand-Livre*. Dans ce cas, les totaux des additions de la balance ne se rapporteraient pas moins entre eux, bien qu'il y ait eu des omissions; d'ailleurs, ces mêmes personnes se privent d'un grand avantage : si lorsqu'on a additionné le débit et le crédit du *Grand-Livre*, la balance de vérification ne se rapporte pas, on est obligé de faire des recherches au *Doit* et à l'*Avoir;* lorsqu'au contraire on a additionné le *Journal*, si l'un des côtés de la balance offre un total semblable à celui du *Journal*, on est fortement autorisé à croire que l'autre côté est fautif, et c'est alors sur ce seul côté que l'on doit diriger les recherches. Il est donc prudent de vérifier d'abord sur le *Journal* s'il n'y a pas eu de sommes omises dans la colonne des monnaies, ensuite d'additionner ce registre comme nous l'avons recommandé plus haut, et même de faire la preuve de cette addition; alors on porte au débit et au crédit de la balance les totaux résultant de chacun des comptes du *Grand-Livre*.

BALANCE DE VÉRIFICATION.

Janvier 1860.

FOLIOS du Grand-Livre.	DÉSIGNATION des comptes.	DOIT.		AVOIR.	
		F.	C.	F.	C.
1	Caisse.	39,053	»	15,562	50
4	Marchandises.	17,624	50	14,684	»
6	Profits et Pertes. . . .	132	»	324	»
7	Loranlo.	300	»	300	»
8	Vomeray.	530	»	»	»
8	Imbert.	1,102	»	1,102	»
9	Capital.	300	»	30,500	»
10	Laporte.	1,701	50	1,701	50
11	Forgeot.	1,920	»	1,920	»
11	Dufour.	500	»	1,550	»
12	Dépense.	500	»	»	»
14	Dehnam.	3,120	»	3,120	»
14	Mobilier.	4,300	»	»	»
18	Effets à recevoir. . . .	7,121	»	»	»
19	Effets à payer.	300	»	7,740	»
		78,504	»	78,504	»

Voir le *Grand-Livre,* pages 210 et suivantes.

DE LA RECTIFICATION DES ARTICLES MAL PASSÉS SUR LE JOURNAL OU SUR LE GRAND-LIVRE.

Des articles mal passés sur le Journal.

Les erreurs faites sur le *Journal* peuvent être de deux sortes :

1° On peut avoir mal placé le débiteur et le créancier;

2° On peut avoir mal placé ou le débiteur seulement, ou le créancier seulement.

Premièrement : Si dans un article du *Journal* on a débité par erreur le créancier, au lieu de le créditer, ou qu'on ait crédité le débiteur au lieu de le débiter, la loi exigeant que les livres soient tenus sans aucune espèce de rature, on annule l'article mal passé en écrivant un article inverse, c'est-à-dire en débitant le débiteur ou en créditant le créancier comme ils auraient dû l'être, et en indiquant dans la rédaction que cette opération a pour but de rectifier l'erreur faite dans le premier article.

Exemple d'un article mal passé.

	Du 15 *Juin* 1860.			
	CAISSE à MARCHANDISES, fr. 500.			
	Acheté comptant de LORANLO, deux barriques de sucre.	500	»	

Il est évident qu'on a commis une erreur en passant cet article.

Le compte de marchandises qui a reçu devait être débité, celui de caisse qui a fourni devait être crédité. Pour rectifier l'erreur on passera un second article dans l'intention d'annuler le premier.

Exemple.

Du 15 *Juin* 1860.		
Marchandises générales à CAISSE, fr. 500.		
Acheté comptant de LORANLO, deux barriques de sucre.	500	»
Cet article a pour but d'annuler le précédent, qui a été mal passé.		

L'article ci-dessus n'ayant d'autre objet que d'annuler le précédent, dans un troisième article on débite et l'on crédite chaque compte comme on aurait dû le faire primitivement.

Du 15 *Juin* 1860.		
Marchandises générales à CAISSE, fr. 500.		
Acheté comptant de LORANLO, deux barriques de sucre.	500	»
Cet article a pour but de redresser l'erreur de l'article annulé.		

Deuxièmement : Si dans un article du *Journal*, on a mal placé le débiteur seulement, il faut, dans un second article, créditer le compte qui a été débité par erreur, et débiter le véritable débiteur.

Exemple d'un article où le débiteur a été crédité par erreur.

Du 25 *Juillet* 1860.		
LAPORTE à CAISSE, fr. 800.		
Compté à DUFOUR pour solde de sa facture.	800	»

Il est constant qu'il y a erreur, puisque j'ai débité Laporte, qui est entièrement étranger à cette opération, au lieu de débiter Dufour, qui reçoit. Pour rectifier l'erreur, j'écris l'article suivant :

Du 25 *Juillet* 1860.		
DUFOUR à LAPORTE, fr. 800.		
Pour rectification de l'article ci-dessus, dans lequel Laporte a été débité par erreur.	800	»

Même raisonnement, même principe, si l'erreur était au crédit.

Des articles mal passés sur le Grand-Livre.

Lorsqu'un article a été porté au débit d'un compte quand il aurait dû l'être au crédit, on le porte une première fois au crédit pour balancer la somme dont il a été débité à tort, et comme cette opération n'a d'autre résultat que de rectifier l'erreur qui a été commise, on le crédite pour le montant de ce qu'il aurait dû l'être la première fois. Cette opération augmente, à la vérité, le débit et le crédit de la somme portée par erreur; mais il est facile, en marquant ces sommes par une petite étoile, soit de les passer en additionnant, soit de les déduire du total; la somme des débits et celle des crédits n'en coïncideront pas moins avec celle du *Journal*.

On peut même éviter de contre-passer les articles erronés sur le *Grand-Livre*, en enlevant avec un grattoir la somme portée par erreur, et en écrivant en marge le mot *nul*. Ce registre n'étant pas exigé par la loi, peut supporter les ratures auxquelles des erreurs ont donné lieu. Ce procédé est même préférable à tout autre.

SOLDE DES COMPTES DE LA TENUE DES LIVRES A PARTIE DOUBLE, ARRÊTÉ AU 28 FÉVRIER.

Pour habituer les élèves à solder les comptes, j'ai dû diviser ma Tenue de Livres en trois parties. J'arrêterai donc la série des exemples que je me propose de donner, et je solderai les comptes à la fin de février, opération que les négociants ont l'habitude de ne faire que tous les ans.

Du Solde des Comptes du Grand-Livre à partie double.

Cette opération exige que préalablement le teneur de livres ait fait la balance de vérification du mois de février, qui doit comprendre les additions de celles de janvier (*Voir* la balance, pages 76 et 183). Lorsque cette balance est exacte, il porte sur le *Grand-Livre* le total de chaque compte. Le compte de caisse, par exemple, monte, y compris le total de janvier, au débit à 49,856 fr. 52 c., et au crédit à 42,795 fr. 11 c. ; après avoir tiré une ligne horizontale au-dessous de chaque colonne, il porte la première somme au débit et la seconde au crédit de ce compte. Il agit de même pour les autres comptes ; et lorsque tous les totaux ont été ainsi écrits au bas de chaque colonne, il procède au solde des comptes.

Nous avons vu dans la partie simple, que solder un compte, c'est prendre la différence du débit au crédit, et porter cette différence au côté le plus faible pour l'égaler au plus fort.

Dans la partie double les comptes se soldent,

Ou d'eux-mêmes ;

Ou par profits et pertes seulement ;

Ou par balance de sortie seulement (*Voir* ce compte, *page* 83) ;

Ou par balance de sortie et par profits et pertes.

Les comptes se soldent d'eux-mêmes quand le débit égale le crédit.

Tel est le compte de Leranlo. (*Voir* ce compte au Grand-Livre, *pages* 222, 223.)

Les comptes se soldent par profits et pertes, seulement, lorsqu'étant susceptibles d'offrir du gain ou de la perte, il ne reste plus rien en nature.

Dans ce cas, on prend la différence du *Doit* à l'*Avoir*, et si cette différence est un bénéfice, elle se porte au *Doit* du compte que l'on solde, et à l'*Avoir* de celui de profits et pertes ; si c'est une perte, elle se porte à l'*Avoir* du compte que

l'on solde, et au *Doit* de profits et pertes. (*Voir* le compte de Dépense, *page* 233.)

Les comptes se soldent par balance de sortie seulement, quand, ne se soldant pas d'eux-mêmes, ils ne sont susceptibles ni de bénéfices, ni de pertes. Tels sont, par exemple, les comptes de nos correspondants ou ceux d'effets en nature; tels sont ceux de caisse, d'effets à recevoir, à payer, etc.

Les comptes se soldent par balance de sortie et par profits et pertes, quand, étant de nature à présenter du gain ou de la perte, il reste quelque chose en nature. Tel est, par exemple, le compte de marchandises. On débite ce compte à balance de sortie pour la valeur des marchandises en magasin, en les estimant, soit au prix coûtant, soit au cours du jour; ensuite on prend la différence du débit au crédit, et l'on porte cette différence au compte de profits et pertes.

L'application des préceptes ci-dessus au solde de notre première tenue de livres éclaircira ce que la simple énonciation de ces préceptes pourrait laisser d'obscur.

DU SOLDE DES COMPTES ARRÊTÉS AU 28 FÉVRIER.

Solde du Compte de Dépenses.

Pour solder le compte de dépenses, je prends la différence du *Doit* à l'*Avoir*. Cette différence monte à 600 fr.; cette somme étant une perte pour moi, j'en débite le compte de profits et pertes, et j'en crédite celui de dépenses. (Voir le *Journal*, page 181.)

Solde du Compte de Frais généraux.

Les frais que j'ai faits pour mon commerce doivent être aussi considérés comme une perte; je prends la différence du *Doit* à l'*Avoir* du compte de frais généraux; je trouve 173 fr.; j'en débite profits et pertes, et j'en crédite le compte de frais généraux.

J'ai réuni sur le *Journal* les deux articles pour simplifier les écritures. (Voir le *Journal*, 28 février, *page* 181.)

Solde du Compte de Marchandises générales.

Pour solder le compte de marchandises, je me porte au *Livre auxiliaire de Magasin*, page 161 ; je fais ressortir toutes les marchandises non vendues, dans la colonne destinée à cet effet, j'en mets le montant dans la colonne à côté, j'additionne et j'écris au bas le total montant à 24,610 fr. 85 c.

Si toutes les marchandises étaient vendues, rien ne serait plus simple que de solder ce compte, puisque la différence du *Doit* à l'*Avoir* indiquerait le bénéfice ou la perte. La difficulté ne peut provenir que des marchandises restant en magasin. Pour lever cette difficulté, il suffit de supposer un être auquel on vend les marchandises au prix de leur estimation ; alors toutes les marchandises étant sorties, la différence du débit au crédit est la perte ou le gain que nous avons fait. Cet être imaginaire est le compte de balance de sortie : on le débite de la valeur des marchandises en magasin dont on crédite celui de marchandises générales ; ce compte se trouvant ainsi crédité de la valeur des marchandises vendues tant véritablement que fictivement, on prend la différence que l'on porte à profits et pertes.

Pour solder notre compte de marchandises, j'ai débité *balance de sortie à marchandises* pour les 24,610 fr. 85 c. restant en magasin, puis, après avoir additionné cette dernière somme avec celle qui est au-dessus, *page* 217, je trouve à l'*Avoir* un total de 55,938 fr. 85 c. ; j'en déduis la somme du débit ; reste pour différence 8,245 fr. 28 c., et j'écris : *Marchandises générales à profits et pertes*, pour bénéfice et solde.

Solde du Compte de Maison.

Pour solder ce compte, je suppose vendre ma maison à balance de sortie : je débite ce dernier compte pour l'estimation, que je porte à 41,400 fr. ; j'additionne l'*Avoir* et je prends la différence 350 fr., dont je crédite profits et pertes par le débit de maison.

Du Compte de Balance de Sortie.

Pour mieux faire comprendre le mécanisme de ce compte, opération qui présente souvent des difficultés à la plus grande partie de ceux qui étudient la tenue des livres, et même à de jeunes praticiens, me sera-t-il permis de dire la marche que je fais suivre à mes élèves. Vous venez, leur dis-je, de tenir les écritures d'un négociant qui vous a confié ses registres, vous reconnaissez avoir des débiteurs, et rappelez-vous que dans le langage du commerce on considère comme tels non-seulement les individus qui nous doivent, mais encore les comptes des objets qui restent en nature; vous reconnaissez avoir des créanciers, vous éprouvez quelques difficultés pour solder vos comptes : eh bien, supposez un individu quelconque qui, pour vous tirer d'embarras, se chargerait de se faire rembourser de tous les débiteurs, et qui, à mesure qu'il recevrait la solde de chacun d'eux, en passerait écriture au débit de son propre compte. Supposez qu'il solde le compte des créanciers en remettant à chacun d'eux ce que le négociant leur doit pour solde, et qu'au fur et à mesure qu'il les rembourse, il en passe écriture à son *Avoir*, le compte de cet individu, lorsqu'il sera terminé, présentera d'un coup-d'œil, à son débit, tout ce que le négociant possède, et à son crédit, tout ce qu'il doit; eh bien, supposons toujours que cet individu existe, introduisons-le dans nos opérations, et nommons-le *Balance de sortie*.

Ce compte devra donc être débité des objets en nature, tels que marchandises, argent, maisons, effets à recevoir, et de ce que les débiteurs doivent pour solde au négociant; il devra être crédité du montant des effets à payer en circulation, et des sommes dues à chaque créancier.

Ce compte se solde par capital.

Des comptes qui se soldent par le Débit de Balance de sortie seulement.

Nous avons vu plus haut que ces comptes sont ceux qui

offrent des effets en nature, et ceux de nos correspondants dont le débit surpasse le crédit. Je prends donc la différence du *Doit* à *l'Avoir* du compte de caisse; je le crédite de l'argent que j'ai trouvé en caisse, montant à fr. . 7061,41

Je crédite Effets à recevoir pour ceux en portefeuille, montant à. 1307

Mobilier pour son estimation. 4300

Imbert pour ce qu'il me doit. 500

Vomeray pour *idem*. 530

Je débite balance de sortie à chacun de ces comptes, et j'écris : *Balance de sortie aux suivants*. (Voir le *Journal*, page 182.)

Des Comptes qui se soldent par le Crédit de Balance de Sortie.

Ces comptes sont ceux d'effets à payer, et des correspondants dont le crédit surpasse le débit.

Le compte d'effets à payer me présente une différence à l'*Avoir* de 23150 fr.; j'en débite ce compte comme si les effets en circulation avaient été acquittés, et je crédite celui de balance de sortie, qui est supposé les avoir remboursés.

Je trouve, après avoir pris la différence du compte de Laporte, qu'il reste créancier de 1006 fr.; j'en débite son compte, qui, par ce moyen, se trouve soldé, et j'en crédite celui de balance de sortie.

Même raisonnement pour Forgeot et pour Dufour.

L'excédant du crédit de Forgeot sur le débit est de. 17069,59

Celui du crédit de Dufour sur le débit est de 42

Je débite le compte de chacun d'eux, comme s'il avait été remboursé, et j'en crédite le compte de balance de sortie.

Du Solde de Profits et Pertes.

Tous les comptes susceptibles de gain ou de perte ont été soldés par celui de profits et pertes, je puis donc solder ce

dernier compte, dont le *Doit*, comme nous l'avons vu, indique nos pertes, et l'*Avoir*, nos bénéfices. Après avoir additionné l'un et l'autre côté, et avoir soustrait le débit du crédit, je trouve que l'*Avoir*, côté de bénéfices, l'emporte sur le *Doit* de 8241,67. Ce gain augmente nécessairement mon capital, je débite profits et pertes à capital pour le montant de mon bénéfice (Voir le *Journal*, 28 février.)

Du Solde de Capital.

Pour solder ce compte, je prends la différence du *Doit* à l'*Avoir*, et j'écris : *Capital à balance de sortie*, fr. 38441,67. Cet article solde à la fois le compte de capital et celui de balance de sortie, s'il ne s'est pas glissé d'erreurs. Cela doit être en effet : car, qu'indique le débit de balance de sortie? l'actif du négociant, c'est-à-dire ce qu'il possède. Qu'indique le crédit de ce même temps? le passif, c'est-à-dire ce que le négociant doit; or, la différence du débit au crédit doit être ce que le négociant possède net, ou ce qui revient au même, son capital net; donc en débitant capital de la différence, ce compte se trouve naturellement soldé, et en créditant balance de sortie, la différence du *Doit* à l'*Avoir* se trouve naturellement remplie.

DU COMPTE DE BALANCE D'ENTRÉE.

Si l'on a apporté l'attention nécessaire aux opérations de la balance générale des livres, on a dû reconnaître l'utilité de la balance de sortie. Ce compte réunit à la propriété de solder ceux des débiteurs et des créanciers, celle de présenter un tableau qui, d'un côté, expose tous les débiteurs du négociant, en désignant de combien chaque compte est débiteur, de l'autre, tous ses créanciers, en indiquant combien il doit à chacun d'eux. De plus, ce compte fait connaître le montant de ce que le négociant possède net. Mais il a fallu supposer, 1° que les débiteurs avaient payé leurs dettes à balance de sortie; 2° que ce compte avait remboursé les créanciers.

Qu'en est-il résulté? que la somme dont chaque compte est débiteur est passée du débit au crédit, et que la somme dont chaque compte est créancier est passée du crédit au débit. Si le négociant voulait se retirer des affaires, les livres pourraient rester dans cet état. Mais celui qui veut continuer le commerce doit rouvrir de nouveaux livres; il est donc obligé, pour rétablir l'ordre qu'il a renversé, de débiter de nouveau les débiteurs de ce qu'ils doivent, et de créditer les créanciers de ce qui leur est dû. Dans ce but, on ouvre un compte qu'on appelle *balance d'entrée*. On le débite de tout ce dont la balance de sortie a été créditée, en créditant chaque créancier; et l'on crédite ce même compte de balance d'entrée, en débitant les débiteurs pour la somme dont ils restent redevables. Pour procéder à cette opération, il suffit de copier sur le *Journal* le compte de balance de sortie en sens inverse, c'est-à-dire de débiter les comptes dont balance de sortie a été créditée, et de créditer ceux dont il a été débité; d'où il résulte qu'on débite ce compte :

1° A chaque créancier, pour la valeur dont le négociant reste débiteur;

2° Au compte d'effets à payer pour tous les billets en circulation;

3° A celui de capital, pour le capital net du négociant.

On le crédite :

1° Par chacun des comptes des débiteurs, pour le montant de leurs dettes;

2° Par effets à recevoir pour les effets en portefeuille;

3° Par caisse, pour l'argent comptant;

4° Par marchandises, pour celles en magasin, et généralement pour tous les comptes d'effets en nature, tels que maisons, rentes, navires, etc.; en un mot, le compte de balance d'entrée, détaillé, n'est autre chose qu'un tableau opposé à celui de balance de sortie, où les débiteurs deviennent créanciers, et les créanciers débiteurs.

87

BROUILLARD.

BROUILLARD OU MÉMORIAL

COMMENCÉ A PARIS LE 1er JANVIER 1860.

Du 1er janvier 1860.		
VERSÉ EN CAISSE la valeur de mon capital. .	30,000	»
[Je verse de l'argent en caisse. La caisse, ou, ce qui revient au même, le caissier reçoit : donc le compte de caisse doit être débité. Je le débite sur le Journal comme j'ai débité dans la partie simple les correspondants qui me devaient. Aux dépens de qui la caisse devient-elle propriétaire de cette somme ? Aux dépens du négociant qui est représenté dans ses livres par le compte de capital. D'après le principe énoncé : *Tout compte qui reçoit doit à celui qui donne,* je débite caisse qui reçoit, et je crédite capital qui donne; j'écris donc : *Caisse à Capital, fr.* 30,000.] (Voir le *Journal,* 1er janvier, page 168.)		
Du 2.		
ACHETÉ de LORANLO, au comptant, 3 balles café Martinique, poids net ensemble, 1,610 kilog., à fr. 350 le 0/0.	5,635	»
[J'achète de Loranlo des marchandises, je les paie comptant. J'applique le même précepte que ci-dessus : *Tout compte qui reçoit doit à celui qui donne.* Qui est-ce qui reçoit? le *compte de marchandises;* car, voulant ouvrir un seul compte pour toutes les marchandises, de quelque nature qu'elles soient, il nous importe peu, pour la manière de passer écriture, que ce soit du café, du sucre,		
A reporter.	35,635	»

Report.	35,635	»
ou tout autre chose; je débite donc le compte de marchandises générales, puis je dirai, comme dans l'article précédent: Aux dépens de qui le compte devient-il propriétaire? Aux dépens de la caisse ou du caissier qui en fournit la valeur. Je crédite donc la caisse, et j'écris: *Marchandises générales à Caisse, fr.*, etc.] (Voir le *Journal*, 2 janvier, p. 168.)		
Du 3 janvier 1860.		
ACHETÉ de LAPORTE, de Nantes, à un mois de terme, 4 B/ de café Bourbon, poids net ensemble, 445 kilog., à fr. 2.70 le kilog.	1,201	50
[J'achète de Laporte des marchandises. Raisonnant comme ci-dessus, et appliquant le même principe, je me demande: Qui est-ce qui reçoit? Réponse: *Le compte de marchandises*; donc ce compte doit. Qui est-ce qui donne? Laporte; donc Laporte est créancier; je le crédite en écrivant sur le Journal: *Marchandises générales à Laporte*.] (Voir le *Journal*, p. 168.)		
Du 4.		
ACHETÉ de FORGEOT, de Lyon, 5 surons de jalap, poids net 320 kilog., à fr. 6. que je promets lui payer en mon billet à son ordre. (Voir le *Journal*, p. 168.)	1,920	»
[J'achète de Forgeot des marchandises, et je promets les lui payer en mon billet. Cette promesse n'est pas un paiement, mais une promesse de paiement; donc Forgeot ne reçoit véritablement rien. Je débite marchandises générales qui reçoit, et je crédite Forgeot qui fournit. J'écris au Journal: *Marchandises à Forgeot*.		
A reporter.	38,756	50

Report.	38,756	50
——— *Du* 5 *janvier* 1860. ———		
ACHETÉ de DUFOUR,		
12 pièces de drap bleu de roi, ensemble 216 mètres, à fr. 20, que je lui ai payées en mon billet à son ordre, de ce jour au 5 mars, de.	4,320	»
[J'achète des marchandises à Dufour, je les solde en mon billet que je souscris, et que je dois acquitter dans deux mois. Je débite marchandises, d'après le même raisonnement que ci-dessus, mais je ne créditerai point Dufour, car il se trouve payé par le billet que je lui fais, billet d'une valeur égale à celle des marchandises qu'il me vend. Je crédite le compte qui fournit, et j'écris sur le Journal : *Marchandises générales à Effets à payer, fr.*] (Voir le *Journal.*) .		
——— *Du* 6. ———		
VENDU à VOMERAY, au comptant,		
4 balles de café Martinique, poids net ensemble, 800 kilog. à fr. 4.	3,200	»
[Je vends à Vomeray des marchandises qu'il me paie comptant. Je reçois de l'argent, la caisse doit être débitée; je fournis des marchandises, le compte de marchandises doit être crédité.] (Voir le *Journal.*)		
——— *Du* 7. ———		
VENDU à IMBERT, à un mois de terme,		
3 balles de café Bourbon, poids net ensemble, 290 kilog., à fr. 380 le 0/0.	1,102	»
[Je vends des marchandises à Imbert; il ne me les paie pas, donc il doit. J'écris : *Imbert à Marchandises.*] (*Journal*, page 169.)		
A reporter.	47,378	50

Report.	47,378	50
Du 8 *janvier* 1860		
VENDU à DENHAM, de Douvres,		
6 pièces de drap bleu de roi, ensemble 104 mètres, à f. 30.	3,120	»
En paiement desquelles il m'a promis son billet.		
[Je vends des marchandises à Denham. Il promet un billet, mais ne le donne pas; donc il doit au compte de marchandises. J'écris : *Denham à Marchandises,* p. 169.]		
Du 9.		
VENDU à BEAUMONT,		
4 balles de café Martinique, poids net ensemble, 810 kilog. à fr. 4.10.	3,321	»
Reçu son billet à mon ordre, de ce jour au 15 février.		
[Je vends des marchandises à Beaumont. S'il ne me donnait pas son billet, j'écrirais : *Beaumont à Marchandises.* Mais comme il me fournit son billet, qui, pour moi, est un effet à recevoir (*voir* ce compte), j'écris : *Effets à recevoir, à Marchandises.*		
Du 10.		
ACHETÉ de VOMERAY,		
4 caisses de savon, poids net 848 kilog., à fr. 1 le kilog., que je lui ai payées en un suron de jalap, poids net 106 kil., à fr. 8.	848	»
[J'achète de Vomeray des marchandises. Ce dernier compte doit être débité pour le savon qui entre; je fournis en échange des marchandises; je crédite ce compte pour la valeur du jalap qui sort, j'écris : *Marchandises à Marchandises,* p. 169.]		
A reporter.	54,667	50

Report.	54,667	50
——— *Du* 11 *janvier* 1860. ———		
ACHETÉ de SIMONIN,		
3 balles de coton pesant ensemble 400 kilog., à fr. 2, que je lui ai payées comptant sous l'escompte de 1 p. 0/0.	792	»
[J'achète des marchandises montant à 800 fr. En les payant comptant, j'obtiens une diminution de 1 p. 0/0. Les marchandises ne me coûtent donc réellement que 792 fr. J'écris sur le Journal : *Marchandises générales à Caisse, fr.* Nous verrons plus bas qu'il existe une autre manière de passer écriture de cette opération. Celle-ci est la plus simple.]		
——— *Du* 12. ———		
VENDU à BENOIT,		
2 surons de jalap, poids net 214 kilog., à fr. 10, qu'il m'a payés comptant sous l'escompte de 5 p. 0/0.	2,033	»
[Je vends des marchandises à Benoît; il me paie comptant, mais il me diminue 107 fr., résultat de l'escompte déduit à 5 p. 0/0. Je considère cet escompte comme une diminution que je lui ai faite sur le prix de la vente. J'écris : *Caisse à Marchandises, fr.* 2,033.		
——— *Du* 13. ———		
ACHETÉ COMPTANT par l'entremise de PROGEN, mon courtier,		
1 barrique de sucre pesant net 400 kilog., à fr. 2 le kilog.	800	»
[Même manière de passer écriture qu'à l'article du 2 janvier.]		
A reporter.	58,292	50

Report.	58,292	50
Du 14 *janvier* 1860.		
PAYÉ à PROGEN la commission du sucre que je lui ai acheté, à 1 p. 0/0.	8	»
[La commission que je paie au courtier augmente le prix des marchandises (voir p. 58); or, je débite Marchandises et crédite la Caisse.] (Voir le *Journal.*)		
Du 15.		
J'ai oublié, lorsque j'ai commencé mes livres, d'inscrire LAPORTE comme débiteur de 500 fr., que je lui avais prêtés antérieurement.	500	»
[J'ai oublié d'écrire Laporte sur mes livres, comme mon débiteur de 500 fr.; je le débite aujourd'hui comme j'aurais dû le débiter en ouvrant mes livres, et je crédite le compte de capital. J'écris donc : *Laporte à Capital, fr.* 500, p. 170.]		
Dudit.		
J'ai également oublié de passer écriture de 300 fr. que je devais à LORANLO, d'Amiens.	300	»
[Je débite capital des 300 fr. que je dois à Loranlo; je crédite le compte de ce dernier de la même somme.] (Voir le *Compte Capital,* p. 60.)		
Du 16.		
COMPTÉ à DUFOUR, à titre de prêt, qu'il promet me rendre sous huitaine.	500	»
[Je prête de l'argent à Dufour, je débite Dufour qui reçoit, et je crédite la caisse qui fournit.] (Voir le *Journal.*)		
A reporter.	59,600	50

Report.	59,600	50
Du 17 *janvier* 1860.		
REÇU d'IMBERT en espèces, le paiement de sa facture du 7 courant.	1,102	»
[Je reçois de l'argent, je débite la caisse. Imbert me le fournit, je crédite Imbert.] (V. le *Journal.*)		
Du 18.		
COMPTÉ à LAPORTE, en espèces, le montant de sa facture du 3 courant.	1,201	50
[Je compte de l'argent à Laporte, en paiement de sa facture; Laporte reçoit, il doit à la caisse qui fournit la valeur.]		
Du 19.		
REÇU de DUFOUR, pour autant à lui prêté le 16 courant.	500	»
[Je reçois de l'argent que me devait Dufour, je débite la caisse et crédite Dufour qui me le donne.]		
Du 20.		
FOURNI à FORGEOT, de Lyon, mon billet à son ordre, de ce jour au 6 février, fr. 920 Mon billet à son ordre, de ce jour au 14 février, de fr.. 1,000	1,920	»
[Forgeot reçoit deux billets dont je dois payer le montant : donc Forgeot doit au compte d'Effets à payer.] (Voir le *Journal.*)		
Du 21.		
REÇU de DEHNAM, de Douvres, un billet de VALENTIN, à son ordre, du 4 janvier au 15 février, de fr.	3,000	»
[Je reçois un billet dont je dois recevoir le montant, je débite le compte d'Effets à recevoir, c'est Dehnam qui le fournit, je crédite son compte.] (Voir le *Journal.*)		
A reporter.	67,324	»

Report	67,324	»
Du 22 janvier 1860.		
Pour recouvrer les 500 fr. que me doit LAPORTE, je tire une lettre de change sur lui, je la remets à Volmar, son banquier, qui m'en compte la valeur.	500	»
[Laporte me devait de l'argent, je tire une lettre de change sur lui : je la remets à son banquier, qui m'en donne la valeur *au pair*, c'est-à-dire sans perte ni bénéfice. Je débite la caisse de 500 fr. que je reçois; je crédite Laporte, qui ne me les doit plus, puisque son banquier me les a versés pour son compte.]		
Du 23.		
LORANLO, à qui je dois 300 fr., tire une lettre de change sur moi à l'ordre de Duval, payable à 6 jours de vue. J'accepte cette traite.	300	»
[Accepter une lettre de change, c'est s'engager à la payer. Mon acceptation, dans ce cas, équivaut à un effet à payer. Je dois donc créditer ce compte de 300 fr., valeur de celui que je souscris. Loranlo, par cette acceptation, devient propriétaire d'un billet dont je dois payer le montant. Je débite Loranlo, j'écris : *Loranlo à Effets à payer.*] (Voir le *Journal.*)		
Du 24.		
J'ai acquitté le mémoire du tapissier, montant à. . . . . 2,500 Et celui de l'orfèvre, montant à. . . 1,500	4,000	»
[J'achète des meubles; j'ouvre un compte à mobilier, je le débite de la valeur de ceux qui entrent, je crédite la caisse de la somme qui sort, j'écris : *Mobilier à Caisse.*]		
A reporter.	72,124	»

Report.	72,124	»
Du 25 *janvier* 1860.		
Reçu de mon oncle BENOIT un sucrier en argent, estimé.	300	»
[Je reçois de l'argenterie pour cadeau; l'argenterie fait partie du mobilier; je débite ce compte. Ce cadeau doit être considéré comme bénéfice; je crédite le compte de profits et pertes (Voir ce *Compte*, p. 59); j'écris : *Mobilier à Profits et pertes*.]		
Du 26.		
Reçu l'avis que le navire la *Jenny*, sur lequel DEHNAM, de Douvres, s'était embarqué, a péri, et que celui-ci, qui me devait pour solde 120 fr., est mort insolvable : donc je perds.	120	»
[Dehnam est mort insolvable, je perds donc 120 fr. Je débite le compte de profits et pertes (Voir ce *Compte*, p. 59), et je crédite le compte de Dehnam, comme je l'aurais crédité s'il m'eût payé.]		
Du 27.		
Acheté à 3 p. 0/0 d'escompte un billet de PÉRIN, ordre SIMON, du 25 décembre au 1er mars, de fr. 800; compté en espèces. . . . . 776 Escompte déduit. 24	800	»
(*Cet article présente deux débiteurs et un créancier.*)		
[J'achète un billet de Périn, de 800 fr., je débite le compte d'Effets à recevoir; je ne le paie que 776 fr., je crédite la caisse de cette somme, je fais un bénéfice de 24 fr., je crédite profits et pertes. J'écris : *Effets à recevoir aux suivants.*] (Voir le *Journal*)		
A reporter.	73,344	»

Report.	73,344	»
Du 28 janvier 1860.		
Reçu de ROBERT, contre mon billet à son ordre, de ce jour au 30 mars, de fr. 1,200 : En espèces. . . . . 1,188 Escompte à 1 p. 0/0. 12	1,200	»
[J'emprunte de l'argent à Robert, je lui paie un escompte de 1 p. 0/0; donc je ne reçois que 1,188 fr.; je débite la caisse de cette valeur. L'escompte que je paie est une perte de 12 fr.; je débite *Profits et pertes* de cette somme, et je crédite le compte d'*Effets à payer* de la valeur de celui que je souscris.]		
Du 29.		
Acheté de DUFOUR, demi-comptant, demi à un mois, 2 barriques de sucre pesant net ensemble, 840 kilog., à fr. 2.50.	2,100	»
[J'achète de Dufour des marchandises, je débite ce compte, je n'en paie que la moitié comptant, donc je dois l'autre moitié à Dufour, que je crédite de ce que je lui dois, et je crédite la caisse pour la somme que je paie. J'écris : *Marchandises aux suivants, à Dufour et à Caisse.*]		
Dudit.		
Acquitté la traite de LORANLO, o/ DUVAL.	300	»
[J'acquitte la traite que j'avais acceptée. Il entre un billet à payer, j'en débite le compte; je donne de l'argent, je crédite la caisse.]		
Du 30.		
Vendu à VOMERAY, demi-comptant, demi à un mois,		
A reporter.	76,944	»

Report.	76,944	»
4 caisses de savon, poids net 848 kilog., à fr. 1.25.	1,060	»
[Je vends des marchandises, je crédite ce compte; Vomeray ne me paie que la moitié, il doit donc l'autre; je le débite de cette demie qu'il ne me doit payer que dans un mois; je débite la caisse de la valeur reçue pour la demie comptant. J'écris : *Les suivants à Marchandises*, etc.] (Voir le *Journal*.)		
Du 31 *janvier* 1860.		
J'ADDITIONNE le Livre de dépenses de maison, composé pour ce mois des articles ci-dessous :		
Acquitté le mémoire du tailleur. . . . 120		
Acquitté la facture de la lingère. . . . 165		
Payé au boulanger. 45		
Id. au boucher. 115		
Id. à la domestique un mois de gage. 25		
Id. pour menues dépenses. 30		
500		
J'écris : Payé pour frais de ménage pendant le mois.	500	»
[Lorsque j'ai parlé du *Livre de Caisse*, j'ai démontré l'utilité d'un *Livre* sur lequel on puisse porter les menues dépenses de la maison. Le résultat des dépenses faites pendant le courant du mois monte à 500 fr., dont il faut créditer la caisse, puisque le caissier en a fourni la valeur. Nous avons vu, p. 60, au *Compte de Dépenses*, que ce compte doit être débité des frais de maison; je débite Dépense à Caisse.] (Voir le *Journal*, p. 172.)		
Total de janvier.	78,504	»

Report de janvier.	78,504	»
Du 1er *février* 1860.		
Reçu d'envoi de LAPORTE, de Nantes, 3 balles de toile de Hollande, portant, suivant le détail au Livre de Facture, 288 mètres, à fr. 3. . . . . 864 »		
3 balles, *idem*, portant 168 mètres, à fr. 4. . . . . 672 »		
Payé pour frais à leur arrivée. . . . 12 »	1,548	»
[Je reçois des marchandises, je débite le Compte de Marchandises générales; Laporte, de Nantes, me les envoie, je ne les lui paie pas; je crédite son compte; je paie 12 fr. de frais, je crédite le Compte de Frais généraux (voir ce *Compte*. p. 64); j'écris donc : *Marchandises générales aux suivants*.] (Voir le *Journal*.)		
Du 2.		
Envoyé à BEAUMONT, d'Abbeville, 155 kil. de café Bourbon, à fr. 3.50. . . 542.50		
1 B/ de sucre contenant 400 kilog., à fr. 2.50. . . . . 1000 »		
Payé pour frais de port à la voiture. 15 »	1,557	50
Payable par tiers, dont le premier paiement doit avoir lieu chez POTHEY le lendemain de l'envoi.		
[J'envoie à Beaumont des marchandises, je débite Beaumont, qui ne les paie pas. Je crédite : 1° Le Compte de Marchandises pour la valeur de celles que je lui envoie; 2° Le Compte de Frais généraux pour les frais de voiture. J'écris : *Beaumont aux suivants*.] (Voir le *Journal*.)		
A reporter.	81,609	50

Report.	81,609	50
Du 3 février 1860.		
REÇU de POTHEY pour compte de BEAUMONT, pour le premier paiement des marchandises ci-dessus,		
Un billet de PERAULT, O/ POTHEY, du 28 janvier au 1er mars. . . . . . . 250 »		
En espèces. . . . . 250 »	500	»
[Je reçois de Pothey un billet à son ordre, je débite le compte d'Effets à recevoir. Je reçois de l'argent, je débite la caisse; je reçois des valeurs de Pothey, mais c'est pour le compte de Beaumont et pour paiement partiel des marchandises que je lui ai expédiées; je crédite Beaumont, j'écris : *Les suivants à Beaumont*.] (Voir le *Journal*.)		
Dudit.		
ACHETÉ des frères BARON :		
1 balle de drap bleu de roi, portant 37 mèt. 75 cent., à fr. 42.39. . . . . . . 1,600 22		
1 B/ *idem* vert, 55m.50, à fr. 20. . 1,110 »		
1 B/ *idem* marron, 78m.26, à fr. 22.50. . . . . 1,760 85		
que je leur ai payées en 3 balles de coton contenant 400 kilog., à fr. 2.75. . . . . 1,100 »		
1 billet de PERRIN, O/ SIMONIN, du 25 décembre au 1er mars. . . 800 »		
En espèces pour solde. 2,571 07	4,471	07
[J'achète des marchandises, je débite ce compte de la somme totale ; je paie en marchandises, je crédite ce compte pour la valeur de celles qui sortent. Je paie en un billet de Perrin, que j'avais en portefeuille, je crédite le compte d'Effets à recevoir, je donne des espèces, je crédite la caisse.]		
A reporter. . . .	86,580	57

Report.		86,580	57
Du 4 février 1860.			
VENDU à LORANLO, d'Amiens, 6 pièces de drap bleu de roi, portant ensemble 112 mèt., à fr. 30.	3,360 »		
qu'il m'a payées en 1 baril café Martinique, pesant 220 kilog., à fr. 1.50.	330 »		
En un B/ de ROUGEMONT, du 22 janvier, O/ LORANLO, à 2 mois.	840 »		
En espèces pour solde.	2,190 »	3,360	»
[Je vends des marchandises; je reçois en paiement des marchandises, un billet à recevoir et de l'argent; je débite le compte de Marchandises pour la valeur de celles qui entrent, celui d'Effets à recevoir pour le billet de Rougemont, et celui de Caisse pour les espèces que je reçois. Je crédite marchandises pour la totalité de celles que je vends.]			
Du 5.			
ACHETÉ à PARENT,			
3 tonneaux de vin de Rota, à fr. 400.	1,200 »		
4 *idem* de Malaga, à fr. 500. . . .	2,000 »		
que je lui ai payés en 3 balles de toile de Hollande, contenant ensemble 288 mèt., à fr. 5.	1,440 »		
En 1 B/ de ROUGEMONT, O/ LORANLO, du 22 janvier, à 2 mois.	840 »		
En mon B/, O/ PARENT, de ce jour, à 2 mois.	420 »		
En espèces, sous l'escompte de 3 p. 0/0.	500 »	3,200	»
[J'achète des marchandises, je débite ce compte pour la valeur des sept tonneaux de vin qui entrent. Je les paie en marchandises, en un billet de Rougemont que j'avais en			
A reporter.		93,140	57

Report. . . . . | 93,140 | 57

portefeuille, en un billet que je souscris, et en espèces. Je crédite :

1° Marchandises de la valeur de trois balles de toile que je fournis ;

2° Effets à recevoir pour le billet de Rougemont que je donne en paiement ;

3° Effets à payer pour mon billet que je souscris à l'ordre du vendeur ;

4° Caisse pour l'argent que je fournis ;

5° Profits et pertes pour les 15 fr. d'escompte dont je jouis : cet escompte pouvant être considéré comme un bénéfice.

On a vu plus haut (11 janvier, p. 92) qu'il existe un mode plus simple de passer écriture de cette sorte d'opération ; mais nous ne devons pas laisser ignorer celui-ci aux élèves.]

——— *Du* 6 *février* 1860. ———

VENDU à IMBERT,

2 B/ de sucre, pesant 840 kilog., à fr. 3.50, qu'il m'a payées en une pièce de drap vert, portant 19m.80, à fr. 25. . 495 »

En son B/ à M/ O/ de ce jour au 20 mars. . . . . 505 »

En espèces pour solde, sous l'escompte de 2 p. 0/0. . . . . 1,940 » | 2,940 | »

[1° Je vends des marchandises, je crédite ce compte ; je reçois en paiement des marchandises, je les débite pour la valeur de la pièce de drap ;

2° Je reçois d'Imbert son billet à mon ordre ; je débite Effets à recevoir ;

3° De l'argent, je débite la Caisse ;

4° Je perds l'escompte de 2 p. 0/0 sur l'argent que je reçois, je débite Profits et pertes.]

A reporter. . . . . | 96,080 | 57

Report.	96,080	57
Du 7 février 1860.		
ENVOYÉ à FORGEOT, de Lyon, 2 barriques de sucre, pesant net 708 kilog., à fr. 2.25, que j'ai achetées aujourd'hui par son ordre, et payées en M/ B/, ordre DERVILLE, de ce jour à 2 mois, de fr. . . . . 1,000 » En argent pour solde, sous l'escompte de 2 p. 0/0. . . . . . . 947 » Il m'est dû pour ma commission de 3 p. 0/0 . . . . 58 41	2,005	41
[J'envoie à Forgeot des marchandises, Forgeot doit être débité. Si ces marchandises avaient été prises en magasin, je débiterais le compte de marchandises, mais je les ai achetées par son ordre, et les ai payées en mon billet et en argent; je crédite : Le compte d'Effets à payer pour le prix de celui que je souscris; la Caisse pour l'argent que je compte; Profits et pertes : 1° pour l'escompte que je retiens; 2° pour ma commission, car je ne me suis chargé de l'achat de ces marchandises que pour jouir de la commission.]		
Du 8.		
ACHETÉ de LORANLO, 1 B/ de mousseline, contenant, suivant le détail au livre de facture, 134 mèt., à fr. 5, que j'ai payée en ma traite sur LAPORTE, de Nantes, O/ LORANLO, de ce jour à 1 mois.	670	»
[J'achète des marchandises, je débite ce compte; je paie en ma traite sur Laporte. Je crédite son compte, car celui qui tire une lettre de change sur quelqu'un, et remet cette lettre de change à un tiers, se trouve payé de la valeur de la lettre de change.]		
A reporter.	98,755	98

Report.	98,755	98
Du 9 février 1860.		
VENDU à LABRUYÈRE, 3 balles de toile de Hollande, portant ensemble 168 mèt., à fr. 6, qu'il m'a payées en une traite de DUFOUR sur moi, O/ LABRUYÈRE, payable à vue, dont j'avais reçu l'avis ce matin, fr..	1,008	»
[Je vends des marchandises, je crédite ce compte; je suis payé en une traite de Dufour sur moi, je débite Dufour, car c'est par son ordre que je fournis cette valeur.]		
Du 10.		
ACHETÉ de CUISIN, 2 caisses de quincaillerie, montant, suivant le détail au Livre de Facture, à 11,100 » que j'ai payées en ma traite sur FORGEOT, de ce jour au 1er mars, O/ CUISIN, de fr. . 2,500 » En 1 pièce de drap bleu de roi, portant 37m.75, à fr. 50. . . . 1,887 50 En espèces, sous l'escompte de 2 p. 0/0. . . . . 6,712 50	11,100	»
[J'achète des marchandises, je débite ce compte; je paie en ma traite sur Forgeot: par la même raison que ci-dessus, je crédite le compte de Forgeot; Je fournis une pièce de drap, je crédite Marchandises; Je donne de l'argent, je crédite la Caisse; Je retiens l'escompte, je crédite Profits et pertes.]		
Du 11.		
ACHETÉ de DUFOUR, 8 C/ de savon de Marseille, pesant net 1,450 kilog., à fr. 1.50. . . . . 2,175 »		
A reporter.	110,863	98

Report. . . . . 110,863 | 98

en paiement desquelles je l'ai chargé de tirer pour mon compte sur FORGEOT, de Lyon, ce qu'il a fait. . . . . 2,175 | »

[J'achète des marchandises, je débite ce compte. Je tire, ou, ce qui revient au même, je fais tirer une lettre de change sur Forgeot; je crédite son compte.]

——— *Du* 12 *février* 1860. ———

VENDU à BRUNET,

1 balle de drap vert, portant ensemble 55m.50, à fr. 28. . . . . 1,554 »

qu'il m'a payée en une traite de LAPORTE sur moi, O/ RICHARD, payable à vue, fr. . . . 700 »

En 2 B/ cacao Martinique, pesant net ensemble, 80 kilog., à fr. 6 le kilog. . . . . 480 »

En espèces, sous l'escompte de 2 p. 0/0. . . . . 374 » 1,554 | »

[Je vends des marchandises, je crédite Marchandises générales. Laporte tire une lettre de change à vue, je débite son compte. Même raisonnement qu'à l'article du 9.

Je reçois des marchandises, j'en débite le compte.

Je reçois de l'argent, je débite la Caisse.

Je fais une perte, je débite Profits et pertes.]

——— *Du* 13. ———

ACQUITTÉ mon billet, O/ FORGEOT, de fr. 920, échu le 6 courant. . . . 920 »

Payé pour le retard. . . . . 1 » 921 | »

[J'acquitte mon billet, je débite le compte d'Effets à payer; je paie le retard, donc je fais une perte, je débite Profits et pertes.

Je donne de l'argent, je crédite la Caisse.]

A reporter. . . . . 115,513 | 98

Report.	115,513	98
Du 14 *février* 1860.		
RENOUVELÉ mon billet de 1,000 fr., O/ FORGEOT, échu aujourd'hui. J'ai souscrit en échange un billet O/ FORGEOT, au 14 mars, y compris le retard, de.	1,010	»
[Ne pouvant payer mon billet échu aujourd'hui, je le renouvelle, c'est-à-dire que j'en souscris un nouveau en échange de celui que l'on me rend. Je crédite Effets à payer pour la valeur de celui que je souscris; je débite le même compte d'Effets à payer pour celui que l'on me rend, et le compte de Profits et pertes pour le retard.]		
Du 15.		
Reçu la valeur du billet de BEAUMONT, du 9 janvier, échu aujourd'hui.	3,321	»
[Je reçois la valeur du billet de Beaumont, je débite la Caisse, et je crédite le compte d'Effets à recevoir.]		
Dudit.		
VALENTIN a renouvelé son billet de 3,000 f., ordre DEHNAM, échu aujourd'hui: il en a souscrit un de pareille valeur, payable au 15 avril, et m'a compté en espèces pour le retard, fr. 30.	3,030	»
[Valentin ne pouvant payer son billet échu aujourd'hui, le renouvelle, c'est-à-dire qu'il en souscrit un de pareille valeur, payable au 15 avril, en paiement de celui qu'il devait acquitter et que je lui remets; je débite Effets à recevoir pour celui que je reçois; je débite la Caisse pour les 30 francs qu'il me compte pour le retard. Je crédite Effets à recevoir pour celui que je rends à Valentin, et Profits et pertes pour les 30 francs que je reçois.]		
A reporter.	122,874	98

Report.	122,874	98
Du 16 *février* 1860.		
Acheté une maison rue de Marengo, nº 8. Payé pour prix de l'adjudication, comme suit : En mon billet O/ THOMASSIN, de ce jour à 1 mois. . . . . 3,000 » *Idem,* à 2 mois. . . . . 5,000 » *Idem,* à 3 mois. . . . . 6,000 » En une traite sur FORGEOT, O/ THOMASSIN, de ce jour à 2 mois, fr. . . . . 15,000 » En espèces pour solde. . . . . . . 12,400 »	41,400	»
[J'achète une maison, je lui ouvre un compte ayant pour titre : *Maison rue de Marengo;* je le débite du prix de l'achat; Je crédite Effets à payer de la valeur des trois billets que je souscris; Le compte de Forgeot pour la valeur de ma traite sur lui; Celui de Caisse pour les espèces que je compte.]		
Du 17.		
Reçu pour le montant des loyers de divers locataires.	800	»
[Je reçois 800 fr. pour le montant des loyers; je débite la *Caisse* qui reçoit, et je crédite la *Maison* qui me les rapporte.]		
Du 18.		
Payé pour impositions et réparations faites à la maison rue de Marengo.	450	»
[Je paie pour les impositions et les réparations de la maison 450 fr.; je débite Maison du prix que je paie, et je crédite la Caisse qui le fournit.]		
A reporter.	165,524	98

Report.	165,524	98
Du 19 *février* 1860.		
REÇU pour la pension de mon élève de comptoir.	600	»
[Je reçois la pension de mon élève; je débite la Caisse. Cette somme peut être considérée comme une compensation de la dépense que mon élève fait dans la maison; je crédite le compte de dépenses.]		
Du 20.		
PAYÉ à IMBERT pour un trimestre de la pension de mon fils.	300	»
[Je donne 300 fr. pour la pension de mon fils. Cette somme doit être portée en débit de dépenses; je crédite la Caisse qui la fournit.]		
Du 21.		
REÇU l'avis de VOMERAY, qu'il a chargé CUISIN de tirer une lettre de change sur moi, au 30 mai, et j'ai acquitté cette traite de.	500	»
[Même raisonnement qu'au 23 janvier.]		
Du 22.		
REÇU l'avis de LORANLO de payer pour son compte, à VANELLI, 250 fr., ce que j'ai fait, ci.	250	»
[Je reçois de Loranlo l'ordre de compter à Vanelli la somme de 250 fr., et je la lui compte en espèces; je débite Loranlo par l'ordre duquel je les compte, et je crédite la Caisse qui les fournit.]		
A reporter.	167,174	98

Report.	167,174	98
Du 23 février 1860.		
Reçu l'avis de FORGEOT de payer pour son compte à LORANLO, 600 fr. Mais comme ce dernier me doit 250 fr., je ne lui ai compté que 350, suivant nos conventions.	600	»
[Je reçois de Forgeot l'ordre de compter à Loranlo 600 fr.; je débite le compte de Forgeot; mais comme Loranlo me doit 250 fr., je les lui retiens et je crédite son compte de cette somme; je lui donne le surplus en espèces, je crédite la Caisse.]		
Du 24.		
Reçu l'avis de VOMERAY de recevoir 500 fr. chez IMBERT, qui me les a comptés en espèces, fr.	500	»
[Je reçois de Vomeray l'ordre de recevoir 500 fr. qu'il me doit, chez Imbert : ce dernier me les compte, je débite la Caisse et je crédite Vomeray par l'ordre duquel je les reçois.]		
Du 25.		
Reçu l'avis de BEAUMONT de toucher 600 fr. chez LAPORTE; mais comme je dois à ce dernier, il ne m'a compté que 100 fr., suivant nos conventions.	600	»
[Si je ne devais pas à Laporte, la manière de passer cet article serait la même que celle de celui qui précède; mais je dois à Laporte, qui doit me compter les valeurs; je lui laisse 500 fr. en paiement, je débite son compte de cette somme; je reçois des espèces, je débite la Caisso; je crédite Beaumont par l'ordre duquel je reçois ce paiement.]		
A reporter.	168,874	98

Report.	168,874	98
Du 26 février 1860.		
VENDU à MELCHIOR,		
3 tonneaux de vin de Rota, à fr. 604 chacun, qu'il m'a payés en son billet à mon ordre, de ce jour à 2 mois. . . . . 240 »		
En un B/ de CUISIN, O/ MELCHIOR, de ce jour à 3 mois. . . . . 312 »		
En un crédit sur IMBERT (1) pour la somme de. . . . . 500 »		
En espèces pour solde, sous l'escompte de 2 p. 0/0. . . . . 760 »	1,812	»
[Je vends à Melchior des marchandises, il me les paie en son billet à mon ordre, et en un billet de Cuisin; je débite le compte d'Effets à recevoir; il me donne un crédit sur Imbert, c'est-à-dire la faculté d'aller recevoir 500 fr. chez Imbert; je débite Imbert que j'accepte pour débiteur.		
Je reçois des espèces; je débite la Caisse.		
Je perds l'escompte; je débite Profits et pertes; et je crédite marchandises pour la valeur de celles qui sont sorties.]		
Du 27.		
ACHETÉ de GIRARDIN,		
1 caisse d'indigo, pesant net 175 kilog., à fr. 32, que j'ai payée en un billet de VALENTIN à mon ordre, au 15 avril, fr. . . . . 3,000 »		
En un crédit sur BEAUMONT. . . 457 50		
En M/ B/ à S/ O/, de ce jour au 15 mai. . . . . 700 »		
En espèces pour solde, sous l'escompte de 3 p. 0/0. . . . . . . 1,442 50	5,600	»
A reporter.	176,286	98

(1) Crédit, *voir* Lettre de crédit, *Manuel du Banquier*, faisant partie de l'*Encyclopédie-Roret*.

Report.	176,286	98
[J'achète des marchandises, je débite le compte de marchandises générales; je paie en un billet de Valentin, je crédite Effets à recevoir; je donne un crédit sur Beaumont, c'est-à-dire la faculté de toucher 457 fr. 50 c. chez lui; je crédite Beaumont, qui paiera pour moi. Je souscris un billet, je crédite Effets à payer; je donne des espèces, je crédite la Caisse. Je retiens l'escompte, je crédite Profits et pertes.]		
Du 28 *février* 1860.		
PAYÉ pour frais de ménage, pendant le courant de ce mois. . . . . 400 »		
PAYÉ pour frais de commerce pendant le courant de ce mois. . . . . 200 »	600	»
TOTAL.	176,886	98

SOLDE DES COMPTES.

DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA TENUE DES LIVRES A PARTIE DOUBLE.

(*Voir page* 80 et suivantes.)

28 *février*. — Je commence par solder le compte de dépenses et celui de frais generaux. Le premier m'offre, au débit la somme de 1,200 fr., et, au crédit, celle de 600 : la différence est donc 600 fr. que je dois porter au débit du compte de Profits et pertes. Le compte de Frais généraux offre au débit 200 fr., et au crédit 27, la différence est donc 173 francs que je dois également porter au débit de Profits et pertes. Je passe un article collectif sur le Journal et j'écris : *Profits et pertes aux suivants*. (Voir le *Journal*, 28 février, *pages* 181 et 182.)

Pour solder le compte de marchandises, je me porte au livre de magasin, *page* 161. Le montant de celles restant invendues est de 24,610 fr. 85 ; je débite Balance de sortie de cette somme, et je crédite marchandises. (Voir le *Journal*, pages 181 et 182.)

Après avoir reporté cet article au Grand-Livre, je prends la différence du *doit* à *l'avoir* du compte de marchandises ; cette différence est un bénéfice ; dans un second article j'écris : *Marchandises générales à Profits et pertes* etc. (Voir le *Journal*, page 181.)

Je solde également le compte de maison, en débitant balance de sortie pour son estimation. J'écris au Journal : *Balance de sortie à maison*, fr. 41,400, etc. (Voir le *Journal*, page 182.)

Après avoir passé cet article au Grand-Livre, je prends la différence du *débit* au *crédit* du compte de maison, et je solde par *Profits et pertes*. (Voir le *Journal*, page 182.)

Pour les comptes susceptibles d'être soldés par balance de sortie, voir ce compte, *pages* 83, 84 et 85.

Tous les comptes qui offrent du bénéfice ou de la perte étant soldés, je prends la différence du *doit* à *l'avoir* de celui de *profits et pertes*; *l'avoir* l'emportant sur le *doit*, cette différence est un bénéfice qui augmente notre capital, etc. (Voir le *Journal.*)

Tous les comptes sont soldés, excepté ceux de capital et de balance de sortie, je prends la différence de celui de capital, qui doit nécessairement être la même que celle de balance de sortie, et j'écris sur le journal: *Capital à Balance de sortie.*

(*Pour l'ouverture des nouveaux livres, lire ce qu'il est dit de la Balance d'Entrée,* pages 85 et 86.)

BROUILLARD

COMMENCÉ LE 1er MARS 1860.

Du 1er *mars* 1860.			
DOIT Balance d'entrée, fr. . .	79,709 26		
à EFFETS A PAYER, pour ceux en circulation.	23,150 »		
à LAPORTE pour le solde créditeur.	1,006 »		
à FORGEOT *dito* . . .	17,069 59		
à DUFOUR *dito* . . .	42 »		
à CAPITAL, pour ce que je possède.	38,441 67	79,709	26
Dudit.			
AVOIR Balance d'entrée, fr.. .	79,709 26		
par MARCHANDISES, pour celles en magasin.	24,610 85		
par MAISON, suivant estimation. .	41,400 »		
par CAISSE, pour autant en espèces..	7,061 41		
par EFFETS A RECEVOIR, ceux en portefeuille..	1,307 »		
par IMBERT, solde débiteur. . . .	500 »		
par VOMERAY, *dito*	530 »		
par MOBILIER, suivant estimation..	4,300 »	79,709	26
Dudit.			
ENVOYÉ pour mon compte et à mes risques, à LORANLO, d'Amiens, 6 balles de coton, pesant net 1,400 kilog., à fr. 2, que j'ai achetées aujourd'hui et payées en un			
A reporter.		159,418	52

Report.	159,418	52
billet d'Imbert à mon ordre, du 6 février au 20 courant, de francs. . . . . 505 En un baril café Martinique, pesant 220 kilog. à fr. 2. . . . . 440 En espèces, sous l'escompte de 3 p. 0/0. . . . . 1,855 Payé pour frais. 6	2,806	»
1er mars 1860. *Voir* le Compte de Marchandises en commission chez nos correspondants.		
[J'envoie du coton à Loranlo pour qu'il le vende pour mon compte. Afin de connaître le bénéfice que je fais sur ces marchandises, j'ouvre un compte que j'appelerai *coton chez Loranlo;* je le débite de 2,800 fr., prix de l'achat, et de 6 fr., montant des frais d'expédition que je paie. Je crédite Effets à Recevoir pour le billet d'Imbert que je fournis; Marchandises pour le café que je donne en paiement; Caisse pour l'argent donné; Profits et Pertes pour l'escompte que je retiens.]		
Du 2.		
Reçu de LAPORTE, de Nantes, pour être vendues pour son compte, 3 balles de drap contenant 20 pièces, portant ensemble 360 mètres. Payé pour frais à leur arrivée.	66	»
Voir le Compte de Marchandises de nos correspondants dont nous sommes les commissionnaires, p. 66.		
[Je reçois des marchandises appartenant à Laporte. J'ouvre un compte intitulé: *Draps de Laporte;* je débite ce compte des frais qu'il m'occasionne, et je crédite celui de caisse.]		
A reporter.	162,290	52

Report.		162,290	52
Du 3 mars 1860.			
VENDU à VOMERAY, 1 balle des draps de LAPORTE, contenant 7 pièces, portant ensemble 128 mètres, à fr. 40, qu'il m'a payées :			
En un billet de Pothey, O/ Lecomte, du 4 février au 1er mai, de. .	600		
En mon billet, O/ Dufour, du 5 janvier au 5 mars, de..	4,320		
En un bon à vue de Dufour sur moi.	42		
En espèces, pour solde.	158	5,120	»
[Je vends des marchandises appartenant à Laporte, je reçois en paiement un billet de Pothey, je débite Effets à Recevoir. Je reçois un de mes billets, je débite Effets à Payer. J'acquitte un mandat de Dufour, je débite Dufour. Je reçois de l'argent, je débite la Caisse. Je crédite Draps de Laporte du montant de la vente.]			
Du 4.			
VENDU par l'entremise de PROGEN, mon courtier, 2 balles de drap appartenant à LAPORTE, de Nantes, contenant 13 pièces, portant ensemble 232 mètres, à fr. 30, qu'il m'a payées en 300 bouteilles d'anisette de Bordeaux, à fr. 3.	900		
En mon billet O/ Thomassin, du 16 février au 16 mars, de.	3,000		
En un billet de Loranlo, O/ Vomeray, du 20 janvier au 25 mai, de. . .	800		
En espèces, pour solde.	2,260	6,960	»
[Je vends des marchandises appartenant à Laporte, je reçois en paiement : 1° Des marchandises, je débite Marchandises générales ; 2° Un de mes billets, je débite le compte d'Effets à Payer ;			
A reporter.		174,370	52

Report.	174,370	52
3° Un billet de Loranlo, je débite Effets à Recevoir ; 4° De l'argent, je débite la Caisse.		
Du 5 *mars* 1860.		
PAYÉ au courtier la commission que je lui dois, à raison de 1 p. 0/0, pour la vente du drap ci-dessus.	69	60
[Le droit de courtage que je paie au courtier pour la vente qu'il a faite du drap de Laporte, diminue d'autant mon droit de commission ; je débite Commission par Caisse qui fournit la valeur.] (V. le *Compte de Commission*, p. 66.)		
Du 6.		
Il m'est dû en commission pour la vente du drap de LAPORTE, à raison de 3 p. 0/0.	364	38
[Les draps de Laporte sont totalement vendus : Je prélève mon droit de commission à raison de 3 p. 0/0, prix convenu par avance entre Laporte et moi, je débite Draps de Laporte par Commission de 364 fr. 38, montant de mon droit prélevé, tant sur la vente que sur les frais que j'ai avancés.]		
Dudit.		
Le produit net de la vente des draps de LAPORTE monte à.	11,649	62
[J'additionne : 1° le débit du compte de draps de Laporte, qui comprend le montant des déboursés que m'a coûtés ce compte et celui de ma commission ; 2° le crédit qui comprend le montant des ventes. Je prends la différence, et le surplus appartient à Laporte. Je débite Draps de Laporte par le crédit de Laporte, de 11,649 fr. 62 pour le net produit de la vente de ses marchandises.]		
A reporter.	186,454	12

Report.	186,454	12
Du 7 mars 1860.		
Reçu de LORANLO, d'Amiens, le compte de vente des 6 balles de coton que je lui ai envoyées en commission, montant, suivant le détail, à.	3,600	»
[Je reçois de Loranlo le compte de vente des cotons que je lui ai envoyés à vendre pour mon compte; ou, en d'autres termes, Loranlo me fait savoir qu'il les a vendus. Je débite Loranlo qui a dû en recevoir la valeur, et je crédite Coton chez Loranlo du net produit de la vente.]		
Du 8.		
Après avoir additionné séparément le débit et le crédit du compte de coton chez LORANLO, je vois que le crédit l'emporte, d'où il résulte que le bénéfice sur cet article monte à.	794	»
[Le débit du compte de coton indique ce qu'il a coûté; le crédit, ce qu'il a rapporté; la différence du *doit* à l'*avoir* indique le bénéfice que j'ai fait; j'écris, après avoir obtenu cette différence : *Coton chez Loranlo à Profits et Pertes*, 794 fr. *pour bénéfice et solde.*]		
Du 9.		
Assuré 600 fr. sur le navire le *Triton*, allant à Terre-Neuve, dont Imbert m'a fourni billet, prime à 10 p. 0/0. . . . . 60 10,000 fr. sur le navire la *Mouche*, allant au Bengale, dont Fournier m'a fourni billet, prime à 8 p. 0/0. . . . 800 30,000 fr. sur le navire la *Sophie*, allant à Madagascar, montant des marchandises envoyées à William dudit lieu, dont Robertson m'a fourni valeur, prime à 8 p. 0/0. 2,400	3,260	»
A reporter.	194,108	12



Report.	194,108	12
Voir le *Compte d'Assurance*, p. 66. (Pour les lois et les règlements, voir le *Manuel du Négociant*, de l'*Encyclopédie-Roret*.)		
[Je reçois des effets pour prix du risque que je cours en me livrant à la spéculation d'assureur, je débite Effets à Recevoir et je crédite Assurance, puisque c'est ce compte qui me fait recevoir cette somme.		
Ceux qui font la profession d'assureur ouvrent un compte, qu'ils appellent *billets de prime*, aux effets qu'ils reçoivent pour prix de l'assurance. Pour ne pas multiplier les comptes, nous les classerons dans le compte des Effets à Recevoir, dont le compte de Billets de Prime est une subdivision.]		
Du 10 *mars* 1860.		
DONNÉ 1,000 fr. à la grosse aventure sur le navire le *Terrible*, capitaine Sabord, allant au cap de Bonne-Espérance; grosse à 20 p. 0/0. . . . . 1,000 6,000 fr. sur le navire le *Pluton*, allant à Saint-Domingue, capitaine Rondeau; grosse à 15 p. 0/0. . . . . 6,000 14,000 fr. sur l'*Elisa*, allant à la Martinique, capitaine Verneuil; grosse à 15 p. 0/0; montant de deux caisses de quincaillerie prises en magasin, laissées à titre de prêt à la grosse aventure. 14,000	21,000	»
Voir le *compte de grosse aventure*, p. 64. (Pour les lois et les règlements, voir le *Manuel du Négociant*, faisant partie de l'*Encyclopédie-Roret*.)		
[Je donne 21,000 fr. à la grosse aventure, j'en débite ce compte; je verse 7,000 fr. en espèces, je crédite la Caisse; je donne pour 14,000 fr. de marchandises prises en magasin, je crédite Marchandises générales.]		
A reporter.	215,108	12

Report.	215,108	12
——— *Du* 11 *mars* 1860. ———		
Acheté comptant pour être vendues de compte à demi avec BEAUMONT, d'Abbeville, 12 pièces de mérinos croisé portant, suivant facture, 300 mètres, à fr. 12.	3,600	»
Voir *Marchandises en société*, premier cas, p. 62.		
[J'achète des marchandises pour être vendues de compte à demi avec Beaumout, qui m'a chargé de l'achat et de la vente; j'ouvre un compte à ces marchandises, auxquelles je donne une dénomination quelconque, par exemple, *mérinos à demi*. Je débite ce compte de 1,800 fr. pour ma demie de l'achat, ensuite *Beaumont*, d'Abbeville, pour sa demie également de 1,800 fr., et je crédite la Caisse qui en a fourni la valeur, de 3,600 fr.]		
——— *Dudit.* ———		
Payé pour frais de marchandises ci-dessus.	60	»
[Je paie 60 fr. pour les frais à l'arrivée du mérinos; je débite ce compte de cette somme, et je crédite le compte de Caisse.]		
——— *Du* 12. ———		
Vendu à IMBERT 8 pièces mérinos portant ensemble 200 mètres, à fr. 18, qu'il m'a payées en mon billet du 28 janvier, O/ Robert, au 30 mars. 1,200		
En mon billet O/ Forgeot, du 14 février. 1,010		
En espèces, sous l'escompte de 1 p. 0/0, de fr. 1,390	3,600	»
[Je vends du mérinos, je reçois en paiement deux effets à payer, je débite ce compte. Je reçois de l'argent, je débite la Caisse. Je débite Profits et pertes. Je crédite le compte du mérinos.]		
A reporter.	222,368	12

Report.	222.368	12
Du 13 mars 1860.		
Vendu à FORGEOT, de Lyon, 4 pièces de mérinos, portant ensemble 100 mètres, à 18 fr., qu'il m'a payées comptant, moitié en me créditant sur ce que je lui dois.	1,800	»
[Je vends du mérinos à Forgeot; comme je lui suis redevable, il ne me donne que la demie comptant et me retient l'autre demie en paiement sur ce que je lui dois. Je débite Forgeot des 900 fr. qu'il me retient; je débite la Caisse des 900 fr. que je reçois; je crédite mérinos à demi de la totalité.]		
Du 14.		
Il m'est dû pour ma commission de la vente des marchandises de compte à demi, à raison de 2 p. 0/0.	109	20
[M'étant chargé de l'achat du mérinos et en ayant fait la vente, je prélève mon droit de commission; je débite mérinos à demi du montant de mon droit, et je crédite le compte de commission.]		
Du 15.		
J'ai prélevé les frais et mon droit de commission, et j'ai envoyé à BEAUMONT le compte de mérinos; le net produit monte pour sa part à.	2,615	40
[Je prélève au débit du Grand-Livre, premièrement 60 fr., montant des frais que j'ai payés à l'arrivée du mérinos; secondement 109 20, montant de ma commission; j'additionne ces deux sommes, qui me sont bien dues, puisque l'une est le prix des frais que j'ai avancés, et l'autre le prix de ma commission: je déduis le total de la somme de l'*avoir*; reste pour différence 5,230 80, dont la moitié appartient à Beaumont. Je débite Mérinos à Beaumont pour sa part du net produit du montant de cette demie.]		
A reporter.	226,892	72

Report.	226,892	72
Du 15 *mars* 1860.		
J'ai soldé le compte des marchandises de compte à demi avec BEAUMONT; mon bénéfice net monte à.	815	40
[J'additionne de nouveau le débit du mérinos à demi, je le soustrais du crédit; la différence doit être nécessairement mon bénéfice, puisque la part de mon associé est déjà faite. Je débite ce compte à Profits et pertes pour bénéfice et solde.]		
Du 16.		
Reçu le montant des billets de prime pour les sommes assurées comme suit : Sur le navire la *Mouche*, 10,000 fr., prime à 8 p. 0/0. . . . . 800 30,000 fr. sur le navire la *Sophie*, prime à 8 p. 0/0. 2,400	3,200	»
[Les billets de prime sont entrés chez moi sous la dénomination d'Effets à Recevoir, et font partie de ce compte. Je débite la Caisse qui reçoit, et je crédite Effets à Recevoir pour la valeur de ceux qui sortent.]		
Du 17.		
Remis comme suit, à IMBERT, le montant des 600 fr. que je lui ai assurés sur le navire le *Triton*, qui a péri en allant à Terre-Neuve, savoir : en argent comptant. . 540 En son billet de prime. . . . . . . 60 Voir le *compte d'assurance*.	600	»
[Je reçois l'avis que les 600 fr. que j'ai assurés à Imbert sont perdus; je les lui rembourse en argent et en son billet. Je débite		
A reporter.	231,508	12

Report.	231,508	12
le compte d'Assurance du prix total de cette perte, et je crédite Effets à Recevoir pour le billet de prime d'Imbert que je lui remets, ainsi que la Caisse pour les 540 fr. que je lui rembourse.]		
Du 18 *mars* 1860.		
J'ai soldé le compte d'Assurance; déduction faite du *Doit* à l'*Avoir*, le bénéfice net est de.	2,660	»
[Voulant solder le compte d'Assurance, je prends la différence du *Doit* à l'*Avoir*, je débite le compte d'Assurance pour cette différence, à Profits et pertes pour bénéfice et solde.]		
Du 19.		
Reçu pour les sommes données à la grosse aventure, savoir : Sur le navire le *Terrible*, pour 1,000 fr. à 20 p. 0/0. . . . . 1,200 Sur le *Pluton*, 6,000 fr. à 15 p. 0/0. 6,900 Sur l'*Elisa*, 14,000 fr. à 15 p. 0/0. 16,100	24,200	»
[Je reçois le montant de diverses sommes données à la grosse aventure; je débite la Caisse et je crédite le compte de Grosse Aventure.]		
Du 20.		
J'ai soldé le compte de Grosse Aventure; déduction faite du débit au crédit, le bénéfice net est de.	3,200	»
[Pour solder ce compte, je prends la différence du *Doit* à l'*Avoir*; je débite Grosse Aventure de cette différence, et j'en crédite Profits et pertes.]		
A reporter.	261,568	12

Report.	261,568	12
Du 21 *mars* 1860.		
Envoyé à FORGEOT, de Lyon, pour être vendue de compte à demi, une caisse d'indigo prise en magasin, portant 175 kilog., à fr. 32. . . . . 5,600 1 caisse d'indigo achetée comptant. 6,240 Payé pour frais. 20	11,860	»
Voir le *Compte de Marchandises en société,* second cas.		
[J'envoie des marchandises à Forgeot pour être vendues de compte à demi; j'ouvre un compte intitulé : *Indigo à demi.* Je le débite pour ma part de la moitié de l'achat. Je débite Forgeot, mon associé, pour sa part de l'autre moitié; nous sommes donc, par ce moyen, débités chacun pour notre part. Je crédite Marchandises pour la valeur de celles qui ont été prises en magasin, puisque je les ai fournies; Caisse pour celles que j'ai achetées aujourd'hui, et les frais que j'ai payés.]		
Du 22.		
Reçu de FORGEOT, de Lyon, le compte de vente des deux caisses d'indigo que je lui ai envoyées pour être vendues de compte à demi, dont le net produit monte, suivant son compte, à fr. 14,080 : pour ma demie. .	7,040	»
[Je reçois de Forgeot l'avis qu'il a vendu les marchandises que je lui avais envoyées pour être vendues en participation; je dois considérer maintenant Forgeot comme débiteur de ma moitié, ce que je n'ai pas dû faire avant la vente des marchandises; aussi ne l'avons-nous débité dans l'article précédent que de la moitié; mais du moment que		
A reporter.	280,468	12

Report.	280,468	12
j'apprends qu'elles sont vendues, je débite Forgeot de la demie du net produit, et je crédite Indigo à demi.]		
Du 22 *mars* 1860.		
J'ai soldé le compte d'Indigo à demi; déduction faite du débit au crédit, le bénéfice net est de.	1,110	»
[Pour solder le compte d'Indigo à demi, j'additionne le débit; j'additionne le crédit; je prends la différence, qui est le bénéfice net, je débite Indigo à demi par Profits et Pertes.]		
Du 23.		
Reçu l'avis de LORANLO, d'Amiens, qu'il m'a débité, d'après nos conventions, pour la demie à l'achat d'une caisse de soieries pour être vendue en participation.		
Ladite caisse monte, suivant son compte, à 11,000 fr.; pour ma demie..	5,500	»
Voir le *Compte de Marchandises en société,* troisième cas, p. 62 (1).		
[Loranlo, d'après les conventions faites entre nous antérieurement, a acheté des soieries pour les vendre en participation; je lui dois donc la moitié du prix de ces marchandises. Je me débite de la moitié sous le nom de Soieries à demi, je crédite Loranlo qui en a fourni la valeur.]		
Du 24.		
Reçu de LORANLO, d'Amiens, le compte de vente des soieries de compte à demi, dont le net produit monte, suivant son compte, à 14,000; pour ma demie.	7,000	»
A reporter.	294,078	12

(1) Voir la Préface.

Report.	294,078	12
Du 24 *mars* 1860.		
J'AI soldé le compte des Soieries à demi; le bénéfice monte à.	1,500	»
[Loranlo m'écrit qu'il a vendu les soieries et m'envoie le compte de vente; je débite Loranlo, qui a vendu, au compte de Soieries à demi pour ma part du net produit. Je prends la différence du débit au crédit du compte de Soieries à demi : cette différence est un bénéfice. Je débite le compte de Soieries et je crédite Profits et pertes.]		
Du 25.		
ACHETÉ de MARCELLEAU, 10 B/ de café Martinique, pesant net ensemble 877 kilog., à fr. 3.50 le kilog. . . . . 3,069.50 Que je lui ai payées en 8 caisses de savon de Marseille, pesant 1,450 kilog., à fr. 1.75 le kilog. . . 2,537.50 En un billet de Loranlo, O/ Vomeray, du 20 janvier au 25 mai, de. . . . . 800 » Pour la différence il m'a remis un billet de Dupuis à S/ O/, du 15 février au 15 mars, de fr. . . . 200 » En espèces pour solde. . . . . 65 » Il m'a retenu. . . . . 3 »	3,337	50
[J'achète des marchandises pour la valeur de. . . . . 3,069.50 Je donne en paiement 8 caisses de savon, montant à.. . . . . 2,537.50 Un billet de Loranlo, de. . . . 800 » Somme totale donnée en paiement.. . . . . 3,337.50 La valeur des marchandises achetées n'est que de. . . . . . . 3,069.50 J'ai donc donné de trop. . . . 268.00 Marcelleau doit me rendre le surplus de cette somme, et il me le rend :		
A reporter.	298,915	62

Report.			298,915	62
1° En un billet de Dupuis, de. . . . 200 2° En espèces. . . . . 65 Et me retient les 3 fr. de différence. Je débite : 1° les Marchandises pour les 10 balles de café que j'achète; 2° Effets à recevoir pour le billet de Dupuis que me donne Marcelleau; 3° Caisse pour l'argent qu'il me remet; 4° Profits et pertes pour les 3 francs qu'il me retient. Je crédite : 1° Marchandises pour les 8 caisses de savon que j'ai données en paiement; 2° Effets à recevoir pour le billet de Loranlo que je donne également en paiement. J'écris donc : *Les suivants aux suivants*, etc.]				
Du 26 *mars* 1860.				
VENDU à LECOMTE, 300 bouteilles d'anisette de Bordeaux, à fr. 4.90.	1,470			
4 tonneaux de Malaga, à 600 fr..	2,400	3,870		
Qu'il m'a payés en 4 balles de mousseline portant, suivant le détail au Livre de Facture, 170 mètres, à fr. 9.	1,530			
En 3 *dito* balles portant 150 mètres, à fr. 10..	1,500			
En un billet de Pothey à son ordre, du 1er mars à deux mois.	900	3,930	3,930	»
Je lui ai remis pour la différence.	60			
[Je vends des marchandises pour le prix de 3,870 fr. Je reçois pour paiement 8 balles de mousseline, montant à. . . . . 3,030 Plus un billet de. . . . . 900 Total. 3,930				
A reporter. . . .			302,845	62

Report. . . . . . 302,845 | 62

La somme que je reçois excède donc de 60 fr. le prix des marchandises que j'ai vendues ; je remets cette différence en espèces ; j'écris sur le Journal : *Les suivants aux suivants ;* je débite : 1° Marchandises pour les 8 balles de mousseline ;

2° Effets à recevoir pour le billet de Pothey.

Je crédite Marchandises de 3,870 pour le prix de la vente ;

La Caisse pour les 60 fr. que je remets pour la différence.

——— *Du* 28 *mars* 1860. ———

Acheté de ROBERT, 12 pièces de casimir portant ensemble 140 mèt., à fr. 12. . 1,680

Que j'ai payées en une balle de mousseline portant 134 mèt., à fr. 7. 938

En un billet de Perault, O/ Pothey, échu aujourd'hui. 250

Un B/ de Marcelleau, du 15 février au 30 courant. 200

Un *idem* de Melchior, au 26 mai, à mon O/, de fr. . . . . 312 | 1,700 | »

Il m'a remis en espèces pour la différence. 20

[J'achète 12 pièces de casimir ; je dois débiter Marchandises. Je paie en une balle de mousseline prise en magasin, je crédite Marchandises ;

En 3 billets à recevoir pris en portefeuille, je crédite Effets à recevoir.

Le montant de l'achat n'est que de 1,680 f. Le paiement monte à 1,700 fr. ; je reçois 20 fr. en espèces pour le surplus ; je débite la Caisse, j'écris : *Les suivants aux suivants,* etc.] (Voir le *Journal.*)

A reporter. . . . . . 304,545 | 62

Report.		304,545	62
Du 29 mars 1860.			
VENDU à VOMERAY, 1 pièce de drap vert prise en mon magasin, portant 19m.50, à fr. 30, ensemble.	585		
8 tonneaux de vin de Mâcon, à fr. 200, que j'ai achetés aujourd'hui et que j'ai payés en mon billet, ordre Bertin, de ce jour à 2 mois, de fr. 1,600.			
Je lui ai revendu ces 8 tonneaux à raison de 220 fr., ensemble.	1,760		
Il m'a fourni en paiement 4 quintaux de café Moka, à f. 130, ensemble.	520		
Son B/ à M/ O/ de ce jour au 3 mai.	600		
En espèces.	380		
Il promet me payer sous huitaine pour solde.	845	2,345	»
[Je vends à Vomeray une pièce de drap que je prends dans mon magasin ; je dois créditer Marchandises.			
Je lui vends 8 tonneaux de vin que j'ai achetés aujourd'hui et qui ne sont point entrés dans mon magasin, ici je ne peux pas créditer le compte des Marchandises, car le vin n'est pas sorti de mes magasins, mais bien le compte d'Effets à Payer, puisque j'ai souscrit un billet en paiement du vin.			
Les 8 tonneaux n'ont été payés que 1,600 francs; je les revends 1,760, je crédite Profits et pertes.			
Je reçois en paiement 4 quintaux de café, je débite Marchandises.			
Je reçois un effet à recevoir, je débite ce compte.			
Je reçois 380 fr. en espèces, je débite la Caisse.			
Vomeray promet me payer le restant sous huitaine, je débite Vomeray de cette somme.			
A reporter.		306,890	62

Report.	306,890	62
J'écris donc : *Les suivants aux suivants.*		
Savoir : Marchandises pour 4 quintaux café, etc.] (V. le *Journal.*)		
—— *Du* 30 *mars* 1860. ——		
VENDU à SIMON, 5 B/ café Martinique, pesant net 435 kilog., à fr. 4. 1,740		
Qu'il m'a payées en un billet de Duval, O/ Forgeot, du 14 février au 1er mai, fr. 840		
En un billet de Forgeot, du 28 janvier, O/ Robert, au 30 avril. 1,200		
Je lui ai remis en espèces pour solde. 300	2,040	»
[Je vends à Simon 5 balles de café Martinique, je reçois en paiement deux billets à recevoir. Je débite le compte d'Effets à Recevoir du prix des deux effets, montant ensemble à 2,040 fr. Je reçois donc 300 fr. de plus qu'il ne faut, je les remets en espèces. Je crédite : 1° le compte de Marchandises pour la vente du café; 2° Caisse pour les 300 fr. que j'ai comptés.]		
—— *Du* 31. ——		
VENDU ma Maison, rue de Marengo; pour le prix de laquelle j'ai reçu en espèces. . .	50,000	»
[Je reçois le prix de la vente de ma maison; je débite la Caisse et je crédite Maison.]		
A reporter.	358,930	62

Report.	358,930	62
Du 31 *mars* 1860.		
Payé pour frais de ménage pendant le mois. . . . . 300 — pour frais de commerce *idem*. . 200	500	»
[J'additionne : 1° les dépenses faites pendant le mois; 2° Le Livre des Frais faits pour le commerce. Ces frais doivent être considérés comme une perte; je débite Frais généraux et Dépenses, et je crédite la Caisse du prix de ces dépenses, puisque c'est la caisse qui en fournit la valeur.]		
Total au 31 mars.	359,430	62

SOLDE DES COMPTES DE MARS (p. 79 et suiv.).

Commençant par les comptes qui sont susceptibles de bénéfice ou de perte, je prends la différence du *doit* à l'*avoir* du compte de Dépenses ; cette différence est 300 fr. Je prends la différence du *doit* à l'*avoir* du compte de Frais généraux ; cette différence est de 48 fr.

Nous avons vu que les négociants considèrent comme une perte les frais de maison et ceux de commerce ; nous devons donc porter cette somme au débit de Profits et pertes, et écrire sur le *Journal : Profits et pertes aux suivants*, à Dépenses, à Frais généraux.

Le débit du compte de commission est de 69 fr. 60 centimes, prix que j'ai payé au courtier qui m'a fait vendre les draps de Laporte. Cette somme diminue d'autant mon bénéfice sur le compte de commission. Déduction faite du *doit* à l'*avoir* de ce compte, le bénéfice est de 403 fr. 98 cent. Je solde le compte en débitant de cette somme le compte de commission par Profits et pertes pour bénéfices et solde. (Voir le *Journal*.)

Pour solder le compte de la maison, vu qu'elle a été vendue, et par conséquent créditée du prix de la vente, il me suffit de prendre la différence du *doit* à l'*avoir* et de débiter Maison de cette différence, par Profits et pertes. (Voir le *Journal*.)

DE L'INVENTAIRE.

Notre intention étant d'établir la tenue des livres de trois associés, nous allons supposer qu'avant d'entrer en société, le négociant Raymond, dont nous venons de tenir les écritures, veut établir son inventaire.

Pour dresser l'inventaire d'un négociant qui a déjà tenu ses livres, il faut commencer par solder tous les comptes du *Grand-Livre*, et porter sur l'inventaire d'abord tous les

comptes qui constituent son actif, et ensuite tous ceux qui forment son passif.

Il faut vérifier si l'argent qui reste en caisse est bien le montant de la somme indiquée au compte de balance de sortie ; cette vérification étant faite, on porte cette somme à l'actif de l'inventaire.

On vérifie les marchandises restant en magasin, et l'on en porte également la valeur à l'actif de l'inventaire.

On y porte de même le montant des effets à recevoir ; en un mot toutes les sommes qui sont dues au négociant pour solde, et l'on écrit au *Journal* tout ce que le négociant doit, soit en effets, soit à ses créanciers par compte.

Pour connaître ce que le négociant possède net, il suffit d'additionner l'actif, ensuite le passif ; de soustraire l'un de l'autre, et la différence constitue la somme dont il est possesseur.

APPLICATION DE LA PARTIE DOUBLE A UNE ASSOCIATION.

Les opérations suivantes ont pour but d'enseigner la manière d'établir et de suivre la comptabilité d'une maison de commerce où il y a plusieurs personnes intéressées.

ACTE DE SOCIÉTÉ.

——— *Du* 1er *avril* 1860. ———

EXTRAIT

D'un acte de société en nom collectif, passé entre les associés ci-dessous désignés.

Entre nous soussignés, Louis RAYMOND, F. TROBAZO et C. GIOVANY, ont été faites les conventions suivantes :

Par le présent acte nous avons établi et établissons une Société en nom collectif à pertes et à gains communs.

Elle portera nos trois noms et sera sous la raison RAYMOND, TROBAZO et GIOVANY.

Le montant du capital est de. 210,482 24

La mise de N. S. TROBAZO est de 80,000 »

Celle de N. S. GIOVANY est de 80,000 »

Celle de N. S. RAYMOND, d'après son inventaire que nous acceptons, n'est que de 50,482 24

La clientèle, les soins qu'il doit prendre pour la tenue des livres et pour tout ce qui pourra concourir au bien de la société, compensant le surplus de sa mise.

Il est convenu que chaque associé prélèvera

tous les mois une somme de 500 fr. pour la dépense de sa maison.

Le CAPITAL doit être crédité de la mise de fonds des négociants, *page* 60.

RAYMOND, TROBAZO, GIOVANY, s'engageant à fournir cette mise, chacun d'après les conventions établies ci-dessus, doivent être débités.

J'écris donc sur le Journal : LES SUIVANTS A CAPITAL, etc.

---

ou Bilan tant des Marchandises en magasin,
de Louis RAYMOND, *négociant à*

ACTIF.	fr.	c.	fr.	c.
Caisse.				
L'argent en caisse monte, d'après le bordereau, à.	. . .	. .	60,000	»
Marchandises en magasin.				
1 B. de drap marron, M. 78.26, à 22 f.50	1,760	85		
2 B. cacao Martinique, K. 80, 6 »	480	»		
5 B. café Martinique, K. 442, 3 50	1,547	»		
3 B. de Mousseline, M. 170, 9 »	1,530	»		
3 *id.* M. 150, 10 »	1,500	»		
4 quint. de café moka, à 130 »	520	»		
12 pièces de casimir, M. 140, 12 »	1,680	»	9,017	85
Effets à recevoir.				
B. de Forgeot, O. Robert, au 30 avril.	1,200	»		
B. de Melchior, du 26 février à 2 mois.	240	»		
B. de Pothey, O. Lecomte, au 1er mai.	600	»		
B. *id.* *id.* au 1er mai.	900	»		
B. de Vomeray à M. O., au 3 mai.	600	»		
B. de Duval, O. Forgeot, au 1er mai.	840	»	4,380	»
Ustensiles de commerce.				
Pour estimation des ustensiles de commerce.	. . .	. .	2,000	»
Divers débiteurs.				
Imbert, pour solde de compte.	500	»		
Loranlo, *idem*	5,100	»		
Vomeray, *idem*.	1,375	»	6,975	»
Total de l'actif.	. . .	. .	82,372	85

Effets à recevoir, Mobilier, etc., que dettes passives
Paris, fait aujourd'hui 1er *avril* 1860.

PASSIF.	fr.	c.	fr.	c.
Effets à Payer.				
M. B. O. Parent, du 5 fév. au 5 avril.	400	»		
M. B. O. Derville, au 7 avril.	1,000	»		
M. B. O. Thomassin, au 16 avril.	5,000	»		
M. B. *idem*, au 16 mai..	6,000	»		
Tr. de Cuisin, O. Vomeray, au 30 mai..	500	»		
M. B. O. Girardin, au 15 mai..	700	»		
M. B. O. Bertin, au 29 mai..	1,600	»	15,220	»
Divers créanciers.				
Laporte, pour solde de compte. . . .	12,655	62		
Forgeot, *idem*.	3,199	59		
Beaumont, *idem*.	815	40	16,670	61
TOTAL du passif.	. . . . .	. .	31,890	61

BALANCE DE L'INVENTAIRE.

ACTIF.			PASSIF.		
Caisse.	60,000	»	Effets à payer.. .	15,220	»
Marchandises. . .	9,017	85	Créanciers divers	16,670	61
Effets à recevoir.	4,380	»		31,890	61
Ustensiles. . . .	2,000	»			
Divers débiteurs.	6,975	»	Mon capital net est de.	50,482	24
	82,372	85		82,372	85

Certifié le présent inventaire sincère et conforme à mes livres.

Paris, ce 1er *avril* 1860.

RAYMOND

BROUILLARD.

Du 1[er] *avril* 1860.		
Avoir Louis RAYMOND sa mise active, suivant inventaire.	82,372	85
Dudit.		
Doit Louis RAYMOND sa mise passive à divers, suivant inventaire.	31,890	61
Dudit.		
Avoir pour leur apport social : N. S. RAYMOND. . . . . 50,482 f. 24 N. S. TROBAZO. . . . . . 80,000 » N. S. GIOVANY. . . . . . 80,000 »	210,482	24
Dudit.		
Reçu en espèces de N/ S/ TROBAZO, pour sa mise de fonds. . . . . 80,000 De N/ S/ GIOVANY, pour *idem.* 80,000	160,000	»
[La Caisse reçoit, elle doit; Trobazo et Giovany fournissent, ils doivent être crédités.]		
Du 2.		
Nous avons acheté les traites ci-après, à 1/2 p. 0/0 d'escompte par mois; nous avons prélevé une commission de 1 1/2 p. 0/0, et nous les avons envoyées à Forgeot, pour en recevoir la valeur; une T/ de Guérin, de Paris, sur Bertrand, de Lyon,		
A reporter.	484,745	70

Report.	484,745	70
du 20 mars au 12 avril, de fr. . . . 3,000 Une T/ de Mangin, de Paris, sur Francisque, de Lyon, du 15 mars au 16 avril, de fr. . . . . 4,000 Une T/ de Robert, de Paris, sur Thomassin, de Lyon, du 8 mars au 18 avril, de fr. 5,000	12,000	»
[Nous achetons des traites, mais nous les envoyons sur-le-champ à Forgeot : donc il en doit la valeur; nous payons ces traites en espèces, la Caisse doit être créditée; nous y gagnons l'escompte; nous prélevons une commission, Profits et pertes doivent être crédités.]		
——— *Du* 3 *avril* 1860. ———		
ACHETÉ de CARLETON, le navire *la Rosalie,* que nous avons payé comme suit : En notre traite à son ordre sur Loranlo, à 13 jours de vue, de fr. . 5,100 En un crédit sur Forgeot, de Lyon, de fr. . . . . 13,000 En N/ B/ O/ Carleton, de ce jour à un mois, de fr. . . . . 10,000 En 6 pièces de casimir, portant 70 mètres, à fr. 20. . . . . 1,400 En espèces, sous l'escompte de 3 p. 0/0. 45,500	75,000	»
[Nous achetons un navire, nous ouvrons un compte à Navire *la Rosalie;* nous le débitons du prix qu'il nous coûte; nous créditons : 1° Loranlo, pour notre traite sur lui; 2° Forgeot, sur lequel nous donnons un crédit à Carleton; 3° Effets à payer, pour un billet que nous souscrivons; 4° Mdises, pour les 6 pièces de casimir; 5° Caisse, pour autant reçu; 6° Profits et pertes, pour l'escompte que nous retenons.]		
A reporter.	571,745	70

Report.		571,745	70
Du 3 avril 1860.			
ACHETÉ par le ministère d'Hippolyte, agent de change :			
750 fr. de rente 5 p. 0/0 au cours de 110.	16,500 »		
2400 *idem*.	52,800 »		
1200 *idem*.	26,400 »		
Payé une comm/ de 1/4 p. 0/0.	239 25	95,939	25
[Nous achetons des Rentes ; ce compte doit être débité par Caisse qui fournit la valeur.]			
Du 4.			
ACHETÉ 4 actions du chemin de fer de Saint-Germain, à fr. 550.		2,200	»
[Nous achetons des actions du chemin de fer; Chemin de fer doit à Caisse qui en fournit la valeur.]			
Du 5.			
CHARGÉ sur le navire *la Rosalie*, allant au Canada, les marchandises suivantes :			
Partie prise en magasin, partie achetée aujourd'hui, composant la pacotille que nous envoyons au Canada à Girardin, dudit lieu ; savoir :			
Marchandises prises en magasin ;			
4 B/ de mousseline contenant 170 mètres à fr. 9.	1,530		
3 B/ *idem*, 150 mètres à fr. 10.	1,500		
Marchand/ achetées aujourd'hui:			
10 pendules de bronze doré au mat, achetées d'Imbert, à 500 fr.	5,000		
Que nous promettons payer dans un mois.			
10 caisses de quincailleries fines, montant ensemble, suivant le détail au livre de factures, à. . . .	10,000		
4 caisses de coutelleries fines, suivant facture, à.	15,000	33,030	»
A reporter.		702,914	95

Report.	702,914	95
Nous avons payé lesdites quincailleries en nos 2 billets O/ Pérault, de fr. 10,000, le premier payable à un mois et le second fin mai. . . . . 20,000 En espèces pour solde, escompte à 6 p. 0/0. 5,000		
[Nous chargeons une pacotille sur notre navire, nous ouvrons un compte intitulé : *Pacotille.* Partie des marchandises qui la composent est prise en magasin ; nous créditons : 1° Marchandises générales. Partie est achetée aujourd'hui ; nous créditons : 2° Imbert, pour les pendules que nous lui achetons, payables à un mois ; 3° Effets à payer, pour les 4 billets que nous souscrivons à l'ordre de Pérault ; 4° Caisse, pour l'argent compté ; 5° Profits et pertes, pour l'escompte.] (Voir la *subdivision du compte de Marchandises* et *Pacotille,* p. 61 et 63.)		
Du 6 avril 1860.		
Reçu de MELCHIOR son billet à notre ordre, à 2 mois, montant du fret des marchandises qu'il a chargées sur notre navire, fr. . . . . 3,000 De Bertin, son billet à notre ordre, de ce jour à 2 mois, montant du fret des marchandises qu'il a chargées sur notre navire, fr. . . . 2,000	5,000	»
[Nous recevons deux billets pour prix du fret, c'est-à-dire du loyer de la partie de notre navire qu'occupent les marchandises de Melchior et de Bertin ; nous débitons Effets à recevoir, et nous créditons le compte de Navire, qui nous rapporte 5,000 fr.]		
A reporter.	707,914	95

Report. . . . :	707,914	95
Du 7 *avril* 1860.		
Nous avons estimé le fret des marchandises composant la pacotille que nous chargeons sur notre navire *la Rosalie*. . .	1,000	»
[Nous chargeons notre pacotille sur notre navire; considérant qu'elle paierait sur un autre navire pour la place qu'elle y occuperait; que la même place occupée par notre pacotille le serait par les marchandises d'une personne étrangère; nous débitons Pacotille du prix du fret, et nous en créditons le compte de Navire.]		
Du 8.		
Nous avons reçu à compte sur le prix de la traversée de divers passagers, fr. .	3,000	»
[Nous avons reçu pour la traversée de plusieurs passagers 3,000 fr.; nous débitons la Caisse qui reçoit cette somme, et nous créditons Navire qui la rapporte.]		
Du 10.		
Reçu de SIMON, de Beauvais, en espèces, 4,000 fr., avec ordre de les faire passer à René, de Lyon. Nous avons tiré une lettre de change de pareille valeur sur Forgeot, de Lyon, et fait remettre ladite traite à René.	4,000	»
[Nous recevons de l'argent avec ordre de le faire passer à René, de Lyon. Nous débitons la Caisse qui reçoit; nous tirons une lettre de change sur Forgeot à l'ordre de René, de Lyon, qui touchera chez Forgeot la somme que nous avons reçue pour lui à Paris; nous débitons Forgeot, sur qui nous tirons, puisqu'il en paiera la valeur. On pourrait passer cette opération en		
A reporter.	715,914	95

Report.		715,914	95
deux articles, et les commençants seraient sans doute portés à le faire ; mais la manière dont nous la passons épargne la peine d'ouvrir un compte à Simon.]			
Du 10 *avril* 1860.			
COMPTÉ à N/ S/ TROBAZO, pour sa dépense particulière.	500		
A N/ S/ GIOVANY, pour *idem*.	500		
A N/ S/ RAYMOND, pour *idem*.	500	1,500	»
[Nous débitons le compte de Levées de chacun des associés, et nous créditons la Caisse.]			
Du 16.			
ACHETÉ 60 caisses de fer-blanc à 90 fr. l'une.	5,400 »		
6 sacs de gomme de Sénégal, portant ensemble net 700 kil., à fr. 8.	5,600 »		
50 tonneaux de vin à fr. 150.	7,500 »		
Que nous avons payés en 6 pièces de casimir, portant ensemble 70 mètres à 30 fr. . . .	2,100 »		
Nous avons donné en paiement tous les billets à recevoir, montant à.	9,380 »		
En argent comptant pour solde, sous l'escompte de 3 p. 100.	7,020 »		
Nous revendons sur-le-champ ces marchandises 20,000 à Forgeot, qui nous compte, en espèc.	3,800 41	20,000	»
[Nous achetons des marchandises ; nous débiterions le compte de Marchandises si elles entraient en magasin, mais les revendant sur-le-champ à Forgeot, nous débitons Forgeot pour la valeur de 16,199.50, et nous débitons la Caisse pour les espèces qu'il nous compte. L'achat que nous avons fait ayant été soldé partie en marchandises, nous créditons ce compte.			
A reporter.		737,414	95

Report.	737,414	95
Nous créditons Effets à recevoir pour ceux que nous donnons en paiement. Nous donnons de l'argent, nous créditons la Caisse. Nous créditons Profits et pertes : 1° Pour l'escompte que nous retenons ; 2° Pour le bénéfice de 1,500 fr. fait sur les marchandises que nous avons achetées 18,500 fr., et que nous revendons 20,000.]		
Du 18 *avril* 1860.		
Reçu de BEAUMONT, d'Abbeville, les effets suivants, avec ordre de les négocier pour son compte, et d'en remettre le montant à Dupré, de Paris : 6,000 traite de René, de Lyon, sur Duval, de Paris, au. . 15 mai. 5,000 traite, *idem*, au. . . . . 1er juin. 4,000 traite Didier, de la Rochelle, sur Firmin, de Paris, au 15 juin. 8,500 traite de Martin, de Strasbourg, sur Régnier, de Paris, au. . . . . 25 juin. 6,400 traite de Périn, d'Orléans, sur *idem*. . . . . 30 juin. 7,800 traite *idem*. . . . . 15 juill.	37,700	»
[Nous recevons de Beaumont, d'Abbeville, des effets à recevoir ; nous débitons ce dernier compte et nous créditons Beaumont qui nous les envoie.]		
Du 19.		
Vendu par le ministère d'HIPPOLYTE, agent de change : 750 fr. de rentes, 5 p. 0/0, au cours de 111 fr. . . . 16,650 » 2,400 *idem*. . . . . 53,280 » 1,200 *idem*. . . . . 26,640 » Payé la commission de 1/4 p. 0/0 241 42	96,811	42
A reporter.	871,926	37

Report.		871,926	37
[Nous vendons nos rentes, nous créditons ce compte, et nous débitons Caisse qui reçoit, et Profits et pertes pour la commission.]			
Du 21 *avril* 1860.			
GIRARDIN nous écrit : 1° qu'il a vendu la pacotille du navire *la Rosalie,* dont le net produit monte, d'après le compte de vente, à.	50,000		
2° Qu'il a fait vendre ledit navire avec ses agrès et ses apparaux.	70,000		
3° Qu'il a reçu pour solde de plusieurs passagers.	3,500	123,500	»
[Girardin a vendu la pacotille, il en doit la valeur. Il a reçu le prix du navire, il en doit également la valeur. Il a reçu le prix de la traversée de plusieurs passagers; il en doit également la valeur; nous le débitons. Nous créditons : 1° Pacotille, pour le net produit de la vente ; 2° Navire, pour le prix du passage et pour le net provenant de la vente dudit navire.]			
Du 24.			
REÇU d'envoi de GIRARDIN, du Canada, par le navire *la Mouche,* capitaine Rondeau:			
30 caisses de fourrures à 3,000 f. l'une, ensemble.	90,000		
30 quintaux de sucre à fr. 240 les 100 kilogrammes.	7,200		
3 traites à vue sur Dupont, son banquier, de fr. 8,000.	24,000		
En espèces.	2,300		
Nous avons envoyé à Laporte 2 caisses de fourrures que nous			
A reporter.		995,426	37

Report. . . .		995,426	37
lui avons comptées à raison de 4,000 fr. l'une.	8,000		
Nous avons vendu sur-le-champ, à un mois de terme :			
18 caisses de fourrures à Vomeray	70,000		
Les 30 quintaux de sucre. . . .	8,400		
Nous avons fait entrer en magasin les 10 autres caisses montant à	30,000		
Montant des traites et des valeurs en espèces.	26,300	142,700	»

[Nous recevons de Girardin des marchandises, nous débiterions Marchandises générales si toutes entraient en magasin, mais nous vendons 2 caisses de fourrures à Laporte et le reste à Vomeray; nous débitons :

1º Vomeray pour le montant de la vente ;
2º Laporte pour 2 caisses de fourrures ;
3º Marchandises pour les 10 caisses de fourrures qui entrent en magasin ;
4º Caisse pour les traites à vue et les espèces reçues.

Nous créditons Girardin pour le montant de l'envoi.

Nous créditons Profits et pertes de 19,200 fr. pour le bénéfice fait sur les fourrures envoyées à Laporte et sur les marchandises vendues à Vomeray.]

Du 25 *avril* 1860.

Le cours du change est en ce moment à 1/2 p. 0/0 de perte. Espérant qu'il deviendra plus avantageux, nous avons gardé pour notre compte les traites que nous a envoyées Beaumont. Nous lui envoyons le bordereau de négociation de ses effets escomptés aujourd'hui à 6 pour 0/0 l'an :

A reporter. . . .	1,138,126	37

Report. . . .		1,138,126	37
Intérêt à 6 p. 0/0.	346 95		
Commission de 1/2 p. 0/0. .	188 50		
Droit de courtage de 1/2 p. 0/0.	47 12		
Perte de place à 1/2 p. 0/0.	188 50		
	771 07		
Et d'après son ordre nous remettons le montant en espèces, à Dupré.	36,928 93		
	37,700 00	37,700	»

(Voir le *Bordereau*, p. 148.)

[Nous gardons les billets que Beaumont nous a remis, et lui en envoyons le montant en espèces.
Nous débitons Beaumont du montant des effets et des frais; nous créditons la Caisse de l'argent envoyé;
Et Profits et pertes pour le bénéfice que nous réalisons.]

Du 25 *avril* 1860.

Nous avons soldé par Profits et pertes le compte du Navire; différence. . .	7,500		
Celui de Pacotille; différence. .	15,970	23,470	»

[Nous avons soldé le compte de Pacotille et de Navire *la Rosalie;* la différence du débit au crédit est un bénéfice, nous débitons Pacotille et Navire, et nous créditons Profits et pertes.]

A reporter. . . .	1,199,296	37

BORDEREAU DE NÉGOCIATION

Des effets suivants, négociés pour compte de Beaumont, d'Abbeville.

MONTANT des effets.			Echéances.	Nombre de jours.	SOMMES multipliées par les jours.
6,000		Traite de René, de Lyon, sur Duval, de Paris. .	15 mai.	20	120,000
5,000		Traite *idem*.	1 juin.	37	185,000
4,000		*Id.* Didier, de La Rochelle, sur Firmin, de Paris.	15 juin.	51	204,000
8,500		*Id.* Martin, de Strasbourg, sur Régnier, de Paris.	25 juin.	61	518,500
6,400		*Id.* Périn, d'Orléans, sur Régnier, de Paris. . .	30 juin.	66	422,400
7,800	—	*Id.* *id.*	15 juill.	81	631,800
37,700					2,081,700
771	07	346 95 intérêt à 6 p. 0/0 l'an. 188 50 commission 1/2 p. 0/0. 47 12 courtage 1/8 p. 0/0. 188 50 perte de place.			
36,928	93	Net paiement.			

Valeur comptant,

Paris, ce 25 avril 1860.

TROBAZO.

Report.	1,199,296	37
Du 26 avril 1860.		
N/ S/ RAYMOND a reçu de la succession de son oncle Duval : 30 actions de la banque de France qu'il a négociées par le ministère de l'agent de change René, au cours de 1,870 fr. 56,100 Une traite à vue de Renaud, d'Orléans, sur Bernard, de Paris, O/ Morin. . . . . 10,000 En espèces. . . . . 25,000 Et il a versé cette somme dans la société.	91,100	»
[Raymond reçoit le montant d'une succession, nous débitons : 1° La Caisse pour le montant des 30 actions de la Banque; 2° Pour la traite à vue, qui doit être considérée comme de l'argent comptant; 3° Pour l'argent provenant de la succession. Nous créditons le compte de Raymond, et non celui de Capital, vu que cette somme ne fait pas partie de la mise de fonds qui doit former notre capital.]		
Du 27.		
Reçu pour le dividende des actions du chemin de fer St-Germain.	120	»
[Nous débitons la Caisse qui reçoit et nous créditons Chemin de fer St-Germain.]		
Du 28.		
Vendu les quatre actions du chemin de fer St-Germain à 557 fr., ensemble. . . .	2,228	»
[Nous débitons la Caisse qui reçoit et nous créditons Chemin de fer de cette valeur.]		
Total fin avril.	1,292,744	37

Solde des comptes de la Tenue des Livres en société.

Du 30 *avril* 1860.			
Nous avons soldé par Profits et pertes :			
Le compte de N/ S/ Raymond, S/ C/ de levées.	500		
Le compte de N/ S/ Trobazo, S/ C/ de levées.	500		
Celui de N/ S/ Giovany, S/ C/ de levées.	500	1,500	»
Dudit.			
Nous avons soldé par Balance de sortie le compte de nos débiteurs,			
Savoir :			
MARCHANDISES, pour leur estimation (1). . .		34,307	85
VOMERAY, pour solde de son compte. . . .		79,775	»
FORGEOT, pour *idem*.		8,000	»
EFFETS A RECEVOIR, pour ceux en portefeuille.		37,700	»
CAISSE, pour autant en espèces.		243,113	49
USTENSILES, pour l'estimation.		2,000	»
[Même opération qu'au 28 février et qu'au 31 mars, donc, même manière de passer du Brouillard au Journal. Nous débitons Balance de sortie et nous créditons Vomeray, Forgeot, etc., etc.]			
Dudit.			
Nous avons soldé par Balance de sortie les comptes de nos créanciers,			
Savoir :			
IMBERT, pour ce dont il reste créancier. . .		4,500	»
LAPORTE, pour *idem*.		4,655	62
BEAUMONT, pour *idem*.		815	40
EFFETS A PAYER, pour ceux en circulation.		45,220	»
N/ S/ RAYMOND, son compte particulier pour ce qu'il a versé dans la société.		91,100	»

(1) Voir le *Livre de Magasin*, p. 158 et suiv.

[*Voir* le solde de compte du mois de février et celui du mois de mars.]

Du 30 *avril* 1860.

Nous avons soldé par Profits et pertes :

1° Le compte de Marchandises générales. .	1,820	»
2° Le compte de Rentes.	872	17
3° Celui de Chemin de fer.	148	»

Dudit.

Nous avons soldé par Capital le compte de Profits et pertes. (*Voir* p. 85 et le solde des comptes du mois d'avril, au Journal.)

Dudit.

Nous avons soldé le compte de Capital par Balance de sortie. (*Voir* p. 84.)

[*Voir* le solde de février, celui de mars et celui d'avril, au Journal.]

Nota. — Les additions du brouillard doivent être faites avec le plus grand soin, car on ne peut s'assurer que tous les articles portés sur ce livre ont bien été transcrits au journal qu'en comparant les totaux des deux additions, lesquels totaux sont toujours égaux quand il ne s'est glissé aucune erreur, ni omission. La réglure du brouillard peut avoir 1, 2 ou 3 colonnes sans inconvénient; comme il n'y a rien d'absolu à cet égard, chaque teneur de livres sera guidé par la nature de ses opérations.

LIVRE DE CAISSE.

DOIT CAISSE.

DATES.		LIBELLÉ DES ARTICLES.		SOMMES.	
1860					
Janvier	1	Versé comme suit la valeur de mon capital :			
		En billets de banque de. . . . . . . 1000.	15,000		
		En billets *id.* de 500.	10,000		
		En pièces de. . . 20.	3,000		
		En pièces de. . . 5.	1,940		
		En diverses monnaies. .	60	30,000	»
»	6	Reçu de Vomeray, pour vente de 2 balles de café.		3,200	»
»	12	Reçu de Benoît, pour vente de 2 surons de jalap.		2,033	»
»	17	Reçu d'Imbert le montant de sa facture du 7 courant.		1,102	»
»	19	Reçu de Dufour.		500	»
»	22	Reçu pour ma traite sur Laporte, de Nantes.		500	»
»	28	Reçu de Robert contre mon billet.		1,188	»
»	30	Reçu de Vomeray, pour la demie de 4 caisses de savon..		530	»
				39,053	»
Février	1	Solde à nouveau.		23,490	50

CAISSE *AVOIR.*

DATES.		LIBELLÉ DES ARTICLES.	SOMMES.	
1860				
Janvier	2	Payé à Loranlo, pour achat de 8 balles de café.	5,635	»
»	11	Compté à Simonin, pour achat de 3 balles de coton.	792	»
»	13	Compté au courtier, pour achat d'une barrique de sucre.	800	»
»	14	Compté au courtier, pour sa commission.	8	»
»	16	Compté à Dufour, à titre de prêt.	500	»
»	18	Compté à Laporte le paiement de sa facture du 3 courant.	1,201	50
»	24	Payé pour achat de meubles et argenterie.	4,000	»
»	28	Compté pour achat d'un billet de Périn, de.	776	»
»	29	Payé à Dufour pour la demie de 2 barriques de sucre.	1,050	»
»	29	Acquitté la traite de Loranlo, d'Amiens.	300	»
»	31	Payé pour frais de ménage, pendant le mois de janvier.	500	»
		En caisse.	23,490	50
			39,053	»

LIVRE DE MAGASIN.

LIVRE DE

DATES. 1860	Quantités.	ENTRÉES.	POIDS ou mesures	FR. C.	TOTAL des francs et c.
Janv. 2	3	B. café Martinique	1610 k.	3 50	5.635 »
Janv. 3	4	B. café Bourbon.	445 k.	2 70	1,201 50
Janv. 4	5	Surons jalap.	320 k.	6 »	1,920 »
Janv. 5	12	P. drap bleu de roi.	216m.	20 »	4,320 »
Janv. 10	4	Caisses de savon.	848 k.	1 »	848 »
Janv. 11	3	Balles de coton.	400 k.	2 »	800 »
Janv. 13	1	B. de sucre.	400 k.	2 »	800 »
Janv. 28	2	B. de sucre.	840 k.	2 50	2,100 »
Févr. 1	3	B. toile de Holl.	288m.	3 »	864 »
Févr. 1	3	B. toile de Holl.	168m	4 »	672 »
Févr. 3	1	B. drap de roi.	37m.75	42 39	1,600 22
Févr. 3	1	B. *id.* vert	55m.50	20 »	1,110 »
Févr. 3	1	B. drap marron.	78m.26	22 50	1,760 85
Févr. 4	1	B. café Martinique	220 k.	1 50	330 »
Févr. 5	3	Ton. vin Rota.	»	400 »	1,200 »
Févr. 5	4	Ton. vin Malaga.	»	500 »	2,000 »

MAGASIN.

SORTIES.			RESTE EN MAGASIN.		
Quantités.	Quantités.	Quantités.	POIDS ou mesures	FRANCS et centim.	
800 k.	810 k.	»	»	»	
290 k.	155 k.	»	»	»	
106 k.	214 k.	»	»	»	
104m.	112m.	»	»	»	
848 k.	»	»	»	»	
400 k.	»	»	»	»	
400 k.	»	»	»	»	
840 k.	»	»	»	»	
288m.	»	»	»	»	
168m.	»	»	»	»	
37m.75	»	»	»	»	
55m.50	»	»	»	»	
»	»	»	78m.26	1,760 85	
»	»	»	220 k.	330 »	
sortis.	»	»	»	»	
»	»	»	»	2,000 »	

DATES. 1860	Quantités.	ENTRÉES.	POIDS ou mesures	FR. C.		TOTAL des francs et c.	
Févr. 6	1	Pièce de drap vert.	19m.80	25	»	495	»
Févr. 8	1	Balle mousseline.	134m	5	»	670	»
Févr. 10	2	Caisses quincaill.	»	»	»	11,100	»
Févr. 11	8	C. savon de Mars.	1450k.	1	50	2,175	»
Févr. 12	2	B. cacao Martiniq.	80k.	6	»	480	»
Févr. 27	1	Caisse d'indigo.	175k.	32	»	5,600	»
TOTAL DES MARCHANDISES RESTÉES							
Mars 1	1	B. drap marron.	78m.26	22	50	1,760	85
Mars 1	1	B. café Martinique	220k.	1	50	330	»
Mars 1	4	Ton. vin Malaga.	»	500	»	2,000	»
Mars 1	1	Pièce de drap vert.	18m.80	25	»	495	»
Mars 1	3	B. de mousseline.	134m.	5	»	670	»
Mars 1	2	C. de quincaillerie	»	»	»	11,100	»
Mars 1	8	C. savon de Mars.	1450k.	1	50	2,175	»
Mars 1	2	B. cacao Martiniq.	80k.	6	»	480	»
Mars 1	1	Caisse d'indigo.	175k.	32	»	5,600	»

SORTIES.			RESTE EN MAGASIN.		
Quantités.	Quantités.	Quantités.	POIDS ou mesures.	FRANCS et centimes.	
»	»	»	19m.80	495 »	
»	»	»	134m.	670 »	
»	»	»	»	11,100 »	
»	»	»	1450 k.	2,175 »	
»	»	»	80 k.	480 »	
»	»	»	175 k.	5,600 »	
EN MAGASIN.				24,610 85	
»	»	»	78m.26	1,760 85	
220 k.	»	»	«	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
134	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
1450 k.	»	»	»	»	
»	»	»	80 k.	480 »	
»	»	»	»	»	

DATES. 1860	Quantités.	ENTRÉES.	POIDS ou mesures	FR. C.		TOTAL des francs et c.	
Mars 4	300	B. anisette de Bord.	300	3	»	900	»
Mars 25	10	B. café Martinique	877 k.	3	50	3,069	50
Mars 26	4	B. mousseline.	170m.	9	»	1,530	»
Mars 26	3	B. mousseline.	150m.	10	»	1,500	»
Mars 29	4	Quint. café Moka.	»	130	»	520	»
Mars 28	12	Pièces casimir.	140m.	12	»	1,680	»
						MONTANT DES MARCHANDISES	
Avril 1	1	B. drap marron.	78m.26	22	50	1,760	85
Avril 1	2	B. cacao Martiniq.	80 k.	6	»	480	»
Avril 1	5	B. café Martinique	442 k.	3	50	1,547	»
Avril 1	4	B. mousseline.	170m.	9	»	1,530	»
Avril 1	3	B. mousseline.	150m.	10	»	1,500	»
Avril 1	4	Quint. café Moka.	»	130	»	520	»
Avril 1	12	Pièces casimir.	140m.	12	»	1,680	»
Avril 24	10	Caisses fourrures.	3000	»	»	30,000	»
						MARCHANDISES RESTANT	

SORTIES.			RESTE EN MAGASIN.		
Quantités.	Quantités.	Quantités.	POIDS ou mesures.	FRANCS et centimes.	
»	»	«	»	»	
435 k.	»	»	442 k.	1,547 »	
»	»	»	170m.	1,530 »	
»	»	»	150m.	1,500 »	
»	»	»	»	520 »	
»	»	»	140m.	1,680 »	
EN MAGASIN.				9,017 85	
»	»	»	78m.26	1,760 85	
»	»	»	80 k.	480 »	
»	»	»	»	1,547 »	
170m.	»	»	»	»	
150m.	»	»	»	»	
»	»	»	»	520 »	
70 k.	70	»	»	»	
»	»	»	»	30,000 »	
EN MAGASIN.				34,307 85	

CARNET D'ÉCHÉANCES.

CARNET

DATE de la souscription.		A RECEVOIR.	Date de l'échéance.		SOMMES.
1860.		*Janvier.*			
		Février.			
Janv.	9	B. de Beaumont à M. O. .	15	Reçu. . .	3,321
	4	B. de Valentin, O. Dehnam.	15	Renouv..	3,000
		Mars.			
Févr.	6	B. d'Imbert à M. O. . . .	20	Passé. . .	505
Déc.	25	B. de Périn, O. Simon. . .	1	*Id.* . . .	800
Janv.	22	B. de Rougemont, O. Loranlo.	22	*Id.* . . .	840
Févr.	28	B. de Pérault, O. Pothey.	1	Reçu. . .	250
	15	B. de Dupuis, O. Marceleau	31	*Id.* . . .	200
		Avril.			
Févr.	15	B. de Valentin à M. O. . .	15	Passé. . .	3,000
	26	B. de Melchior à M. O. . .	26	*Id.* . . .	240
Janv.	28	B. de Forgeot, O. Robert.	30	*Id.* . . .	1,200
		Mai.			
Févr.	26	B. de Melchior à M. O. . .	26	Reçu. . .	312
Janv.	20	B. de Loranlo, O. Vomeray	25	Passé. . .	800
Févr.	4	B. de Pothey, O. Lecomte.	1	*Id.* . . .	600
Mars.	1	*Id.* *id.* . . .	1	*Id.* . . .	900
	29	B. de Vomeray à M. O. . .	3	*Id.* . . .	600
Févr.	14	B. de Duval, O. Forgeot. .	1	*Id.* . . .	840
Avril.	6	B. de Melchior à N. O. . .	6	*Id.* . . .	3,000
	6	B. de Bertin à N. O. . . .	6	*Id.* . . .	2,000

D'ÉCHÉANCES.

DATE de la souscription.		A PAYER.	Date de l'échéance.		SOMMES.
1860.		*Janvier.*			
Janv.	23	Traite de Loranlo, d'Amiens, O. Duval. . . .	29	Acquitté.	300
		Février.			
Janv.	20	M. B. O. Forgeot, de Lyon	6	Acquitté.	920
	20	*Id.* *id.* . . .	14	Renouv. .	1,000
		Mars.			
Janv.	5	M. B. O. Dufour.	5	Reçu. . .	4,320
	28	M. B. O. Robert.	30	Acquitté.	1,200
Févr.	14	M. B. O. Forgeot.	14	*Id.* . . .	1,010
	16	M. B. O. Thomassin. . .	16	*Id.* . . .	3,000
		Avril.			
Févr.	5	M. B. O. Parent.	5	. . . . .	420
	7	M. B O. Derville.	7	. . . . .	1,000
	16	M. B. O. Thomassin. . .	16	. . . . .	5,000
		Mai.			
Févr.	27	M. B. O. Girardin. . . .	15	. . . . .	700
	16	M. B. O. Thomassin. . .	16	. . . . .	6,000
	21	Tr. de Cuisin, O. Vomeray	30	. . . . .	500
Mars.	29	M. B. O. Bertin.	29	. . . . .	1,600
Avril.	3	M. B. O. Carleton. . . .	3	. . . . .	10,000
	5	M. B. O. Pérault.	30	. . . . .	10,000
	5	*Id.* *id.*	30	. . . . .	10,000

JOURNAL A PARTIE DOUBLE,

COMMENCÉ A PARIS LE 1er JANVIER 1860.

ET ARRÊTÉ LE 28 FÉVRIER.

	Fol. 1.		
	1er *Janvier* 1860.		
Débit. 1 — Créanc. 9	CAISSE à CAPITAL, fr. 30,000. Pour le montant de ce que je possède.	30,000	»
	Du 2.		
4 — 1	Mdises Gles à CAISSE, fr. 5,635. Acheté de LORANLO 8 barriques de café Martinique, poids net 1,610 kilog., à fr. 350 le 0/0.	5,635	»
	Du 3.		
4 — 10	Mdises Gles à LAPORTE, fr. 1,201 50. Pour 4 barriques de café Bourbon, poids net 445 kil., à fr. 2 70 le kil.	1,201	50
	Du 4.		
4 — 11	Mdises Gles à FORGEOT, fr. 1,920. Acheté 3 surons de jalap, poids net 320 k., à f. 6, payables en mon billet.	1,920	»
	Du 5.		
4 — 19	Mdises Gles à EFFETS A PAYER, fr. 4,320. Acheté 12 pièces de drap bleu de roi, portant 216 mètres, à fr. 20, que j'ai payées en mon billet O/ Dufour, de ce jour à deux mois.	4,320	»
	Du 6.		
1 — 4	CAISSE à Mdises Gles, fr. 3,200. Vendu à VOMERAY 4 barriques de café Martinique, poids net 800 kil., à fr. 4 le kil.	3,200	»
	A reporter.	46,276	50

Fol.		Fr.	C.
	Fol. 2 *Report*.	46,276	50
	Du 7 *janvier* 1860.		
8	IMBERT à Mdises Gles, fr. 1,102.		
4	Vendu à un mois de terme 3 balles de café Bourbon, poids net 290 kil., à fr. 3 80.	1,102	»
	Du 8.		
14	DEHNAM à Mdises, fr. 3,120.		
4	Vendu 6 pièces de drap bleu de roi, ensemble 104 mètres, à fr. 30, payables en son billet.	3,120	»
	Du 9.		
18	EFFETS A RECEVOIR à Marchandises Générales, fr. 3,321.		
4	Vendu à BEAUMONT 2 balles de café Martinique, poids net ensemble 810 kilog., à fr. 4 10, qu'il m'a payées en son billet à mon ordre, de ce jour au 15 février. . .	3,321	»
	Du 10.		
4	Mdises Gles à Mdises Gles, fr. 848.		
4	Acheté 4 caisses de savon, poids net 848 kilog., à 1 fr., que je lui ai payées en un suron de jalap, poids net 106 kilog., à fr. 8.	848	»
	Du 11.		
4	Mdises Gles à CAISSE, fr. 792.		
1	Acheté à 1 pour 0/0 d'escompte 3 balles de coton, poids net 400 kil., à fr. 2, escompte déduit.	792	»
	Du 12.		
1	CAISSE à Mdises Gles, fr. 2,033.		
4	Vendu à BENOIT 2 surons de jalap, poids net 214 kil., à fr. 10, escompte déduit à 5 p. 0/0.	2,033	»
	A reporter.	57,492	50

	Fol. 3. *Report.*	57,492	50
	Du 13 *janvier* 1860.		
4	Mdises Gles à Caisse, fr. 800.		
1	Acheté par l'entremise de mon courtier, une barrique de sucre, poids net 400 kil., à fr. 2.	800	»
	Du 14.		
4	Mdises Gles à Caisse, fr. 8.		
1	Payé à Progen la commission du sucre ci-dessus.	8	»
	Du 15.		
10	Laporte à Capital, fr. 500.		
9	Pour autant qu'il me devait avant l'ouverture de mes livres, et dont j'ai omis de passer écriture.	500	»
	Dudit.		
9	Capital à Loranlo, fr. 300.		
7	Pour autant que je lui devais avant l'ouverture de mes livres, et dont j'ai omis de passer écriture.	300	»
	Du 16.		
11	Dufour à Caisse, fr. 500.		
1	Compté à titre de prêt.	500	»
	Du 17.		
1	Caisse à Imbert, fr. 1,102.		
8	En paiement de sa facture du 7 courant. .	1,102	»
	Du 18.		
10	Laporte à Caisse, fr. 1,201 50.		
1	Acquitté sa facture du 3 courant.	1,201	50
	Du 19.		
1	Caisse à Dufour, fr. 500.		
11	Reçu pour autant, à lui compté le 16 courant	500	»
	A reporter.	62,404	00

	Fol. 4. *Report*. . . .	62,404	00
	— *Du* 20 *janvier* 1860. —		
11	FORGEOT à EFFETS A PAYER, fr. 1,920.		
19	Fourni M/ B/ à S/ O/, de ce jour au 6 février. 920		
	— M/ B/ à S/ O/, de ce jour au 14 *id.* 1,000	1,920	»
	— *Du* 21. —		
18	EFFETS A RECEVOIR à DEHNAM, fr 3,000.		
14	Billet de Valentin à S/ O/, du 4 janvier au 15 février.	3,000	»
	— *Du* 22. —		
1	CAISSE à LAPORTE, fr. 500.		
10	Reçu pour ma traite sur lui, de ce jour à usance, O/ Volmar.	500	»
	— *Du* 23. —		
7	LORANLO à EFFETS A PAYER, fr. 300.		
19	Accepté sa traite O/ Duval, à 6 jours de vue.	300	»
	— *Du* 24. —		
14	MOBILIER à CAISSE, fr. 4,000.		
1	Payé pour achat de meubles et argenterie.	4,000	»
	— *Du* 25. —		
14	MOBILIER à PROFITS ET PERTES, fr. 300.		
6	Reçu de mon oncle Benoit un sucrier en argent, estimé.	300	»
	— *Du* 26. —		
6	PROFITS ET PERTES à DEHNAM, fr. 120.		
14	Pour autant perdu avec Dehnam, mort insolvable.	120	»
	— *Du* 27. —		
18	EFFETS A RECEVOIR aux SUIVANTS, fr. 800.		
	Acheté à 3 p. 0/0 d'escompte un billet de		
	A reporter. . . .	72,544	00

	Fol. 5. *Report.*	72,544	00
	Périn, O/ Simon, du 25 décembre au 1er mars, de fr. 800.		
1	A Caisse pour autant compté. 776		
6	A Profits et pertes pour l'escompte. 24	800	»
	Du 28 *janvier* 1860.		
	Les Suivants à Effets a payer, fr. 1,200.		
	Reçu de Robert contre mon billet à son ordre, de ce jour au 20 mars, savoir :		
1	Caisse pour autant reçu. 1,188		
6	Profits et pertes pour l'escompte		
—	retenu à 1 p. 0/0. 12	1,200	»
19	*Du* 29.		
4	Mdises Gles aux Suivants, fr. 2,100.		
—	Acheté de Dufour, demi-comptant, demi à un mois, 2 barriques de sucre, poids net ensemble 840 kil., à fr. 2 50.		
11	A Dufour, pour la demie payable à un mois. 1,050		
1	A Caisse, pour la demie comptant. 1,050	2,100	»
	Dudit.		
19	Effets a payer à Caisse, fr. 300.		
1	Acquitté la traite de Loranlo, O/ Duval. .	300	»
	Du 30		
	Les Suivants à Mdises, fr. 1,060.		
	Vendu demi-comptant, demi à un mois, 4 caisses de savon, net 848 kil., à fr. 1 25.		
8	Vomeray, pour la demie à un mois. . 530		
1	Caisse, pour la demie comptant. . . 530	1,060	»
4	*Du* 31.		
12	Dépense à Caisse, fr. 500.		
—	Payé pour frais de ménage, pendant le mois		
1	de janvier.	500	»
	Total de janvier. . . .	78,504	00

	Fol. 6. *Report de janvier.*			78,504	»
	—— *Du* 1er *février* 1860. ——				
4 —	Mdises Gles aux Suivants, fr. 1,548.				
	Reçu d'envoi de Laporte, de Nantes, 3 B/ de toile de Hollande, portant, suivant détail au Livre de factures, 288 m., à fr. 3.	864	»		
	3 B/ de toile de Hollande, portant 168 m., à fr. 4.	672	»		
10	A Laporte, pour le prix de 6 B/.	1,536	»		
12 —	A Frais généraux, pour frais d'arrivée.	12	»	1,548	»
	———— *Du* 2. ————				
12 —	Beaumont aux Suivants, francs 1,557 50.				
	Pour mon envoi de 155 kil. de café Bourbon, à fr. 3 50. . .	542	50		
	1 B/ de sucre de 400 kil. *id.*, à fr. 2 50, payable par tiers. .	1,000	»		
4	A Marchandises, pour le prix de celles ci-dessus.	1,542	50		
12	A Frais généraux, pour frais et port à la voiture.	15	»	1,557	50
	———— *Du* 3. ————				
	Les Suivants à Beaumont, fr. 500.				
	Reçu pour son compte par les mains de Pothey, comme suit :				
18	Effets a recevoir, pour un B/ de Pérault, O/ Pothey, du 28 passé au 28 mars.	250	»		
1 — 12	Caisse, pour autant en espèces.	250	»	500	»
	A reporter.			82,109	50

	Fol. 7. *Report.*			82,109	50
	—— *Du* 3 *février* 1860. ——				
4	Mdises Gles aux Suivants, fr. 4,471 07.				
	Acheté des frères Baron, 1 B/ drap bleu de roi, portant 37m.75, à fr. 42 39.	1,600	22		
	1 B/ *idem* vert, portant 55m.50, à fr. 20.	1,110	»		
	1 B/ *id.* marron, portant 78m.26, à fr. 22 50.	1,760	85		
4	A Marchandises, pour 3 B/ de coton, contenant ensemble 400 kil., à fr. 2 75.	1,100	»		
18	A Effets à recevoir p/ B/ de Périn, O/ Simonin.	800	»		
1	A Caisse, pour solde.	2,571	07	4,471	07
	——— *Du* 4. ———				
	Les Suivants à Mdises Gles, fr. 3,360.				
	Vendu à Loranlo, d'Amiens, 6 pièces de drap bleu de roi, portant ensemble 112 mèt., à fr. 30.	3,360	»		
4	Marchandises, pour 1 B/ de café Martinique, pesant net 220 k., à fr. 1 50.	330	»		
18	Effets à recevoir, pour B/ de Rougemont, O/ Loranlo, du 22 passé à 2 mois.	840	»		
1	Caisse, pour solde.	2,190	»	3,360	
4	——— *Du* 5. ———				
4	Mdises Gles aux Suivants, fr. 3,200.				
	Acheté à Parent, 3 tonneaux vin de Rota, à fr. 400.	1,200	»		
	A reporter.	1,200	»	89,940	57

	Fol. 8. *Report.*	1,200	»	89,940	57
	4 tonneaux vin de Malaga, à fr. 500.	2,000	»		
4	A MARCHANDISES, pour 3 B/ de toile de Hollande, contenant ensemble 288 m., à fr. 5.	1,440	»		
18	A EFFETS A RECEVOIR, pour B/ de Rougemont, O/ Loranlo, du 22 janvier à 2 mois.	840	»		
19	A EFFETS A PAYER, pour mon billet O/ Parent, de ce jour à 2 mois.	420	»		
1	A CAISSE, pour autant compté. .	485	»		
6	A PROFITS ET PERTES, pour l'escompte de 3 p. 0/0.	15	»	3,200	»
	— *Du 6 février* 1860. —				
	Les SUIVANTS à Mdises Gles, fr. 2,940.				
	Vendu à IMBERT, 2 B/ de sucre, pesant 840 kil., à fr. 3 50.. .	2,940	»		
4	MARCHANDISES, pour une pièce de drap vert, portant $19^{m}.80$, à fr. 25.	495	»		
18	EFFETS A RECEVOIR, pour son billet à M/ O/, au 20 mars. .	505	»		
1	CAISSE, pour solde, escompte de 2 p. 0/0 déduit.	1,901	20		
6	PROFITS ET PERTES, pour l'escompte.	38	80	2,940	»
— 4					
	— *Du* 7. —				
11 —	FORGEOT, de Lyon, aux SUIVANTS, fr. 2,005 41.				
	Envoyé 2 B/ de sucre, poids net 708 kil., à fr. 2 75; savoir :				
19	A EFFETS A PAYER, pour mon billet O/ Derville, de ce jour à 2 mois.	1,000	»		
	A reporter.	1,000	»	96,080	57

	Fol. 9. *Report.*	1,000	»	96,080	57
1	A Caisse, pour autant compté.	928	06		
6	A Profits et pertes, pour l'escompte de 2 p. 0/0.	18	94		
	A *id.*, pour ma commission de 3 p. 0/0.	58	41	2,005	41
	—— *Du* 8 *février* 1860. ——				
4	Mdises Gles à Laporte, de Nantes, fr. 670.				
10	Acheté de Loranlo, 1 B/ mousseline, contenant, suivant détail au Livre de factures, 134 mètres à fr. 5, que j'ai payée en ma traite sur Laporte, de Nantes, de ce jour à un mois, 0/ Loranlo.	. . . ,	. .	670	»
	—— *Du* 9. ——				
11	Dufour à Mdises Gles.				
4	Vendu à Labruyère, 3 B/ de toile de Hollande, portant ensemble 168 m. à fr. 6, qu'il m'a payées en une traite de Dufour sur moi, payable à vue, de fr.	. . . .	. .	1,008	»
	—— *Du* 10. ——				
4	Mdises Gles aux Suivants, fr. 11,100.				
	Acheté de Cuisin, 2 caisses de quincailleries, que j'ai payées comme suit :				
11	A Forgeot, pour ma traite sur lui, de ce jour au 1er mars, 0/ Cuisin, de fr.	2,500	»		
4	A Marchandises, pour une pièce de drap bleu de roi, portant 37m.75, à fr. 50.	1,887	50		
1	A Caisse, pour autant compté.	6,578	25		
6	A Profits et pertes, pour l'escompte déduit à 2 p. 0/0. . .	134	25	11,100	»
	A reporter.	. . . .	. .	110,863	98

	Fol. 10. *Report*.	. . . .	. .	110,863	98
	—— *Du* 11 *février* 1860. ——				
4 — 11	Marchandises Gles à Forgeot, fr. 2,175. Acheté de Dufour, 8 caisses de savon de Marseille, pesant net 1,450 kil., à fr. 1 50, en paiement desquelles je l'ai chargé de tirer pour mon compte sur Forgeot, de Lyon.	. . . .	. .	2,175	»
	———— *Du* 12. ————				
	Les Suivants à Marchandises, fr. 1,554. Vendu à Brunet, 1 B/ de drap vert, portant, suivant facture, 55m.50, à fr. 28; savoir :				
10	Laporte, pour sa traite à vue, O/ Richard.	700	»		
4	Marchandises, pour 2 B/ cacao Martinique, pesant ensemble 80 kil., à fr. 6.	480	»		
1	Caisse, pour autant reçu. . . .	366	52		
6 — 4	Profits et pertes, pour l'escompte de 2 p. 0/0.	7	48	1,554	»
	———— *Du* 13. ————				
	Les Suivants à Caisse, f. 921. Acquitté mon billet O/ Forgeot, échu le 6 courant; savoir :				
19	Effets a payer, pour celui ci-dessus.	920	»		
6 — 1	Profits et pertes, p/ le retard.	1	»	921	»
	———— *Du* 14. ————				
	Les Suivants à Effets a payer, fr. 1,010. Renouvelé mon billet O/ Forgeot, échu aujourd'hui, en échange duquel j'ai souscrit				
	A reporter.	. . . .	. .	115,513	98

	Fol. 11. *Report.*	. . . .	. .	115,513	98
	un billet O/ Forgeot, de ce jour à un mois, savoir :				
19	EFFETS A PAYER, pour celui que				
6	je reçois.	1,000	»		
—	PROFITS ET PERTES, pour le re-				
19	tard.	10	»	1,010	»
	—— *Du* 15 *février* 1860. ——				
2	CAISSE à EFFETS A RECEVOIR,				
—	fr. 3,321.				
18	Reçu en espèces la valeur du billet de Beaumont.	. . . . .	. .	3,321	»
	———— *Dudit.* ————				
	Les SUIVANTS aux SUIVANTS, fr. 3,030.				
	Pour renouvellement du billet de Valentin ; savoir :				
18	EFFETS A RECEVOIR, pour le billet qu'il a souscrit aujourd'hui à mon ordre, au 15 avril, de fr.	3,000	»		
1	CAISSE, pour autant reçu. . . .	30	»		
—	A EFFETS A RECEVOIR, pour celui				
18	échu aujourd'hui, que je lui remets, fr.	3,000	»		
6	A PROFITS ET PERTES, pour l'escompte dont je jouis.	30	»	3,030	»
	———— *Du* 16. ————				
3	MAISON, rue de Marengo, aux				
—	SUIVANTS..	41,400	»		
	Acheté une maison rue de Marengo, n° 8 ; savoir :				
19	A EFFETS A PAYER, pour mon billet O/ Thomassin, de ce jour à 1 mois.	3,000	»		
	M/ B/ O/ Thomassin, de ce jour à 2 mois.	5,000	»		
	Idem, à 3 mois.	6,000	»		
	A reporter.	14,000	»	122,874	98

	Fol. 12. *Report.*	14,000	»	122,874	98
11	A FORGEOT, pour ma traite sur lui, O/ Thomassin, de ce jour à 2 mois, fr.	15,000	»		
1	A CAISSE, pour solde de prix de l'adjudication.	12,400	»	41,400	»
	— *Du 17 février* 1860. —				
2 — 3	CAISSE à MAISON, fr. 800. Reçu de divers locataires pour les loyers.			800	»
	— *Du* 18. —				
3 — 2	MAISON à CAISSE, fr. 450. Payé pour impositions et réparations faites à ma maison rue de Marengo.			450	»
	— *Du* 19. —				
2 — 12	CAISSE à DÉPENSES, fr. 600. Reçu pour la pension de mon élève de comptoir.			600	»
	— *Du* 20. —				
12 — 2	DÉPENSES à CAISSE, fr. 300. Payé à IMBERT, pour un trimestre de la pension de mon fils. .			300	»
	— *Du* 21. —				
8 — 19	VOMERAY à EFFETS A PAYER, fr. 500. Accepté la traite que Cuisin a tirée sur moi au 30 mai, par O/ de Vomeray.			500	»
	— *Du* 22. —				
7 — 2	LORANLO à CAISSE, fr. 250. Payé pour son compte à Vanelli.			250	»
	A reporter.			167,174	98

	Fol. 13. *Report.* . . .	. . . .	. .	167,174	98
	— *Du* 23 *février* 1860. —				
11	Forgeot aux Suivants, fr. 600.				
—	Reçu l'avis de payer pour son compte à Loranlo, savoir :				
7	A Loranlo, pour autant qu'il me doit, que je lui retiens.. . . .	250	»		
2	A Caisse, pour autant compté. .	350	»	600	»
	— *Du* 24. —				
2	Caisse à Vomeray, fr. 500.				
—	Reçu d'Ivbert, par ordre de Vomeray.	. . . .	. .	500	»
8					
	— *Du* 25. —				
	Les Suivants à Beaumont, fr. 600.				
10	Reçu l'avis de recevoir cette somme de Laporte ; savoir :				
2	Laporte, pour autant qu'il m'a retenu sur ce que je lui dois, fr.	500	»		
12	Caisse, pour autant reçu. . . .	100	»	600	»
	— *Du* 26. —				
	Les Suivants à Marchandises, fr. 1,812.				
	Vendu à Melchior, 3 tonneaux de vin de Rota, à fr. 604 ; savoir :				
18	Effets a recevoir, pour son billet à M/ O/, de ce jour à 2 mois.	240	»		
	Un billet de Cuisin, O/ Melchior, de ce jour à 3 mois.	312	»		
8	Imbert, pour un crédit que Melchior m'a donné sur lui.. . .	500	»		
2	Caisse, pour solde.	744	80		
6	Profits et pertes, pour l'escompte de 2 p. 0/0.	15	20	1,812	»
4					
	A reporter.	. . . .	. .	170,686	98

	Fol. 14. *Report*. . . .	. . . .	. .	170,686	9
	—— *Du* 27 *février* 1860. ——				
	Mdises Gles aux Suivants.				
4	Acheté de Girardin, une caisse				
—	d'indigo pesant net 175 kil., à fr. 32 ; savoir :				
18	A Effets a recevoir, pour B/ de Valentin à mon ordre, du 15 avril, de fr..	3,000	»		
12	A Beaumont, pour un crédit que j'ai donné sur lui à Girardin. .	457	50		
19	A Effets a payer, pour mon billet O/ Girardin, au 15 avril. .	700	»		
1	A Caisse, pour solde.	1,399	23		
6	A Profits et pertes, pour l'escompte de 3 p. 0/0.	43	27	5,600	
	——— *Du* 28. ———				
	Les Suivants à Caisse, fr. 600.				
12	Dépenses pour frais de ménage pendant le mois.	400	»		
12	Frais généraux pour frais de				
—	commerce, *idem*.	200	»	600	
2	Total au 28 février.	. . . .	. .	176,886	9
	SOLDE DES COMPTES.				
	——— *Dudit*. ———				
6	Profits et pertes aux Sui-				
—	vants, fr. 773.				
12	A Dépenses, pour solde.	600	»		
12	A Frais généraux, *idem*.. . . .	173	»	773	
	——— *Dudit*. ———				
13	Balance de sortie à Mar-				
—	chandises, fr. 24,610 85.				
4	Pour l'estimation de celles en magasin.	. . . .	. .	24,610	8
	——— *Dudit*. ———				
4	Mdises Gles à Profits et pertes,				
—	fr. 8,245 28.				
6	Pour bénéfice et solde.	. . . .	. .	8,245	2

	Fol. 15.				
	—— *Du* 28 *février* 1860. ——				
13	BALANCE DE SORTIE à MAISON, fr. 41,400.				
—					
3	Pour son estimation.			41,400	»
	———— *Dudit.* ————				
3	MAISON à PROFITS ET PERTES, fr. 350.				
—					
6	Pour bénéfice et pour solde.			350	»
	———— *Dudit.* ————				
13	BALANCE DE SORTIE aux SUIVANTS, fr. 13,698 41.				
—					
2	A CAISSE, pour autant en espèces.	7,061	41		
18	A EFFETS A RECEVOIR, pour ceux en portefeuille.	1,307	»		
8	A IMBERT, pour ce dont il reste débiteur.	500	»		
8	A VOMERAY, pour *idem*.	530	»		
14	A MOBILIER, pour son estimation.	4,100	»	13,698	41
	———— *Dudit.* ————				
	LES SUIVANTS à BALANCE DE SORTIE, fr. 41,267 59.				
19	EFFETS A PAYER, pour ceux en circulation.	23,150	»		
10	LAPORTE, pour autant dont il reste créancier.	1,006	»		
11	FORGEOT, *idem*.	17,069	59		
11	DUFOUR, *idem*.	42	»	41,267	59
13	———— *Dudit.* ————				
6	PROFITS ET PERTES à CAPITAL, fr. 8,241 67.				
—					
9	P/ le montant de mes bénéfices.			8,241	67
	———— *Dudit.* ————				
9	CAPITAL à BALANCE DE SORTIE, fr. 38,441 67.				
—					
13	Pour le montant de ce que je possède.			38,441	67

BALANCE DE VÉRIFICATION.

Février 1860.

FOLIOS du Grand-Livre.	DÉSIGNATION des COMPTES.	DOIT.		AVOIR.	
		fr.	c.	fr.	c.
2	Caisse.	49,856	52	42,795	11
3	Maison.	41,850	»	800	»
4	Marchandises.	47,693	57	31,328	»
6	Profits et pertes. . .	204	48	623	87
7	Loranlo.	550	»	550	»
8	Vomeray.	1,030	»	500	»
8	Imbert.	1,602	»	1,102	»
9	Capital.	300	»	30,500	»
10	Laporte.	2,901	50	3,907	50
11	Forgeot.	4,525	41	21,595	»
11	Dufour.	1,508	»	1,550	»
12	Dépenses.	1,200	»	600	»
12	Frais généraux. . . .	200	»	27	»
12	Beaumont.	1,557	50	1,557	50
14	Mobilier.	4,300	»	»	»
14	Dehnam.	3,120	»	3,120	»
18	Effets à recevoir. . .	12,268	»	10,961	»
19	Effets à payer. . . .	2,220	»	25,370	»
	TOTAUX. . . .	176,886	98	176,886	98

JOURNAL

COMMENCÉ A PARIS LE 1er MARS 1860, ET ARRÊTÉ AU 31 DUDIT MOIS.

	Fol. 16.				
	—— *Du 1er mars* 1860. ——				
13	BALANCE D'ENTRÉE aux SUIVANTS, fr. 79,709 26, savoir :				
19	A EFFETS A PAYER, pour ceux en circulation.	23,150	»		
10	A LAPORTE, pour ce dont il reste créancier.	1,006	»		
11	A FORGEOT, pour *idem*.	17,069	59		
11	A DUFOUR, pour *idem*.	42	»		
9	A CAPITAL, pour ce que je possède.	38,441	67	79,709	26
	—— *Dudit.* ——				
	Les SUIVANTS à BALANCE D'ENTRÉE, fr. 79,709 26, savoir :				
5	MARCHANDISES, pour celles en magasin.	24,610	85		
3	MAISON, pour son estimation. . .	41,400	»		
2	CAISSE, pour autant en espèces.	7,061	41		
18	EFFETS A RECEVOIR, pour ceux en portefeuille.	1,307	»		
8	IMBERT, pour ce dont il reste débiteur.	500	»		
8	VOMERAY, pour *idem*.	530	»		
14	MOBILIER, pour son estimation. .	4,300	»	79,709	26
13	—— *Dudit.* ——				
9	COTON chez LORANLO, aux SUIVANTS, fr. 2,806.				
	Envoyé pour mon compte à LORANLO, d'Amiens,				
	6 B/ de coton, poids net 1,400 kilog., à fr. 2, savoir :				
18	A EFFETS A RECEVOIR, pour un				
	A reporter. . .	. . . .	. .	159,418	52

	Fol. 17. . . . *Report.* . .	. . . .	. .	159,418	52
	billet d'Imbert à mon O/, du 6 février au 20 courant, de fr.	505	»		
5	A MARCHANDISES, pour une B/ de café Martinique, pesant net 220 kilog., à fr. 2.	440	»		
2	A CAISSE, pour autant compté.	1,799	35		
6	A PROFITS ET PERTES, pour l'escompte de 3 p. 0/0.	55	65		
12	A FRAIS GÉNÉRAUX, pour frais d'expédition.	6	»	2,806	»
	—— *Du* 2 *mars* 1860. ——				
10	DRAP DE LAPORTE à FRAIS GÉNÉRAUX, fr. 66.				
12	Payé pour frais à l'arrivée de 3 B/ de drap contenant 20 pièces, portant ensemble 360 m., que Laporte m'a envoyées à vendre pour son compte, ci. .	. . . .	. .	66	»
	—— *Du* 3. ——				
	Les SUIVANTS à DRAP DE LAPORTE, fr. 5,120.	. . .			
	Pour vente d'une balle de drap contenant 7 pièces, portant ensemble 128 mèt., à fr. 40, savoir :				
18	EFFETS A RECEVOIR, pour B/ de Pothey, O/ Lecomte, du 4 février au 1er mai, de fr. . . .	600	»		
19	EFFETS A PAYER, pour M/ B/ O/ Dufour, du 5 janvier.	4,320	»		
11	DUFOUR, pour un bon à vue sur moi.	42	»		
2	CAISSE, pour solde.	158	»	5,120	»
10	—— *Du* 4. ——				
	Les SUIVANTS à DRAP DE LAPORTE, fr. 6,960.				
	Vendu par l'entremise de Progen, mon courtier :				
	A Reporter. . .	. . . .	. .	167,410	52

	Fol. 18. *Report.* . .			167,310	52
	2 B/ de drap contenant 13 pièces, portant 232 m., à fr. 30, savoir :				
5	MARCHANDISES, pour 300 B/ d'anisette de Bordeaux, à fr. 3.	900	»		
19	EFFETS A PAYER, M/ B/ O/ Thomassin, du 16 février.	3,000	»		
18	EFFETS A RECEVOIR, B/ de Loranlo, O/ Vomeray, du 20 janvier au 25 mai.	800	»		
2	CAISSE, pour autant reçu. . . .	2,260	»	6,960	»
10	—— *Du* 5 *mars* 1860. ——				
14	COMMISSION à CAISSE, fr. 69 60.				
—	Payé au courtier sa commission				
2	pour la vente du drap ci-dessus			69	60
	—— *Du* 6. ——				
10	DRAP DE LAPORTE à COMMISSION,				
—	fr. 364 38.				
14	Pour mon droit, à raison de 3 p. 0/0.			364	38
	—— *Dudit.* ——				
10	DRAP DE LAPORTE à LAPORTE,				
—	fr. 11,649 62.				
10	Pour le net provenu de la vente.			11,649	62
	—— *Du* 7. ——				
7	LORANLO à COTON CHEZ LUI,				
—	fr. 3,600.				
9	Pour le net produit de la vente des 6 balles de coton que je lui ai envoyées à vendre pour mon compte.			3,600	»
	—— *Du* 8. ——				
9	COTON CHEZ LORANLO à PROFITS				
—	ET PERTES, fr. 794.				
6	Pour bénéfice et solde.			794	»
	A reporter. . .			190,848	12

	Fol. 19 *Report.* . .	. . . .	. .	190,848	12
	——— *Du* 9 *mars* 1860. ———				
18	EFFETS A RECEVOIR à ASSURANCE, fr. 3,260.				
15	Assuré les sommes suivantes :				
	600 fr. sur le navire *le Triton,* allant à Terre-Neuve, dont Imbert m'a fourni son billet de prime à 10 p. 0/0.	60	»		
	10,000 fr. sur le navire *la Mouche,* allant au Bengale, dont Fournier m'a fait son B/ de prime à 8 p. 0/0.	800	»		
	30,000 fr. sur *la Sophie,* allant à Madagascar, montant des marchandises envoyées à Williams, dont Robertson m'a fait son billet de prime à 8 p. 0/0.	2,400	»	3,260	»
	——— *Du* 10. ———				
15	GROSSE AVENTURE aux SUIVANTS, fr. 21,000, savoir :				
2	A CAISSE, pour 1,000 fr. donnés à la Grosse aventure sur le navire *le Terrible,* capitaine Sabord, allant au cap de Bonne-Espérance ; grosse à 20 p. 0/0.	1,000	»		
	Pour 6,000 fr. sur *le Pluton,* allant à St-Domingue, capitaine Roudeau, grosse à 15 p. 0/0 .	6,000	»		
5	A MARCH/, pour 2 caisses de quincaillerie que j'ai laissées à titre de prêt à la Grosse aventure.	14,000	»	21,000	»
	——— *Du* 11. ———				
	Les SUIVANTS à CAISSE, f. 3,600.				
	Acheté comptant pour être vendues de compte à demi avec Beaumont, d'Abbeville, 12 pièces de mérinos croisé portant,				
	A reporter. . .	. . . .	. .	215,108	12

	Fol. 20. *Report.* . .	. . . .	. .	215,108	12
	suivant facture, 300 mètres, à fr. 12, savoir :				
16	Mérinos à demi pour ma part. .	1,800	»		
12	Beaumont, pour sa demie. . . .	1,800	»	3,600	»
2					
	—— *Du* 11 *mars* 1860. ——				
16	Mérinos a demi à Frais généraux, fr. 60.				
12	Payé pour frais à l'arrivée des marchandises ci-dessus. . . .	. . . .	. .	60	»
	———— *Du* 12. ————				
	Les Suivants à Mérinos a demi, fr. 3,600.				
	Vendu à Imbert 8 pièces mérinos portant ensemble 200 mètres, à fr. 18, savoir :				
19	Effets a payer, mon billet du 28 janvier, ordre Robert. . .	1,200	»		
	Mon billet du 14 février, ordre Forgeot.	1,010	»		
2	Caisse, pour autant reçu. . . .	1,376	10		
6	Profits et pertes, pour l'escompte de 1 p. 0/0.	13	90	3,600	»
16					
	———— *Du* 13. ————				
	Les Suivants à Mérinos a demi, fr. 1,800.				
	Vendu à Forgeot 4 pièces mérinos portant ensemble 100 m., à fr. 18; savoir, etc. :				
11	Forgeot, de Lyon, pour autant à valoir sur ce que je lui dois.	900	»		
2	Caisse, pour autant reçu. . . .	900	»	1,800	»
16	*A reporter.* . .	. . . .	. .	224,168	12

	Fol. 21. *Report*. . .	. . . .	. .	224,168	12
	—— *Du* 14 *mars* 1860. ——				
16 — 14	MÉRINOS A DEMI à COMMISSION, fr. 109 20. Pour ma commission de la vente des marchandises de compte à demi, montant à.	. . . .	. .	109	20
	—— *Du* 15. ——				
16 — 12	MÉRINOS A DEMI à BEAUMONT, fr. 2,615 40. Pour sa demie du net produit de la vente.	. . . .	. .	2,615	40
	—— *Dudit*. ——				
16 — 6	MÉRINOS A DEMI à PROFITS ET PERTES, fr. 815 40. Pour bénéfice et solde.	. . . .	. .	815	40
	—— *Du* 16. ——				
2 — 18	CAISSE à EFFETS A RECEVOIR, fr. 3,200. Reçu le montant des billets de prime pour les sommes assurées comme suit :				
	10,000 fr. sur *la Mouche*, à 8 p. 0/0, billet de Fournier. .	800	»		
	30,000 fr. sur *la Sophie*, à 8 p. 0/0, billet de Robertson.	2,400	»	3,200	»
	—— *Du* 17. ——				
15 —	ASSURANCE aux Suiv., fr. 600. Pour autant remis à Imbert, montant de la somme que je lui ai assurée sur *le Triton*, qui a péri en allant à Terre-Neuve; savoir :				
2	A CAISSE, pour autant compté.	540	»		
18	A EFFETS A RECEVOIR, pour son B. de prime que je lui ai remis.	60	»	600	»
	A reporter. . .	. . . .	. .	231,508	12

	Fol. 22. *Report*. . .	. . . .	..	231,508	12
	—— *Du* 18 *mars* 1860. ——				
5 — 6	ASSURANCES à PROFITS ET PERTES, fr. 2,660. Pour bénéfice et solde..	. . . .	..	2,660	»
	—— *Du* 19. ——				
2 — 15	CAISSE à GROSSE AVENTURE, fr. 24,200. Reçu pour les sommes données à la Grosse, savoir :				
	Sur le navire *le Terrible,* 1,000 fr. à 20 p 0/0.	1,200	»		
	Sur *le Pluton,* 6,000 à 15 p. 0/0.	6,900	»		
	Sur *l'Elisa,* 14,000 à 15 p. 0/0.	16,100	»	24,200	»
	—— *Du* 20. ——				
15 — 6	GROSSE AVENTURE à PROFITS ET PERTES, fr. 3,200. Pour bénéfice et solde..	. . . .	..	3,200	»
	—— *Du* 21. ——				
	Les SUIVANTS aux SUIVANTS, fr. 11,860.				
	Envoyé à Forgeot, de Lyon, pour être vendues de compte à demi, 2 caisses d'indigo, portant ensemble 378 kil., à f. 32.				
15	INDIGO A DEMI, pour ma part. .	5,930	»		
11	FORGEOT, pour sa part.	5,930	»		
—					
5	A MARCHANDISES, pour une caisse prise en magasin.	5,600	»		
2	A CAISSE, pour celles achetées comptant.	6,240	»		
12	A FRAIS GÉNÉRAUX, pour ceux d'expédition.	20	»	11,860	»
	A reporter. . .	. . . .	..	273,428	12

	Fol. 23. *Report*. . .	273,428	12
	— *Du* 22 *mars* 1860. —		
11 — 15	FORGEOT à INDIGO, fr. 7,040. Reçu le compte de vente des 2 C. d'indigo, dont le net provenu monte à fr. 14,080; pour ma demie.	7,040	»
	— *Dudit*. —		
15 — 6	INDIGO A DEMI à PROFITS ET PERTES, fr. 1,110. Pour bénéfice et solde..	1,110	»
	— *Du* 23. —		
14 — 7	SOIERIES A DEMI à LORANLO, fr. 5,500. Pour ma demie à l'achat d'une caisse de soieries que ledit a achetée pour être vendue en participation, et montant à fr. 11,000. Pour ma demie.	5,500	»
	— *Du* 24. —		
7 — 14	LORANLO à SOIERIES A DEMI, fr. 7,000. Pour le net provenu de la vente, montant, suivant son compte, à fr. 14,000; pour ma demie.	7,000	»
	— *Dudit*. —		
14 — 6	SOIERIES A DEMI à PROFITS ET PERTES, fr. 1,500. Pour bénéfice et solde.	1,500	»
	— *Du* 25. —		
	LES SUIVANTS aux SUIVANTS, fr. 3,337 50. Acheté de Marcelleau 10 B. de café Martinique, pesant net		
	A reporter. . .	295,578	12

	Fol. 24. *Report.* . .	. . . .	. .	295,578	12
	ensemble 877 kil., à fr. 3 50, savoir :				
5	MARCHANDISES, pour celles ci-dessus.	3,069	50		
18 —	EFFETS A RECEVOIR, pour un B. de Dupuis, du 15 février au 31 mars, O. Marcelleau, qu'il m'a remis pour la différence.	200	»		
2	CAISSE, pour *idem*.	65	»		
6	PROFITS ET PERTES, pour autant qu'il m'a retenu.	3	»		
5	A MARCHANDISES, pour 8 caisses de savon de Marseille ; poids, 1,450 kil., à fr. 1 75.	2,537	50		
	A EFFETS A RECEVOIR, pour un B. de Loranlo, O. Vomeray, du 20 janvier au 25 mai, de fr. .	800	»	3,337	50
	—— *Du* 26 *mars* 1860. ——				
	Les SUIVANTS aux SUIVANTS, fr. 3,930.				
	Pour vente à Lecomte de 300 B. d'anisette de Bordeaux, à fr. 4 90.	1,470	»		
	8 tonn. de Malaga, à fr. 300. . .	2,400	»		
	Savoir :				
5	MARCHANDISES, pour 4 balles de mousseline portant, suivant le détail au Livre de factures, 170 mètres, à fr. 9.	1,530	»		
	4 B. portant 150 m., à fr. 10. .	1,500	»		
18 —	EFFETS A RECEVOIR, pour B. de Pothey, ordre Lecomte, du 1er mars à 2 mois, de fr. . . .	900	»		
5	A MARCHANDISES, pour le prix de l'anisette et du Malaga. . . .	3,870	»		
2	A CAISSE, pour autant que je lui ai remis pour la différence. .	60	»	3,930	»
	——— *Du* 28. ———				
	Les SUIVANTS aux SUIVANTS, fr. 1,760.				
	A reporter. . .	. . . .	. .	302,845	62

	Fol. 25. *Report.* . .	. . . .	. .	302,845	62
	Acheté de Robert, 12 pièces casimir, ensemble 140 mètres, à fr. 12; savoir :				
5	MARCHANDISES, pour le prix des 12 pièces, fr.	1,680	»		
2	CAISSE, pour autant que m'a remis Robert pour la différence.	20	»		
—					
5	A MARCHANDISES, pour 4 B. de mousseline, portant 134 m., à fr. 7.	938	»		
18	A EFFETS A RECEVOIR, pour B. de Pérault, O. Pothey, échu aujourd'hui.	250	»		
	Pour B. de Marcelleau, du 15 fév. au 30 courant.	200	»		
	Pour B. O. Melchior, au 26 mai.	312	»	1,700	»
	—— *Du* 29 *mars* 1860. ——				
	Les SUIVANTS aux SUIVANTS, fr. 2,345.				
	Vendu à Vomeray une p. de drap vert portant 19m.50, à fr. 30.	585	»		
	8 tonneaux de vin de Mâcon, à fr. 220, achetés aujourd'hui à raison de 200 fr.	1,760	»		
	Savoir :				
5	MARCHANDISES, pour 4 quintaux de café Moka, à fr. 130. . . .	520	»		
18	EFFETS A RECEVOIR, pour B. de Vomeray à mon O., de ce jour au 3 mai.	600	»		
2	CAISSE, pour autant reçu. . . .	380	»		
8	VOMERAY, pour autant qu'il promet me remettre fin courant.	845	»		
—					
5	A MARCHANDISES, pour celles ci-dessus vendues.	585	»		
19	A EFFETS A PAYER, pour mon billet O. Bertin, à 2 mois, montant des 8 tonn. de vin. .	1,600	»		
6	A PROFITS ET PERTES, pour le bénéfice fait sur le vin. . . .	160	»	2,345	»
	A reporter. . .	. . . .	. .	306,890	62

	Fol. 26. *Report.* . .	. . . .	. .	306,890	62
	— *Du* 30 *mars* 1860. —				
18 —	EFFETS A RECEVOIR AUX SUIVANTS, fr. 2,040.				
	Vendu à Simon 5 B. café Martinique pesant net 435 kil., à fr. 4, qu'il m'a payées en un B. de Duval, O. Forgeot, du 14 février au 1er mai.	840	»		
	En un B. de Forgeot, O. Robert, du 28 janvier au 30 avril.. . .	1,200	»		
5	A MARCHANDISES, pour le prix du café.	1,740	»		
2	A CAISSE, pour solde.	300	»	2,040	»
	— *Du* 31. —				
2 — 3	CAISSE à MAISON RUE DU COQ, fr. 50,000. Reçu en espèces pour la vente de ladite maison..	. . . .	. .	50,000	»
	— *Dudit.* —				
	Les SUIVANTS à CAISSE, fr. 500.				
12	FRAIS GÉNÉRAUX, pour ceux de commerce pendant le mois. .	200	»		
12 — 2	DÉPENSE, pour frais de ménage pendant le mois.	300	»	500	»
	— *Dudit.* —			359,430	62
6 — 2	PROFITS ET PERTES à CAISSE, fr. 179. Pour autant en déficit, par suite des articles mal passés aux dates suivantes :				
	1 février.	12	»		
	2 do	15	»		
	1 mars.	6	»		
	2 do	66	»		
	11 do	60	»		
	21 do	20	»	179	»
	dont on avait crédité à tort le compte de Frais généraux.				
	TOTAL au 31 mars.		. .	359,609	62

	Fol. 27.				
	SOLDE DES COMPTES.				
	—— *Du* 31 *mars* 1860. ——				
6 —	PROFITS ET PERTES, aux SUIVANTS, fr. 348.				
12	A DÉPENSE, pour solde.	300	»		
12	A FRAIS GÉNÉRAUX, pour *idem*.	48	»	348	
	——— *Dudit.* ———				
14 —	COMMISSION à PROFITS ET PERTES, fr. 403 98.				
6	Pour bénéfice et solde..	. . . .	. .	403	9
	——— *Dudit.* ———				
3 —	MAISON A PROFITS ET PERTES, fr. 8,600.				
6	Pour bénéfice et solde.	. . . .	. .	8,600	
	——— *Dudit.* ———				
13 —	BALANCE DE SORTIE à MARCHANDISES GÉNÉRALES. f. 9,017 85.				
5	Pour l'estimation de celles en magasin.	. . . .	. .	9,017	8
	——— *Dudit.* ———				
5 —	MARCHANDISES GÉNÉRALES à PROFITS ET PERTES, f. 4,918.				
6	Pour bénéfice et solde.	. . . .	. .	4,918	
	——— *Dudit.* ———				
13 —	BALANCE DE SORTIE aux SUIVANTS, f. 84,987 56; savoir :				
18	A EFFETS A RECEVOIR, pour ceux en portefeuille.	4,380	»		
2	A CAISSE, pour autant en espèces.	69,332	56		
14	A MOBILIER, pour son estimation.	4,300	»		
	A reporter. . .	78,012	56		

	Fol. 28. *Report.* . .	78,012	56		
8	A Imbert, pour ce dont il reste débiteur.	500	»		
7	A Loranlo, pour *idem.*	5,100	»		
8	A Vomeray, pour *idem.*	1,375	»	84,987	56
	—— *Du* 31 *mars* 1860. ——				
	Les Suivants à Balance de sortie, fr. 31,890 61.				
19	Effets à payer, pour ceux en circulation.	15,220	»		
10	Laporte, pour ce dont il reste créancier.	12,655	62		
11	Forgeot, pour *idem.*	3,199	59		
12	Beaumont, pour *idem.*	815	40	31,890	61
13	———— *Dudit.* ————				
6 —	Profits et pertes à Capital, fr. 23,673 13.				
9	Pour le montant des bénéfices faits pendant le mois.	. . . . .	. .	23,673	13
	———— *Dudit.* ————				
9 —	Capital à Balance de sortie, fr. 62,114 80.				
13	Pour le montant de ce que je possède.	. . . . .	. .	62,114	80

BALANCE DE VÉRIFICATION.

Mars 1860.

FOLIOS des comptes.	DESIGNATION des comptes.	DOIT fr.	c.	AVOIR. fr.	c.
15	Assurance.	3,260	»	3,260	(
14	Commissions.	69	60	473	5
9	Coton chez Loranlo.	3,600	»	3,600	
15	Grosse aventure. . .	24,200	»	24,200	
8	Imbert.	500	»	»	
14	Mobilier.	4,300	»	»	
3	Maison.	41,400	»	50,000	
12	Dépense.	300	»	»	
11	Dufour.	42	»	42	
10	Draps de Laporte. .	12,080	»	12,080	
18	Effets à recevoir. . .	9,707	»	5,327	
19	Effets à payer. . . .	9,530	»	24,750	
12	Frais généraux. . . .	200	»	152	
7	Loranlo.	10,600	»	5,500	
6	Profits et pertes. . .	195	90	10,295	0
14	Soieries à demi. . .	7,000	»	7,000	
8	Vomeray.	1,375	»	»	
15	Beaumont.	1,800	»	2,615	4
10	Laporte.	»	»	12,655	6
11	Forgeot.	13,870	»	17,069	5
9	Capital.	»	»	32,441	6
5	Marchandises.	33,810	35	29,710	5
2	Caisse.	89,620	51	20,287	9
16	Mérinos.	5,400	»	5,400	
15	Indigo.	7,040	»	7,040	
13	Balance d'entrée. . .	79,709	26	79,709	2
	TOTAUX. . .	359,609	62	359,609	6

JOURNAL

COMMENCÉ A PARIS LE 1er AVRIL 1860, ET ARRÊTÉ AU 30 DUDIT MOIS.

	Fol. 29.				
	— *Du* 1er *avril* 1860. —				
	Les Suivants à Capital, fr. 210,482 24; savoir :				
20	N. S. Raymond, S. C. en société pour le montant de son actif détaillé à l'inventaire.	50,482	24		
21	N. S. Trobazo, S. C. en société pour ce qu'il doit verser. . . .	80,000	»		
21	N. S. Giovany, S. C. en société pour *idem*.	80,000	»	210,482	24
— 9					
	— *Dudit.* —				
	Les Suivants à N. S. Raymond, fr. 82,372 85.				
	Pour le montant de son actif, savoir :				
3	Caisse, pour ce qui reste en espèces.	60,000	»		
5	Marchandises, pour celles en magasin.	9,017	85		
18	Effets a recevoir, pour ceux en portefeuille.	4,380	»		
8	Vomeray, pour solde.	1,375	»		
8	Imbert, pour *idem*.	500	»		
7	Loranlo, pour *idem*.	5,100	»		
22	Ustensiles de commerce. . . .	2,000	»	82,372	85
20	— *Dudit.* —				
20 —	N. S. Raymond aux Suivants, fr. 31,890 61.				
19	A Effets a payer, pour ceux en				
	A reporter.			292,855	09

	Fol. 30. *Report.*			292,855	09
	circulation.	15,220	»		
11	A Forgeot, pour ce dont il reste créancier.	3,199	59		
12	A Beaumont, pour *idem*.	815	40		
10	A Laporte, pour *idem*.	12,655	62	31,890	61
	—— *Du* 1er *avril* 1860. ——				
3	Caisse aux Suivants, savoir :				
21	A N.S.Trobazo, S. C. en société.	80,000	»		
21	A N. S. Giovany, S. C. en société.	80,000	»	160,000	»
	———— *Du* 1. ————				
11	Forgeot, de Lyon, aux Suivants, fr. 12,000.				
	Envoyé audit pour en recevoir la valeur :				
	Une traite sur Bertrand, de Lyon	3,000	»		
	Une *id.* sur Francisque, *id.* . .	4,000	»		
	Une *id.* sur Thomassin, *id.* . .	5,000	»		
3	A Caisse, pour autant compté.	11,792	34		
7	A Profits et pertes, pour l'escompte.	27	66		
7	A *idem*, pour commission de 1 1/2 p. 0/0.	180	»	12,000	»
	———— *Du* 3. ————				
16	Navire *la Rosalie* aux Suivants, fr. 75,000.				
	Acheté de Carleton le navire *la Rosalie*, payé comme suit :				
11	A Forgeot, pour un crédit que j'ai donné sur lui à Carleton.	13,000	»		
7	A Loranlo, pour ma traite sur lui, O. Carleton, à 15 jours de vue.	5,100	»		
19	A Effets a payer, pour mon B. O. Carleton, de ce jour à				
	A reporter. . .	18,100	»	496,745	70

	Fol. 31. *Report.* . .	18,100	»	496,745	70
	un mois, de fr.	10,000	»		
5	A Marchandises génér., pour 6 pièces de casimir, portant 70 mètres, à fr. 20.	1,400	»		
3	A Caisse, pour autant compté.	44,135	»		
7	A Profits et pertes, pour l'escompte de 3 p. 0/0.	1,365	»	75,000	»
	—— *Du* 3 *avril* 1860. ——				
17 / 3	Rentes à Caisse, fr. 95,939 25. Acheté par le ministère d'Hippolyte, agent de change :				
	750 fr. de rente 5 p. 0/0, à 110.	16,500	»		
	2,400 *id.* 5 p. 0/0, *id.*	52,800	»		
	1,400 *id.* *id.* *id.*	26,400	»		
	Payé la commission 1/4 p. 0/0.	239	25	95,939	25
	—— *Du* 4. ——				
17 / 3	Chemin de fer à Caisse, fr. 2,200. Acheté 4 actions du chemin de fer de St-Germain, à fr. 550.			2,200	»
	—— *Du* 5. ——				
17	Pacotille aux Suivants : Chargé sur notre navire *la Rosalie*, les marchandises suivantes, partie prise en magasin, partie achetée aujourd'hui, composant la pacotille que nous envoyons au Canada, à Girardin dudit lieu; savoir :				
	Marchandises en magasin :				
	4 B. mousseline contenant 170 mètres, à fr. 9.	1,530	»		
	3 B. *idem* 150 mètres, à fr. 10.	1,500	»		
	Marchandises achetées aujourd'hui :				
	10 pendules de bronze doré au				
	A reporter. . .	3,030	»	669,884	95

	Fol. 32. *Report.* . .	3,030	»	669,884	95
	mat, achetées d'Imbert, payables à un mois, à fr. 500. . .	5,000	»		
	10 caisses de quincaillerie, montant ensemble, suivant facture, à.	10,000	»		
	4 C. de coutellerie fine, montant à.	15,000	»		
		33,030	»		
5	A MARCHANDISES, pour les 7 B. de mousseline.	3,030	»		
8	A IMBERT, pour les 10 pendules.	5,000	»		
19	A EFFETS A PAYER, pour un B. O. Pérault, au 5 juin.	5,000	»		
19	A *Id.* pour *id.* au 5 juillet. . .	5,000	»		
19	A *Id.* pour *id.* au 5 août. . . .	5,000	»		
19	A *Id.* pour *id.* au 5 septembre.	5,000	»		
3	A CAISSE, pour solde de la quincaillerie et coutellerie.	4,700	»		
7	A PROFITS ET PERTES, pour l'escompte de 6 p. 0/0.	300	»	33,030	»
	—— *Du* 6 *avril* 1860. ——				
18	EFFETS A RECEVOIR à NAVIRE, fr. 5,000.				
16	Pour le montant du fret des marchandises que les suivants ont chargées sur notre navire.				
	Reçu un B. de Melchior à N. O., à 2 mois.	3,000	»		
	Un B. de Bertin à N. O., de ce jour à 2 mois.	2,000	»	5,000	»
	——— *Du* 7. ———				
17	PACOTILLE à NAVIRE *la Rosalie*, fr. 1,000.				
16	Pour l'estimation du fret des marchandises composant la pacotille que nous envoyons à Girardin, du Canada.	. . . .	. .	1,000	»
	A reporter. . .	. . . .	. .	708,914	95

	Fol. 33. *Report.* . .	. . . .	..	708,914	95
	—— *Du* 8 *avril* 1860. ——				
3	Caisse à Navire *la Rosalie*, à fr. 3,000.				
16	Reçu à-compte sur le prix de la traversée de divers passagers.	. . . .	..	3,000	»
	—— *Du* 10. ——				
3	Caisse à Forgeot, fr. 4,000.				
11	Reçu de Simon, de Beauvais, 4,000 fr. pour les faire passer à René, de Lyon, à qui j'envoie ma traite à S. ordre, sur Forgeot, dudit lieu, de fr. . .	. . . .	..	4,000	»
	—— *Dudit.* ——				
	Les Suivants à Caisse, fr. 1,500 ; savoir :				
21	N. S. Trobazo, S. C. de levées pour sa dépense particulière.	500	»		
21	N. S. Giovany, *id.* pour sa dép.	500	»		
20	N. S. Raymond, *id.* pour *id.* . .	500	»	1,500	»
3	—— *Du* 16. ——				
	Les Suivants aux Suivants, fr. 20,000.				
	Acheté de Michel et vendu de suite à Forgeot, 6 sacs de gomme du Sénégal, pesant net 700 kilog., à fr. 8.	5,600	»		
	60 caisses de fer-blanc, à fr. 90.	5,400	»		
	50 tonneaux de vin, à fr. 150. .	7,500	»		
	Savoir :				
11	Forgeot, pour autant dont je le débite sur ce que je lui devais.	16,199	59		
3	Caisse, pour autant reçu. . . .	3,800	41		
5	A Marchandises, pour 6 pièces				
	A reporter. . .	. . . .	..	717,414	95

	Fol. 34. *Report*. . .	. . . .	. .	717,414	95
	de casimir, portant ensemble 70 mètres, à fr. 30	2,100	»		
18	A Effets a recevoir, pour les effets suivants :				
	Billet de Melchior, O. Lecomte.	240	»		
	B. de Pothey.	600	»		
	Idem.	900	»		
	B. Vomeray.	600	»		
	B. Duval.	840	»		
	Idem.	1,200	»		
	B. Melchior.	3,000	»		
	B. Bertin.	2,000	«		
3	A Caisse, pour autant compté à Michel.	6,809	40		
7	A Profits et pertes, pour l'escompte à 3 p. 0/0.	210	60		
	Pour bénéfices sur les marchandises vendues à Forgeot. . . .	1,500	»	20,000	»
	—— Du 18 *avril* 1860. ——				
18 —— 12	Effets a recevoir à Beaumont, fr. 37,700. Pour les effets suivants qu'il a envoyés à négocier :				
	6,000 Traite de René, de Lyon, sur Duval, de Paris, au 15 mai.				
	5,000 *Idem*, au 1er juin.				
	4,000 Traite Didier, de La Rochelle, sur Firmin, de Paris, au 15 juin.				
	8,500 Tr. Martin, de Strasbourg, sur Régnier, de Paris, au 25 juin.				
	6,400 Tr. Périn, d'Orléans, sur Régnier, de Paris, au 30 juin.				
	7,800 Tr. *idem*, au 15 juillet. .	. . . .	. .	37,700	»
	A reporter. . .	. . . .	. .	775,114	95

	Fol. 35. *Report.* . .	. . . .	..	775,114	95
	—— Du 19 *avril* 1860. ——				
	Les Suivants à Rentes, fr. 96,811 42.				
	Vendu par le ministère d'Hippolyte, agent de change :				
	750 fr. rente 3 p. 0/0, à 111 fr.	16,650	»		
	2,400 fr. *idem*.	53,280	»		
	1,200 fr. *idem*.	26,640	»		
3	Caisse, pour autant reçu. . . .	96,570	»		
7 / 17	Profits et pertes, pour la commission de 1/4 p. 0/0.	241	42	96,811	42
	—— Du 21. ——				
5	Girardin aux Suivants, fr. 123,500; savoir :				
17	A Pacotille, pour le net provenu de la vente.	50,000	»		
16	A Navire, pour le montant de la traversée de divers passagers.	3,500	»		
	Pour autant que Girardin l'a vendu.	70,000	»	123,500	»
	—— Du 24. ——				
	Les Suivants aux Suivants, fr. 142,700.				
	Reçu d'envoi de Girardin, du Canada, par le navire *la Mouche*, capitaine Rondeau :				
	30 caisses de fourrures, à fr. 3,000.	90,000	»		
	30 quintaux de sucre, à fr. 240 les 100 kilog..	7,200	»		
	3 traites à vue sur Dupont, son banquier, de 8,000 fr.	24,000	»		
	En espèces.	2,300	»		
	Savoir :				
10	Laporte, pour le prix de deux				
	A reporter. . .	. . . .	..	995,426	37

	Fol. 36. *Report*. . .	. . . .	. .	905,426	3
	caisses de fourrures que je lui ai envoyées à raison de 4,000 fr.	8,000	»		
8	Vomeray, pour le prix de 18 caisses de fourrures que nous lui vendons à un mois de terme.	70,000	»		
8	Pour le montant du sucre. .	8,400	»		
5	Marchandises, pour les 10 C. de fourrures.	30,000	»		
3	Caisse, pour les 3 traites à vue reçues de Girardin.	24,000	»		
3	Pour autant en espèces, *idem*.	2,300	»		
5	A Girardin, pour le montant de l'envoi.	123,500	»		
7	A Profits et pertes, pour le bénéfice fait sur la vente des fourrures et du sucre, fr. .	19,200	»	142,700	»
	—— *Du* 25 *avril* 1860. ——				
12	Beaumont aux Suivants, fr. 377,000.				
	Envoyé audit le bordereau de négociation des effets qu'il nous a envoyés à négocier et que nous avons gardés pour notre compte; savoir :				
3	A Caisse, p. le net paiement.	36,928	93		
7	A Profits et pertes, pour l'intérêt de 6 p. 0/0 l'an. . .	346	95		
	P. la commission de 1/2 p. 0/0.	188	50		
	P. la perte de place à *id*. . .	188	50		
	Pour le courtage à 1/8 p. 0/0.	47	12	37,700	»
	——— *Dudit*. ———				
	Les Suivants à Profits et pertes, fr. 23,470; savoir :				
17	Pacotille, pour bénéfice et solde.	15,970	»		
16	Navire, pour *idem*.	7,500	»	23,470	
7	*A reporter*. . .	. . . .	. .	1,199,296	3

	Fol. 37. *Report.* . .	. . . .	..	1,199,296	37
	— *Du 26 avril* 1860. —				
3 — 20	CAISSE, à N. S. RAYMOND, S. C. particulier, fr. 91,100. Reçu de la succession de son oncle Duval : 30 actions de la Banque, que notre S. Raymond a négociées par le ministère de l'agent de change René, à fr. 1,870.	56,100	»		
	Une traite à vue de Renaud sur Bernard, de Paris, O. Morin.	10,000	»		
	En espèces.	25,000	»	91,100	»
	— *Du* 27. —				
3 — 17	CAISSE à CHEMIN DE FER, fr. 120. Pour le dividende des actions.	. . . .	..	120	»
	— *Du* 28. —				
3 — 17	CAISSE à CHEMIN DE FER, fr. 2,228. Pour la vente des 4 actions, à 557 fr.	. . . .	..	2,228	»
	TOTAL fin d'avril. . .	. . . .	..	1,292,744	37

SOLDE DES COMPTES.

	— *Du* 30. —				
7 —	PROFITS ET PERTES AUX SUIVANTS, pour ce qui a été accordé aux trois associés pour leurs dépenses particulières :				
21	A N. S. TROBAZO, S. C. de levées.	500	»		
21	A N. S. GIOVANY, *idem*. . . .	500	»		
21	A N. S. RAYMOND, *idem*. . . .	500	»	1,500	»

	Fol. 38.				
	—— *Du* 30 *avril* 1860. ——				
	Les SUIVANTS à PROFITS ET PERTES, pour bénéfice et solde; savoir :				
17	CHEMIN DE FER	148	»		
17	RENTES.	872	17	1,020	17
7	——— *Dudit.* ———				
13	BALANCE DE SORTIE aux SUIVANTS, savoir :				
8	A VOMERAY, pour solde de compte.	79,775	»		
11	A FORGEOT, pour *idem*. . . .	8,000	»		
18	A EFFETS A RECEVOIR, pour *id.*	37,700	»		
3	A CAISSE, p. autant en espèces.	243,113	49		
22	A USTENSILES de commerce. .	2,000	»		
*5	A MARCHANDISES, pour leur estimation.	34,307	85	404,896	34
	——— *Dudit.* ———				
	Les SUIVANTS à BALANCE DE SORTIE; savoir :				
10	LAPORTE, pour ce dont il reste créancier.	4,655	62		
12	BEAUMONT, pour *idem*.	815	40		
19	EFFETS A PAYER, pour ceux en circulation.	45,220	»		
8	IMBERT, pour solde.	4,500	»		
30 / 13	N. S. RAYMOND, S. C. particulier pour ce qu'il a versé. .	91,100	»	146,291	02
	——— *Dudit.* ———				
5 / 7	MARCHANDISES à PROFITS ET PERTES, p. bénéfice et solde.	. . . .	. .	1,820	»
	——— *Dudit.* ———				
7 / 9	PROFITS ET PERTES à CAPITAL, pour le montant de nos bénéfices.	. . . .	. .	48,123	08

* Nous avons estimé les marchandises approximativement, ce qui se fait toujours lorsque le cours est susceptible de variations.

	Fol. 39.				
	—— *Du* 30 *avril* 1860. ——				
9 / 13	CAPITAL à BALANCE DE SORTIE ; savoir :				
13	Pour la mise de fonds de N. S. RAYMOND.	50,482	24		
	Son tiers dans les bénéfices. .	16,041	02		
	Pour la mise de fonds de N. S. TROBAZO.	80,000	»		
	Son tiers dans les bénéfices. .	16,041	03		
	Pour la mise de fonds de N. S. GIOVANY.	80,000	»		
	Son tiers dans les bénéfices. .	16,041	03	258,605	32
	—— *Du* 1er *mai* 1860. ——				
	LES SUIVANTS à LIQUIDATION*, fr. 404,896 34.				
8	VOMERAY, pour solde.	79,775	»		
11	FORGEOT.	8,000	»		
18	EFFETS A RECEVOIR.	37,700	»		
3	CAISSE.	243,113	49		
22	USTENSILES DE COMMERCE. . .	2,000	»		
5	MARCHANDISES.	34,307	85	404,896	34
22	——— *Dudit.* ———				
22	LIQUIDATION aux SUIVANTS.				
10	A LAPORTE.	4,655	62		
12	A BEAUMONT.	815	40		
8	A IMBERT.	4,500	»		
19	A EFFETS A PAYER.	45,220	»		
20	A N. S. RAYMOND, S. C. particulier.	91,100	»		
	A *Idem,* son compte en société pour son nouveau capital. .	66,523	26		
21	A N. S. TROBAZO, pour *idem.*	96,041	03		
21	A N. S. GIOVANY, pour *idem.*	96,041	03	404,896	34

* Ce compte remplace celui de Balance d'entrée. (Voir le *Vocabulaire.*)

BALANCE DE VÉRIFICATION.

Avril 1860.

FOLIOS du Grand-Livre	DÉSIGNATION des comptes.	DOIT. fr.	c.	AVOIR. fr.	c.
20	N. S. Raymond, S. C. en société. . .	82,372	85	82,372	85
20	S. C. de levées. . .	500	»	»	»
20	S. C. particulier.. .	»	»	91,100	»
21	N. S. Trobazo, S. C. en société.. . . .	80,000	»	80,000	»
21	S. C. de levées. . .	500	»	»	»
21	N. S. Giovany. S. C. en société. . . .	80,000	»	80,000	»
21	S. C. de levées. . .	500	»	»	»
7	Loranlo.	5,100	»	5,100	»
8	Vomeray.	79,775	»	»	»
8	Imbert.	500	»	5,000	»
9	Capital.	»	»	210,482	24
10	Laporte.	8,000	»	12,655	62
11	Forgeot.	28,199	59	20,199	59
12	Beaumont.	37,700	»	38,515	40
18	Effets à recevoir. .	47.080	»	9,380	»
3	Caisse.	447,118	41	204,004	92
5	Marchandises. . . .	39,017	85	6,530	»
16	Navire.	82,500	»	82,500	»
17	Pacotille.	50,000	»	50,000	»
22	Ustensiles.	2,000	»	»	»
19	Effets à recevoir . .	»	»	45,220	»
5	Girardin	123,500	»	123,500	»
7	Profits et pertes.. .	241	42	47,024	33
17	Rentes.	95,939	25	96,811	42
17	Chemin de fer. . .	2,200	»	2,348	»
		1,292,744	37	1,292,744	37

GRAND-LIVRE.

***Fol.* 1.** *DOIT.* CAISSE.

			J.	C.		
1860.						
Janv.	1	A CAPITAL, pour ce que je possède.	1	9	30,000	»
	6	A MARCH. GÉN., pour vente de 2 balles café Martinique. . .	1	4	3,200	»
	12	A MARCH., p 3 surons de jalap.	2	4	2,033	»
	17	A IMBERT, pour sa facture du 3 courant.	3	8	1,102	»
	19	A DUFOUR, pour autant reçu.	3	11	500	»
	22	A LAPORTE, pour ma traite sur lui.	4	10	500	»
	28	A EFFETS A PAYER, pour mon billet O. Robert.	5	19	1,188	»
	30	A MARCH., pour la demie de 4 caisses de savon.	5	4	530	»
					39,053	»
Fév.	3	A BEAUMONT, pour autant reçu de Pothey.	6	12	250	»
	4	A MARCH., pour solde de 6 pièces de drap bleu.	7	4	2,190	»
	6	A MARCH., pour solde de 2 barriques de sucre.	8	4	1,901	20
	12	A MARCH., pour solde d'une balle de drap vert.	10	4	366	52
	15	A PROFITS ET PERTES, pour escompte du billet de Valentin.	11	6	30	»
		A reporter. . .			43,790	72

NOTA. La colonne J indique le *folio du Journal*; la colonne C le *folio du créancier*, et la colonne D celle du *débiteur*.

PARTIE DOUBLE.

CAISSE. *AVOIR.* *Fol.* 1.

1860.			J.	D.		
Janv.	2	Par MARCH. GÉN., pour 2 balles de café Martinique.	1	4	5,635	»
	11	Par MARCH., pour achat de 3 balles de coton.	2	4	792	»
	13	Par MARCH., pour achat d'une barrique de sucre.	3	4	800	»
	14	Par *Idem*, pour la commission du sucre ci-dessus.	3	4	8	»
	16	Par DUFOUR, p. autant compté à titre de prêt..	3	11	500	»
	18	Par LAPORTE, pour facture du 3 courant.	3	10	1,201	50
	24	Par MOBILIER, pour meubles et argenterie.	4	14	4,000	»
	29	Par EFFETS A RECEVOIR, pour achat d'un B. de Périn. . .	5	18	776	»
	»	Par MARCH., pour la demie de 2 barriques de sucre.	5	4	1,050	»
	29	Par EFFETS A PAYER, pour la traite de Loranlo.	5	19	300	»
	31	Par DÉPENSE.	5	12	500	»
					15,562	50
Fév.	3	Par MARCH., pour solde de 3 B. de drap.	7	4	2,571	07
	5	Par MARCH., pour solde de vin fin.	8	4	485	»
	7	Par FORGEOT, pour achat de 2 barriques de sucre. . . .	9	11	928	06
	10	Par MARCH., pour solde de caisse de quincailleries. . .	9	4	6,578	25
	13	Par DIVERS, pour mon billet O. Forgeot.	10	»	921	»
	16	Par MAISON, pour solde du prix et les frais.	12	3	12,400	»
		A reporter. . .			39,445	88

Fol. 2. *DOIT.* CAISSE.

1860.			J.	C.		
		Report. . .	..	..	43,790	72
Fév.	15	A Effets a recevoir, pour valeur du billet de Beaumont.	11	18	3,321	»
	17	A Maison, reçu de divers locataires.	12	3	800	»
	19	A Dépense, reçu de mon élève.	12	12	600	»
	24	A Vomeray, reçu d'Imbert. .	13	8	500	»
	25	A Beaumont, pour autant reçu de Laporte.	13	12	100	»
	26	A March., pour solde de 3 T. de vin.	13	4	744	80
					49,856	52
Mars	1	A Balance d'entrée, pour ce qui reste, suivant le bordereau.	16	13	7,061	41
	3	A Drap de Laporte, pour solde de la vente de une B. de drap.	17	10	158	»
	4	A *Idem*, pour *idem*.	18	10	2,260	»
	12	A Mérinos à demi, pour solde de 8 P.	20	16	1,376	10
	13	A *Idem*, p. solde de 4 P.	20	16	900	»
	16	A Effets a recevoir, pour le montant de 2 B. de prime.	21	18	3,200	»
	19	A Grosse aventure.	22	15	24,200	»
	25	A Divers, reçu de Marcelleau.	24	»	65	»
	28	A Divers, pour autant reçu. .	25	»	20	»
	29	A Divers, pour *idem*.	25	»	380	»
	31	A Maison, pour le montant de la vente.	26	3	50,000	»
					89,620	51

CAISSE. *AVOIR. Fol. 2.*

1860.			J.	D.		
		Report. . .	..	..	39,445	88
Fév.	18	Par Maison, pour impositions et réparations.	12	3	450	»
	20	Par Dépense, pour un trimestre de la pension de mon fils.	12	12	300	»
	22	Par Loranlo, pour autant compté à Vanelli.	12	7	250	»
	23	Par Forgeot, pour autant remis à Loranlo.	13	11	350	»
	27	Par March., pour solde d'une caisse d'indigo.	14	4	1,399	23
	28	Par Divers, pour frais de ménage et de commerce. . . .	14	»	600	»
					42,795	11
	»	Par Balance de sortie, pour ce qui reste en caisse. . . .	15	13	7,061	41
					49,856	52
Mars	1	Par Coton, p. solde de l'achat.	17	9	1,799	35
	5	Par Commission, pour la commission du courtier.	18	14	69	60
	10	Par Grosse aventure, pour autant donné à la grosse. .	19	15	7,000	»
	11	Par Divers, pour achat de 12 pièces de mérinos. . . .	19	»	3,600	»
	17	Par Assurance, pour autant remis à Imbert.	21	15	540	»
	21	Par Divers, pour une caisse d'indigo envoyée à Forgeot.	22	»	6,240	»
	26	Par Divers, pour autant remis à Lecomte.	24	»	60	»
	30	Par Effets a recevoir, p. solde	26	18	300	»
	31	Par Divers, pour frais de ménage et de commerce. . . .	26	»	500	»
	31	Par profits et pertes, redressement.	26	6	179	»
					20,287	95
	»	Par Balance de sortie, pour autant en caisse.	27	13	69,332	56
					89,620	51

Fol. 3. *DOIT.* CAISSE.

			J.	C.		
1860.			J.	C.		
Avril	1	A N. S. Raymond.	29	20	60,000	»
	1	A Divers.	30	»	160,000	»
	8	A Navire, pour la traversée de divers passagers.	33	»	3,000	»
	10	A Forgeot, pour autant reçu de Simon, de Beauvais. . .	33	»	4,000	»
	16	A Divers.	33	»	3,800	41
	19	A Rentes.	35	17	96,570	»
	24	A Divers, 3 traites à vue. . .	36	»	26,300	»
	27	A Chemin de fer, dividende.	37	17	120	»
	27	A *Idem*, pour 4 actions. . . .	37	17	2,228	»
	26	A N. S. Raymond.	37	20	91,100	»
					447,118	41
Mai	1	A Liquidation (1).	39	22	243,113	49

Fol. 3. *DOIT.* MAISON, rue

1860.						
Fév.	16	A Divers, pour le prix et les frais de ladite maison. . . .	11	»	41,400	»
	18	A Caisse, payé pour impositions et réparations.	12	2	450	»
					41,850	»
	28	A Profits et pertes, pour bénéfice et solde.	15	6	350	»
					42,200	»
Mars	1	A Balance d'entrée, pour son estimation.	16	13	41,400	»
	31	A Profits et pertes.	27	6	8,600	»
					50,000	»

(1) Voir le *Vocabulaire*.

CAISSE. *AVOIR. Fol.* 3.

			J.	D.		
1860.						
Avril	1	Par Forgeot.	30	11	11,792	34
	3	Par Navire, pour solde. . . .	31	16	44,135	»
	3	Par Rentes.	31	17	95,939	25
	4	Par Chemin de fer, 4 actions.	31	17	2,200	»
	5	Par Pacotille.	32	17	4,700	»
	10	Par Divers, compté aux associés.	33	»	1,500	»
	16	Par Divers, compté à Michel.	34	»	6,809	40
	25	Par Beaumont.	36	12	36,928	93
					204,004	92
	30	Balance de sortie.	38	»	243,113	49
					447,118	31

du Coq-St-Honoré. *AVOIR. Fol.* 3.

1860.						
Fév.	17	Par Caisse, reçu pour loyers.	12	2	800	»
	28	Par Balance de sortie, pour son estimation.	15	13	41,400	»
					42,200	»
Mars	31	Par Caisse.	26	2	50,000	»

Fol. 4. *DOIT.* MARCHANDISES

1860.			J.	C.		
Janv.	2	A Caisse, pour 8 B. café Martinique.	1	1	5,635	»
	3	A Laporte, p. 4 B. café Bourb.	1	10	1,201	50
	4	A Forgeot, pour 3 surons de jalap.	1	11	1,920	»
	5	A Effets a payer, 12 P. de drap bleu de roi.	1	19	4,320	»
	10	A March., 4 C. de savon, 848 k.	2	4	848	»
	11	A Caisse, 3 B. de coton, 400 k.	2	1	792	»
	13	A *Idem*, 1 B. de sucre, 400 kil.	3	1	800	»
	14	A *Idem*, pour la commission du sucre ci-dessus.	3	1	8	»
	29	A Divers, pour achat de 2 B. de sucre.	5	»	2,100	»
					17,624	50
Fév.	1	A Divers, pour 3 balles de toile de Hollande.	6	»	1,548	»
	3	A *Idem*, pour achat de 3 balles de drap.	7	»	4,471	07
	4	A March., p. 1 B. café Martiniq.	7	4	330	»
	5	A Divers, pour 7 tonneaux de vin fin.	8	»	3,200	»
	6	A March., pour une pièce de drap vert.	8	4	495	»
	8	A Laporte, pour une balle de mousseline.	9	10	670	»
	10	A Divers, pour 2 caisses de quincailleries.	9	»	11,100	»
	11	A Forgeot, p. 8 C. de savon.	10	11	2,175	»
	12	A March., pour 2 balles de cacao Martinique.	10	4	480	»
	27	A Divers, p. une C. d'indigo.	14	»	5,600	»
					47,693	57
	28	A Profits et pertes, pour bénéfice fait sur les marchandises vendues. . . .	14	6	8,245	28
					55,938	85

GÉNÉRALES. *AVOIR. Fol. 4.*

1860.			J.	D.		
Janv.	6	Par Caisse, pour 2 barriques de café Martinique.	1	1	3,200	»
	7	Par Imbert, pour 3 balles café Bourbon.	2	8	1,102	»
	8	Par Denham, pour 6 pièces de drap bleu de roi.	2	14	3,120	»
	9	Par Effets a recevoir, pour 2 B. café Martinique, 810 k.	2	18	3,321	»
	10	Par March., pour un suron de jalap, 106 kil., à fr. 8. . . .	2	4	848	»
	12	Par Caisse, p. 3 *idem*, 214 kil., à fr. 10.	2	2	2,033	»
	30	Par Divers, p. 4 C. de savon.	5	»	1,060	»
					14,684	»
Fév.	2	Par Beaumont, p. 155 kil. de café et 400 kil. de sucre. .	6	12	1,542	50
	3	Par March., pour 3 balles de coton, contenant 400 kil. .	7	4	1,100	»
	4	Par Divers, pour 6 pièces de drap bleu.	7	»	3,360	»
	5	Par *idem*, pour 3 balles de toile de Hollande.	8	4	1,440	»
	6	Par Divers, p. 2 B. de sucre.	8	»	2,940	»
	9	Par Dufour, pour 3 balles de toile de Hollande.	9	11	1,008	»
	10	Par March., pour un ballot de drap bleu.	9	4	1,887	50
	12	Par Divers, pour un ballot de drap vert.	10	»	1,554	»
	26	Par *idem*, pour 3 tonneaux de vin de Rota.	13	»	1,812	»
					31,328	00
	28	Par Balance de sortie, pour l'estimation de celles en magasin.	14	13	24,610	85
					55,938	85

Fol. 5. *DOIT*. MARCHANDISES

			J.	C.		
1860. Mars.	1	A Balance d'entrée, p. l'estimation de celles en magasin.	16	13	24,610	85
	4	A Drap de Laporte, pour 300 bouteilles d'anisette.. . . .	18	10	900	»
	25	A Divers, p. 10 B. de café.. .	24	»	3,069	50
	26	A *Idem*, pour 8 balles de mousseline.	24	»	3,030	»
	28	A *Idem*, pour 12 pièces de casimir.	25	»	1,680	»
	29	A *Idem*, pour 4 quintaux de café Moka.	25	»	520	»
					33,810	35
	31	A Profits et pertes, pour bénéfice et solde.	27	6	4,918	»
					38,728	35
Avril.	1	A N. S. Raymond, pour celles en magasin.	29	9	9,017	85
	24	A Divers, pour 10 caisses de fourrures.	36	»	30,000	»
					39,017	85
	30	A Profits et pertes, pour bénéfice et solde.	38	7	1,820	»
					40,837	85

DOIT. GIRARDIN,

1860. Avril.	21	A Divers, pour le montant de ce qu'il a reçu pour pacotille et pour le navire.. . .	35	»	123,500	»

GÉNÉRALES. *AVOIR. Fol.* 5.

			J.	D.		
1860.						
Mars.	1	Par COTONS, pour une B. de café Martinique.	16	9	440	»
	10	Par GROSSE AVENTURE, pour 2 caisses de quincailleries.	19	15	14,000	»
	21	Par DIVERS, p. une C. d'indigo.	22	»	5,600	»
	25	Par *Idem*, pour 8 caisses de savon de Marseille.	24	»	2,537	50
	26	Par *Idem*, pour 4 tonneaux de vin de Malaga et 300 bouteilles d'anisette.	24	»	3,870	»
	28	Par *Idem*, pour 4 B. de mousseline.	25	»	938	»
	29	Par *Idem*, pour une pièce de drap vert.	26	»	585	»
	30	Par EFFETS A RECEVOIR, pour le prix de 5 B. de café. . .	26	18	1,740	»
					29,710	50
	31	Par BALANCE DE SORTIE, pour l'estimation de celles en magasin.	27	13	9,017	85
					38,728	35
Avril.	3	Par NAVIRE, pour 6 pièces de casimir.	31	16	1,400	»
	5	Par PACOTILLE, pour 7 B. de mousseline.	32	17	3,030	»
	16	Par DIVERS, pour 16 pièces de casimir.	33	»	2,100	»
					6,530	»
	30	Par BALANCE DE SORTIE. . . .	38	13	34,307	85
					40,837	85

DU CANADA. *AVOIR.*

1860.						
Avril.	24	Par DIVERS, pour solde. . . .	36	»	123,500	»

Fol. 6. *DOIT.* PROFITS

1860.			J.	C.		
Janv.	26	A DEHNAM, mort insolvable. .	4	14	120	»
	28	A EFFETS A PAYER, escompte de mon B. O. Robert. . . .	5	19	12	»
					132	»
Fév.	6	A MARCH., pour escompte.. .	8	4	38	80
	12	A *Idem*, pour *idem*.	10	4	7	48
	13	A CAISSE, pour escompte du billet ordre Forgeot.. . . .	10	1	1	»
	14	A EFFETS A PAYER, pour retard de mon billet O. Forgeot. .	11	19	10	»
	26	A MARCH., pour escompte.. .	13	4	15	20
					204	48
	28	A DIVERS, pour solde de dépense et de frais généraux.	14	»	773	»
					977	48
	28	A CAPITAL, pour le montant de mes bénéfices.	15	9	8,241	67
					9,219	15
Mars.	12	A MÉRINOS, pour escompte. .	20	16	13	90
	25	A DIVERS, pour autant que m'a donné Marcelleau. . .	24	»	3	»
	31	A *Idem*, p. solde des comptes de dépenses et de frais généraux.	27	»	348	»
	31	A caisse, redressement. . . .	26	2	179	»
					543	90
	31	A CAPITAL, pour les bénéfices faits dans le mois..	28	9	23,673	13
					24,217	03

ET PERTES. *AVOIR.* *Fol.* 6.

1860.			J.	D.		
Janv.	25	Par MOBILIER, pour un sucrier en argent.	4	14	300	»
	28	Par EFFETS A RECEVOIR, pour escompte du billet de Périn.	5	18	24	»
					324	»
Fév.	5	Par MARCH., pour escompte. .	8	4	15	»
	7	Par FORGEOT, p. bénéfice sur l'achat de 2 B. de sucre. .	9	11	77	35
	10	Par MARCH., pour escompte. .	9	4	134	25
	15	Par CAISSE, pour escompte du billet de Valentin.	11	1	30	»
	27	Par MARCH., pour escompte. .	14	4	43	27
					623	87
	28	Par MARCH., pour bénéfice et solde.	14	4	8,245	28
	28	Par MAISON, pour *idem*. . . .	15	3	350	»
					9,219	15
Mars.	1	Par COTON, pour escompte. .	17	9	55	65
	8	Par *Idem*, p. bénéfice et solde.	18	9	794	»
	15	Par MÉRINOS, pour *idem*. . .	21	16	815	40
	18	Par ASSURANCE, pour *idem*. .	22	15	2,660	»
	20	Par GROSSE AVENTURE, pour *idem*.	22	15	3,200	»
	22	Par INDIGO à demi, pour *idem*.	23	15	1,110	»
	24	Par SOIERIES, pour *idem*. . .	23	14	1,500	»
	29	Par DIVERS, pour bénéfice sur le vin acheté aujourd'hui. .	26	»	160	»
					10,295	05
	31	Par COMMISSION, pour bénéfice et solde.	27	14	403	98
	31	Par MARCH., pour *idem*. . . .	27	5	4,918	»
	31	Par MAISON, pour *idem*. . . .	27	3	8,600	»
					24,217	03

Fol. 7. *DOIT.* PROFITS

1860.			J.	C.		
Avril	19	A Rentes, pour la commission.	35	17	241	42
	30	A Divers, pour la dépense des associés.	37	»	1,500	»
					1,741	42
	30	A Capital, pour le montant de nos bénéfices.	38	9	48,123	08
					49,864	50

DOIT. LORANLO,

1860.						
Janv.	23	A Effets a payer, accepté sa traite O. Duval.	4	19	300	»
Fév.	22	A Caisse, pour autant compté à Vanelli.	12	2	250	»
					550	»
Mars	7	A Cotons, pour le net produit de la vente.	18	9	3,600	»
	24	A Soieries à demi, pour *idem.*	23	14	7,000	»
					10,600	»
Avril	1	A N. S. Raymond, pour ce dont il reste débiteur.	29	20	5,100	»

ET PERTES. *AVOIR.* *Fol.* 7.

1860.			J.	D.		
Avril	1	Par Forgeot, pour escompte.	30	11	27	66
		Par *Idem*, N. commission. . .	30	11	180	»
	3	Par Navire, p. escompte. . .	31	16	1,365	»
	5	Par Pacotille, p. escompte.	32	17	300	»
	16	Par Divers, pour escompte. .	34	»	210	60
	16	Par Divers.	34	»	1,500	»
	24	Par *Idem*, pour bénéfice sur les marchandises vendues à Laporte et à Vomeray. . .	36	»	19,200	»
	25	Par Beaumont, p. négociation.	36	12	771	07
	25	Par Divers, pour bénéfice sur le navire.	36	»	7,500	»
	25	Par *Idem*, pour bénéfice sur la pacotille.	36	»	15,970	»
					47,024	33
	30	Par Divers.	38	..	1,020	17
	30	Par March., pour bénéfice et solde.	38	5	1,820	»
					49,864	50

D'AMIENS. *AVOIR.*

1860.						
Janv.	15	Par Capital, pour solde de compte.	3	9	300	»
Fév.	23	Par Forgeot, pour autant retenu pour solde.	13	11	250	»
					550	»
Mars	23	Par Soieries, p. ma demie à l'achat d'une C. de soieries.	23	14	5,500	»
	31	Par Balance de sortie, pour ce dont il reste débiteur. .	28	13	5,100	»
					10,600	»
Avril	3	Par Navire, pour ma traite sur lui, O. Carleton. . . .	30	16	5,100	»

Fol. 8. *DOIT.* VOMERAY,

1860.			J.	C.		
Janv.	30	A MARCH., pour la demie de 4 caisses de savon.	5	4	530	»
Fév.	21	A EFFETS A PAYER, pour la traite de Cuisin sur moi. .	12	19	500	»
					1,030	»
Mars	1	A BALANCE D'ENTRÉE, pour ce dont il reste débiteur. . . .	16	13	530	»
	29	A DIVERS, pour solde de la facture de ce jour.	25	»	845	»
					1,375	»
Avril	1	A N. S. RAYMOND, pour ce dont il reste débiteur.	29	20	1,375	»
	24	A DIVERS, pour le prix de 18 caisses fourrures et 30 quintaux de sucre.	36	»	78,400	»
					79,775	»
Mai	1	A LIQUIDATION.	39	»	79,775	»

DOIT. IMBERT,

1860.						
Janv.	7	A MARCH. GÉNÉR., p. 3 caisses de café Bourbon.	2	4	1,102	»
Fév.	26	A *Idem*, pour un crédit que Melchior m'a donné sur lui.	13	4	500	»
					1,602	»
Mars	1	A BALANCE D'ENTRÉE, pour ce dont il reste débiteur. . . .	16	13	500	»
Avril	1	A N. S. RAYMOND, pour ce dont il reste débiteur.	29	20	500	»
	30	A BALANCE DE SORTIE.	38	13	4,500	»
					5,000	»

DE LYON. *AVOIR. Fol. 8.*

1860.			J.	D.		
Fév.	24	Par Caisse, pour autant reçu d'Imbert.	13	2	500	»
	28	Par Balance de sortie, pour ce dont il reste débiteur. .	15	13	530	»
					1,030	»
Mars	31	Par Balance de sortie, pour ce dont il reste débiteur. .	28	13	1,375	»
Avril	30	Par Balance de sortie. . . .	38	13	79,775	»
					79,775	»

DE BORDEAUX. *AVOIR.*

1860.						
Janv.	17	Par Caisse, en paiement de sa facture.	3	1	1,102	»
Fév.	28	Par Balance de sortie, p. autant dont il reste débiteur.	15	13	500	»
					1,602	»
Mars	31	Par Balance de sortie, p. autant dont il reste débiteur.	28	13	500	»
Avril	5	Par Pacotille, p. 10 pendules de bronze doré au mat. . .	32	17	5,000	»
Mai	1	Par Liquidation.	39	22	4,500	»

Fol. 9. *DOIT.* CAPITAL.

			J.	C		
1860.						
Janv.	15	A Loranlo, pour autant que je lui dois.	3	7	300	
Févr.	8	A Balance de sortie, pour le montant de ce que je possède net.	15	13	38,441	67
					38,741	67
Mars	31	A Balance de sortie, pour ce que je possède.	28	13	62,114	80
Avril	30	A Balance de sortie.	39	13	258,605	32
					258,605	32

DOIT. COTON CHEZ

1860.						
Mars	1	A Divers, p. 6 B. de coton. .	16	»	2,806	»
	8	A Profits et pertes, pour bénéfice et solde..	18	6	794	»
					3,600	»

CAPITAL. *AVOIR.* *Fol.* 9.

1860.			J.	D.		
Janv.	1	Par Caisse, pour le montant de ce que je possède. . . .	1	1	30,000	»
	15	Par Laporte, pour autant qu'il me devait.	3	10	500	»
					30,500	»
Févr.	28	Par Profits et pertes, pour mes bénéfices.	15	6	8,241	67
					38,741	67
Mars	1	Par Balance d'entrée, pour ce que je possède net.	16	13	38,441	67
	31	Par Profits et pertes, pour bénéfices faits pendant le mois.	28	6	23,673	13
					62,114	80
Avril	1	Par Divers, actif de N. S. Raymond.	29	20	50,482	24
		Par *Idem*, de N. S. Trobazo.	29	21	80,000	
		Par *Idem*, de N. S. Giovany.	29	21	80,000	
					210,482	24
	30	Par Profits et pertes, pour nos bénéfices.	38	7	48,123	08
					258,605	32

LORANLO. *AVOIR.*

1860.						
Mars	7	Par Loranlo, pour le net produit de la vente..	18	7	3,600	

Fol. 10. *DOIT.* LAPORTE,

1860.			J.	C.		
Janv.	15	A Capital, pour autant dont j'ai oublié de le débiter. . .	3	9	500	
	18	A Caisse, reçu pour sa facture du 3 courant.	3	1	1,201	50
					1,701	50
Févr.	12	A March., pour sa traite à vue sur moi.	10	4	700	
	25	A Beaumont, pour autant qu'il a prélevé.	13	12	500	
					2,901	50
	28	A Balance de sortie, pour ce dont il reste créancier. . .	15	13	1,006	
					3,907	50
Mars	31	A Balance de sortie, pour ce dont il reste créancier. . .	28	13	12,655	62
Avril	24	A Divers, pour le prix de 2 caisses de fourrures.	35	»	8,000	
	30	A Balance de sortie.	38	13	4,655	62
					12,655	62

DOIT. DRAP DE

1860.						
Mars	2	A Frais généraux.	17	12	66	»
	6	A Commission, pour mon droit à 3 p. 0/0.	18	14	364	38
	6	A Laporte, pour le net produit et solde.	18	10	11,649	62
					12,080	00

DE NANTES. *AVOIR. Fol.* 10.

1860.			J.	D.		
Janv.	3	Par MARCH., pour 4 balles de café Bourbon.	1	4	1,201	50
	22	Par CAISSE, pour ma traite sur lui.	4	1	500	
					1,701	50
Févr.	1	Par MARCH., pour prix de 6 B. de toile de Hollande. . . .	6	4	1,536	
	8	Par MARCH., pour ma traite sur lui, ordre Loranlo. . .	9	4	670	
					3,907	50
Mars	1	Par BALANCE D'ENTRÉE, pour ce dont il reste créancier.. . .	16	13	1,006	
	6	Par DRAP DE LAPORTE, pour le net produit de la vente. . .	18	10	11,649	62
					12,655	62
Avril	1	Par CAPITAL, pour ce dont il reste créancier.	30	9	12,655	62
Mai	1	Par LIQUIDATION.	39	22	4,655	62

LAPORTE. *AVOIR.*

1860.						
Mars	3	Par DIVERS, pour vente d'une balle de drap.	17	»	5,120	»
	4	Par *Idem*, pour vente de 2 B. de drap.	17	»	6,960	»
					12,080	»

Fol. 11. *DOIT.* FORGEOT,

1860.			J.	C.		
Janv.	20	A Effets a payer, un billet à son ordre.	4	19	1,920	»
Févr.	7	A Div., p. ach. de 2 B. de sucre.	8	»	2,005	41
	23	A *Idem*, p. ce qu'il m'a chargé de remettre à Loranlo. . .	13	»	600	»
					4,525	41
	28	A Balance de sortie, pour ce dont il reste créancier. . .	15	13	17,069	59
					21,595	00
Mars	13	A Mérinos.	20	16	900	»
	21	A Divers, pour sa demie à l'achat de 2 caisses d'indigo.	22	»	5,930	»
	22	A Indigo, pour le net produit.	23	15	7,040	»
					13,870	
	31	A Balance de sortie, pour ce dont il reste créancier. . .	28	13	3,199	59
					17,069	59
Avril	1	A Divers.	30	»	12,000	
	16	A Divers, p. facture de ce jour.	33	»	16,199	59
					28,199	59
Mai	1	A Liquidation.	39	22	8,000	»

DOIT. DUFOUR,

1860.						
Janv.	16	A Caisse, pour autant compté à titre de prêt.	3	1	500	»
Févr.	9	A March., pour sa traite à vue sur moi.	9	4	1,008	»
					1,508	»
	28	A Balance de sortie, pour ce dont il reste créancier. . .	15	13	42	»
					1,550	»
Mars	3	A Drap de Laporte, pour un bon à vue sur moi.	17	10	42	»

DE LYON. *AVOIR.* *Fol.* 11.

1860.			J.	D.		
Janv.	4	Par MARCH., pour 3 surons de jalap..	1	4	1,920	»
Févr.	10	Par MARCH., pour ma traite sur lui..	9	4	2,500	»
	11	Par *Idem*, pour ma traite de Dufour sur lui..	10	4	2,175	»
	16	Par MAISON, pour ma traite sur lui.	12	3	15,000	»
					21,595	»
Mars	1	Par BALANCE D'ENTRÉE, pour ce dont il reste créancier. . .	16	13	17,069	59
Avril	1	Par N. S. RAYMOND, pour ce dont il est créancier. . . .	30	20	3,199	59
	3	Par NAVIRE.	30	16	13,000	»
	10	Par CAISSE, pour ma traite sur FORGEOT, ordre René. .	33	3	4,000	»
					20,199	59
	30	Par BALANCE DE SORTIE. . . .	38	13	8,000	»
					28,199	59

DE BORDEAUX. *AVOIR.*

1860.						
Janv.	19	Par CAISSE, p. autant reçu. .	3	1	500	»
	29	Par MARCH., pour la demie de 2 B. de sucre.	5	4	1,050	»
					1,550	»
Mars	1	Par BALANCE D'ENTRÉE, pour ce dont il reste créancier. . .	16	13	42	

Fol. 12. *DOIT.* DÉPENSES de

			J.	C.		
1860.						
Janv.	31	A Caisse, p. frais de ménage.	5	1	500	»
Févr.	20	A *Id.*, p. la pension de mon fils.	12	2	300	»
	28	A *Id.*, pour frais de ménage. .	14	2	400	»
					1,200	»
Mars	31	A Caisse, p. frais de ménage.	26	2	300	»

DOIT. FRAIS

Févr.	28	A Caisse, pour frais de commerce.	14	2	200	»
Mars	31	A Caisse, pour frais de commerce pendant le mois. . .	26	2	200	»

DOIT. BEAUMONT,

Févr.	2	A Divers, pour 155 kilog. de café et 400 kilog. de sucre.	6	»	1,557	50
Mars	11	A Caisse, pour sa demie à l'achat de 12 pièces de mérinos.	20	2	1,800	»
	31	A Balance de sortie.	28	13	815	40
					2,615	40
Avril	25	A Divers, pour négociations.	36	»	37,700	»
	30	A Balance de sortie.	38	13	815	40
					38,515	40

MÉNAGE. *AVOIR. Fol.* 12.

			J.	D.		
1860.						
Févr.	19	Par CAISSE, pour la pension de mon élève.	12	2	600	»
	28	Par PROFITS ET PERTES, pour solde.	14	6	600	»
					1,200	»
Mars	31	Par PROF. ET PERT., p. solde.	27	6	300	»

GÉNÉRAUX. *AVOIR.*

Févr.	1	Par MARCH., pour frais à l'arrivée de 6 balles de toile. .	6	4	12	»
	2	Par BEAUMONT, p. fr. d'expéd.	6	12	15	»
	28	Par PROF. ET PERT., p. solde.	14	6	173	»
					200	»
Mars	1	Par COTONS, p. frais d'expéd.	17	9	6	»
	2	Par DRAP DE LAPORTE.	17	10	66	»
	11	Par MÉRINOS.	20	16	60	»
	21	Par DIVERS, frais d'expéd. . .	22	»	20	»
					152	»
	31	Par PROF. ET PERT., p. solde.	27	16	48	»
					200	»

D'ABBEVILLE. *AVOIR.*

Févr.	3	Par DIVERS, Effets et espèces.	6	»	500	»
	25	Par *Id.*, à recev. chez Laporte.	13	»	600	»
	27	Par MARCH., pour un crédit donné à Girardin.	14	»	457	50
					1,557	50
Mars	15	Par MÉRINOS, p. sa demie.. .	21	16	2,615	40
Avril	1	Par N. S. RAYMOND.	30	20	815	40
	18	Par EFFETS A RECEVOIR. . . .	34	»	37,700	»
					38,515	40
Mai	1	Par LIQUIDATION.	39	»	815	40

Fol. 13. *DOIT.* BALANCE

			J.	C.		
1860.						
Févr.	28	A MARCH., pour l'estimation de celles en magasin. . . .	14	4	24,610	85
	»	A MAISON, p. son estimation.	15	3	41,400	»
	»	A CAISSE, p. autant en espèces.	15	2	7,061	41
	»	A EFFETS A RECEVOIR, p. ceux en portefeuille.	15	18	1,307	»
	»	A IMBERT, pour autant dont il reste débiteur..	15	8	500	»
	»	A VOMERAY, pour *idem*. . . .	15	8	530	»
	»	A MOBILIER, pour son estimation.	15	14	4,300	»
					79,709	26
Mars	31	A MARCH., pour l'estimation de celles en magasin. . . .	27	5	9,017	85
	»	A EFFETS à RECEVOIR, p. ceux en portefeuille.	27	18	4,380	»
	»	A CAISSE, p. autant en espèces.	27	2	69,332	56
	»	A MOBILIER, pour *idem*. . . .	27	14	4,300	»
	»	A IMBERT, pour ce dont il reste débiteur.	27	8	500	»
	»	A LORANLO, pour *idem*. . . .	27	7	5,100	»
	»	A VOMERAY, pour *idem*. . . .	27	8	1,375	»
					94,005	41
Avril	30	A DIVERS, pour ce dont ils restent débiteurs.	38	»	404,896	34

DOIT. BALANCE

Mars	1	A DIVERS..	16	»	79,709	26

DE SORTIE. *AVOIR.* *Fol.* 13.

			J.	D.		
1860.						
Févr.	28	Par EFFETS A PAYER, pour ceux en circulation.	15	19	23,150	»
	»	Par LAPORTE, pour ce dont il reste créancier.	15	10	1,006	»
	»	Par FORGEOT, pour *idem*. . .	15	11	17,069	59
	»	Par DUFOUR, pour *idem*.. . .	15	11	42	»
					41,267	59
	»	Par CAPITAL, pour le montant				
	»	de ce que je possède. . . .	15	9	38,441	67
					79,709	26
Mars	31	Par EFFETS A PAYER, p. ceux en circulation.	28	19	15,220	»
	»	Par LAPORTE, pour ce dont il reste créancier.	28	10	12,655	62
	»	Par FORGEOT, pour *idem*. . .	28	11	3,199	59
	»	Par BEAUMONT, pour *idem*.. .	28	15	815	40
					31,890	61
	»	Par CAPITAL, pour le montant				
	»	de ce que je possède net. .	28	9	62,114	80
					94,005	41
Avril	30	Par DIVERS..	38	»	146,291	02
		Par CAPITAL.	39	9	258,605	32
					404,896	34

D'ENTRÉE. *AVOIR.*

Mars	1	Par DIVERS..	16	»	79,709	26

Fol. 14. *DOIT.* **MOBILIER.**

			J.	C.		
1860.			J.	C.		
Janv.	24	A Caisse, p. meub. et argent.	4	1	4,000	»
	25	A Profits et pertes, pour un sucrier en argent......	4	6	300	»
					4,300	»
Mars	1	A Balance d'entrée, pour l'estimation...........	16	13	4,300	»

DOIT. **COMMISSION.**

Mars	5	A Caisse, pour la commission du courtier.........	18	2	69	60
	31	A Profits et pertes, pour bénéfice et solde........	27	6	403	98
					473	58

DOIT. **DEHNAM,**

Janv.	8	A March. génér., p. 6 pièces de drap bleu de roi. ...	2	4	3,120	»

DOIT. **SOIERIES**

Mars	23	A Loranlo, pour ma demie à l'achat d'une caisse de soieries.............	23	7	5,500	»
	24	A Profits et pertes, p. *id.* .	23	6	1,500	»
					7,000	»

MOBILIER. *AVOIR.* *Fol.* 14.

			J.	D.		
1860.						
Févr.	28	Par BALANCE DE SORTIE, pour son estimation.	15	13	4,300	»
Mars	31	Par BALANCE DE SORTIE, pour l'estimation.	27	13	4,300	»

COMMISSION. *AVOIR.*

Mars	6	Par DRAP DE LAPORTE.	18	10	364	38
	14	Par MÉRINOS A DEMI, pour mon droit.	21	16	109	20
					473	58

DE DOUVRES. *AVOIR.*

Janv.	21	Par EFFETS A RECEVOIR, p. B. de Valentin, O. Dehnam.	4	18	3,000	»
	26	Par PROFITS ET PERTES. . . .	4	6	120	»
					3,120	»

AVEC LORANLO. *AVOIR.*

Mars	24	Par LORANLO, pour le net provenu de la vente.	23	7	7,000	»

Fol. 15. *DOIT.* ASSURANCE.

			J.	C.		
1860.						
Mars	17	A DIVERS, pour autant remis à Imbert.	21	»	600	»
	18	A PROFITS ET PERTES, pour bénéfice et solde.	22	6	2,660	»
					3,260	»

DOIT. GROSSE

Mars	10	A CAISSE, pour autant donné sur le *Terrible*.	19	2	1,000	»
	»	A *Idem*, sur le *Pluton*. . . .	19	2	6,000	»
	»	A MARCH., pour 2 C. de quincaillerie.	19	5	14,000	»
	20	A PROFITS ET PERTES, pour bénéfice et solde..	22	6	3,200	»
					24,200	»

DOIT. INDIGO

Mars	21	A DIVERS, pour ma demie de l'achat de 2 caisses d'indigo.	22	»	5,930	»
	22	A PROFITS ET PERTES, pour bénéfice et solde.	23	6	1,110	»
					7,040	»

ASSURANCE. *AVOIR.* *Fol.* 15.

			J.	D.		
1860.						
Mars	9	Par Effets a recevoir, pour 600 fr. sur *le Triton*. . . .	19	18	60	»
	»	Par *Idem*, pour 10,000 fr. sur *la Mouche*.	19	18	800	»
	»	Par *Idem*, pour 30,000 fr. sur *la Sophie*.	19	18	2,400	»
					3,260	»

AVENTURE. *AVOIR.*

Mars	19	Par Caisse, p. 1,000 fr. donnés sur *le Terrible*.	22	2	1,200	»
	»	Par *Idem*, pour 6,000 fr. donnés sur *le Pluton*	22	2	6,900	»
	»	Par *Idem*, pour 14,000 fr. donnés sur l'*Elisa*.	22	2	16,100	»
					24,200	»

AVEC FORGEOT. *AVOIR.*

Mars	22	Par Forgeot, pour le net provenu de la vente.	23	11	7,040	»

Fol. 16. *DOIT.* **MÉRINOS A DEMI**

			J.	C.		
1860.						
Mars	13	A Caisse, pour ma demie à l'achat de 12 pièces de mérinos croisé.	20	2	1,800	»
	11	A Frais gén., pour ceux payés à leur arrivée.	20	12	60	»
	14	A Commission, p. mon droit.	21	14	109	20
	15	A Beaumont, pour sa part du net produit.	21	12	2,615	40
					4,584	60
	15	A Profits et pertes, pour bénéfice et solde.	21	6	815	40
					5,400	00

DOIT. **NAVIRE**

1860.						
Avril	3	A Divers, pour le prix de l'achat..	30	»	75,000	»
	25	A Profits et pertes, pour bénéfice et solde.	36	7	7,500	»
					82,500	»

AVEC BEAUMONT. *AVOIR. Fol.* 16.

1860.			J.	D.		
Mars	12	Par DIVERS, pour 8 pièces mérinos.	20	»	3,600	»
	13	Par *Idem*, pour 4 *idem*, portant 100 mètres.	20	»	1,800	»
					5,400	»

LA ROSALIE. *AVOIR.*

1860.						
Avril	6	Par EFFETS A RECEVOIR, pour B. de Melchior et de Bertin.	32	18	5,000	»
	7	Par PACOTILLE, pour l'estimation du fret.	32	17	1,000	»
	8	Par CAISSE, pour la traversée de divers passagers.	33	3	3,000	»
	21	Par GIRARDIN, pour *idem*. . .	35	5	3,500	»
	21	Par *Idem*.	35	5	70,000	»
					82,500	»

Fol. 17. *DOIT.* RENTES

			J.	C.		
1860.						
Avril	3	A Caisse.	31	3	95,939	25
	30	A Profits et pertes, solde. .	38	7	872	17
					96,811	42

DOIT. PACOTILLE.

1860.						
Avril	5	A Divers, pour les marchandises.	31	»	33,030	»
	7	A Navire, pour l'estimation du fret.	32	16	1,000	»
	25	A Profits et pertes, pour bénéfice et solde.	36	7	15,970	»
					50,000	»

DOIT. CHEMIN DE FER

1860.						
Avril	4	A Caisse, 4 actions.	31	3	2,200	»
	30	A Profits et pertes.	38	7	148	»
					2,348	»

5 P. 0/0. *AVOIR.* *Fol.* 17.

			J.	D.		
1860.						
Avril	19	Par Divers.	35	»	96,811	42
					96,811	42

PACOTILLE. *AVOIR.*

1860.						
Avril	21	Par Girardin, p. le net provenu.	35	5	50,000	»
					50,000	»

SAINT-GERMAIN. *AVOIR.*

1860.						
Avril	27	Par Caisse, p. le dividende. .	37	3	120	»
	28	Par Caisse, vente des actions.	37	3	2,228	»
					2,348	»

Fol. 18. *DOIT.* **EFFETS**

1860			A.	B.		J.	C.		
Jan.	9	A Marchandises	1	4	B. de Beaumont. . .	2	4	3,321	»
	21	A Dehnam. . . .	2	3	B. de Valentin, à S. O	4	14	3,000	»
	28	A Divers.. . . .	3	1	B. de Périn, O. Simon	4	»	800	»
								7,121	»
Fév.	3	A Beaumont. . .	4	11	B. de Pérault.. . .	6	12	250	»
	4	A Marchandises	5	2	B. de Rougemont . .	7	4	840	»
	6	A *Idem*.	6	6	B. d'Imbert à M. O.	8	4	505	»
	15	A Divers.. . . .	7	5	B. de Valentin à M. O	11	»	3,000	»
	26	A Marchandises	8	14	B. de Melchior à M. O	13	4	240	»
	26	A *Idem*..	9	13	B. de Cuisin.	13	4	312	»
								12,268	»
Mar.	1	A Bal. d'entrée	»	»	Pour ceux en portefeuille.	16	13	1,307	»
	3	A Drap de Laporte.	10	15	P. B. de Pothey. . .	17	10	600	»
	4	A *Idem*..	11	10	P. B. de Loranlo. .	18	10	800	»
	9	A Assurances. .	12	9	P. B. d'Imbert.. . .	19	15	60	»
	9	A *Idem*..	13	7	P. B. de Fournier. .	19	15	800	»
	9	A *Idem*..	14	8	P. B. de Robertson.	19	15	2,400	»
	25	A Divers.. . . .	15	14	P. B. de Dupuis. . .	24	»	200	»
	26	A *Idem*..	16	14	P. B. de Pothey. . .	24	»	900	»
	29	A *Idem*..	17	14	P. B. de Vomeray. .	25	»	600	»
	30	A *Idem*..	18	14	P. B. de Duval. . .	26	»	840	»
	30	A *Idem*..	19	14	B. de Forgeot, O. Robert..	26	»	1,200	»
								9,707	»
Avr.	1	A N. S. Raymond	20	14	Pour ceux en portefeuille.	29	20	4,380	»
	6	A Navire. . . .	21	15	P. B. de Melchior..	32	16	3,000	»
	6	A *Idem*..	22	15	P. B. de Bertin, *id.*	32	16	2,000	»
	18	A Beaumont. . .	23	15	Tr. de René.. . . .	34	12	6,000	»
	»	A *Idem*., ...	24	16	Tr. *idem*..	»	12	5,000	»
	»	A *Idem*..	25	16	Tr. de Didier. . . .	»	12	4,000	»
	»	A *Idem*..	26	16	Tr. de Martin . . .	»	12	8,500	»
	»	A *Idem*..	27	16	Tr. de Périn. . . .	»	12	6,400	»
	»	A *Idem*	28	16	Tr. *idem*..	»	12	7,800	»
								47,080	»
Mai	1	A Liquidation. .	. .	. .	. . . .	39	22	37,700	»

A, numéro de l'entrée du billet; B, numéro de la sortie.

A RECEVOIR. *AVOIR.* *Fol.* 18.

1860			C.	D.		J.	D.		
Fév.	3	Par MARCH. . . .	1	3	B. de PÉRIN, O. Simon.	7	4	800	»
	5	P. *Idem*.	2	5	B. de ROUGEMONT. .	8	4	840	»
	15	P. DIVERS. . . .	3	2	B. de VALENTIN. . .	11	»	3,000	»
	15	P. CAISSE. . . .	4	1	B. de BEAUMONT. . .	11	1	3,321	»
	27	P. MARCHANDISES	5	7	B. de VALENTIN. . .	13	4	3,000	»
								10,961	»
	28	P. BALANCE DE SORTIE.	. .	. .	Ceux en portefeuille.	15	13	1,307	»
								12,268	»
Mar.	1	P. COTONS. . . .	6	6	B. d'IMBERT à M. O.	16	9	505	»
	16	P. CAISSE. . . .	7	13	B. de prime de FOURNIER.	21	2	800	»
	16	P. *Idem*.	8	14	B. *id*. de ROBERTSON.	21	2	2,400	»
	17	P. ASSURANCES. .	9	12	B. *id*. d'IMBERT. . .	21	15	60	»
	25	P. DIVERS. . . .	10	11	B. de LORANLO. . .	25	»	800	»
	28	P. *Idem*.	11	4	B. de PÉRAULT. . . .	25	»	250	»
	28	P. *Idem*.	12	15	B. de DUPUIS. . . .	25	»	200	»
	28	P. *Idem*.	13	9	B. de CUISIN.	25	»	312	»
								5,327	»
	31	P. BALANCE DE SORTIE.	14	. .	Ceux en portefeuille.	27	13	4,380	»
								9,707	»
Av.	16	P. DIVERS. . . .	15	. .	Ceux donnés en paiement.	34	»	9,380	»
	30	P. BALANCE DE SORTIE.	16	. .	Ceux en portefeuille.	38	13	37,700	»
								47,080	»

C, numéro de la sortie du billet ; D, numéro de l'entrée.

Fol. 19. *DOIT.* EFFETS

1860.			A.	B.		J.	C.		
Janv.	29	A Caisse. . . .	1	4	P. la traite de Loranlo.	5	1	300	»
Fév.	13	A *Idem*.	2	2	M. B. O. Forgeot. .	10	1	920	»
	14	A Eff. à payer	3	3	M. B. *Idem*. . , . .	11	19	1,000	»
								2,220	»
	28	A Balance de sortie.. . . .	. .	. .	Ceux en circulation.	15	13	23,150	»
								25,370	»
Mars	3	A Drap de Laporte.	4	1	M. B. O. Dufour.. .	17	10	4,320	»
	4	A *Idem*.	5	9	M. B. O. Thomassin.	18	10	3,000	»
	12	A Mérinos. . .	6	5	M. B. O. Robert.. .	20	16	1,200	»
	12	A *Idem*.	7	8	M. B. O. Forgeot. .	20	16	1,010	»
								9,530	»
	31	A Balance de sortie.. . . .	8	»	Ceux en circulation.	28	13	15,220	»
								24,750	»
Avril	30	A Balance de sortie.. . . .	. .	. .	Ceux en circulation.	38	13	45,220	»

A, numéro de la rentrée du billet; B, numéro de la sortie.

A PAYER. *AVOIR.* *Fol.* **19.**

1860.			C.	D.		J.	D.		
Janv.	5	Par MARCHANDISES GÉNÉR.	1	4	M. B. O. DUFOUR.. .	1	4	4,320	»
	20	P. FORGEOT. . .	2	2	M. B. à son O. . . .	4	11	920	»
	20	P. *Idem*.	3	3	M. B. à son O. . . .	4	11	1,000	»
	23	P. LORANLO. . .	4	1	Sa traite O. DUVAL. .	4	7	300	»
	28	P. DIVERS. . . .	5	6	M. B. O. ROBERT.. .	5	»	1,200	»
								7,740	»
Fév.	5	P. MARCHAND. .	6	»	M. B. O. PARENT.. .	8	4	420	»
	7	P. FORGEOT. . .	7	»	M. B. O. DERVILLE..	8	11	1,000	»
	14	P. DIVERS. . . .	8	7	M. B. O. FORGEOT. .	11	»	1,010	»
	16	P. MAISON. . . .	9	5	M. B. O. THOMASSIN.	11	3	3,000	»
	16	P. *Idem*.	10	»	M. B. *Idem*..	11	3	5,000	»
	16	P. *Idem*.. . . .	11	»	M. B, *Idem*..	11	3	6,000	»
	21	P. VOMERAY.. .	12	»	La traite de CUISIN.	12	8	500	»
	27	P. MARCHAND. .	13	»	M. B. O. GIRARDIN..	14	4	700	»
								25,370	»
Mars	1	P. BALAN. D'ENTRÉE.	. .	. .	Ceux en circulation.	16	13	23,150	»
	29	P. DIVERS. . . .	14	»	M. B. O. BERTIN.. .	26	»	1,600	»
								24,750	»
Avril	1	P.N.S.RAYMOND	. .	. .	Mes effets en circulation.	29	20	15,220	»
	3	P. NAVIRE. . . .	15	»	M. B. O. CARLETON.	30	16	10,000	»
	5	P. PACOTILLE. .	16	»	M. B. O. PÉRAULT. .	32	17	5,000	»
	5	P. *Idem*.	17	»	M. B. *Idem*..	32	17	5,000	»
	5	P. *Idem*.	18	»	M. B. *Idem*..	32	17	5,000	»
	5	P. *Idem*.	19	»	M. B. *Idem*..	32	17	5,000	»
								45,220	»
Mai	1	P. LIQUIDATION.	. .	. .	. . . .	39	22	45,220	»

C, numéro de la sortie du billet; D, numéro de l'entrée.

Fol. 20. *DOIT.* N. S. RAYMOND,

			J.	C.		
1860.						
Avril	1	A CAPITAL, pour sa mise de fonds.	29	9	50,482	24
	1	A DIVERS, pour son passif. . .	29	»	31,890	61
					82,372	85

DOIT. N. S. RAYMOND

Avril	10	A CAISSE, pour sa dépense. .	33	3	500	»

DOIT. N. S. RAYMOND

Avril	30	A BALANCE DE SORTIE.	38	13	91,100	»

S. C. EN SOCIÉTÉ. *AVOIR. Fol. 20.*

			J.	D.		
1860.						
Avril	1	Par Divers, pour son actif. .	29	»	82,372	85
Mai	1	Par Liquidation.	39	22	66,523	26

S. C. DE LEVÉES.

Avril	30	Par Profits et pertes. . . .	37	7	500	»

S. C. PARTICULIER.

Avril	26	Par Caisse.	37	13	91,100	»
Mai	1	Par Liquidation.	39	22	91,100	»

Fol. 21. *DOIT.* N. S. TROBAZO,

			J.	C.		
1860.						
Avril	1	A CAPITAL, pour sa mise de fonds.	29	9	80,000	»

DOIT. N. S. TROBAZO,

Avril	10	A CAISSE, pour sa dépense. .	33	3	500	»

DOIT. N. S. GIOVANY,

Avril	1	A CAPITAL, pour sa mise de fonds.	29	9	80,000	»

DOIT. N. S. GIOVANY,

Avril	10	A CAISSE, pour sa dépense. .	33	3	500	»

S. C. EN SOCIÉTÉ. *AVOIR.* *Fol.* 21.

			J.	D.		
1860.			J.	D.		
Avril	1	Par CAISSE, sa mise de fonds.	30	3	80,000	»
Mai	1	Par LIQUIDATION.	39	22	96,041	03

S. C. DE LEVÉES. *AVOIR.*

Avril	30	Par PROFITS ET PERTES. . . .	37	7	500	»

S. C. EN SOCIÉTÉ. *AVOIR.*

Avril	1	Par CAISSE, sa mise de fonds.	29	3	80,000	»
Mai	1	Par LIQUIDATION.	39	22	96,041	03

S. C. DE LEVÉES. *AVOIR.*

Avril	30	Far PROFITS ET PERTES.. . . .	37	7	500	»

Fol. 22. *DOIT* USTENSILES

1860.			J.	C.		
Avril	1	A N. S. Raymond.	29	20	2,000	»
Mai	1	A Compte de liquidation. . .	39	22	2,000	»

DOIT COMPTE DE

Mai	1	A Laporte, pour solde.. . . .	39	7	4,655	62
		A Beaumont.	39	15	815	40
		A Imbert..	39	5	4,500	»
		A Effets a payer.	39	19	45,220	»
		A N. S. Raymond, S. C. particulier.	39	20	91,100	»
		A N. S. Raymond, S. C. en société, pour sa mise de fonds et son bénéfice pour solde.	39	20	66,523	26
		A N. S. Trobazo, S. C. en société, pour *idem*..	39	21	96,041	03
		A N. S. Giovany, S. C. en société, pour *idem*.	39	21	96,041	03
					404,896	34

DE COMMERCE. *AVOIR. Fol. 22.*

			J.	D.		
1860.						
Avril	30	Par BALANCE DE SORTIE. . . .	38	13	2,000	»

LIQUIDATION. *AVOIR.*

Mai	1	A VOMERAY, pour solde. . . .	39	8	79,775	»
		A FORGEOT..	39	11	8,000	»
		A EFFETS A RECEVOIR.	39	18	37,700	»
		A CAISSE..	39	3	243,113	49
		A USTENSILES.	39	22	2,000	»
		A MARCHANDISES GÉNÉRALES. .	39	5	34,307	85
					404,896	34

RÉPERTOIRE.

DE LA TENUE DES LIVRES

A PARTIE DOUBLE, EN N'Y EMPLOYANT QU'UN SEUL REGISTRE.

Le besoin de se rendre compte des opérations de leur commerce, dans le moins de temps possible, a fait imaginer aux négociants diverses manières de simplifier les écritures. Une de celles qui atteignent le mieux ce but est, sans contredit, la tenue des livres à partie double en n'y employant qu'un seul registre. A l'avantage de ménager considérablement le temps, vu que les écritures du *Grand-Livre* se réduisent à placer les sommes dans les colonnes des monnaies, se joint celui d'offrir au négociant, sur une seule feuille qui renferme à la fois le *Journal* et le *Grand-Livre*, les achats et les ventes qui ont lieu chaque année, chaque mois, chaque jour; l'entrée et la sortie de l'argent, celle des effets à recevoir, des effets à payer, les bénéfices et les pertes qu'il fait; en un mot, l'état de ses dettes et de ses créances. Quant à la tenue, ce livre n'offre aucune difficulté à celui qui connaît déjà les principes de la partie double; elle ne diffère de celle-ci que par sa plus grande simplicité. Il suffira donc d'indiquer la manière de passer écriture de quelques opérations, pour mettre ceux qui auront compris les principes que nous avons donnés, en état de tenir les livres d'après cette ingénieuse méthode.

Elle présente un tableau divisé en deux parties; celle qui est à gauche comprend le *Journal*; celle qui est à droite comprend le *Grand-Livre*.

DU JOURNAL.

Le côté de la feuille consacré au *Journal* offre à gauche une marge dans laquelle on inscrit le millésime et le mois;

à côté de la marge est une colonne destinée à recevoir le jour; la colonne suivante doit contenir le numéro des folios donnés aux comptes de *divers* sur le *livre des comptes courants*.

Comme dans le *journal à partie double*, dont nous avons déjà fait usage, les noms du débiteur et du créancier doivent être écrits en caractère demi-gros, mais la rédaction de l'article doit être assez concise pour être contenue dans une seule ligne, et la somme principale doit être mise dans la colonne des monnaies. Dans les articles qui renferment plusieurs débiteurs et plusieurs créanciers, on donne une ligne à chacun d'eux (*voir* la date du 25 mai), puis on réunit les sommes qui doivent former le total que l'on écrit dans la colonne des monnaies. *Voir* le tableau page 258.

DU GRAND-LIVRE.

Le côté de la feuille qui contient le *Grand-Livre* renferme six colonnes pour six comptes; mais il peut en offrir un plus grand nombre, selon les subdivisions qu'on voudrait établir. Chaque colonne est elle-même divisée en deux. Le côté gauche contient le *Doit*, le côté droit contient l'*Avoir* du compte auquel elle est consacrée. De ces six colonnes, les cinq premières sont destinées aux cinq comptes généraux, comme l'indiquent leurs intitulés; la dernière, en tête de laquelle est écrit *divers*, contient tous les comptes particuliers des correspondants et ceux qui ne sont pas de la nature des cinq comptes généraux.

Pour distinguer les uns des autres les comptes qui sont dans la colonne de *divers*, on donne un numéro à chacun d'eux, et ce numéro se porte dans une colonne sur le *Journal*: ainsi, le compte de Forgeot étant affecté du n° 1, on portera ce chiffre dans la colonne qui est à gauche sur le *Journal*.

On peut également désigner par ces chiffres les comptes qui font partie de la subdivision des comptes généraux: on

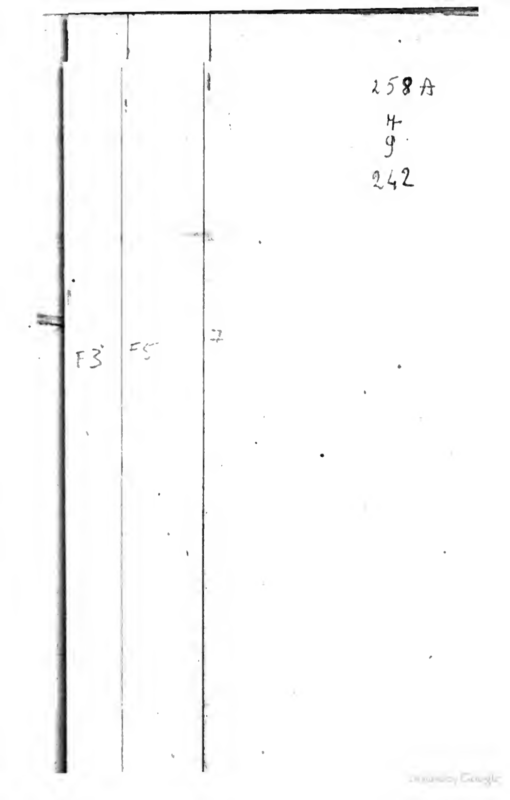
peut donner, par exemple, un numéro aux comptes qui font partie de la subdivision du compte des marchandises, et les faire entrer dans la colonne consacrée à ce compte; on peut encore donner un numéro aux comptes de dépenses et de frais généraux, et les faire entrer dans la colonne de profits et pertes.

Afin de connaître en particulier la situation de chacun des comptes qui sont renfermés dans la colonne de *divers*, on ouvre, sur un registre séparé, un compte particulier à chaque individu ou à chaque objet porté dans cette colonne; on débite ou l'on crédite ce compte sur ce registre, comme il a été débité ou crédité sur le *Journal*, et l'on porte dans la colonne du *Journal* le numéro affecté au compte.

Pour faire la balance de vérification, on additionne le *débit* et le *crédit* de chaque colonne; on écrit en bas le total, puis on réunit tous les totaux; en donnant un numéro à chacun : le total des débits doit égaler celui des crédits ainsi que celui du *Journal*.

Balance.

	DOIT.	AVOIR.
1.	73650	25150
2.	31320	23740
3.	14500	10500
4.	3000	12550
5.	400	160
6.	43630	94400
	166500	166500



259

COMPTES DES DIVERS

DE LA NOUVELLE MÉTHODE.

Fol. 1. *DOIT* BEAUMONT

1860.				
Mai	1	A Capital, pour solde.	12,000	»

Fol. 2. *DOIT* FORGEOT,

Mai	1	A Capital, pour solde.	10,000	»
	5	A March., p. 26 p. de vin de Chablis.	4,680	»
	23	A Effets a payer, pour mon acceptation.	3,000	»
			17,680	»

Fol. 3. *DOIT* LAPORTE,

Mai	2	A March., p. 15 p. de vin de Chablis.	3,750	»
	20	A Divers, pour prix de commission de 10 B. d'huile.	5,100	»
			8,850	»

Fol. 4. *DOIT* IMBERT,

Mai	18	A Caisse, pour autant compté.	400	»

Fol. 5. *DOIT* CAPITAL.

Mai	1	A Divers, p. le montant de mon passif.	4,700	»
		A Balance de sortie, pour ce que je possède.	89,560	»
			94,260	»

Fol. 6. *DOIT* BALANCE

Mai	30	A March., pour celles en magasin. .	53,500	»
		A Divers, pour ce dont ils restent débiteurs.	45,610	»
			99,110	»

DE NANTES. *AVOIR. Fol. 1.*

1860.				
Mai	9	Par MARCH., p. 10 p. de vin de Chablis.	4,000	»
	30	Par BALANCE DE SORTIE, pour ce dont il reste débiteur.	8,000	»
			12,006	»

DE LYON. *AVOIR. Fol. 2.*

Mai	30	Par BALANCE DE SORTIE, pour ce dont il reste débiteur.	17,680	»

DE MARSEILLE. *AVOIR. Fol. 3.*

Mai	1	Par CAPITAL, pour solde.	500	»
	30	Par BALANCE DE SORTIE, pour ce dont il reste débiteur.	8,350	»
			8,850	»

DE ROUEN. *AVOIR. Fol. 4.*

Mai	1	Par capital, pour solde.	400	»

CAPITAL. *AVOIR. Fol. 5.*

Mai	1	Par DIVERS, p. le montant de mon actif.	89,500	»
	30	Par PROFITS ET PERTES, pour le montant de mes bénéfices.	4,760	»
			94,260	»

DE SORTIE. *AVOIR. Fol. 6.*

Mai	30	Par EFFETS A PAYER, pour ceux en circulation.	9,550	»
	30	Par CAPITAL, pour ce que je possède.	89,560	»
			99,110	»

DE LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE DOUBLE, APPLIQUÉE AU COMMERCE DE DÉTAIL.

La plupart des marchands en détail, craignant la multiplicité des écritures, refusent d'appliquer la tenue des livres en partie double à leurs opérations commerciales, et se privent ainsi de l'avantage d'obtenir une comptabilité régulière. Dans le but de les éclairer sur leurs intérêts, nous établissons ci-après une série d'opérations, qui, bien qu'en petit nombre, suffiront pour détruire cette prévention et pour démontrer l'avantage de ce système sur celui que la routine persiste à employer.

Nous admettons que le détaillant soit pourvu d'un brouillard, d'un journal et d'un grand livre sur lequel il ouvrira les cinq comptes généraux, ceux de capital, de mobilier et ustensiles de commerce, puis un à chaque client. Nous admettons encore que le comptoir soit muni de deux tiroirs, dont l'un destiné à recevoir l'argent de la vente faite au comptant dans la journée, et l'autre l'argent reçu des divers débiteurs auxquels on a vendu antérieurement à crédit. Ceci posé, nous commençons les livres par un inventaire que nous supposons composé comme suit :

Argent comptant..........	500	10,800	»
Marchandises pour leur estimation.	6,800		
Mobilier et ustensiles de commerce.	3,500		
(*Voir le Journal ci-après.*)			
Le 2 mai, vérification faite des articles portés ce jour au Brouillard, le montant des ventes faites à crédit monte à.............		48	50
(*Voir le Journal ci-après.*)			
Le 3 mai, le montant de la vente au comptant monte aujourd'hui à...........		50	»
A reporter....		10,898	50

Report. . . .	10,898	50
Le 5 mai, acheté de Simon 120 kilog. de sucre à 2 fr., payables à 30 jours.	240	»
Le 6 mai, la vente au comptant monte à. .	45	»
Le 7 mai, reçu de divers débiteurs pour ventes faites antérieurement à crédit.	35	»
Le 8 mai, reçu de divers débiteurs un bon de Périn à mon ordre, payable à un mois. . . .	148	»
Le 9 mai, le montant de la vente au comptant monte à fr.. . . . . 80 La vente à crédit monte à fr. 40	120	»
Le 9 mai, acheté 18 kilog. de café à 3 fr. 50	63	»
Le 11 mai, acheté 250 kilog. de savon à 1 fr. 10, que j'ai payés en mon billet ordre Joseph, à deux mois de date.	275	»
Le 12 mai, la vente au comptant monte : Aujourd'hui à fr. . . . . 80 Celle à crédit à fr. 50	130	»
Le 14 mai, la vente au comptant de ce jour est de.	72	»
Total.	12,026	50

JOURNAL

DES OPÉRATIONS CI-DESSUS.

1860. 1er *Mai.*			
Les Suivants à Capital, fr. 500.			
Caisse, pour autant en espèces.. . .	500		
Marchandises, p. celles en magasin.	6,800		
Mobilier, pour son estimation. . . .	2,000		
Ustensiles de commerce, pour *id*.. .	1,500	10,800	»
Du 2.			
Divers débiteurs à Marchand., 48 fr. 50.			
Montant des ventes à crédit de ce jour. . .		48	50
Du 3.			
Caisse à Marchandises, fr. 50.			
Montant des ventes au comptant.		50	»
Du 5.			
Marchandises à Simon.			
Acheté dudit 120 kilog. de sucre à 2 francs, payables à 30 jours.		240	»
Du 6.			
Caisse à Marchandises, fr. 45.			
Montant de la vente au comptant.		45	»
Du 7.			
Caisse à Divers débiteurs, fr. 35.			
Reçu pour à-compte des ventes antérieures.		35	»
Du 8.			
Effets a recevoir a Divers débiteurs. .			
Reçu un bon à mon ordre, payable à un mois, pour solde d'une vente antérieure. . .		148	»
A reporter. . . .		11,366	50

Report.	11,366	50
—— *Du 9 mai 1860.* ——		
Caisse à Divers, fr. 120 A March. pour la vente au comptant. 80 A Débiteurs divers, pour ventes antérieures. 40	120	»
—— *Dudit.* ——		
Marchandises à Caisse, fr. 63. Acheté 18 kilog. de café, à 3 fr. 50 c.	63	»
—— *Du* 11. ——		
Marchandises et Effets a payer, fr. 275. Achat de 250 kilog. de savon, à 1 fr. 10 c., que j'ai payés en mon billet O/ Joseph, à 2 mois.	275	»
—— *Du* 12. ——		
Caisse aux Suivants. A Marchandises, pour la vente de ce jour au comptant. . . . . 80 A Divers débiteurs, pour ventes faites antérieurement. 50	130	»
—— *Du* 14. ——		
Caisse a Marchandises, fr. 72. Pour ventes faites ce jour au comptant. . . .	72	»
Total.	12,026	50

Les exemples ci-dessus suffisent pour démontrer le peu de difficultés que présente l'application de la théorie de la tenue des livres à partie double au commerce de détail. Quant au solde des comptes, la marche à suivre est la même que celle indiquée pages 69 et 168.

QUESTIONNAIRE.

Septième série.

Huitième série.

Neuvième série.

Dixième série.



Onzième série.

Douzième série.

Treizième série.

Quatorzième série.

Quinzième série.

Seizième série.

EXEMPLES

Propres à exercer les élèves à établir le débiteur et le créancier sur le Journal à partie double.

Première série.

1. Pierre achète de Robert des marchandises, et les lui paie comptant.

Comment Pierre passera-t-il écriture sur son *journal?*

Réponse. Marchandises générales à Caisse.

2. Pierre achète de Robert des marchandises, et promet de les lui payer sous peu de jours en espèces.

Comment Pierre passera-t-il écriture sur son *journal?*

Réponse. L'élève donnera la réponse.

Les solutions sont placées page 280 et suivantes.

3. Pierre vend à Robert des marchandises, et Robert les lui paie en son billet à l'ordre de Pierre.

Comment Pierre passera-t-il écriture?

Réponse.

4. Pierre prête de l'argent à Robert.

Comment passera-t-il écriture sur le *journal?*

Réponse.

5. Robert remet à Pierre l'argent que ce dernier lui a prêté.

Comment Pierre passera-t-il écriture?

Réponse.

6. Robert acquitte en espèces la facture des marchandises que Pierre lui avait livrées.

Comment Pierre, etc?

7. Robert acquitte le montant des marchandises qu'il a achetées de Pierre en lui souscrivant un billet à son ordre.

Comment Pierre, etc.?

8. Pierre acquitte une lettre de change qu'il avait acceptée antérieurement.

Comment passera-t-il, etc.?

9. Pierre reçoit de Robert, en paiement, une lettre de change à vue sur un autre correspondant, et dont il reçoit le montant en espèces dans le même jour.

Comment Pierre passera-t-il, etc.?

10. Pierre gagne 500 fr. sur une commission, et en reçoit le montant en espèces.

Comment, etc.?

11. Pierre a perdu son portefeuille dans lequel il y avait un billet de banque de 500 fr.

Comment Pierre, etc.?

12. Pierre doit de l'argent à Robert, et le donne à Duval pour que ce dernier le remette à Robert.

Comment Pierre passera-t-il, etc.?

Comment Robert, etc.?

13. Pierre reçoit le montant d'un effet de Robert qu'il avait en portefeuille...

Réponse.

14. Pierre tire une lettre de change sur Robert, et la remet au banquier, qui lui en remet la valeur.

Comment Pierre passera-t-il, etc.?

15. Pierre tire une lettre de change sur Robert et la remet à un banquier, qui lui en fournit la valeur en lui déduisant deux pour cent d'escompte.

Comment Pierre passera-t-il écriture?

16. Pierre rembourse un billet que Robert lui avait donné en paiement.

17. Robert renouvelle son billet à l'ordre de Pierre et paie le retard.

Comment Pierre passera-t-il écriture sur le *Journal* ?

18. Pierre reçoit en espèces et en meubles le montant d'une succession.

Les réponses à ces questions sont page 280.

Deuxième série d'exemples.

19. Pierre paie les gages de sa domestique et le mémoire de son boucher.

Comment Pierre passera-t-il écriture sur son registre?

Réponse...

20. Pierre paie les appointements de son commis et le montant des registres qu'il a achetés pour tenir ses livres.

Comment Pierre passera-t-il...?

Réponse page 280.

21. Pierre paie au courtier le droit qu'il lui devait pour les marchandises que celui-ci lui avait vendues.

Comment...?

Réponse page 280.

22. Pierre apprend que Duval a fait faillite, et qu'il perd 500 francs.

Comment...?

23. Pierre achète des marchandises à Robert, et lui donne un crédit sur Duval.

Comment Pierre passera-t-il écriture?

24. Pierre envoie des marchandises à Robert, et paie les frais de transport.

Comment passera-t-il écriture?

Réponse...

25. Pierre reçoit de Robert, de Bordeaux, des marchandises et paie les frais de transport.

Comment passera-il écriture?

26. Pierre achète de Robert des marchandises dont il ne paie que la moitié comptant.

Comment l'acheteur passera-t-il écriture?

Réponse...

27. Pierre achète de Robert des marchandises, il paie en un billet de Bertin, et en espèces.

Comment passera-t-il écriture?

28. Pierre vend à Robert des marchandises, et reçoit en paiement : 1° des marchandises; 2° un billet de Paul; 3° son propre billet qu'il avait souscrit antérieurement; 4° de l'argent sur lequel on lui retient l'escompte.

Comment passera-t-il écriture?

29. Pierre achète son propre billet à Robert, et gagne 2 p. 0/0 d'escompte.

Comment Pierre passera-t-il écriture?

30. Pierre envoie des marchandises, qu'il n'a pas dans son magasin, à Robert de Bordeaux, et les paie comptant : il lui est alloué un droit de commission de 2 p. 0/0.

Comment Pierre passera-t-il écriture sur le *Journal?*

31. Pierre achète des marchandises à Robert, et en paie la moitié en une traite sur Louis, de Nantes, qui lui doit, et solde le reste en espèces.

Comment Pierre et Robert passeront-ils écriture sur leur *Journal?*

32. Pierre reçoit une lettre de change que Robert de Bordeaux a tirée sur lui à vue, et il l'acquitte.

Comment Pierre passera-t-il écriture?

33. Pierre reçoit une traite de Robert, de Bordeaux, de

500 fr., payable à vue; il donne en paiement à Duval, porteur de la traite, pour 1000 fr. de marchandises, et Duval lui remet la différence en son propre billet de 200 fr., et lui solde le reste en espèces.

Comment Pierre passera-t-il écriture?

34. Pierre achète de Robert des marchandises, et le charge de tirer, par son ordre, sur Louis, de Nantes.

35. Pierre reçoit de Duval, pour compte de Robert, des marchandises, un billet à ordre et de l'argent.

Comment Pierre passera-t-il écriture?

36. Pierre achète des marchandises à Robert, à un mois de terme, pour 800 fr.; il les revend sur le champ 1200 fr. à Beaumont, qui les lui paie en espèces.

Comment Pierre passera-t-il écriture?

Réponse...

Les réponses se trouvent pages 280 et suivantes.

RÉPONSES

A LA PREMIÈRE SÉRIE DE QUESTIONS,

PAGE 275.

2. Marchandises doivent à Robert.
3. Effets à recevoir à Marchandises.
4. Robert à Caisse.
5. Caisse à Robert.
6. Caisse à Robert.
7. Effets à recevoir à Robert.
8. Effets à payer à Caisse.
9. Caisse à Robert.
10. Caisse à Profits et Pertes.
11. Profits et Pertes à Caisse.
12. Robert à Caisse.
13. Caisse à Effets à recevoir.
14. Caisse à Robert.
15. Les Suivants à Robert.
    Caisse et Profits et Pertes.
16. Robert à Caisse.
17. Les Suivants aux Suivants.
    Effets à recevoir à Effets à recevoir.
    Caisse à Profits et pertes.
18. Les Suivants à Capital.
    Mobilier, Caisse.

RÉPONSES A LA SECONDE SÉRIE DE QUESTIONS,

PAGE 277.

19. Dépenses à Caisse.
20. Frais généraux à Caisse.
21. Marchandises à Caisse.

22. Profits et pertes à Duval.
23. Marchandises à Duval.
24. Robert aux Suivants.
    A Marchandises générales.
    A Caisse.
25. Marchandises générales aux Suivants.
    A Robert.
    A Caisse.
26. Marchandises générales aux Suivants.
    A Robert.
    A Caisse.
27. Marchandises aux Suivants.
    A Effets à recevoir,
    A Caisse.
28. Les Suivants à Marchandises.
    Marchandises.
    Effets à recevoir.
    Effets à payer.
    Caisse.
    Profits et pertes.
29. Effets à payer aux Suivants.
    A Caisse.
    A Profits et pertes.
30. Robert aux Suivants.
    A Caisse.
    A Profits et pertes ou à Commission.
31. 1° Marchandises aux Suivants.
    A Louis, de Nantes.
    A Caisse.
32. Robert à Caisse.
33. Les Suivants à Marchandises.
    Robert.
    Effets à recevoir.
    Caisse.

34. Marchandises à Louis.

35. Les Suivants à Robert.
Marchandises.
Effets à recevoir et Caisse...

36. 1° Caisse aux Suivants.
A Robert.
A Profits et pertes.

DIVERSES MANIÈRES

DE CALCULER LES INTÉRÊTS (1).

Exemple :

On demande quel est l'intérêt de 2400 fr. à 6 p. $^0/_0$ par an ?

$$100 : 6 :: 2400 : x.$$

d'où
$$x = \frac{6 \times 2400}{100} = 144$$

Autre exemple :

On demande quel est l'intérêt de 2887 fr. à 8 p. $^0/_0$ par an ?

$$100 : 8 :: 2887 : x.$$

d'où
$$x = \frac{8 \times 2887}{100} = 230,96$$

On voit que, pour obtenir l'intérêt d'une somme à un taux quelconque et pour une année entière, il faut multiplier le taux par le capital et diviser le produit résultant par 100. Cette division est toujours facile, comme s'obtenant par la séparation, au moyen de la virgule, des deux premiers chiffres de droite.

Au lieu d'établir une règle de proportion, on se contente

(1) Voir le nouveau *Manuel du Capitaliste*, par M. Terrière, faisant partie de l'*Encyclopédie-Roret*.

de placer le taux de l'intérêt sous le capital, et après les avoir multipliés l'un par l'autre, on sépare par la virgule deux chiffres sur la droite du produit, comme nous venons de le dire.

1er *Exemple :*	2e *Exemple :*
2400 fr. à 6 p. %.	2887 fr.
6	8
144,00	230,96

Lorsqu'on n'opère que sur des mois et sur des jours, on multiplie le capital par le taux, le résultat par le nombre de jours, et l'on divise le produit par 36,000.

Exemple :

On demande quel est l'intérêt de 3840 fr. placés à 8 p. 0/0 pendant 4 mois et 17 jours.

```
  3840 fr.
     8 taux de l'intérêt.
 -----
 30720
   137 jours.
 -------
 215040
  92160
 30720
 -------
 4208640 | 36000
  60864  |--------
  248640 | 116,906
   326400
    240000
     24000
```

Après avoir réduit les mois en jours, nous avons multiplié le capital par le nombre de jours. Si nous nous étions contenté de diviser par cent, comme nous l'avons fait dans les exemples précédents, la somme que nous aurions obtenue serait le résultat de 8 p. % par jour; elle serait évidemment 360 fois trop forte; il a donc fallu diviser le produit par 360, plus par 100, ou en d'autres termes par 36,000.

Nous nous sommes appliqué à graduer les exemples pour rendre plus facile à saisir la démonstration des méthodes abrégées de prendre les intérêts : les deux exemples ci-dessous ont pour but d'éclaircir ce qu'il y aurait d'obscur dans ce que nous avons dit.

Exemple :

On demande quel est l'intérêt de 8840 fr. à 6 p. % pendant 39 jours.

J'opère comme si l'argent était placé pour 39 ans.

	8840
	6
Intérêt d'un an	530,40
	39 ans.
	477360
	159120
	20685,60, intérêt de 39 ans.

Dans cette seconde opération, nous avons cherché : 1° l'intérêt d'un an, comme nous l'avons fait dans la première. Après l'avoir trouvé, nous avons multiplié par 39; nous avons obtenu le produit d'un an multiplié par 39, c'est-à-dire de 39 ans; mais nous ne cherchions que celui de 39 jours, donc il est 360 fois trop fort, il faut par conséquent diviser ce produit par 360, plus par 100, en un mot par 36,000.

```
2068560 ( 36000
          ------
 268560 ( 57,46 intérêt de 39 jours.
  165600
   216000
    00000
```

Pour la facilité du calcul, on ne compte communément l'année que de 360 jours.

La méthode ci-dessus est encore susceptible d'abréviation, comme le raisonnement suivant le démontrera.

Si l'on n'avait pas multiplié par le taux de l'intérêt, on aurait évité une opération; à la vérité, le produit aurait été six fois trop faible; mais comme on ne change pas le quotient quand on divise le diviseur et le dividende par un même nombre, il aurait fallu diviser par un nombre six fois plus faible, c'est-à-dire, qu'au lieu de diviser par 36000 on eût divisé par 6000, ce qui eût rendu l'opération plus courte et moins sujette à erreur, puisqu'alors on aurait opéré sur un plus petit nombre de chiffres.

Même question.

```
   8840
     39
 ------
  79560
 26520
 ------
 344760 ( 6000
          -----
  44760 ( 57,46 intérêt de 39 jours.
   27600
    36000
     0000
```

On abrège encore cette division en prenant le sixième de la somme, et en coupant trois chiffres.

Exemple :

344,760 même produit que ci-dessus.
57,460 même résultat.

Beaucoup de calculateurs, quand ils ont à chercher l'escompte ou l'intérêt d'une somme, prennent invariablement le *sixième* des nombres, opération qui fait toujours connaître le 6 p. 0/0. Il faut, dans ce cas, avoir soin de bien séparer les trois premiers chiffres de droite par la virgule.

Mais si, à la place de 6 p. 0/0, l'intérêt ou l'escompte demandé était à 5, 4, 3, etc., p. 0/0, l'opération deviendrait complexe.

Dans ce cas, on cherche toujours l'escompte ou l'intérêt à ce taux de 6 p. 0/0, puis on en prend les 5/6, les 4/6, les 3/6, les 2/6, quand ces taux sont à 5, 4, 3 ou 2 p. 0/0.

Si, au lieu de taux inférieurs, on avait à opérer sur les taux de 7, 8, 9, etc., p. 0/0, on prendrait les 7/6, les 8/6 ou les 9/6, etc., etc., du taux calculé à 6 p. 0/0.

Soit, comme exemple à trouver, l'intérêt de 8840 fr. aux taux de 4, 5, 7 et 8 p. 0/0 pour 39 jours.

Nous savons que cette somme a pour nombre 344,760, dont le sixième est 57,46, lequel répond au taux de 6 p. 0/0.

Si nous prenons le sixième de 57,46, il viendra 9,575. Connaissant ce résultat, il ne s'agit plus que de le multiplier par 4, 5, 7 et 8 séparément pour obtenir la solution du problème. En opérant il vient :

9,575	9,575	9,575	9,575
4	5	7	8
38,300	47,875	67,025	76,600

Remarquons que ce procédé a pour principe de chercher l'intérêt de 1 p. 0/0, et, connaissant cet intérêt, de dire : si à 1 p. 0/0 telle somme, pour tel temps, produit tant; à 2, 3, 4, 5 p. 0/0, etc., etc., elle produira 2, 3, 4, 5, etc., etc. fois plus.

Malgré la rapidité et la logique de cette méthode, on lui préfère généralement celle des diviseurs fixes, dont nous donnons le tableau ci-dessous.

Tableau indiquant les diviseurs relatifs aux taux de l'intérêt.

TAUX de l'intérêt par AN.	TAUX de l'intérêt par MOIS.	DIVISEURS	TAUX de l'intérêt par AN.	TAUX de l'intérêt par MOIS.	DIVISEURS
p. 100			p. 100		
à 1	1/12	36000	à 7	7/12	36000/7
1 1/2	1/8	24000	7 1/2	5/8	4800
2	1/6	18000	8	2/3	4500
2 1/2	5/24	14400	8 1/2	17/24	72000/17
3	1/4	12000	9	3/4	4000
3 1/2	7/24	72000/7	9 1/2	19/24	72000/19
4	1/3	9000	10	5/6	3600
4 1/2	3/8	8000	10 1/2	7/8	24000/7
5	5/12	7200	11	11/12	36000/11
5 1/2	11/24	72000/11	11 1/2	23/24	72000/23
6	1/2	60000	12	1	3000
6 1/2	13/24	72000/13	12 1/2	25/24	2800

Usage du tableau précédent.

Pour obtenir l'intérêt d'une somme quelconque, à un taux déterminé, multipliez cette somme par le nombre de jours, et divisez le produit par le diviseur placé à côté de ce taux.

Exemple :

On demande l'intérêt de 3648 fr. à 9 p. % pendant 2 mois 12 jours.

```
  3648
    72 r   bre de jours.
  ----
  7296
 25536   ) 4000 diviseur.
 ------  |-------
 262656  ) 65,66
```

On demande l'intérêt de 3648 fr. à 3 $^1/_2$ p. % pendant 2 mois 12 jours.

```
  3648              ( 72000
    72              |-------
  ----              | 36,48
  7296              (     7
 25536             -------------
 ------             25,536 ou 54 c.
 262656 produit.
```

Après avoir multiplié la somme par le nombre de jours, et obtenu le produit ci-dessus, je vois sur le tableau que le diviseur relatif au taux de 3 $^1/_2$ est 72000 divisé par 7 : mais 7 n'étant pas diviseur exact de 72000, j'opère la division et j'ai pour quotient 3648. Mais plus le diviseur est grand, plus le quotient est petit ; puisque le diviseur devait être divisé par 7, il est donc 7 fois trop grand ; donc le quotient que j'ai obtenu est 7 fois trop petit. Je le multiplie par 7, et le produit 25 fr. 536 est le nombre cherché.

Il résulte de ce raisonnement que quand le diviseur doit lui-même être divisé, il faut, après avoir obtenu le quotient, le multiplier par le nombre qui devait diviser le diviseur.

Autre exemple :

On demande l'intérêt de 7745 fr. à 7 p. $^0/_0$ pendant 4 mois et 19 jours.

Je cherche dans le tableau le diviseur qui correspond à 7 p. $^0/_0$, je trouve $^{36000}/_7$.

```
   7745 fr.
    139 jours.
  ---------
  69705
 23235
 7745
  ---------
 1076555   ( 36000 diviseur correspondant à 7 p. 0/0.
  356555  {  -----
   325550 {    7
    155000{  -----
     11000 ( 29,904 quotient 7 fois trop petit.
               7
           ---------
           209,328 ou 33 centimes.
```

DES COMPTES COURANTS.

Les comptes courants ont pour but de présenter le précis de toutes les opérations qui ont eu lieu entre deux négociants, pendant un certain temps, et de déterminer de combien l'un d'eux est redevable à l'autre, non-seulement en considérant les valeurs que chacun a reçues, mais encore en y comprenant les intérêts de ces valeurs dont ils sont convenus de se tenir compte à un taux établi, taux qui est le plus souvent fixé à 6 p. %.

La différence qui existe entre le *débit* et le *crédit* d'un compte courant se nomme *solde*, et cette différence se reporte à un nouveau compte, si le débiteur ne la paie pas au jour du règlement.

Ces comptes s'établissent à peu près comme ceux que nous avons ouverts sur le *Grand-Livre*, c'est-à-dire par *Doit* et par *Avoir*, à cette différence qu'on établit de plus de chaque côté, des colonnes dont nous indiquons l'emploi au bas du compte courant, nº 1.

« Les effets de commerce endossés par l'un des correspon-
» dants au profit de l'autre figurent sur le compte courant
» au crédit de celui qui les a transmis; mais ils n'y figurent
» que conditionnellement jusqu'à leur échéance; ils devien-
» nent un acte de *Débit* s'ils ne sont pas payés ou rembour-
» sés; si au contraire ils sont payés, ils forment un article
» définitif du *Crédit*. » (*Pardessus*).

« Les intérêts des arrêtés de compte peuvent être cumulés
» avec le solde des intérêts et être transportés à compte nou-
» veau; ils peuvent aussi être capitalisés et produire de nou-
» veaux intérêts. » (*Vincens*).

On établit encore un compte courant lorsqu'une personne

non commerçante remet à un banquier des valeurs, à la charge par ce banquier de les tenir à sa disposition, soit pour le tout, soit en partie.

Admettons qu'un propriétaire place une somme de 10,000 fr. pour 6 mois chez un banquier, il est bien constant qu'après les six mois, celui-ci devra au propriétaire le capital plus les intérêts de 10,000 fr.; mais que ce propriétaire reçoive à diverses époques le mémoire du serrurier, du maçon, du tapissier; qu'il adresse ces divers fournisseurs à son banquier avec ordre de les payer, ce propriétaire ne doit-il pas lui-même les sommes que son commettant a payées pour son compte, plus les intérêts à partir du jour de chaque paiement : la situation réciproque de ces deux personnes donne lieu à un relevé des écritures qu'on appelle *compte courant*.

La manière d'établir un compte courant n'est pas la même dans toutes les maisons de commerce; cependant la marche n'est pas tout-à-fait indifférente. Celle qui a pu d'abord sembler toute naturelle, et qui sans doute, pour cette raison, est encore employée dans beaucoup de maisons, nous servira de premier modèle, parce que son extrême simplicité la rendant plus facile à saisir, elle préparera les lecteurs à comprendre les autres.

Transactions qui donnent lieu au compte courant ci-après.

Je suppose que Loranlo, de Paris, soit en relation d'affaires avec Forgeot, de Lyon, dont je veux relever le compte. On désire savoir ce que l'un des deux redoit à l'autre, non-seulement pour les valeurs reçues, mais encore pour les intérêts convenus entre eux, au taux de 6 pour cent.

Transactions simulées du modèle ci-dessous.

Le 2 janvier, Loranlo a fourni une traite sur Forgeot, de



Lyon, échéant au 18 mars, je passe écriture au crédit du compte de ce dernier.

Le 17 janvier, Forgeot a reçu des espèces des frères Baron, pour le compte de Loranlo.

Le 2 février, Forgeot a reçu de Pothey des espèces.

Le 6 mars, Forgeot a tiré à vue sur Loranlo.

Le 15 mars, Forgeot a reçu une remise sur Lyon, valeur au 2 avril.

Le 30 mars, Forgeot a reçu une remise sur Lyon, valeur au 17 avril.

Le 21 avril, Forgeot a reçu une remise sur Lyon, valeur au 7 mai.

Le 1er mai, Loranlo a tiré sur Forgeot, valeur au 1er juin.

Le 20 mai *idem*, au 5 juin.

Le 21 *idem*, au 10 juin.

Le 1er juillet, jour de la clôture du compte, il reçoit des espèces.

Après avoir disposé un tableau comme celui des pages 296 et 297, j'établis le raisonnement suivant.

Côté du crédit.

Le 2 janvier, Loranlo a tiré une lettre de change sur Forgeot, dont le premier a reçu les fonds le 18 mars. Loranlo doit donc cette somme à Forgeot, plus les intérêts de ces fonds dont il a joui jusqu'au 1er juillet, époque de la clôture du compte, c'est-à-dire pendant 105 jours. Je place la somme principale dans la colonne des *valeurs;* viennent ensuite la rédaction de l'article, le mois, le jour de la réception de la somme et le nombre des jours écoulés; je multiplie cette somme par le nombre de jours; je porte le produit de cette multiplication dans la dernière colonne à droite.

Même raisonnement pour les quatre articles du crédit. Remarquons toutefois que la dernière somme échéant au 1er juillet, époque de la clôture, ne peut pas rapporter d'intérêt.



Côté du débit.

Le 17 janvier, Forgeot a reçu en espèces 4000 fr. dont il a joui jusqu'au 1er juillet, époque de la clôture de ce compte, c'est-à-dire pendant 165 jours ; cette somme doit être portée au débit.

Je multiplie la somme par le nombre de jours, et je porte le produit dans la colonne des nombres; j'opère de même pour les cinq autres sommes du débit.

Après avoir placé les produits dans la colonne que j'ai indiquée, j'additionne, je trouve au débit que le total des valeurs est 28000, et que celui des nombres est 29750 ; au crédit, dans la colonne des valeurs, 22800 fr.; dans celle des nombres, 10700.

Je soustrais la colonne des nombres, du côté du crédit, de celle qui est du côté du débit, et la différence est 19050. Je porte cette différence dans la colonne du crédit, pour rendre le total égal à celui du débit.

Je prends le sixième de cette différence en retranchant un chiffre, j'ai pour résultat 317 fr. 50 cent. que je porte au débit de Forgeot, dans la colonne des francs. Cette somme ajoutée aux 28000 fr. que doit Forgeot, donne 28317 fr. 50 c. Je soustrais la somme de 22800 fr. que je trouve au crédit de la somme du débit, et je trouve 5517 fr. 50 cent. que je porte au crédit pour balancer les colonnes des francs, et j'écris : *Pour solde en ma faveur.*

On a dû remarquer qu'à chacun des produits des sommes multipliées par le nombre de jours, il y a constamment deux chiffres retranchés vers la droite ; en voici la raison : nous avons vu que pour connaître l'intérêt d'une somme quelconque, à 5 p. %, il faut multiplier cette somme par le nombre de jours, en prendre le sixième, et couper 3 chiffres vers la droite. Mais que deviennent ces 3 chiffres coupés ? Des décimes, des centimes et des millièmes : en supprimant deux chiffres, il ne reste que des décimes. On met un zéro, qui, à

la vérité, n'ajoute rien à la valeur, mais qui facilite l'usage reçu d'exprimer le mot centimes.

Le retranchement de ces deux chiffres ne produit qu'une très-légère différence sur les centimes, dans les additions d'une page, mais l'on sait que dans les longues additions, il n'est pas indifférent d'avoir six rangées de chiffres à compter, ou de n'en avoir que quatre; c'est donc pour abréger l'ennui des longues additions qu'on retranche deux colonnes, ce qui ne produit, comme je l'ai déjà dit, qu'une légère différence, surtout, si l'on a eu soin de charger d'une unité le dernier chiffre restant, lorsque les deux qu'on supprime sont égaux ou supérieurs à 50.

Résumé des opérations ci-dessus.

Lorsque les sommes sont placées dans la colonne des francs,

1° Comptez le nombre des jours qui se sont écoulés depuis le commencement du compte jusqu'à la clôture;

2° Multipliez chaque somme par le nombre de jours; retranchez deux chiffres vers la droite du produit en ayant soin de charger d'une unité le dernier des chiffres que vous conservez, lorsque les deux que vous supprimez surpassent le nombre 50, et placez chaque produit dans la colonne des nombres;

3° Additionnez la colonne des francs;

Ensuite celle des nombres;

4° Déduisez le plus petit total des colonnes des nombres du plus grand; portez la différence au plus petit, et additionnez cette différence avec la somme qui est au-dessus;

5° Divisez par le diviseur qui correspond au taux de l'intérêt convenu, et portez le résultat dans la colonne des francs du négociant qui doit le plus d'intérêts.

Pour connaître le diviseur qui correspond au taux, *voir page* 288.

(*Voir* le compte courant, n° 1, *pages* 296 et 297.)

No 1.

DOIT. **FORGEOT, DE LYON, S. C. C. et d'intérêts arrêté au**

(1)		(2)			(3)		(4)	Nomb. (5)
1860 Janv.	17	4000	»	Pour ce qu'il a reçu pour mon compte des frères Baron. .	»	»	165	6600
Fév.	2	5000	»	*Idem*, de Pothey. . .	»	»	150	7500
Mars.	6	7000	»	Son mandat à vue sur moi. . . . . , . . .	Mars	23	100	7000
	15	3000	à	Pour ma remise sur Lyon.	Avril	2	90	2700
	30	5000	»	*Idem*.	Avril	17	75	3750
Avril.	21	4000	»	*Idem*.	Mai	7	55	2200
		28000	»					
		317	50	Intérêts sur la différence des nombres.				
		28317	50					29750
		5517	50	Débiteur à nouveau.				

Sauf erreur ou omission, le solde du présent compte est de cinq mille cinq cent dix-sept francs cinquante centimes.

(1) Date du jour où l'on a passé écriture de l'opération.

(2) Colonne contenant les VALEURS reçues par Forgeot.

(3) Date de la réception des valeurs.

(4) Nombre de jours compris entre la date de la réception des valeurs et celle de l'arrêté de compte.

(5) Résultat de la somme multipliée par le nombre de jours, après avoir retranché deux chiffres vers la droite.

No I.

à 6 p. 0/0 l'an, chez **LORANLO, DE PARIS,** *AVOIR.*
1er juillet 1860.

(1)		(2)			(3)		(4)	nomb. (5)
1860								
Janv.	2	7000	»	Ma traite sur lui, O. Vomeray......	Mars	18	105	7350
					Juin	1	30	900
Mai	1	3000	»	*Idem*, O. Beaumont.				
	20	1800	»	Sa remise sur Paris.	*Idem*	5	25	450
	21	10000	»	Son mandat sur Laverny........	*Idem*	10	20	2000
Juillet	1	1000	»	Reçu aujourd'hui.				
		22800	»					10700
				Différence des nombres.	.....	..	..	19050
		5517	50	Solde débiteur.				
		28317	50					29750

(1) (2) (3) (4) (5) Voir les notes ci-contre.

MÉTHODE N° II.

Des comptes courants avec les nombres rouges.

Quand, au moment de la clôture d'un compte courant, il reste des effets dont l'échéance tombe après la date de l'arrêté du compte, on écrit en encre rouge le nombre de jours qui dépasse la date de la clôture, ainsi que le produit de la somme multipliée par le nombre de jours, et l'on reporte la somme de ces nombres au côté opposé, comme nous allons l'expliquer.

Je suppose le compte courant suivant : Après avoir disposé mes sommes et avoir fait mes multiplications, comme dans le modèle ci-dessus, pour toutes les transactions dont l'échéance devance le jour de la clôture du compte, je multiplie également la somme de 550 fr. par le nombre de jours, et je raisonne ainsi : Si Trobazo doit tenir compte à Imbert des intérêts que produisent les sommes qui ont précédé le jour du règlement, il est juste qu'à son tour Imbert tienne compte à Trobazo des intérêts d'une somme que ce dernier ne recevra que dans 20 jours, puisque, pendant ce temps, ce n'est point Trobazo, mais Imbert, qui jouit de cette somme. J'écris en encre rouge les nombres de jours qui restent à s'écouler jusqu'à l'échéance, ainsi que le résultat de la multiplication. J'opère de même pour les deux sommes suivantes, qui ne doivent être reçues que d'après l'arrêté de compte ; ensuite j'additionne les sommes du crédit, ayant soin de ne pas comprendre les nombres rouges dans mon opération, et je porte le total en encre noire ; j'additionne les nombres rouges, dont le total me donne 331 que je reporte au bas des nombres du débit ; je soustrais, comme je l'ai fait dans le premier compte courant, la somme des nombres du crédit de celle du débit ; je divise la différence 2525 par le diviseur 6 ; je porte le quotient 42 fr. 08 cent. au bas de la colonne

des francs que doit Imbert, et je termine le compte comme le précédent.

A l'aide des deux méthodes ci-dessus, nous avons obtenu les résultats que l'on peut désirer sous le rapport de l'exactitude; mais ces deux méthodes laissent cependant quelque chose à désirer. L'époque de la clôture étant presque toujours incertaine, il est presque impossible de préparer le compte courant d'avance. Qu'en résulte-t-il? Qu'on établit ces comptes souvent au moment où l'on est surchargé d'autres occupations non moins importantes. La méthode désignée page 302, obvie à cet inconvénient et offre l'avantage de supprimer les nombres rouges.

N° II.

DOIT. IMBERT DE PARIS, S. C. courant et d'intérêts arrêté au

1860.								Nomb.
Août	10	266	55	A nouveau.	Août	10	233	621
Oct.	1	300	»	Espèces à lui comptées. .	Oct.	1	181	543
	15	302	»	*Idem*.		15	167	504
Nov.	10	550	»	*Idem*.	Nov.	10	141	775
	30	220	»	*Idem*.	Déc.	11	110	242
Déc.	12	298	50	*Idem*.		12	109	325
		1937	05	Balance des nombres rouges.	. . . . .		. . .	3010 331
		42	08	Intérêts sur la différence des nombres.				
		1979	13					3341
		543	13	Débiteur à nouveau.				

Sauf erreur ou omission, le solde du présent compte monte en ma faveur à cinq cent quarante-trois francs treize centimes.

Paris, ce 31 mars 1860.

L'emploi des colonnes est indiqué au N° 1.

N° II.

à 6 p. %, chez TROBAZO, de la même ville, ***AVOIR.***
31 mars 1860.

1859.								Nomb.
Oct.	1	300	»	S. B. à mon ordre.. . . .	Nov.	20	131	393
	10	168	»	Sa remise sur Regnault. .	Oct.	29	152	255
	10	119	50	*Idem* sur Robes.	Nov.	10	141	168
Nov.	30	350	»	S. B. à mon ordre.	Avril	20	20	* 70
Déc.	12	298	50	Sa remise sur Vautrin.. .	Mai	10	40	*119
1860.								
Mars	27	200	»	S. B. à mon ordre.	Juin	10	71	*142
		1436	00					816
				Balance des nombres.				2525
		543	13	Solde débiteur.				3341
		1979	13					

Les trois nombres marqués d'un astérisque sont supposés écrits en encre rouge.

MÉTHODE N° III.

Pour établir un compte courant, avec les intérêts calculés d'avance, à quelque taux que ce soit, sans connaître l'époque de la clôture.

Les deux méthodes que nous venons de démontrer, offrent le grave inconvénient de ne pouvoir établir le calcul des intérêts qu'à l'époque de la clôture du compte, d'où résulte un surcroît de travail au moment d'envoyer les comptes courants aux divers correspondants. La nouvelle méthode permet de calculer les nombres d'avance, et au fur et à mesure que l'on passe écriture d'une réception ou d'une remise de fonds.

Pour nous rendre raison de cette méthode, admettons que, connaissant par avance l'époque de l'arrêté du compte, nous ayons l'intention de calculer les intérêts des valeurs reçues ou données, depuis le commencement du compte jusqu'à l'époque de la clôture, il est évident que la somme des jours serait trop forte du nombre des jours qui ont précédé la réception ou la remise des valeurs. Mais, si aux diverses époques de paiement ou de recettes, on prend note des jours écoulés depuis le commencement du compte, il suffira de les soustraire de la totalité des jours qui composent la durée du compte, pour connaître la somme des jours qui portent réellement intérêt.

Ainsi, en admettant qu'un compte parte du 1er janvier, on pourra considérer toutes les valeurs y relatées comme fournies et reçues ledit jour, sauf à soustraire les nombres correspondant au laps de la non-jouissance.

TRANSACTIONS ET OPÉRATIONS QUI DONNENT LIEU AU COMPTE COURANT SUIVANT.

Crédit.

Le 31 décembre, Duval restait créancier pour solde de 2,540 francs, dont les intérêts de cette somme sont dus par Robert, depuis cette époque jusqu'à celle de la clôture du compte que nous supposons inconnues. Il est évident que les intérêts de cette somme doivent être calculés depuis le 1er janvier, jusqu'au moment de l'arrêté du compte, nous ne nous en occuperons qu'à cette époque.

Le 25 janvier, Robert a tiré une lettre de change de 1,200 fr. sur Duval, dont celui-ci a fourni valeur le 28 février. Duval doit donc être crédité de cette somme; mais si l'on calcule depuis le 31 décembre, il est évident qu'il faudra en déduire 59 jours, écoulés depuis le 31 décembre jusqu'au 28 février. Nous écrirons donc 59 dans la colonne des jours, et après avoir multiplié 1,200 par 59, nous inscrirons le produit 708 dans la colonne des nombres. Il est à remarquer que ces nombres ne doivent pas d'intérêts.

Le 20 mars, Duval a envoyé une remise de 4,540 fr., dont Robert a reçu la valeur le 30 avril. Duval doit donc être crédité de cette somme. Nous proposant, comme dans l'exemple précédent, de calculer les intérêts, au moment de la clôture du compte, à partir du 1er janvier, nous déduisons d'avance le nombre de jours écoulés depuis le 31 décembre jusqu'au 30 avril, et nous écrivons 120 dans la colonne des jours, et après avoir multiplié 4,540 fr. par 150, nous poserons 5,448 dans la colonne des nombres.

Le 1er mai, Robert a fait traite sur Duval. Celui-ci en a

soldé le montant le 30 mai. Raisonnant comme dans les deux articles précédents, nous écrivons 150 dans la colonne des jours, et le produit de 2,600 multiplié par 150, dans la colonne des nombres.

Débit.

Le 15 mars, Duval reçoit une facture, valeur au 30, de 3,200 fr.; il en doit donc le capital plus les intérêts depuis cette époque jusqu'à celle de la clôture que nous supposons inconnue : dans l'intention de calculer ces intérêts depuis le 31 décembre, et d'en déduire le nombre de jours qui ont précédé la réception de 3,200 fr., nous écrivons 90 dans la colonne des jours, et après avoir multiplié 3,200 par 90, nous écrivons le produit 2,880 dans la colonne des nombres.

Le 1er mai, Robert a payé pour compte de Duval 2,510 fr.; Duval doit être débité de ce capital. Raisonnant pour les intérêts comme dans l'article ci-dessus, nous écrivons 121 dans la colonne des jours, et 3,037 dans celle des nombres.

Voulons-nous régler le compte au 30 juin, nous additionnons :

1° La somme des capitaux du débit. 5710
2° Celle des capitaux du crédit. 10880

Nous prenons la différence de ces deux sommes, nous la portons intérieurement au côté le plus faible 5170, écrivant : *Balance des capitaux.*

Nous multiplions cette somme par toute la durée du compte, c'est-à-dire pour 181 jours; nous en plaçons le produit 9306 dans la colonne des nombros, que nous additionnons. Nous additionnons également les nombres du crédit, nous prenons la différence des deux colonnes, et nous écri-

vons au crédit : *Balance des nombres*, 5167. Puis, après avoir divisé par 60, nous obtenons pour intérêt 86 fr. 11 c., que nous portons au crédit dans la colonne des capitaux; puis additionnant les capitaux du crédit avec ces intérêts, nous trouvons 10966 fr. 11 cent. Nous en retranchons les capitaux du débit et nous trouvons pour solde 5256 fr. 11 cent.

No III.

DOIT. DUVAL S. C. courant et d'intérêts, chez

(1)		(2)			(3)		(4)	(5)
1860.								Nomb.
Mars	15	3200	»	Notre facture au.	Mars	30	90	2880
Mai	1	2510	»	Payé pour son compte. .	Mai	1er	121	3037
		5710	»					5917
				nombres sur la balance des capitaux 5170. . .	Juin	30	180	9306
								15223
		5256	11	Solde créditeur.				
		10966	11					

Sauf erreur ou omission, le solde du présent compte monte dix centimes.

Paris, ce 30 juin 1860.

L'emploi des colonnes est indiqué au compte courant No I.

N° III.

ROBERT, à 6 p. % l'an, arrêté au 30 juin 1860. ***AVOIR.***

(1)		(2)			(3)		(4)	(5)
1860.								Nomb.
Déc.	31	2540	»	Créancier p. solde.				
Janv.	25	1200	»	Ma traite O. Dupuis. . .	Fév.	28	59	708
Mars	20	4540	»	Sa remise sur Paris.. . .	Avr.	30	120	5448
Mai	1	2600	»	Son acceptation à notre traite..	Mai	30	150	3900
		10880	»					
		86	11	Intérêts sur la balance des nombres..	. . . . .		. .	10056 5167
		10966	11					
								15223
		5256	11	Créditeur à nouveau.				

en votre faveur à cinq mille deux cent cinquante-six francs

APPLICATION.

1° Calculer les jours écoulés depuis le commencement du compte jusqu'à la date de la réception des valeurs, écrire le nombre de jours dans la colonne destinée à cet effet.

2° Multiplier ce nombre de jours par les sommes correspondantes et en écrire le produit dans la colonne des nombres.

Après avoir fait ces opérations au débit et au crédit, additionner les capitaux de chaque côté; en prendre la différence, l'écrire intérieurement, du côté le plus faible, multiplier cette somme par le nombre de jours écoulés depuis le commencement jusqu'à la fin de la durée du compte; en écrire le produit sur la même ligne dans la colonne des nombres.

Additionner séparément les colonnes des nombres, en prendre la différence, l'écrire dans la colonne du côté le plus faible; en prendre les intérêts, les porter dans la colonne des capitaux et additionner; puis prendre la différence des capitaux et solder comme dans les comptes précédents.

Les personnes qui ne se seraient pas exactement rendu compte des principes sur lesquels repose cette méthode, feront bien de faire le tableau ci-contre et d'en calculer les opérations.

Opérations.

DOIT. 180

francs. jours. nombres.

5710 × 180 = 10278 Totalité des nombres pendant la durée du compte.

5917 Nombres à déduire ne portant pas intérêts.

4361 Nombres nets du débit à retrancher des nombres nets du crédit.

AVOIR.

francs.	jours.	nombres.	
10880 × 180 =		19584	Totalité des nombres pendant la durée du compte.
		10056	Nombre à déduire ne portant pas intérêts.
		9528	Nombres nets du crédit.
		4361	Nombres du débit à retrancher.
		5167	. . . . Différence.
		86 f. 11 c.	Intérêts nets à ajouter aux capitaux du crédit.

No IV.

DOIT. LAPORTE DE NANTES, S. C. courant portant intérêts

1.		2.			3.	4.	5.
1860.							Nomb.
Janv.	30	9000	»	Espèces.	Janv. 30	30	2700
Fév.	10	7500	»	Sa traite sur Loranlo. . .	Fév. 28	59	4425
Mars	1	6040	»	Mon acceptation à vue. .	Mars 1	60	3624
Avril	24	7000	»	Espèces reçues.	Avril 24	114	7980
Mai	10	5000	»	Son mandat sur moi. . .	Mai 30	150	7500
		34540	»	Intérêts sur la balance			26229
		230	45	des nombres.	. . . . .	. .	13827
		34770	45				40056
		15256	45	Débiteur à nouveau.			

Sauf erreur ou omission, le solde du présent compte monte en ma faveur

No V.

DOIT. LAPORTE DE NANTES, S.C. d'intérêts chez VOMERAY,

1860.							Nomb.
Janv.	30	9000	»	Espèces reçues.	Janv. 30	151	13590
Fév.	10	7500	»	Sa traite O. Loranlo. . .	Fév. 28	122	9150
Mars	1	6040	»	Mon acceptation à vue. .	Mars 1	121	7308
Avril	24	7000	»	Espèces reçues.	Avril 24	67	4690
Mai	10	5000	»	S. mandat sur nous. . .	Mai 30	31	1550
		34540	»				36288
		230	45	Intérêts sur la balance des nombres.			
		34770	45				
		15256	45	Débiteur à nouveau.			

Ce dernier compte courant, disposé et calculé d'après la méthodes, quoique d'une marche

chez VOMERAY, à 6 p. 100 l'an, arrêté au 30 juin 1860. *AVOIR.*

1.		2.			3.		4.	5.
1860.								Nomb.
Janv.	1	5570	»	Solde du compte précédent.	Déc.	31	»	»
	31	4220	»	Mon mandat à vue, O. Bertin.	Janv.	31	31	1308
Fév.	15	2304	»	Ma traite sur lui.	Mars	15	74	1705
	20	2220	»	Sa remise sur Perceval.	Mars	20	79	1754
Mars	10	1200	»	*Idem* sur Dufour.	Mai	1	121	1452
Avril	1	4000	»	*Idem* sur Simonin. . . .	Juin	15	166	6640
		19614	»	15026 balance des capitaux.				12859
								27197
		15256	45	Solde débiteur.				
		34770	45					40056

à quinze mille deux cent cinquante-six francs quarante-cinq centimes.

de Paris, à 6 p. 100 l'an, arrêté le 30 juin 1860. *AVOIR.*

1860.								Nomb.
Janv.	1	5570	»	Solde du compte précédent.	Déc.	31	181	10082
	31	4220	»	Mon mandat à vue, O. Bertin.	Janv.	31	150	6330
Fév.	15	2304	»	Ma traite sur lui.	Mars	15	107	2465
	20	2220	»	Sa remise sur Perceval.	Mars	20	102	2264
Mars	10	1200	»	*Idem* sur Dufour.	Mai	1	60	720
Avril	1	4000	»	*Idem* sur Simonin. . . .	Juin	15	15	600
		19514	»					22461
				Balance des nombres.. .				13827
		15256	45	Solde débiteur.				
		34770	45					36288

méthode du nº Ier, a pour objet de démontrer que les deux différente, offrent le même résultat.

DE L'ÉPOQUE COMMUNE.

Prendre l'époque commune, c'est déterminer un jour pour payer ou recevoir en un seul paiement plusieurs sommes qui devaient être payées à différentes échéances. Le but de cette opération est de déterminer un jour tel que sous le rapport des intérêts réciproques il n'en résulte aucun tort ni pour celui qui doit payer, ni pour celui qui doit recevoir.

Premier exemple d'époque commune.

Paul doit payer	1240	francs dans	3	mois.
——	3548	—	4	—
——	1200	—	6	—
——	2748	—	7	—

Voulant se libérer en un seul paiement, il demande à quelle époque il doit le faire pour que ses intérêts ni ceux de son créancier ne soient pas lésés.

1240 × 3 mois	= 3720	
3548 × 4	= 14192	
1200 × 6	= 7200	
2748 × 7	= 19236	
8736	44348	8736
	668	5 mois + 2 jours.
	30	
	20040	
	2568	

Deuxième exemple.

Un banquier reçoit cinq billets d'un de ses correspon-

dants. Il veut l'en créditer en un seul article; comment déterminera-t-il l'échance commune?

Le 1er billet	de 5450	échérra	au 22 janvier.
Le 2e	—	de 3748	—	au 20 février.
Le 3e	—	de 3500	—	au 15 mars.
Le 4e	—	de 2400	—	au 20 avril.
Le 5e	—	de 950	—	au 1er mai.

Pour trouver l'époque commune, je raisonne ainsi :

Du 22 janvier au 20 février	il y a	29	jours.
Du 22 janvier au 15 mars	—	52	—
Du 22 janvier au 20 avril	—	88	—
Du 22 janvier au 1er mai	—	98	—

Je multiplie

5450	par 0 jours =	00000
3748	par 29 jours =	108692
3500	par 52 jours =	182000
2400	par 88 jours =	211200
950	par 98 jours =	93100
16048		594992

594992 | 16048
113552 | 37 j.
1216

Règle générale.

Pour prendre l'époque commune, multipliez chaque somme par le nombre de mois et de jours, additionnez tous les produits, divisez-en la somme par le total des valeurs, le quotient donnera l'époque commune.

QUESTIONNAIRE.

Dix-septième série.

DU CALENDRIER.

Il existe plusieurs sortes de tableaux propres à faciliter la recherche des nombres de jours écoulés d'une époque à une autre; parmi ces tableaux, le suivant, employé par beaucoup de comptables, unit à la célérité et à l'exactitude la plus grande simplicité.

(*Voir* le tableau, pages 316 et 317)

MANIÈRE DE FAIRE USAGE DU CALENDRIER.

Lorsque l'intérêt part du commencement de l'année, il n'existe aucune difficulté, puisque le nombre de jours écoulés depuis cette époque se trouve toujours à côté de chaque date.

Premier exemple.

Soit cherché le nombre de jours écoulés depuis le 1er janvier jusqu'au 20 août; je me porte à cette date du calendrier, et je trouve à côté 232, nombre de jours.

Deuxième exemple.

Combien de jours se sont écoulés depuis le 1er février jusqu'au 1er juillet ?

J'écris le nombre 182 qui correspond au 1er juillet, je retranche le nombre 32 qui correspond au 1er février ; la différence donne 150, nombre demandé.

Troisième exemple.

Combien de jours se sont écoulés depuis le 1er janvier 1859 jusqu'au 14 mars 1860 ?

Au nombre 365, nombre de jours contenus dans l'année, ajoutez 73, nombre qui se trouve à côté de la date du 14 mars vous aurez 438, nombre demandé.

Quatrième exemple.

Combien y a-t-il de jours écoulés depuis le 24 octobre 1858 jusqu'au 28 février 1859?

Du nombre 365, nombre de jours contenus dans une année, retranchez 297, nombre qui correspond au 24 octobre, la différence sera 68, nombre de jours écoulés pour finir l'année; ajoutez 59, nombre correspondant au 28 février, le nombre de jours sera 127.

Cinquième exemple.

Pour les années bissextiles.

Combien de jours y a-t-il depuis le 14 janvier de l'année bissextile jusqu'au 17 juin?

Du nombre 168 correspondant au 17 juin, retranchez le nombre 14, correspondant au 14 janvier, la différence est 154.

Ajoutez 1 pour le 29 février, la somme 155 est le nombre demandé.

CALENDRIER *indiquant le nombre de jours écoulés d'une des bordereaux*

Janvier.		Février.		Mars.		Avril.		Mai.		Juin.	
Date.	Jours.	Date.	Jours.	Date.	Jours.	Date.	Jours.	Date.	Jours.	Date.	Jours.
1	1	1	32	1	60	1	91	1	121	1	152
2	2	2	33	2	61	2	92	2	122	2	153
3	3	3	34	3	62	3	93	3	123	3	154
4	4	4	35	4	63	4	94	4	124	4	155
5	5	5	36	5	64	5	95	5	125	5	156
6	6	6	37	6	65	6	96	6	126	6	157
7	7	7	38	7	66	7	97	7	127	7	158
8	8	8	39	8	67	8	98	8	128	8	159
9	9	9	40	9	68	9	99	9	129	9	160
10	10	10	41	10	69	10	100	10	130	10	161
11	11	11	42	11	70	11	101	11	131	11	162
12	12	12	43	12	71	12	102	12	132	12	163
13	13	13	44	13	72	13	103	13	133	13	164
14	14	14	45	14	73	14	104	14	134	14	165
15	15	15	46	15	74	15	105	15	135	15	166
16	16	16	47	16	75	16	106	16	136	16	167
17	17	17	48	17	76	17	107	17	137	17	168
18	18	18	49	18	77	18	108	18	138	18	169
19	19	19	50	19	78	19	109	19	139	19	170
20	20	20	51	20	79	20	110	20	140	20	171
21	21	21	52	21	80	21	111	21	141	21	172
22	22	22	53	22	81	22	112	22	142	22	173
23	23	23	54	23	82	23	113	23	143	23	174
24	24	24	55	24	83	24	114	24	144	24	175
25	25	25	56	25	84	25	115	25	145	25	176
26	26	26	57	26	85	26	116	26	146	26	177
27	27	27	58	27	86	27	117	27	147	27	178
28	28	28	59	28	87	28	118	28	148	28	179
29	29			29	88	29	119	29	149	29	180
30	30			30	89	30	120	30	150	30	181
31	31			31	90			31	151		

date à une autre pour la formation des comptes courants d'escompte, etc.

Juillet.		Août.		Sept.		Octobre.		Nov.		Déc.	
Date.	Jours.	Date.	Jours.	Date.	Jours.	Date.	Jours.	Date.	Jours.	Date.	Jours.
1	182	1	213	1	244	1	274	1	305	1	335
2	183	2	214	2	245	2	275	2	306	2	336
3	184	3	215	3	246	3	276	3	307	3	337
4	185	4	216	4	247	4	277	4	308	4	338
5	186	5	217	5	248	5	278	5	309	5	339
6	187	6	218	6	249	6	279	6	310	6	340
7	188	7	219	7	250	7	280	7	311	7	341
8	189	8	220	8	251	8	281	8	312	8	342
9	190	9	221	9	252	9	282	9	313	9	343
10	191	10	222	10	253	10	283	10	314	10	344
11	192	11	223	11	254	11	284	11	315	11	345
12	193	12	224	12	255	12	285	12	316	12	346
13	194	13	225	13	256	13	286	13	317	13	347
14	195	14	226	14	257	14	287	14	318	14	348
15	196	15	227	15	258	15	288	15	319	15	349
16	197	16	228	16	259	16	289	16	320	16	350
17	198	17	229	17	260	17	290	17	321	17	351
18	199	18	230	18	261	18	291	18	322	18	352
19	200	19	231	19	262	19	292	19	323	19	353
20	201	20	232	20	263	20	293	20	324	20	354
21	202	21	233	21	264	21	294	21	325	21	355
22	203	22	234	22	265	22	295	22	326	22	356
23	204	23	235	23	266	23	296	23	327	23	357
24	205	24	236	24	267	24	297	24	328	24	358
25	206	25	237	25	268	25	298	25	329	25	359
26	207	26	238	26	269	26	299	26	330	26	360
27	208	27	239	27	270	27	300	27	331	27	361
28	209	28	240	28	271	28	301	28	332	28	362
29	210	29	241	29	272	29	302	29	333	29	363
30	211	30	242	30	273	30	303	30	334	30	364
31	212	31	243			31	304			31	365

ABRÉVIATIONS LES PLUS USITÉES.

Article,	= Art.
Barrique,	= B^{que}
Caisse,	= C^{se}
Cent,	= %
Compagnie,	= C^{gnie}
Compte,	= Cte
Compte courant,	= Cte C^{t}
Escompte,	= Esc^{te}
Facture,	= F^{re}
Florin banco,	= F^{o} B^{co}
Franc,	= F^{c}
Journal,	= J^{al}
Kilogramme,	= K^{o}
Livres sterling,	= L. S^{t}.
Marchandises,	= M^{ises}
Mètres,	= M^{tres}
Mille,	= ‰
Montant,	= M^{t}
Négociant,	= $Nég^{t}$
Notre,	= N/
Nous,	= N.
Pièce,	= P^{ce}
Tonneau,	= T^{au}
Traite,	= T^{e}
Usance,	= U^{ce}
Vente,	= Vte

VOCABULAIRE.

A

Acceptation. Engagement que prend un négociant de payer une lettre de change à son échéance.

Acquit. C'est le reçu que l'on fait au dos d'une lettre de change ou d'un billet, lorsqu'on en reçoit le paiement. On le met ainsi : *Pour acquit, Paris, ce.* . . .

Actif. On désigne par ce nom la totalité des immeubles, meubles, marchandises, effets et créances que possède un négociant.

Action. On appelle ainsi un titre représentant une part au capital constituant le fond des sociétés en commandites ou anonymes.

Affrétement (*L'*) est le prix que l'on paie pour le louage d'un navire; ce mot s'emploie sur l'Océan. Sur la Méditerranée on dit nollissement. L'acte ou contrat par lequel on stipule le prix de l'affrètement se nomme charte-partie.

Affréteur. Celui qui loue un vaisseau et qui paie pour le loyer, que l'on appelle fret, tant par mois, par voyage ou par tonneau.

Agio. On appelle ainsi la différence de l'argent courant à l'argent de banque; les primes sur effets publics et celles qu'obtient l'or ou l'argent en sus du cours monétaire. Ainsi, en 1848, l'on donna jusqu'à 1080 francs d'argent pour 1000 francs d'or. Les 80 francs constituaient l'agio : depuis, la position a changé, et maintenant c'est l'argent qui gagne la prime.

Annuler ou *contre-passer.* Termes de teneur de livres qui signifient rendre un article nul en le contre-passant; ainsi, dans la partie simple ou double, j'ai débité Jean au lieu de le créditer; je le créditerai deux fois, une fois pour annuler le débit, une autre fois pour le créditer comme il doit l'être.

Apurement. Vérification définitive d'un compte.

Apurer. S'assurer par un examen définitif que toutes les parties d'un compte sont en règle.

Arbitrages. Combinaison de plusieurs changes entre eux, dont le but est de faire connaître aux banquiers les voies les plus avantageuses d'exécuter diverses opérations de banque.

L'arbitrage est un art difficile, laborieux et qui demande la connaissance parfaite des monnaies, usages et coutumes des places où l'on veut opérer. L'arbitrage naît du cours des valeurs de change, et bien qu'il s'exerce sur des titres monétaires et fiduciaires, il ne diffère au fond en rien des autres commerces, se réglant toujours sur l'offre et la demande.

Arrhes. Les arrhes sont un gage que l'acheteur donne au vendeur pour marquer que la vente est faite, ou pour tenir lieu de paiement de partie du prix, ou pour dommages et intérêts, faute d'exécuter le marché convenu.

Assurer. Répondre des risques, moyennant un prix convenu entre l'assuré et l'assureur.

Aval. Engagement qu'un tiers prend sur une lettre de change ou un billet par lequel il s'oblige d'en payer le montant si le souscripteur fait défaut.

Aventure (*Grosse*). Donner de l'argent à un négociant moyennant un intérêt déterminé, mais avec convention de courir les risques maritimes.

Avis. Toutes les fois qu'un négociant dispose sur ses clients ou correspondants, la bonne règle exige qu'il leur en donne avis, et la missive qu'il leur adresse à cet effet prend généralement le nom de *lettre d'avis*.

Avoir. On place ce mot à la page droite du compte d'une personne, pour avertir que toutes les sommes écrites sur cette page sont dues à la personne pour laquelle ce compte est ouvert.

On met aussi ce mot avant le nom d'une personne lorsqu'on passe un article en partie simple au journal, pour avertir que la somme dont il s'agit dans cet article est due à cette personne.

B

Balance de vérification. Opération que font les teneurs de livres à la fin de chaque mois, pour s'assurer que toutes les sommes portées sur le *Journal à partie double* l'ont été au *doit* et à l'*avoir* du *Grand-Livre*.

Balancer un compte, c'est rendre le débit égal au crédit, en ajoutant la différence à celui des deux dont la somme est inférieure. (*Voir* Solde.)

Banco. Expression que l'on emploie pour distinguer les valeurs courantes des valeurs en banque.

Un florin de Hollande banco n'est pas la même chose que le florin courant.

Le florin banco est invariable, et représente toujours la même valeur intrinsèque, au lieu que l'autre varie.

Banque. Maisons de commerce opérant sur les matières d'or ou d'argent. Dans les maisons de banque, on achète et l'on vend des effets de commerce, lettres de changes, billets, titres d'effets publics; la marchandise du banquier, c'est la monnaie métallique ou les titres ayant cette valeur. La banque peut être faite par un simple individu comme par plusieurs : dans ce dernier cas, la banque est en commandite, comme l'Union Financière, ou anonyme comme la Banque de France. Mais les opérations sont pourtant les mêmes : elles ont pour objet l'achat et la vente des valeurs commerciales ; toutefois, la Banque de France ne les vend jamais, ayant assez de capitaux pour attendre l'échéance.

Banqueroute. Refus que fait un négociant de payer ses créanciers pour cause d'insolvabilité vraie ou fausse.

Besoin. C'est écrire sur une lettre de change le nom d'une personne chez laquelle le porteur pourra se présenter, dans le cas où celui sur lequel on l'a tirée ne la paierait pas à l'échéance.

Bilan. C'est l'état ou l'inventaire général de tout ce qu'un négociant possède en immeubles, meubles, marchandises, effets en portefeuille, etc., et de toutes ses dettes actives et passives. (*Voir* le *Manuel du Négociant*, de l'*Encyclopédie-Roret*.)

Billet. Engagement que contracte un négociant de payer une somme à une époque déterminée.

Billet à ordre. Ces billets sont payables à la personne y dénommée, ou à celle à qui on les a transmis par la voie de l'ordre.

Billet de prime. Billet que l'assuré donne à l'assureur pour prix du risque que celui-ci court.

Bordereau de caisse. Détail des différentes espèces qui constituent une somme d'argent.

Bordereau de négociation. Détail des effets négociés et des frais de négociation.

Bourse. Lieu, dans les villes importantes, où toutes les personnes intéressées dans le négoce s'assemblent pour traiter ensemble d'opérations commerciales.

On s'occupe aussi à la Bourse des opérations sur effets publics, matière d'or et d'argent, et c'est là que l'on cote les changes et que les arbitrages prennent naissance. Les opérations de bourse sur effets publics, actions et obligations des compagnies industrielles, y ont pris un prodigieux développement dans ces dernières années.

Broche. On donne ce nom aux effets de commerce de peu de valeur.

Brouillard. Registre sur lequel on écrit les opérations de commerce, avant de les passer au *Journal*.

Brut ou *Ort*, signifie le poids des marchandises pesées avec leurs emballages ou enveloppes, soit tonneaux, toiles, caisses, etc.

C

Caisse. L'un des cinq comptes généraux de la tenue des livres; lieu où un négociant met son numéraire; on appelle livre de caisse, celui où l'on écrit les entrées et les sorties d'espèces.

Cambiste. Celui qui spécule sur les changes.

Capital. Se dit d'un fonds au moyen duquel on fait des opérations de commerce ou de banque; dans les sociétés industrielles, au début, le fonds social constitue le capital. Dans les sociétés, comme chez les particuliers, le capital est susceptible d'augmentation ou de diminution suivant que les opérations se soldent par des pertes ou des bénéfices.

Cargaison. Marchandises qui composent la charge d'un navire.

Carnet d'échéances. Livre où l'on inscrit les billets qu'on souscrit et les lettres de change qu'on accepte, ou encore le montant des factures qu'on doit payer à tel jour. Le carnet d'échéances est un livre d'ordre de la plus haute utilité.

On appelle aussi carnet d'échéances, le livre où l'on enregistre les effets à recevoir tant à l'entrée qu'à la sortie, mais il vaut mieux lui donner le nom de livre des effets à recevoir.

Cédant. Le possesseur d'un effet de commerce par rapport à celui qui le reçoit en compte-courant ou autrement.

Certain. C'est la quantité fixe de monnaie qu'une nation donne toujours à une autre pour un prix plus ou moins élevé, qu'on appelle *incertain.*

Circulaire. Lettre que fait parvenir un négociant pour faire connaître son établissement ou ses prix.

Colis. Terme synonyme de balle, tonneau.

Commandite. Association de plusieurs individus, où les uns mettent leur argent, et les autres leurs travaux.

Commission. Droit qu'on paie à un commissionnaire.

Comptabilité. Manière d'établir des comptes.

Comptes courants. Ce sont les comptes que les négociants tiennent mutuellement pour les opérations qu'ils ont à régler. Tout compte courant est tenu par *débit* et par *crédit* (*voyez* ces deux mots). Le négociant qui remet à un autre son compte courant, porte au *débit* de ce compte toutes les sommes qui lui sont dues, et au *crédit* toutes celles qu'il doit. Les comptes courants portent intérêt à un taux qui se règle de gré à gré entre négociants, mais qui ne doit point excéder le taux légal (pages 291 et suivantes).

Compte de vente. Une note détaillée des marchandises vendues par un négociant pour son propre compte s'appelle *facture;* si la vente se fait pour le compte d'un autre, cette note prend le nom de *compte de vente.*

Compte en participation. On appelle ainsi le compte qui résulte d'une société momentanément faite pour une ou quelques opérations de commerce.

Contre-partie. Opération qui a pour objet d'annuler un article mal porté soit au journal, soit au grand-livre.

Correspondant. Négociant avec lequel un autre négociant est en relation d'affaires.

Cote. Note détaillée des opérations de Bourse indiquant le cours des marchandises, des effets publics ou de toutes autres valeurs qui s'y traitent.

Coupon. Partie d'une action ou d'une obligation qu'on détache pour en toucher les intérêts; restant d'une pièce d'étoffe.

Courtage. Prix de la commission que l'on paie aux courtiers.

Courtier. Celui qui, moyennant une prime, s'entremet pour la vente ou l'achat des marchandises.

Couverture. Remise pour aligner un compte en amo sement du débit.

Créancier. Celui à qui il est dû.

Crédit ou *Avoir*. Côté droit du Grand-Livre.
Donner un crédit sur un correspondant, c'e d un autre la facilité de recevoir de l'argent chez ce co pondant.

Créditer. C'est porter à l'*Avoir* d'un compte.

D

Débit. Côté gauche du *Grand-Livre*.

Débiter. C'est écrire qu'un tel doit.

Débiteur. Celui qui doit. C'est l'opposé de crédit r.

Découvert. Avances faites sans garanties ni prov et livraison de marchandises ou de valeurs sa ment préalable.

Dettes actives. Celles dues au négociant.

Dettes passives. Celles que le négociant doit.

Disposition. C'est user de son crédit moral ou matéri donner des ordres de paiement par lettre de chang autrement. Les dispositions se consignent dans les l d'avis.

Dividende. Bénéfice qui revient à chaque actionnaire d'une compagnie de commerce ou de finance, en sus de l'intérêt, et qui se paie soit à la fin de l'année, soit à d'autres époques convenues.

Doit (voyez *Débit*). Côté gauche d'un *Grand-Livre*.
On place ce mot à la page gauche du compte d'une personne, pour indiquer qu'elle doit toutes les sommes inscrites sur cette page.

Ducroire. Prime accordée à un commissionnaire pour garantie de ses placements.

E

Echéance. Epoque où un billet doit être payé.

Ecriture. Passer écriture, c'est coucher sur le registre la note détaillée d'une opération qui vient de se faire.

Effet. Terme générique qui comprend les traites, les mandats, les billets à ordre.





Encaisser un effet, c'est en recevoir la valeur.

Endosser. C'est mettre sa signature au dos d'un effet de commerce, c'est s'engager à le payer dans le cas où celui qui doit l'acquitter faillirait.

Escompte. Déduction faite sur une valeur payée avant son échéance.

Espèces. Monnaies métalliques.

F

Facteur. Commissionnaire nommé par le gouvernement pour la vente de certaines marchandises dans les halles publiques.

Facture. Note détaillée d'un compte par doit et avoir ou de marchandises vendues.

Faillite. Faire faillite, manquer à ses paiements.

Folioter. Ecrire les numéros des pages sur les registres.

Frais généraux. Dépenses de toutes sortes relatives à l'exercice d'un commerce.

Frêt. Louage d'un navire.

Fréter. Louer un navire.

G

Grand-Livre. Registre sur lequel on ouvre un compte à tous les négociants avec lesquels on fait des affaires.

H

Honneur. Faire honneur à une lettre de change, c'est l'accepter et la payer. Faire honneur à sa signature, à ses engagements, c'est y obtempérer sans délai.

I

Incertain. Monnaie de change d'un pays prise pour unité variable de comparaison.

Intérêt. Produit que rapporte un capital prêté.

Inventaire. Etat général des dettes actives et passives d'un négociant.

J

Journal. Registre sur lequel les négociants sont tenus d'écrire jour par jour les opérations de commerce qu'ils font.

L

Lettres de change (voir le modèle, page 334).

Lettre de crédit. Ordre à un tiers de payer au porteur les sommes dont il aura besoin. La lettre de crédit peut être ou non limitée.

Lettre de voiture. C'est une note qui doit accompagner les marchandises remises au roulage. Elle engage le voiturier pour les conditions de temps et de soins, et lui sert pour exiger le montant stipulé de la conduite.

Libellé. Rédaction d'un article. On dit aussi *libeller une somme*, en désigner l'emploi.

Liquidation d'une société de commerce, se dit des opérations relatives au paiement des dettes et au partage entre les associés de l'actif restant lorsque la société cesse.

Liquider les comptes d'une société, c'est faire : 1° l'inventaire des effets de la société (page 136) ; 2° la balance générale des comptes établis sur les livres.

Liquider la succession de la société, c'est en réaliser tous les fonds et les distribuer aux associés après avoir acquitté toutes les dettes.

Livres. Registres des négociants. Les principaux sont : le *Brouillard*, le *Journal*, le *Grand-Livre*, le *Livre de Caisse*, le *Carnet d'Echéances*, le *Livre de Magasin* et le *Livre de copie de lettres*.

M

Magasin. Lieu où l'on place les marchandises.

Mandat. Espèce de lettre de change.

Marchandises. L'un des cinq comptes généraux. Les marchandises sont le fonds même du commerce général.

Marque. Lettres initiales que l'on met sur des caisses ou des tonneaux.

Mémorial (voyez *Brouillard*).

N

Nantissement. Remise d'un gage en garantie d'un découvert.

Négociant. Celui qui fait le commerce en grand.

Négocier une lettre de change. C'est la céder à une autre personne qui en fournit la valeur.

Nolis. Louage d'un navire.

Numéraire. Monnaie ayant cours légal; se dit plus particulièrement de la monnaie métallique.

O

Ordre. Ecrit qui se met au dos d'une lettre de change ou d'un billet commerçable, et par lequel on transmet à un tiers la propriété de la lettre de change ou du billet.

Ort ou *Brut*, signifie le poids des marchandises pesées avec leurs emballages ou enveloppes, soit tonneaux, toiles, caisses, etc.

P

Pair. Ce mot signifie égalité : une lettre de change qui se négocie au pair ne subit aucune retenue d'intérêt, de change ou commission. En matière d'effets publics ou d'actions et d'obligations industrielles, le pair est le taux même d'émission; ainsi, la rente 3 pour 100, à 70 fr., est au-dessous du pair de 30 fr., parce que le taux d'émission est supposé égal à 100 fr.; par contre, les actions de la Banque de France, quand elles se vendent 2800 fr., sont à 1800 fr. au-dessus du pair, parce que le taux nominal ou d'émission est de 1000 francs.

Papier. Se dit au figuré des effets de commerce. Faire du papier, c'est acheter des billets ou des lettres de change.

Partie simple. La tenue des livres à partie simple ne présente qu'un débiteur ou un créancier.

La tenue des livres à partie double diffère de la tenue des livres à partie simple, en ce qu'elle présente à la fois un débiteur et un créancier.

Passif. Ce que le négociant doit.

Pointage. Quand on fait la balance de vérification, si le débit et le crédit ne concordent pas, on est averti qu'une erreur s'est glissée dans les opérations. On appelle alors tous les articles du journal sur le Grand-livre et l'on pointe avec un crayon pour s'assurer de ne rien omettre. Dans ce cas, on dit qu'il a été fait un simple, un double ou un triple pointage, pour faire entendre qu'on s'est livré à une, deux ou trois vérifications.

Preneur. Celui qui accepte une valeur de commerce en compte ou autrement; il est opposé à *Cédant*.

Prescription. Temps fixé par la loi pour l'annulation d'une créance.

Présentation. Payer ou accepter un effet de commerce à première vue. Les maisons bien administrées paient toujours à présentation.

Prime. Somme que l'on paie pour assurer ses marchandises. On appelle encore prime ce qu'un titre fiduciaire se vend au-dessus du pair.

Prime d'assurance. Billet que souscrit un négociant pour prix du risque que court un assureur qui répond de la valeur des marchandises.

Profits et pertes. L'un des cinq comptes généraux; le crédit donne les profits, et le débit les pertes. C'est par ce compte que se résument toutes les opérations du commerce et de l'industrie.

Protêt. Acte par lequel un huissier ou un notaire constate le non-paiement ou la non-acceptation d'un effet de commerce dans les délais de rigueur.

Provision. On appelle *provision* les fonds que le tireur a laissés entre les mains du tiré pour que ce dernier fasse honneur aux dispositions du premier. (Voir le *Manuel du Négociant,* de l'*Encyclopédie-Roret.*)

R

Rabais. Diminution sur un prix établi pour une cause quelconque.

Recouvrement. Aller en recouvrement. C'est aller pour toucher le montant d'un effet de commerce, d'une facture ou d'une créance.

Redresser un compte. En corriger les erreurs.

Registres. Livres sur lesquels les négociants écrivent les opérations de leur commerce.

Remboursement. Aller au remboursement, c'est aller chez les endosseurs d'un effet de commerce qui n'a pas été acquitté à son échéance.

Remise. Effet de commerce qu'on remet d'une place sur une autre pour en faire le recouvrement.

Répertoire. Table alphabétique sur laquelle on inscrit tous les comptes ouverts au Grand-Livre.

Reporter. C'est porter les articles d'un registre sur un autre registre.

Retour. Renvoi d'un effet de commerce.

Retraite. Traite que fait, pour se couvrir, le porteur d'une lettre de change protestée.

S

Solde de compte. C'est la somme qui fait la différence du débit et du crédit, lorsque le compte est vérifié et arrêté.

Souffrance. Etat dans lequel se trouve un effet non payé à présentation.

Syndic. Nom donné aux personnes chargées par le tribunal de commerce de suivre la liquidation d'un failli.

T

Tare. Rabais ou diminution que l'on fait sur le poids des marchandises, soit pour le poids des tonneaux, caisses, emballages, soit pour marchandises gâtées. Les usages des tares varient d'après la nature des marchandises. (Voir le *Manuel du Négociant*, de l'*Encyclopédie-Roret.*)

Taux. Terme dont on se sert pour indiquer la valeur locative des capitaux, la parité d'un titre, et les prix comparés de marchandises.

Tiré. Celui sur qui on tire un mandat, une traite ou une lettre de change.

Tireur. Celui qui crée une lettre de change, une traite ou un mandat.

Traite et remise. Les lettres de change reçoivent des noms différents, selon les rapports sous lesquels on les considère.

Une lettre de change tirée par une personne sur un de ses débiteurs ou de ses correspondants, s'appelle *traite.*

Cette même lettre de change envoyée à quelqu'un qui doit en faire le recouvrement, prend le nom de *remise.*

Transfert. Acte par lequel un titre change de main.

U

Usance. Terme qui désigne un temps plus ou moins long, au bout duquel on doit demander le paiement d'une lettre de change. En France l'usance est de 30 jours. — Ce mode n'est plus usité.

V

Virement. C'est une opération par laquelle on cède à un tiers la créance qui nous est due par un autre.

FIN DU VOCABULAIRE.

FORMULAIRE

DES VALEURS COMMERCIALES.

1° *Billet simple.*

Paris, le 1er avril 1860. B. P. F. 1,000.

Au premier juillet prochain, je paierai à M. Léon Duval, négociant à Marseille, la somme de *mille francs*, valeur en marchandises.

A mon domicile, rue Saint-Denis, 12.

Louis Isidore.

2° *Billet à ordre.*

Paris, le 1er avril 1860. B. P. F. 1,000.

Au premier juillet prochain, je paierai à l'ordre de M. Léon Duval, négociant à Marseille, la somme de *mille francs*, valeur en marchandises.

A mon domicile, rue Saint-Denis, 12.

Louis Isidore.

3° *Billet à vue au porteur.*

Paris, le 1er avril 1860. B. P. F. 1,000.

A vue, je paierai au porteur la somme de *mille francs*, valeur reçue en marchandises.

A mon domicile, rue Saint-Denis, 12.

Louis Isidore.

4° *Mandat simple.*

Paris, le 1er avril 1860. B. P. F. 1,000.

Au premier juillet prochain, payez par ce mandat non acceptable à ordre de M. Vriés. S. L. la somme de *mille francs*, valeur en moi-même, que passerez sans autre avis (ou suivant avis de).

A M. Léon Duval, Bon pour mille francs :
négociant à Marseille. Louis Isidore.

5° *Mandat ordinaire.*

Paris, le 1er avril 1860. B. P. F. 1,000.

Au premier juillet prochain, payez par ce mandat, à l'ordre de moi-même, la somme de *mille francs*, valeur en marchandises, que passerez suivant avis de

A M. Léon Duval, Bon pour mille francs :
négociant à Marseille. Louis Isidore.

6° *Mandat à vue.*

Paris, le 1er avril 1860. B. B. F. 1,000.

A présentation, veuillez payer par ce mandat, à l'ordre de moi-même, la somme de *mille francs*, valeur en marchandises, que passerez en compte, suivant avis de ce jour.

A M. Léon Duval, Bon pour mille francs :
négociant à Marseille. Louis Isidore.

7° *Lettre de change simple.*

Paris, le 1er avril 1860. B. P. F. 1,000.

Au premier août prochain, payez par cette première de change, à l'ordre de MM. Barings frères, la somme de *mille*

francs, valeur en marchandises, que passerez en compte, suivant avis de ce jour.

A MM. Udolphe et Cie,
négociants à Bruxelles.

Bon pour mille francs :
LOUIS ISIDORE.

8° *Lettre de change à..... jours de vue.*

Paris, le 1er avril 1860. B. P. F. 1,000.

A quinze jours de vue, payez par cette deuxième de change, la première ne l'étant, à l'ordre de MM. Mallet frères, la somme de *mille francs*, valeur en marchandises, que passerez en compte, sans autre avis.

A M. Millério,
négociant à Gênes.

Bon pour mille francs :
LOUIS ISIDORE.

Telles sont, en général, les formules usitées par le commerce et la banque en matière de valeurs de portefeuille. Pour le mandat comme pour la lettre de change, il y a une variante dans les termes en ce qui touche l'ordre et l'explication de la valeur, ainsi que l'avis ; on peut dire indifféremment : payerez *à l'ordre d'un tel*, ou *à l'ordre de moi-même ;* valeur en *compte*, en *espèces* ou en *marchandises*, comme valeur en *moi-même*; suivant avis de....., ou sans autre avis.

Le mandat est en usage pour l'intérieur, et la lettre de change pour l'extérieur; l'un et l'autre sont susceptibles d'acceptation, à moins de disposition contraire, comme au 4°.

Quand une lettre de change est perdue, le tireur peut en faire une autre; de là les termes de 1re, 2e, 3e, 4e, etc., etc., pour indiquer l'ordre des créations.

Il est indispensable, quand on tire une lettre de change sur l'étranger, d'en exprimer la valeur en monnaie du lieu où cette lettre doit être payée.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

DES LIVRES AUXILIAIRES.

Tenue des Livres.

Extrait du code de Commerce. — Titre premier.

Commerce.

Des cinq comptes généraux.

Subdivisions des cinq comptes généraux.

Subdivisions du compte de Marchandises Générales et autres.

Subdivisions du compte de Profits et Pertes et Soldes.

Application de la partie double.

Application de la partie double à une association.

Livre-Journal et Grand-Livre.

Comptes-courants et matières diverses.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

BAR-SUR-SEINE. — IMP. SAILLARD.

ENCYCLOPÉDIE-RORET.

COLLECTION
DES
MANUELS-RORET
FORMANT UNE
ENCYCLOPEDIE
DES SCIENCES ET DES ARTS,
FORMAT IN-18;

Par une réunion de Savans et de Praticiens;

MESSIEURS

Amoros, Arsenne, Biot, Biret, Biston, Boisduval, Boitard, Bosc, Boutereau, Boyard, Cahen, Chaussier, Chevrier, Choron, Constantin, De Gayffier, De Lafage, P. Desormeaux, Dubois, Dujardin, Francœur, Giquel, Hervé, Huot, Janvier, Julia-Fontenelle, Julien, Lacroix, Landrin, Launay, Ledhuy, Sébastien Lenormand, Lesson, Loriol, Matter, Miné, Muller, Nicard, Noel, Jules Pautet, Rang, Rendu, Richard, Riffault, Scribe, Tarbé, Terquem, Thiébaut de Berneaud, Thillaye, Toussaint, Tremery, Truy, Vauquelin, Verdier, Vergnaud, Yvart, etc.

Tous les Traités se vendent séparément, 300 volumes environ sont en vente; pour recevoir franc de port chacun d'eux, il faut ajouter 50 centimes. Tous les ouvrages qui ne portent pas au bas du titre *à la Librairie Encyclopédique de Roret* n'appartiennent pas à la *Collection de Manuels-Roret*, qui a eu des imitateurs et des contrefacteurs (M. Ferd. *Ardant*, gérant de la maison *Martial Ardant frères*, à Paris, et M. *Renault* ont été condamnés comme tels.)

Cette Collection étant une entreprise toute philantropique, les personnes qui auraient quelque chose à nous faire parvenir dans l'intérêt des sciences et des arts, sont priées de l'envoyer franc de port à l'adresse de M. le *Directeur de l'Encyclopédie-Roret, format in*-18, chez M. Roret, libraire, rue Hautefeuille, n. 12, à Paris.

— *Imp. de Pommeret et Moreau*, 17, *quai des Augustins.* —

Nouveau cours complet d'agriculture du 19e siècle, par les *membres de la section d'agriculture de l'Institut*. 16 vol. in-8, ornés de figures (ensemble de plus de 8,800 pages). Prix, 56 fr.

